



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

PROPERTY OF
*University of
Michigan
Libraries*

1817

ARTES SCIENTIA VERITAS

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY

1155 EAST 58TH STREET

CHICAGO, ILL. 60637

TEL: 773-936-5000



BIOGRAPHIE

DU

CLERGÉ CONTEMPORAIN

IMPRIMERIE DE A. APPERT, PASSAGE DU CAIRE, 54.

Barbier, Hippolyte

BIOGRAPHIE
DU
CLERGÉ CONTEMPORAIN

PAR UN SOLITAIRE.

TOME HUITIÈME.

MM. Rey. — Bautain. — De Sauzin. — Letourneur. —
Desgarets. — Devie. — Chartrousse. — Arnaldi. —
Magnin.



Paris.

CHEZ A. APPERT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,
54, Passage du Caire.

1844.

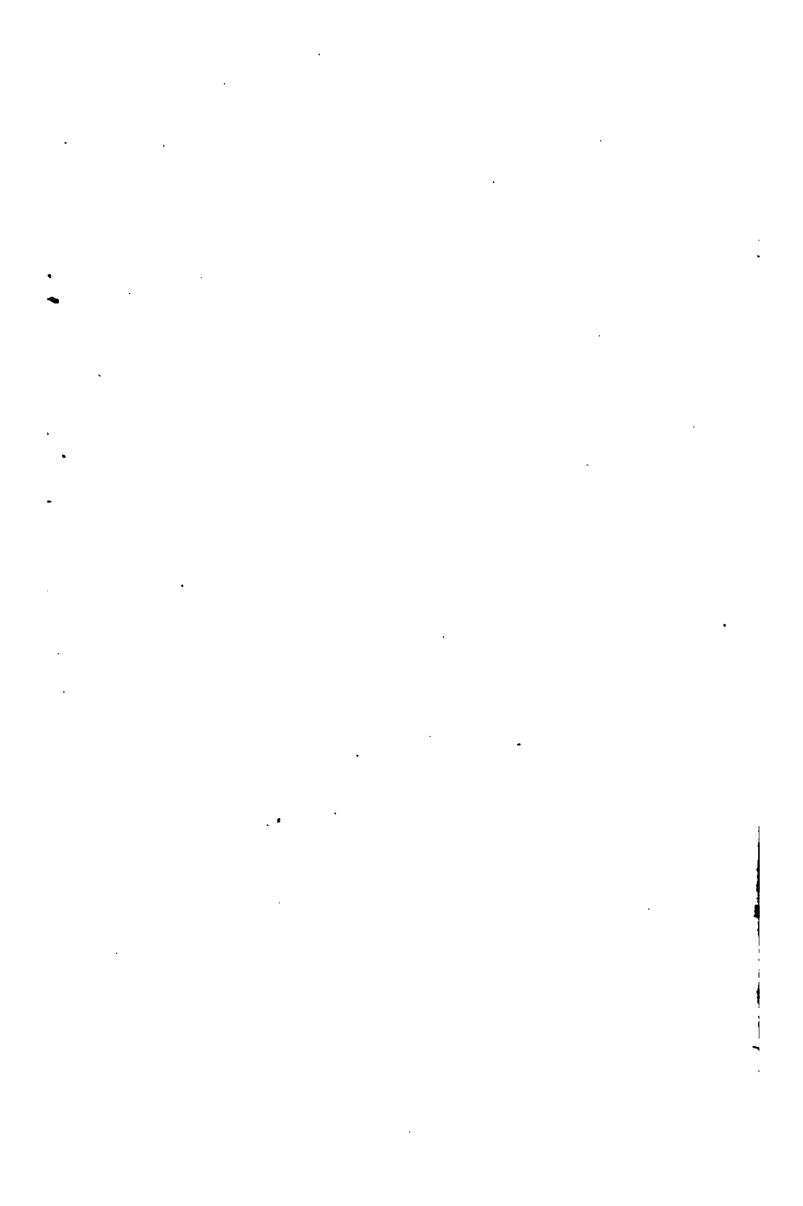
BX

4682

.B24

1841

v. 8



Biographie du Clergé Contemporain.



M. REY.

General Library
4-27-45

M. REY,

ANCIEN ÉVÊQUE DE DIJON.

Sont-ce des cas métaphysiques que
ce que je dis ?

L'Evesque de cour, etc., t. 1, p. 171.

DIALOGUE DES MORTS.

M. REY.

D'où venez-vous ?

M. MORLOT.

Il me semble que j'arrive de Tours.

M. REY.

Que faisiez-vous là ?

M. MORLOT.

J'étais archevêque.

M. REY.

Voilà ce que vous faisiez....

M. MORLOT.

Je fus d'abord évêque d'Orléans.

(M. Morlot parcourt des yeux l'immensité qui l'environne, et ne voyant nul Bénech et nul bravo de feuille provinciale pour le défendre, il s'abandonne..... Ensuite

es deux personnages vont s'asseoir côte à côte sur la rive du fleuve sans fond de l'éternité; M. Morlot trouve le siège dur et pousse un léger soupir; il veut ramener sur ses pieds privés d'or le fameux burnous qu'il ne retrouve plus, ~~pas~~se machinalement la main sur sa tête chauvissante, et tousse de stupeur. M. Rey se place là comme dans sa stalle de Saint-Denis, lestement et sans façon.)

M. REY.

J'écoute.

M. MORLOT.

Interrogez-moi; ce sera plus facile.

M. REY.

Qu'avez-vous fait à Orléans?

M. MORLOT.

Rien. J'allais faire quelque chose quand Louis-Philippe me nomma au siège de Tours.

M. REY.

Louis-Philippe! ah! Louis-Philippe!! j'en prends acte...

(Ici M. Rey se redressa subitement; M. Morlot couvrit de ses deux mains son visage baigné de sueur; et, tous deux, dans un morne silence, donnèrent libre cours aux pensées dont ils étaient susceptibles.)

Effectivement, M. Morlot ne se disait rien, mais semblait se dire quelque chose, tant il se taisait.

« Eh bien! continuait M. Rey, parlant à sa propre personne, je veux le mettre au pied du mur, et

j'arrive à l'incroyable comparaison qui me préoccupe le plus. »

(M. Morlot cherche un flacon de senteur et n'en trouve pas..... il s'endort. M. Rey tire de sa poche une petite brochure, il la feuillette un instant et appelle M. Morlot.)

M. REY.

J'ai là les *Réflexions historiques et critiques sur les affaires ecclésiastiques du diocèse de Dijon*, etc. Lisons ensemble.

M. MORLOT.

Je vous en prie, souffrez que je dorme. Toutefois... Eh bien, lisez.

M. REY.

Voulez-vous lire ?

M. MORLOT.

Je ne puis pas vouloir lire.

M. REY.

Alors, écoutez.

1° Monseigneur Rey fut nommé évêque de Dijon par le roi Louis-Philippe, peu de temps après les événements de juillet ; il était grand-vicaire capitulaire à Aix, où fut transféré, à la même époque, monseigneur Raillon, évêque de Dijon. M. Rey, depuis trente ans, avait été attaché à l'administration de l'archevêché d'Aix en diverses qualités, de secrétaire, de chanoine théologal et de grand-vicaire, et sous divers archevêques ; mais ce fut assez pour lui, d'avoir été, avec monseigneur d'Humières, ar-

chevêque d'Avignon, le premier objet du choix du roi des Français pour n'être pas applaudi. Alors, bien des personnes espéraient que le gouvernement de juillet se mesurerait par quelques jours ou quelques mois de durée ; elles croyaient qu'en ne concourant pas à ses actes, et en repoussant même les évêques nommés par lui, on le ferait tomber plus vite ; et cette conjecture est fondée sur la conduite de plusieurs évêques, par rapport au *Domine Salvum*, et au *Te Deum* relatif aux glorieuses journées. De là l'opposition qu'éprouva M. Rey, et les obstacles qu'on suscita aux suites de sa nomination, soit auprès du gouvernement, soit à Rome même. Le chapitre de Dijon, et quelques autres prêtres intrigants, peut-être avec de bonnes intentions d'abord, mais que la suite ne permet guère de justifier, firent une protestation à l'effet d'obtenir que la nomination royale ne fût pas confirmée par le Pape. Sa Sainteté n'y eut point égard, expédia des bulles d'institution canonique, et répondit qu'on eût à se soumettre. Cependant quelques évêques, auxquels s'adressa le prélat nommé, pour les prier de concourir à son sacre, s'en excusèrent sous divers prétextes plausibles, mais en réalité pour ne pas sanctionner ce premier acte du gouvernement. M. Rey, avec un indult spécial du Pape, se fit sacrer, ainsi que monseigneur d'Humières, par un prélat espagnol résidant à Aix.

2^o Arrivé à Dijon, il demeura trois mois environ sans composer le personnel de son administration, gouvernant seul et observant autour de lui les personnes qui lui paraîtraient dignes de sa confiance. Les démarches qu'on avait faites pour l'empêcher d'arriver à Dijon, et qu'on avait signalées dans les journaux, avaient divisé le clergé du diocèse. Monseigneur ne voulait se jeter dans aucun

parti. D'un côté, l'opinion, peut-être factice, ou ce qu'on a appelé depuis l'opposition, aurait voulu imposer au prélat, comme grand-vicaire, celui-là même qui avait été le mobile de toutes les démarches hostiles faites contre lui : ce candidat était M. l'abbé Morlot, que monseigneur Raillon avait trouvé vicaire de la cathédrale, et dont il avait fait son grand-vicaire pour plaire à la noblesse dijonnaise dont M. Morlot connaissait bien les salons, et dont il avait su gagner les suffrages. Le choix de M. Raillon ne fut pas, dans le temps, universellement applaudi parmi le clergé, et excita quelques murmures à cause du jeune âge de cet ecclésiastique et de son passage brusque à cette dignité supérieure. C'était pourtant encore l'homme nécessaire, indispensable à monseigneur Rey, à entendre l'opposition ; d'autre part, monseigneur Rey devait craindre de n'avoir pas sa confiance, de ne pouvoir lui donner la sienne, et de se forger des chaînes, en s'adjoignant comme grand-vicaire un personnage qui voulait être plus évêque que lui, et qui dissimulait mal ses prétentions. De plus, on dit que M. Lacoste, ancien grand-vicaire, ce vieillard regardé comme un oracle dans le parti de l'opposition, avait écrit à monseigneur qu'il ne trouverait pas à Dijon des hommes dignes et capables ; que M. Morlot était gouverné plus qu'il ne gouvernait ; que le chapitre était rétif et incohérent, une république capitulaire ; que le clergé dijonnais n'avait pas l'esprit sacerdotal, et autres choses de ce genre ; qu'en conséquence, il fallait que le prélat amenât avec lui des hommes dignes de sa confiance, avec lesquels il gouvernerait avec sagesse et fermeté, sans s'inquiéter des murmures inévitables. Monseigneur Rey ne nomma pas M. Morlot grand-vicaire : *indè iræ*, et M. Lacoste, oubliant ce qu'il avait écrit, cria plus haut que personne.

3^e Monseigneur Rey nomma donc grand-vicaire M. l'abbé Bonnet, qui était grand-vicaire d'Avignon, et M. l'abbé Roux, supérieur du séminaire de Dijon, déjà grand-vicaire sous M. Raillon et pendant la vacance du siège : ce dernier avait joui jusqu'alors à Dijon de l'estime publique. Monseigneur Raillon, qui voulait en faire son grand-vicaire à Aix, ne le céda qu'avec peine à monseigneur Rey. M. Lacoste lui-même en avait écrit, dit-on, au prélat en termes honorables. Monseigneur amena avec lui un secrétaire intime ; il laissa au secrétariat de l'évêché celui que monseigneur Raillon y avait placé et lui avait recommandé. De plus, comme le diocèse manquait de sujets, et qu'il y avait une centaine de postes vacants faute de prêtres, il crut devoir accueillir quelques étrangers qui se présentèrent avec des garanties plus ou moins fortes, et à qui il confia divers emplois, dans lesquels les uns ont répondu à l'attente et aux intentions de leur évêque, et quelques autres lui ont donné sujet de plaintes. Il n'est point d'évêque qui ne se trompe dans quelque choix ; mais ce qui est à remarquer, c'est que l'opposition fit grand bruit de ce nombre d'étrangers qu'elle exagéra sans mesure, et qui cependant, tout compte fait, est moindre que celui des étrangers introduits par les prédécesseurs de monseigneur Rey.

Dans le cours de la première année, il fit quelques changements dans le personnel, et appela à d'autres fonctions quatre à cinq prêtres indigènes, sans doute parce qu'il jugea que le bien général du diocèse et le bien particulier de son administration le demandait ; et ces changements qui, en toute autre occasion, n'auraient pas fait le moindre bruit, et dont quelques-uns même avaient été déjà demandés et décidés sous l'administration précé-

- 4 dente, excitèrent de violents murmures. Les journaux en retentirent : on se plut à voir des victimes de l'oppression dans des prêtres transférés à des cures de canton ou à des succursales : ils étaient indispensables dans les postes d'où on les tirait ; c'était du despotisme, de la tyrannie, une désorganisation complète, à entendre les journaux échos de l'opposition.

Autre injustice criante : M. Morlot, ex-grand-vicaire, sans lequel rien ne pouvait se faire de bien dans le diocèse, au dire des opposants, M. Morlot n'était plus rien, et monseigneur ne paraissait pas s'en occuper : cependant, le prélat lui avait offert la jolie cure de Saint-Jean-de-Losne, seule vacante alors, avec promesse de lui donner la première cure de Dijon qui viendrait à vaquer ; et M. Morlot avait refusé, et on comptait pour rien l'offre qu'il avait dédaignée. Le diocèse était, disait-on, envahi par des étrangers : M. Roux lui-même, grand-vicaire, si digne auparavant, ne valait plus rien depuis qu'il s'était séparé de la cause et des principes de M. Morlot, et qu'il avait accepté le grand-vicariat sans M. Morlot ; car avec lui il eût été parfait. Et pour preuve qu'on ne voulait que le bien de la religion, et qu'on était animé d'un zèle bien pur, on ne craignait pas de décrier dans les journaux et les actes et le personnel de l'administration épiscopale, et de rendre ainsi, par la diffamation la plus odieuse et la plus injuste, le public confident des plaies du sacerdoce, et de tout ce qu'on savait ou que l'on inventait de défavorable, soit contre monseigneur, soit contre ceux qui lui étaient attachés.

4° Il n'est pas indifférent de remarquer ici la tactique qu'a successivement employée l'opposition contre l'administration épiscopale : d'abord, tout a été dirigé contre

la personne même de monseigneur ; on a cherché à le rendre odieux et à détourner par toutes sortes de voies les prêtres de s'attacher à lui, d'en accepter de places de grand-vicaire et autres ; on voulait l'isoler complètement de tout son clergé ; et, parce qu'il ne prenait pas M. Morlot pour grand-vicaire, c'est-à-dire pour Mentor, il fallait qu'il ne trouvât personne qui pût ou voulût le servir, et que, découragé par cet isolement, il renonçât à son siège. Ensuite, quand on a vu qu'on ne pouvait rien alléguer contre la doctrine ni les mœurs de ce prélat, on s'est attaché à le louer personnellement, mais, en même temps, à déchirer ce qu'on a appelé son entourage, les hommes de sa confiance, on n'a rien négligé pour les rendre odieux et les vouer à l'infamie. Une administration occulte, dont on connaît les filières, et contraire à tous les principes de l'unité catholique, a sapé peu à peu, et par des confidences sourdes et calomnieuses, des réputations intactes : quiconque a obtenu quelques faveurs du prélat a été flétri par les opposants, parvenus à se faire les organes et comme les régulateurs de l'opinion.

Mais ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que l'opposition a réussi à entraver, le plus possible, les actes de l'administration, et a su, par des protecteurs puissants, trouver appui jusque dans le ministère des cultes. Est-il question de nommer à une cure ou à tout autre poste qui demande l'agrément du roi, la présentation de l'évêque est soumise à un contrôle odieux et inoui ; des renseignements sont pris de tous côtés par des hommes qui forment une administration occulte et presque schismatique ; et si le candidat de l'évêque n'est pas un homme de l'opposition, il est écarté, souvent sans savoir pourquoi, sans pouvoir se justifier, ou pour des motifs qui ne

peuvent aucunement former obstacle à une nomination canonique.

5° Dès l'origine de ces funestes divisions, monseigneur Rey annonça la résolution de ne rien répondre dans les journaux à toutes les diatribes dont son administration était et pourrait être l'objet. Ce n'est point, en effet, à ce tribunal qu'un évêque doit compte de sa conduite, et l'on ne sait comment expliquer et justifier l'intention des prêtres qui, se disant seuls dignes et capables de régir le diocèse, traduisent scandaleusement à la barre du journalisme leur premier pasteur, en flétrissant ses actes et les personnes à qui il croit pouvoir accorder sa confiance. L'administration de l'Église ne ressemble point à un gouvernement représentatif, et la presse qui, depuis quelque temps, semble être la seule reine du monde, investie du droit de disposer des trônes et des couronnes, n'a pas encore, que nous sachions, acquis le droit de disposer des tiaras et des mitres. *Habemus firmiorem propheticum sermonem*, dit Saint-Pierre; Jésus-Christ dit aux évêques, et non aux simples prêtres : *Euntes docete : et quaecumque ligaveritis..... erunt ligata, etc.*; et Saint-Paul : *Posuit Spiritus-Sanctus episcopos regere Ecclesiam Dei*.

Peut-être plus d'un évêque, à la place de monseigneur Rey, voyant la source et les moteurs de ces divisions, aurait-il cherché à les étouffer dans leur germe par quelques coups de vigueur, et en faisant usage des armes spirituelles que Dieu et l'Église ont mis dans ses mains. Les exemples de sévérité, en pareils cas, ne sont pas rares dans l'histoire des schismes et des hérésies. Il faut savoir briser à propos ce qui peut entraver la marche

d'un pouvoir légitime. Toutes les administrations civiles et religieuses n'agissent pas autrement. Cependant, monseigneur l'évêque de Dijon crut que des voies de conciliation seraient préférables. Voyant donc l'intérêt qu'inspirait à plusieurs la position de l'abbé Morlot, ex-grand-vicaire, l'idole du parti; cédant aux demandes réitérées d'un magistrat qu'il désirait obliger, et comptant aussi sur la promesse la plus positive, la plus expresse, accompagnée des supplications de cet ecclésiastique qui s'engageait à user de tout son crédit pour faire cesser toute opposition, le prélat le nomma chanoine, quoiqu'il eût auparavant refusé la cure de Saint-Jean-de-Losne. Mais bientôt toutes les promesses furent oubliées, et ce fut un adversaire d'autant plus redoutable que son poste était désormais plus solide. Cette première concession ne fut donc pas heureuse.

6° Faut-il appeler aussi une concession heureuse ou malheureuse la mesure bien extraordinaire à laquelle se détermina, en décembre dernier, monseigneur Rey en changeant ses deux grands-vicaires? S'il crut par là obtenir la paix et la faveur du parti, il s'est encore trompé, et, de concessions en concessions, on veut l'amener à refaire tout ce qu'il a fait, à éloigner de sa personne tous ceux qui sont demeurés fidèles aux principes seuls vrais de l'autorité légitime, à recevoir pour conseillers et amis ceux qui, depuis quatre ans, n'ont cessé de le persécuter sous prétexte de servir l'Église et de remédier aux abus, ceux dont les vues incompatibles avec celles du prélat rendraient toute administration impossible et l'obligeraient à donner sa démission. Ce n'est point une simple conjecture; c'est un plan qui a été dévoilé naguère dans une lettre d'un curé opposant à un de ses amis, et qui est

parvenue à la connaissance de monseigneur. La dernière démarche des curés de canton n'est que la réalisation de ce plan, comme on va le voir.

7° Après plusieurs scandales donnés dans le diocèse de Dijon par les membres du clergé, et pour lesquels aucun parti n'a le droit de faire des reproches à l'autre, parce que, de part et d'autre, il n'y a que trop à déplorer, monseigneur voulant témoigner à ses prêtres sa profonde affliction, et en même temps prendre quelques mesures pour prévenir de semblables écarts, adressa, le 20 mai dernier, une lettre circulaire aux curés de canton, les invitant à exercer, dans leur canton respectif, une surveillance spéciale dont il déterminait l'objet et les motifs. Au lieu de répondre individuellement à cette lettre disciplinaire, qui était une preuve du zèle du prélat, les curés, sous l'influence de deux ou trois meneurs, se sont coalisés par arrondissement, et ont signé ensemble, à l'exception de quatre, une réponse, en forme de remontrances, dans laquelle, sortant des bornes de leurs attributions comme curés, ils se permettent de censurer ouvertement l'administration épiscopale, et demandent le renvoi de tous les étrangers et de toutes les personnes de l'évêché et des séminaires qu'ils supposent jouir plus particulièrement de l'estime et de la confiance de leur évêque ; bien plus, ils ont fait insérer dans les journaux, soit de Dijon, soit de la capitale, cette démarche inouïe à laquelle ont adhéré les cinq membres qui restent vivants du chapitre. C'est dans ces feuilles publiques qu'on n'a pas craint de diffamer les personnes et de décrier les actes de l'autorité épiscopale. On demande le renvoi en masse des prêtres étrangers. Mais à qui donc appartient-il de juger de l'opportunité d'une telle mesure, sinon à l'évêque ? *Posuit epis-*

copos regere. A qui appartient-il de choisir les ouvriers qui doivent travailler à la vigne, sinon au maître de la vigne ? A qui est-ce de choisir les dépositaires de la confiance intime d'un évêque, sinon à l'évêque lui-même ? On veut aussi le rappel de ceux qui, dans le temps, furent éloignés de leur poste. Mais si l'évêque les juge plus utiles là où il les a placés, qui peut lui intenter procès là-dessus ? D'ailleurs plusieurs de ceux qui ont été éloignés ne peuvent revenir, pour cause : ils le savent bien, et probablement ils n'ont pas ce désir pour le moment. Les uns ont eu des torts en matière de conduite ; un autre s'en est donné bien volontairement en matière de doctrine, et s'est fait le chaud partisan, le zélé propagateur des théories du philosophe de Strasbourg (1). Pourquoi donc blâmerait-on monseigneur de Dijon de l'avoir, non pas interdit ni éloigné, mais appelé à d'autres fonctions, qu'il a refusées, tandis qu'on a loué, et si justement, monseigneur de Strasbourg d'avoir retiré sa confiance à M. Bautain ? — On exalte le mérite des nouveaux grands-vicaires ; c'est monseigneur qui les a choisis. Mais, sans vouloir rien diminuer de leur mérite réel, nous sommes persuadés qu'ils ne sont pas assez dupes pour croire à la sincérité de leurs flatteurs, dont on connaît la vraie opinion à leur égard. Personne qui ne sache que leurs précédents ne leur avaient pas frayé la route des dignités, que, du reste, ils n'ambitionnaient pas, et qu'il a fallu une circonstance grave et impérieuse pour les tirer res-

(1) Voyez l'ouvrage intitulé : *De l'enseignement de la philosophie au dix-neuvième siècle*, par l'abbé Bautain. Compte rendu de cet ouvrage, par M. S. Foisset, chanoine supérieur du petit séminaire de Dijon ; in-8.

pectivement de leurs modestes fonctions de professeur et de curé qu'ils remplissaient avec honneur; personne qui doute encore que, si le pouvoir passait entre les mains des opposants, ils ne fussent bientôt supplantés par des hommes plus ambitieux, qui les ménageraient d'autant moins qu'ils auraient montré plus de versatilité et d'hésitation entre les principes sacrés du droit et les exigences d'un parti. On dit qu'ils n'ont pas la pleine confiance du prélat, et on leur fait jouer, dans les journaux, un rôle puéril et avilissant, qu'ils doivent repousser, en leur faisant demander ou demandant pour eux une plus large part dans les affaires et la confiance de leur évêque. Mais n'est-ce pas le cas de dire : la confiance se mérite et ne se demande pas? Et, quant aux affaires, tout dépend de la volonté libre de l'évêque et de la teneur qu'il lui plaît de donner aux lettres de grand-vicaire. Mieux vaut croire, pour l'honneur et le bonheur de tous, que les grands-vicaires de Dijon ont toute la confiance qui est nécessaire à leur position, qu'ils savent toujours s'en rendre plus dignes en ne faisant qu'un avec leur évêque, en soutenant franchement son autorité et son indépendance contre d'injustes prétentions, et ne se croyant ni plus sages, ni plus vertueux, ni plus habiles que leur supérieur, seul légitime, dont ils doivent respecter les volontés, même quand elles seraient, en quelques points, contraires aux leurs; car, dans le conflit, si l'opposition veut que les grands-vicaires l'emportent sur l'évêque, le droit divin dit que l'évêque est au dessus de tout, *posuit episcopos regere*.

8° L'opposition se vante aussi, du moins dans les journaux, d'avoir l'assentiment des évêques et l'appui du

gouvernement. Si ce n'est pas là une assertion mensongère, on ne peut que déplorer que quelques évêques se soient laissés endoctriner par une coterie au point de juger la conduite d'un collègue, quel qu'il soit, sans l'avoir entendu, encourageant par là, contre tous les principes, les simples prêtres à s'arroger un droit de contrôle sur les actes de leur premier pasteur, et se créant à eux-mêmes, ou à leurs successeurs, un foyer de division, d'insubordination et de révolte. On ne peut que s'étonner de la conduite d'un gouvernement si zélé pour étouffer les rébellions sans cesse renaissantes, pour en chercher et punir les auteurs, les fauteurs, les complices, pour éloigner des emplois ceux qui lui sont tant soit peu suspects, et ne s'entourer que de véritables amis; et qui ne prêterait pas un appui à un évêque de son choix, parfaitement dans son droit et dans son devoir, qui gouverne son diocèse conformément à toutes les lois canoniques et civiles, mais qui cherche aussi à maintenir et à faire respecter l'autorité divine dont il est investi, nomme aux emplois les hommes qu'il y juge propres, et qui n'abusent pas, comme il n'arrive que trop souvent, de leur élévation pour lui nuire, et ne peut reconnaître, en un mot, des Mentors obligés ou des conseillers nécessaires dans les prêtres qui n'ont de pouvoir que par lui.

On ne cesse encore de répéter que monseigneur l'évêque de Dijon se laisse mener par des hommes indignes de sa confiance : c'est un outrage à l'épiscopat. Un évêque ne doit se laisser mener par personne ; à lui seul il appartient de conduire le troupeau ; à lui seul le pouvoir d'enseignement, de jugement, de gouvernement : *Euntes docete... posuit episcopos regere*. Tout acte, toute opposition, toute coalition tendant à entraver son adminis-

tration est donc, de fait, attentatoire à sa divine prérogative, équivalentement schismatique. Sans doute les conseils peuvent être utiles, quelquefois nécessaires; mais ils doivent être libres et ne jamais dégénérer en scandaleuses diffamations : c'est à l'évêque de les prendre où bon lui semble, de les peser mûrement et consciencieusement, et d'agir ensuite; lui seul rendra compte à Dieu de sa gestion. Non, l'évêque de Dijon ne se laisse pas mener : ils le savent bien les opposants qui ont voulu quelquefois entreprendre de dominer sa volonté et de lui prescrire des conditions de gouvernement. Lui seul doit et veut juger, en dernier ressort, de la dignité ou de l'indignité de ses prêtres; lui seul doit et veut porter la responsabilité de ses actes. Tout autre tribunal, érigé par l'orgueil, l'esprit d'indépendance et d'ambition, et composé de prêtres du second ordre, est inconnu dans l'Eglise; il est incompétent.

D'ailleurs, s'il fallait ici traiter la question des personnes qui, trop souvent, a pris dans cette affaire la place de la question des principes; s'il fallait faire la biographie vivante du chapitre et des curés de Dijon, et d'un grand nombre de ceux qui ont signé les fameuses remontrances, il en est plus d'un à qui l'on dirait avec grande vérité et un à-propos qui frapperait leur conscience : *Medice, cura te ipsum : qui sine peccato est vestrum primus lapidem mittat*. Les archives de l'évêché seraient sans doute un répertoire peu honorable pour plusieurs personnages, même des plus marquants, et non-seulement Dijon, mais d'autres villes et des départements éloignés fourniraient des hommes qui rappelleraient au besoin de fâcheux souvenirs; mais laissons là toute récrimination. L'homme d'honneur, le chrétien, à

plus forte raison le prêtre, ne doit répondre à d'injustes diffamations que par la patience et la charité.

En résumé :

1° Monseigneur l'évêque de Dijon a été attaqué lors de sa nomination et avant son arrivée par les hommes qui l'attaquent aujourd'hui. Le pape a passé outre.

2° Institué canoniquement et évêque légitime, il a tous les droits et les prérogatives des autres évêques, pour gouverner son diocèse, dans les personnes et dans les choses du ressort de sa juridiction. Que veut-on donc en lui prescrivant des conditions?

3° Si son administration présente des actes contraires à la foi, aux mœurs ou à la discipline, que ne le défère-t-on à un tribunal compétent, au lieu de faire du scandale dans les journaux? Sinon, le seul devoir est d'obéir et de se taire; alors on verrait, avec la paix et la concorde, renaitre la foi et la charité parmi les fidèles (1).

Qu'en pensez-vous maintenant?

M. MORLOT.

Je ne pense pas.

M. REY.

Alors même que ces vérités vous sembleraient cacher quelque aiguillon, il vous souviendra que vous en avez dit jadis à M. Rey qui n'étaient ni plus sincères ni plus douces; ainsi s'exprime le Solitaire; (page 130) et plus bas; la difficulté était de ne pas

(1) Voyez, pour plus ample information, la notice de M. Morlot, surtout aux pages 127 et 128.

suivre, en devenant évêque, les mêmes errements, c'est-à-dire de ne pas se placer directement sur le même terrain que M. Rey, c'est-à-dire encore de ne pas accepter soi-même la mitre des mains de Louis-Philippe; ou, l'acceptation faite, de repousser de son diocèse les hommes antipathiques au clergé, de ne pas appeler surtout d'étrangers pour leur donner des places, en dépit de leur âge, de leur inexpérience, de leur nullité même, d'éviter les tergiversations et les obsessions fâcheuses, de tenir compte en un mot des plaintes et des observations indépendantes.

Or, 1° Vous et moi, avons accepté de Louis-Philippe nos évéchés.

2° Vous, à Dijon, d'une part, et certains ecclésiastiques d'Orléans, de l'autre, vous avez fait de l'opposition à votre évêque.

3° Les motifs étaient absolument les mêmes ;

Ici, M. Roux, supérieur du séminaire et vicaire-général, — là M. Bénech, supérieur du séminaire et vicaire-général.

Ici et là, expulsion demandée ; formules de remontrances copiées, pour ainsi dire, l'une sur l'autre ; pièces signées.

Voici les termes textuels de M. Picot, votre organe avoué : *On demandait (à Dijon) le renvoi en*

masse des étrangers et des personnes attachées TANT A L'ÉVÊCHÉ QU'AU SÉMINAIRE, de plus le rappel des prêtres interdits et la réintégration dans leurs offices de ceux que M. Rey en avait éloignés. — Vous savez ce qu'on demandait à Orléans, selon le Solitaire : la même chose, dans les mêmes termes.

Quand je choisis M. Roux, pour grand-vicaire, l'*Ami de la religion* disait encore : *N'aurait-on pas pu trouver un prêtre digne de ces fonctions dans le diocèse, et n'est-il pas à regretter que l'administration de ce diocèse soit confiée à un étranger qui ne peut avoir les connaissances locales, ni surtout inspirer la confiance générale* (1). Et M. Roux vous déclare assez expressément l'auteur de ces paroles : « Il ne manque, dit-il, à ces paroles que la signature de leur auteur. Je suis arrivé à Dijon sans connaître M. Morlot, etc., etc. » — Quand vous fîtes venir à Orléans M. Dupont-des-Loges, M. *** vous objecta purement et simplement ces paroles.

M. Bénech et ses amis vous ont dit, sans nul doute, que M. *** , ce prêtre modèle, *manquait de caractère et d'esprit sacerdotal, qu'il était rétif et incohérent, etc., etc.* — Là c'est mot pour

(1) *Ami de la Religion*, 12 mars 1843.

mot le jugement que portait sur vous M. l'abbé Lacoste, vicaire général.

M. Picot, toujours en votre nom, accusait M. Roux et M. Bonnet, qui d'avoir recueilli une dépouille sacrée, qui d'avoir été interdit à Paris, qui d'avoir été CHASSÉ D'AVIGNON. — Le *Solitaire*, conformément aux pensées bien connues de M. ***, accuse M. Bénech d'avoir usurpé la dépouille de M. Mérault; et je remarque (page 115 de la notice) ces lignes : *sorti d'Avignon pour des causes*, etc.

L'expression *mauvais prêtre* fut employée à doses égales.

M. Picot (même article) s'indignait de voir *auprès de moi un homme noté dans l'opinion en matière fâcheuse*. — M. *** s'indignait de voir auprès de vous un homme (quel homme!) noté dans l'opinion en matière fâcheuse.

Que reste-t-il? trouvez un seul point de différence; ou plutôt montrez-moi une action, un murmure, un écrit, un geste, un souffle qui, dans vos tracas d'administration et les miens, ne soient pas à l'unisson, parfaitement, presque miraculeusement. Il n'est pas que la conclusion des uns et des autres ne se confonde dans une étrange similitude d'idées et de mots.

Vous disiez : *Si, ce qu'à Dieu ne plaise, dans les*

débats qui nous ont occupés, si des avertissements devenus trop nécessaires étaient sans résultats ; si l'on ne parvenait point à ouvrir les yeux du prélat, que resterait-il à attendre, si non la ruine définitive d'un malheureux diocèse, quand à mesure que la mort éclaircira les rangs du clergé, les plus importantes fonctions seraient livrées à des hommes comme ceux qui ont surpris jusqu'ici la bienveillance épiscopale. — Le Solitaire a terminé par ce passage la notice qui vous regarde... Vous bâillez.

M. MORLOT.

Oui, j'ai des bâillements. Je voudrais bien m'en aller.

M. REY.

Enfin, qu'en dites-vous ? saint Paul dit, lui : *Si enim quæ destruxi, hæc iterum ædifico, prævaricatorum me constituo.*

M. MORLOT.

Je dois vous dire que je ne dis rien.

M. REY.

Expliquez-vous ces inconséquences ? ce que vous faites, si d'autres le font, vous les déclarez abominables.

M. MORLOT.

Je ne déclare pas cela... Quelle perfidie !

M. REY.

Vous avez dit : *Quelle perfidie !*

M. MORLOT.

Je veux bien tenir un autre langage.

M. REY.

Et ensuite un autre, toujours un autre. Ce qu'il m'importe d'apprendre, c'est comment vous m'avez joué tant de vilains tours à Dijon pour me *calquer sur vitre* à Orléans.

M. MORLOT.

Ne vous fâchez pas. Les raisons n'étaient pas complètement les mêmes.

M. REY.

J'ai prouvé le contraire; vous les avez données, vos raisons, je les ai transcrites sans ajouter ni retrancher une syllabe. En tous cas, les choses étant si délicates, vous deviez comprendre la nécessité d'une explication; vous n'en avez pas donné, vous vous êtes abstenu, faute de mieux; vous...

M. MORLOT, *s'emportant avec calme.*

Mais il me vient un raisonnement subtil : si j'ai mal fait à Orléans, il s'en suit que vous avez mal fait à Dijon, puisque j'ai positivement fait la même chose que vous.

M. REY.

Vous m'étonnez. La question serait donc de sa-

voir ce que valent respectivement M. Bénéch et M. Roux, M. Bonnet et ***, M. *** et vous, ô pâle collègue. Mais...

(M. Morlot, comme une fumée légère, s'évanouit dans l'espace; M. Rey croit entendre des sons lentement articulés et mourants: *J'aurais dû me laire;... où vais-je me fourvoyer!... mais j'avais peur de lui...* M. Rey est plus en colère que jamais; sa figure prend une teinte violette.)

Et je m'éveille.

Il est aussitôt décidé que la notice de M. Rey suivra celle du cardinal Pacca. Je raconterai dans cette notice, toutes les péripéties de mon sujet, avec leurs soudainetés et leurs incohérences. Pour les détails l'exactitude est parfaite; les personnages s'y présentent dans la réalité de leur être; éveillé, je n'aurais pas deviné plus juste. Ce désordre même pourrait bien n'être qu'apparent, et ces variations de pensées comme de langage la nature prise sur le fait; la nature ne crée pas des allées droites comme Lenôtre. Je suis sûr, pour mon compte, que M. Morlot n'a jamais suivi systématiquement les voies de son administration malheureuse; il a dû se sentir alors et depuis ballotté en sens contraire, et si bien qu'en un quart-d'heure deux idées ennemies l'avaient également, presque simultanément dominé; tel est le mouvement de l'erreur chez les hommes

simples. L'impatience de M. Rey, ses exclamations, ses mots saccadés, ses questions exubérantes et soudaines, ses airs éperdus devant toutes les inconsistances de son interlocuteur, on les appréciera.

M. Rey...

Je dis M. Rey, ancien évêque de Dijon, qu'il ne faut pas confondre avec M. Rey, mort l'année dernière, évêque en Savoie, et destiné lui-même à prendre place dans ma collection...

Claude Rey naquit à Aix (Provence), le 27 novembre 1773, d'une famille commune, ainsi que ses compatriotes Brueys, Tournefort, Adanson, Vanloo et Vauvenargues; ceci ne m'alarme point.

Son éducation fut soignée. Il reçut jusqu'à l'âge de cinq ou six ans les leçons maternelles; vinrent ensuite les précepteurs et les écoles préparatoires; il avait fait à moitié ses études de latinité, lorsqu'il entra au petit séminaire de sa ville natale; il y soutint constamment la réputation qui l'avait précédé; car on trouve des réputations partout.

Dieu l'appelait au sacerdoce; c'est aussi vers cette sublime fin que l'entraînaient tous les plus ardents désirs de son âme. S'il se distinguait par des talents précoces, les bons juges n'appréciaient pas moins sa piété vive et réellement supérieure. Un prêtre ne saurait être vertueux ou criminel

comme un autre; ses idées, ses émotions, ses volontés, ses actes, subissent la loi de sa position : à moins d'être le premier des hommes, il en est le dernier.

Le jeune Rey prit la soutane vers la fin de 1778; il était alors en rhétorique; il fit sa philosophie l'année suivante, et, l'ayant achevée, il devint élève de théologie. J'évite de dire quand et comment il passa du petit au grand séminaire, ce qui se devine tout seul.

Cependant la révolution chassait de leurs demeures et assassinait quelquefois ceux qu'elle jugeait réfractaires à la Constitution civile. Les directeurs du séminaire d'Aix furent obligés de se retirer dans leurs familles, et trop heureux encore de pouvoir y réussir. M. Rey, par la même raison, dut interrompre ses études et faire comme ses maîtres.

N'étant point engagé dans les ordres, sa position ne présentait guère de difficulté sérieuse; il pouvait, sans violer aucune règle, quitter l'habit ecclésiastique; il le quitta, bien qu'à regret et avec l'intention de le reprendre, si les temps devenaient meilleurs.

Ainsi rendu à la vie du monde, mais toujours fidèle à des devoirs qu'on y remplit peu d'habitude, il laissa passer la Révolution.

En 1800, le soleil luisait pour Dieu comme pour tout le monde. M. Rey vint à Paris et termina son cours de théologie sous M. Emery. C'est de 1800 à 1801 qu'il reçut les *mineurs*, le sous-diaconat, et le diaconat.

La nomination de M. de Cicé au siège d'Aix est de la même époque. Le saint et illustre archevêque pressa M. Rey, lorsqu'il n'était encore que diacre, de revenir dans son diocèse ; il comprenait toute l'importance d'avoir auprès de lui un si remarquable sujet. M. Rey se rendit à ses désirs, et fut le premier prêtre qu'il ordonna. Au temps jadis, on faisait grand état de ces sortes d'incidents ; ils entraient naturellement dans les traditions de famille ; il en résultait comme une affinité précieuse entre l'évêque et celui qu'il appelait son premier-né ; en ce temps-là, on était simple de cœur, et on avait bien raison.

M. de Cicé prit d'abord M. Rey pour secrétaire ; il le fit ensuite vicaire-général, et, en témoignage de son affectueuse estime, il le nomma l'un de ses exécuteurs testamentaires. De la part de M. de Cicé toute distinction était un honneur.

Secrétaire, vicaire-général, etc., etc., M. Rey ne se prélassait point. « Il faut, à l'exemple de notre saint Bernard, dit saint François de Sales, être bien

nets et bien propres, mais non pas curieux ni mystes (1). Il jugeait son travail de bureau parfaitement conciliable avec des occupations d'autre sorte, également utiles à l'Église ; il confessait beaucoup, prêchait, catéchisait, visitait les malades, comme fit M. Annat, accompagnait des criminels à l'échafaud, maniait des livres et en faisait.

Il publia, en 1808, les *Prières et cérémonies pour la consécration d'un Evêque*, traduction du Pontifical avec notes explicatives. Cette brochure ne se trouve point à la Bibliothèque royale, où sont tous les livres, hormis ceux dont on a besoin ; mais je ne l'en estime pas moins, et le bibliophile à l'obligéance duquel je dois de l'avoir lu, mérite mes bénédictions. Les notes pouvaient avoir plus d'étendue ; telles qu'elles sont, elles annoncent une sagacité rare et une érudition qu'il faudra bientôt nommer *imprétrale* ; le style m'a charmé parce qu'il est vif sans excès, élégant sans recherche, coulant, précis, naturel enfin ; de même pour le texte.

Lorsqu'il fut pourvu d'un canonicat en 1816, M. Rey fit paraître un *Précis historique sur l'Église de Notre-Dame de la Sed d'Aix*.

En 1821, parut l'*Ordre des Prières et Cérémonies*.

(1) Être *mystes*, faire le prélat. Voyez Lacombe, *Dictionnaire du vieux langage français*, Nouvelle édition.

nies dans la consécration d'une Eglise, avec notes explicatives.

M. de Beausset, à cette dernière époque, le nommait théologal (1).

Ainsi, à chaque date d'ouvrage se rapporte une date de promotion ; si c'était là une manière de récompenser l'auteur, j'en félicite M. de Beausset et les autres ; si M. Rey voulait ainsi, et à point, justifier les choix qu'on avait faits de lui pour diverses places, rien de mieux encore.

A la mort de M. de Beausset, il se trouva chargé, comme vicaire-général capitulaire, de l'administration diocésaine, et n'écrivit pas une aussi belle circulaire que celle de MM. Dubois, Egraz et Bénech, d'Orléans (2) :

Le chapitre métropolitain d'Aix lui confia les mêmes fonctions à la mort de M. de Richery, successeur de M. de Beausset (3).

« En l'une et l'autre circonstances, il fit preuve, dit un biographe, d'un grand esprit, de sagesse, de

(1) Autrefois le théologal donnait des leçons de théologie dans le chœur et quelquefois dans la salle du chapitre. (Extrait du recueil in-4, rédigé par Loiseau, archiprêtre, et Pellard, chanoine, d'Orléans). Je pense qu'il en était ainsi dans tous les diocèses.

(2) Voir la notice de M. de Feletz.

(3) J'ai donné un petit aperçu de sa vie dans la 67^e livr.

modération et en même temps de fermeté, et parvint à éviter bien des maux. »

« La conduite de M. Rey, ajoute-t-il, avait fixé l'attention du gouvernement; le siège de Dijon étant devenu vacant, M. Rey y fut appelé en 1831. Sa nomination éprouva de grandes difficultés en cour de Rome; toutefois la prudence de Grégoire XVI l'emporta sur les avis de conseillers ardents et implacables; M. Rey fut préconisé, et, par bref spécial, autorisé à recevoir la consécration épiscopale d'un seul évêque assisté de deux dignitaires (quelconques) ecclésiastiques. »

N'ayant pas trouvé un seul évêque français qui voulût leur prêter son ministère, M. Rey et M. d'Humières furent sacrés, comme on l'a vu, par M. Antonio de Posada, évêque de Carthagène et de Murcie.

Et, tâchons de ne pas l'oublier, la cause de ce refus était celle-ci uniquement : LOUIS-PHILIPPE LES A NOMMÉS, LUI QUI N'EST PAS LE ROI LÉGITIME.

A l'heure qu'il est, l'épiscopat français tout entier, ou à peu près, se compose de nominations faites par LOUIS-PHILIPPE; le voilà LÉGITIME.

Quelle comédie !

Sur les aventures de Dijon, le *Mémoire* cité plus haut nous a suffisamment édifiés.

M. Rey, après avoir inutilement lutté contre M. Morlot et les siens, envoya sa démission au souverain Pontife et, comme fiche de consolation, reçut du roi illégitimo-légitime, un titre de chanoine-évêque du chapitre royal de Saint-Denis.

On a fait courir des bruits que je crois absolument faux : M. l'abbé Gay, son secrétaire et ami, qui fut lui-même nommé chanoine titulaire du second ordre au même lieu, n'aurait obtenu cette distinction si heureuse et si recherchée qu'au prix d'une conduite équivoque à l'égard de M. Rey, c'est-à-dire qu'en usant de son crédit sur l'esprit du prélat pour l'amener, sans qu'il y parût, à une démission. La loyauté bien connue et le noble caractère de M. Gay confondent assez une pareille calomnie.

Jusqu'en 1830, M. Rey était demeuré étranger à tout mouvement et à toute discussion politiques ; il était persuadé qu'un ministre de la religion doit, suivant les maximes de l'Évangile, respect et obéissance au gouvernement de son pays, quelle qu'en soit la forme ; aussi, à cette époque, ne crut-il pas devoir faire cause commune avec l'immense majorité du clergé, qui refusait les prières de l'Église en

faveur du nouveau chef de l'État. Il manifesta publiquement ses sentiments personnels dans la lettre suivante adressée à un curé qui l'avait consulté à cet égard :

Monsieur et bien respectable curé,

Vous me faites part de la peine que vous éprouvez dans l'exercice de votre ministère, et vous me consultez sur la conduite que vous avez à tenir relativement à la prière pour le roi, que l'on fait à la fin de tous les offices publics, et que l'on a discontinué de faire depuis les derniers événements politiques de juillet dernier.

Permettez-moi de vous faire observer, d'abord, qu'environné de prêtres aussi éclairés que ceux qui sont dans votre voisinage, vous auriez pu, je pense, vous adresser à eux pour un objet sur lequel, comme vous, ils ont, à raison de leurs fonctions de pasteurs, à agir dans leurs paroisses respectives. Je suis bien sûr que, aidé du concours de leurs lumières, vous en auriez reçu tous les éclaircissements qui auraient ensuite réglé votre conduite à cet égard. Quoi qu'il en soit, puisque vous voulez bien me consulter, j'apprécie infiniment ce témoignage de confiance que je me plais à attribuer à notre vieille amitié, et je m'empresse de correspondre à vos désirs, en manifestant à un ami de vieille date, avec toute la franchise qu'exige le caractère sacré dont nous sommes revêtus, mes principes sur cette matière, principes qui sont ceux que l'Église a professés dans tous les temps.

Il est fâcheux que le premier pasteur de votre diocèse n'ait pas donné à ceux qui l'ont consulté une décision qui ne donnât aucun lieu au doute et à la perplexité. Renvoyer chacun à sa propre conscience dans de pareilles conjonctures, ce n'est point prévenir le mal, et c'est ne satisfaire personne. S'il est un temps pour se taire, d'après la maxime de l'Esprit-Saint, il est aussi un temps où il faut rompre le silence et faire entendre sa voix. C'est d'après votre invitation que je prends ce dernier parti. La brièveté d'une lettre et la prompt réponse que vous exigez ne sauraient comporter un long développement; il me suffira de vous exposer les principes qui ne sont

autres pour nous, en cette matière, que la parole de Dieu écrite et les exemples des Saints, conséquence nécessaire de la parole de Dieu.

Les peuples ont des devoirs à remplir à l'égard des souverains : *reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari*, nous dit Jésus-Christ notre Sauveur, et au nombre de ces devoirs se trouvent l'honneur, la fidélité, l'amour, la soumission, le tribut et l'impôt, le respect, et des prières spéciales et ferventes pour leur conservation et leur bonheur, et pour la tranquillité et la postérité spirituelle et temporelle du royaume.

Tels sont les devoirs que les peuples ont à remplir à l'égard de ceux qui exercent l'autorité suprême, et lorsque nous disons des peuples, n'oublions jamais que les ecclésiastiques ne forment point par rapport à tous ces devoirs une classe distincte et séparée du peuple. Et c'est en ce sens qu'a lieu dans toute son étendue la maxime de Saint-Optat, évêque de Milève : l'Eglise est dans l'Etat. Ces diverses obligations énumérées ci-dessus font partie de l'enseignement public et élémentaire de l'Eglise catholique. C'est ce que l'on trouve dans tous les catéchismes, c'est ce qu'annonce et pratique l'Eglise universellement et d'une manière expresse tous les dimanches à la formule du prône, annonce et pratique qui dérivent nécessairement de l'article du Décalogue qui, en nous ordonnant d'honorer nos père et mère, exprime aussi les devoirs des inférieurs envers nos supérieurs.

Pénétré de l'importance et de la nécessité de l'accomplissement de ce précepte, qui nous ordonne de faire des prières pour tous ceux qui sont à la tête des peuples, l'apôtre saint Paul, dont les écrits ne sont autres que la parole de Dieu même, « recommande à son disciple Timothée, d'une manière expresse, de faire des prières, « d'adresser des demandes au Seigneur, de lui rendre des « actions de grâces pour les rois et pour tous ceux qui « sont dans l'élévation, afin, dit-il, que nous puissions « vivre heureux et tranquilles dans la pratique des vertus « chrétiennes ; » et la raison qu'il en apporte, « c'est « que cette pratique est une chose bonne et agréable à « Dieu, notre Sauveur. » *Hoc enim bonum est et acceptum coram salvatore nostro Deo.* 1 ad Timoth. 2, 1. Vous remarquerez sans peine que, pour ne pas rendre ma lettre trop longue, je ne cite, dans ces passages, que ce qui a

trait aux prières que nous sommes obligés de faire pour le souverain. D'après cette recommandation que fait le grand Apôtre, il est bien constant que dans ces premiers jours de l'Eglise naissante, les Chrétiens priaient d'une manière toute spéciale pour ceux qui exerçaient l'autorité, et alors parmi ceux qui exerçaient l'autorité il y en avait qui avaient contribué à la condamnation du Sauveur.

Dans la suite, bien avant que la religion de Jésus-Christ fût devenue la religion de l'Empire, cette même pratique de prier pour les empereurs était généralement observée. Le passage de Tertullien, à ce sujet, qui vivait à la fin du second et au commencement du troisième siècle de l'Eglise, est frappant : Il nous montre dans celui qui exerce l'autorité, l'autorité et la volonté de Dieu même. *Apolog.*, chap. 30. « Nous invoquons, dit-il, le « Dieu éternel, le vrai Dieu, le Dieu vivant..... pour la « conservation des empereurs. D'où lui vient la qualité « d'empereur si ce n'est de celui par lequel il est homme « avant d'être empereur ! Le pouvoir ne lui vient que de « Dieu, dont il tient le mouvement et la vie... C'est de « tout notre cœur que nous adressons à l'Eternel des « prières pour tous les empereurs, que nous le conjurons « de leur accorder une longue vie ; de préserver leur « empire de toute commotion, de rendre leur demeure « exempte de troubles ; de communiquer à leurs armées « la force et la valeur dans les combats. Nous lui demandons de leur accorder un sénat fidèle, un peuple qui « s'éloigne du mal et opère le bien, les pays soumis à « leur domination toujours fidèles. En un mot, nous conjurons notre Dieu de leur accorder tout ce qu'ils peuvent désirer et comme hommes, et comme empereurs. « Nous sommes chrétiens, et comme tels, nous voyons « dans la personne des empereurs le jugement de Dieu « même, qui les a placés à la tête des nations. Nous savons que la souveraine puissance ne réside en eux que parce que Dieu l'a voulu, et c'est là le motif pour lequel nous voulons la conservation de ce qu'a voulu Dieu lui-même. »

Cette obligation qu'impose aux chrétiens la loi de l'Evangile, de prier pour ceux qui exercent l'autorité, n'admet aucune distinction entre les souverains qui exercent la puissance. Les paroles sacrées s'appliquent à tous les

souverains, quels qu'ils soient, dès-lors qu'ils exercent le pouvoir sur la société.

Matth. 22, v. 21. *Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari, et quæ sunt Dei Deo.* Rendez à César ce qui est à César, et rendez à Dieu ce qui est à Dieu. La puissance des Césars dans cette maxime participe en quelque sorte à l'immutabilité de Dieu même, Dieu est éternel, et c'est parce qu'il est éternel que toujours nous devons rendre à Dieu ce qui est à Dieu. La personne des Césars disparaît ; aussi, n'est-ce point proprement à leurs personnes comme hommes, mais à leurs personnes comme Césars, c'est-à-dire, revêtus de la puissance, que toujours aussi nous sommes obligés de remplir à l'égard de l'autorité les devoirs que nous impose l'exercice de la souveraineté qu'ils exercent.

Ne croyez pas, mon cher et bien respectable curé, que ce soit ici une explication forcée : c'est une vérité qu'a proclamée Jésus-Christ, la vérité par essence, et c'est cette même vérité que nous inculque de nouveau l'Esprit-Saint dans l'épître de saint Paul aux Romains XIII, 1. *Non est potestas nisi à Deo : quæ autem sunt, à Deo ordinatæ sunt.* Il n'y a pas de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui a établi toutes celles qui sont sur la terre. Aussi voyons-nous dans les premiers siècles de l'Eglise les chrétiens être toujours fidèles observateurs de ce précepte et défier leurs persécuteurs de pouvoir citer un seul chrétien qui eût pris part aux conspirations si fréquentes alors qui se tramaient contre l'autorité et la vie des empereurs. D'où vient ce défi solennel de la part des apologistes de la religion chrétienne, si ce n'est de ce qu'ils étaient bien persuadés que les maximes de l'Evangile, relativement à la soumission due aux puissances, interdisaient aux chrétiens l'investigation des causes secondes qui élevaient la personne des Césars au souverain pouvoir. Ils ne voyaient dans la puissance que l'accomplissement d'un fait, et ce fait accompli soumettait et leurs corps, et leurs esprits et leurs cœurs. Saint Augustin n'a jamais entendu autrement la soumission aux puissances. Dans le livre 22, contre Fauste, chapitre 75, il manifeste sa doctrine à ce sujet d'une manière irréfragable, et c'est précisément en empruntant le passage précité de saint Paul : « Il n'y a pas de puissance, dit-il, qui ne vienne de Dieu, soit qu'il l'ordonne, soit qu'il la

« permette. » *Non est enim potestas nisi à D^{no}, sive j^{be}nte, sive sinente.* Mais je m'aperçois, mon cher et bien respectable ami, que j'irais peut-être plus loin que je ne voudrais, et que j'entamerais une thèse qu'il n'est pas dans mon dessein de traiter. En vous démontrant l'obligation de prier pour les puissances, j'allais presque, sans m'en apercevoir, entamer une autre question, celle de la légitimité des puissances. Vous ne m'avez rien demandé sur ce point, et je crois inutile en conséquence d'aborder cette question. J'ai dû en dire quelque chose seulement pour vous montrer que l'obligation imposée aux chrétiens, de prier pour les princes revêtus de la puissance, a toujours été entendue de ceux qui exercent cette puissance.

L'Ancien Testament même nous fournit une preuve bien forte de l'obligation qu'ont les peuples de prier pour ceux qui les gouvernent. C'est le prophète Baruch qui nous transmet cette doctrine, qui était professée par le peuple de Dieu durant sa captivité. Il s'agit de Nabuchodonosor, roi de Babylone, qui avait pillé le temple de Jérusalem, et emmené captif de Jérusalem à Babylone Jéchonias, les princes et tous les grands, et le peuple du pays.

Les juifs captifs dans cette terre étrangère firent dire par l'entremise de Baruch, à leurs frères, qui étaient à Jérusalem : « Nous vous avons envoyé de l'argent, achetez-en des holocaustes et de l'encens, faites-en des offrandes et des sacrifices pour le péché, à l'autel du Seigneur, notre Dieu, et priez pour la conservation de Nabuchodonosor, roi de Babylone, et pour la vie de Balthazar, son fils, afin que leurs jours sur la terre soient comme les jours du ciel, qu'ils vivent aussi longtemps que le monde : *rex, in æternum vive.* » C'était la manière ordinaire de saluer les princes.

La grâce qu'ils venaient de recevoir de Nabuchodonosor n'était pas le motif principal qui les faisait écrire de la sorte ; mais elle était, disent les interprètes, un nouveau motif ajouté à l'obligation générale imposée à tous les sujets, de prier pour les puissances auxquelles le Seigneur les a assujettis. « Demandez à Dieu la paix pour la ville où il vous a fait passer, disait Jérémie aux captifs de Babylone, parce que sa paix et son honneur seront les vôtres. » *Jérémie XXIX, 7.*

Telle est la doctrine des livres saints, telle est celle qui dans tous les temps a été enseignée dans l'Eglise de J.-C., doctrine fondée sur la souveraineté de Dieu, de qui émane toute puissance, sur le bien-être et le repos de la société, que la divine Providence, au milieu de ces grandes catastrophes, qui parfois et toujours dans ses desseins adorables bouleversèrent les empires, ne veut pas laisser exposée à des luttes continuelles, qui finiraient par l'entraîner à la dissolution, à travers tous les maux de la guerre civile et de l'anarchie, doctrine en un mot fondée sur la confiance et l'amour réciproque qui doivent exister entre les peuples et les rois.

C'est d'après ces maximes, que je crois avoir assez développées, qu'il vous sera facile de vous diriger dans les circonstances que vous m'avez exposées. — Et d'abord, avant que d'agir, écrivez à votre évêque pour lui faire part de la situation pénible dans laquelle vous vous trouvez; exposez-lui vos craintes pour la paix de la religion, si vous continuez de rester plus longtemps dans une inaction qui devient pour le peuple un sujet d'inquiétude et de scandale, et qui, aux yeux du gouvernement peut paraître un signe formel d'opposition de la part du clergé. La réponse que vous recevrez ne saurait être une défense de vous conformer à une doctrine qui a pour elle la parole de Dieu et la tradition la moins équivoque : la simple tolérance qui vous sera accordée à ce sujet deviendra pour vous un titre suffisant, pour vous porter à faire licitement ce qui en soi est non seulement bon, mais prescrit dans les livres saints.

Si, ne pouvant recevoir à temps la réponse à la lettre que vous écrirez, l'autorité civile, ou vos paroissiens mêmes, impatients, vous font à ce sujet des sollicitations pressantes, rendez-vous à leurs vœux, non que vous ayez à recevoir, pour l'exercice des fonctions spirituelles, d'ordre d'aucune autorité laïque; car, dans l'Eglise, la puissance temporelle protège et n'ordonne pas, ou, si en certaines circonstances elle paraît ordonner, ce n'est qu'en vertu du consentement de l'autorité spirituelle, qui, en reconnaissance de la protection qu'elle reçoit de l'évêque du dehors, ainsi que s'expriment les Pères en parlant des princes chrétiens, lui a conféré le titre de protecteur de ses règles sacrées; mais vous devez vous rendre à leurs sollicitations, parce que de quelque part que vous ad-

viennent un avis salutaire et pressant, qui n'est point en opposition avec les règles établies, vous devez vous en presser d'en profiter avec reconnaissance.

En agissant de la sorte, vous vous acquitterez d'une obligation essentielle, que Dieu même nous impose dans les livres saints, dont plusieurs souverains pontifes et nos prédécesseurs dans la foi nous ont donné des exemples bien frappants, et vous satisferez aux vœux et aux besoins de votre conscience, ainsi qu'à ceux de la religion et de la société.

Recevez, mon cher et respectable curé, l'assurance des sentiments affectueux de votre tout dévoué serviteur et ami.

Le 6 septembre 1830.

Quel est, encore une fois, l'évêque, si j'en excepte deux ou trois, qui ne signerait pas aujourd'hui cet énergique *factum*?

Et nunc, Reges, intelligite; erudimini qui iudicatis terram. Croyez à la sincérité des résistances comme des flatteries; tout cela se remue, s'amalgame et se confond dans une place obtenue ou refusée. Le budget regorge d'opinions. Oh! comme cela donne de la foi, d'arriver à quelque chose!

1^{er} Mai 1844.

at en
sem-

l'une
dans
s et
em-
aux
ion

des
r et

ex-
H-

f

Biographie du Clergé Contemporain.



PARIS, 1844.

M. BAUTAIN.

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévôts ?

BOILEAU.

Qui pourra croire que M. Picot soit un événement dans la vie de M. Bautain, et qu'un grain de poussière ait tué Cromwell ?

Le 15 septembre 1834, M. Le Pape de Trévern publiait et envoyait à tous les évêques de France un *Avertissement sur l'enseignement de M. Bautain, prêtre de son diocèse, professeur de philosophie à l'Académie de Strasbourg.*

* A peine étions-nous établi (1) à Strasbourg, dit-il (2), que le professeur *académique* de philosophie vint nous ouvrir son cœur. Il nous confia que, devenu déiste au sortir du collège et depuis

(1) Comme évêque.

(2) Pages 2, 3, 4 et 5.

toujours mécontent de lui-même, il n'avait cessé de chercher la vérité dans les livres, en France et en Allemagne (1); et qu'enfin ayant eu le bonheur, il y avait plus de trois ans, d'ouvrir l'Évangile, il y avait trouvé cette vraie philosophie dont il avait longtemps senti la soif et le besoin. Nous le félicitâmes du changement que la grâce avait opérée en lui. Il ajouta que depuis cette heureuse époque de sa vie, il s'était donné tout entier à la lecture de nos plus grands Théologiens, tels que Pascal et Bossuet, Bourdaloue et Massillon, et à une étude approfondie de la religion. Ce qui mettrait le comble à son bonheur, nous dit-il ensuite, serait d'entrer dans l'état ecclésiastique, et de devenir un des apologistes d'une religion trop longtemps méconnue (2). Sachant sa position dans l'Université, et celle de ses Élèves, convertis par ses soins, nous convinmes qu'ils se rendraient à Molsheim, que pour lui, il suivrait en son particulier et dans les

(1) Où il a reçu, comme M. Raas, le titre de docteur en théologie de la faculté de Tübingen, sur le vu d'un de ses ouvrages (mars 1835). — A ce sujet, M. Picot la plainte gentiment, M. Picot décoré de l'ordre de la Toison d'Or, et déclare qu'il n'est pas fort honorable d'appartenir à une Académie suspecte... c'est à-dire sans doute qui eut pour président ce stupide et infâme Gorres, l'auteur de l'*Athanasius*, ou Mohler, je ne sais lequel.

(2) Par lui, M. Bautain.

mêmes auteurs, les grandes questions théologiques que l'on y étudiait sous la direction d'un habile Ecclésiastique (1) ! — Nous devons à la vérité de déclarer que nos conventions furent fidèlement observées. Ses anciens Elèves devenus ceux de Molsheim, nous édifièrent par leur piété, leur assiduité à l'étude, comme ils nous attachèrent par l'aménité de leurs mœurs, la simplicité et la candeur de leur conversation. Les uns et les autres obtinrent successivement les Ordres, et nous nous félicitâmes de ces nouvelles conquêtes pour notre diocèse. Plus tard y) cependant, des inquiétudes nous furent communiquées sur quelques points de leur doctrine particulière. Nous examinâmes les explications données par leur premier maître et par eux-mêmes ; nous fîrent penser que peut-être un peu de jalouse avait donné lieu à des plaintes non fondées (2). Nous crûmes donc devoir accéder par la suite à la demande qu'ils nous firent de prendre la direction de notre petit Séminaire, nouvellement acquis à grands frais et sur l'ordre du ministère (3). Ces messieurs

(1) Ce qui n'est pas clair.

(2) Il faut s'arrêter là pour réfléchir. C'est un évêque qui parle, et il s'agit de prêtres. *Putredo ossium invidia*, dit l'Ecriture, que le clergé y prenne garde, il justifie trop souvent un vieux reproche : *Faciunt, quod canes solent, qui, sepium in culinâ nullum amant*.

(3) J'ai peine à comprendre cette locution. — Du reste,

s'offrirent d'y travailler sans émoluments. Dans nos grands embarras de finances, cette offre généreuse ne laissait pas d'avoir son mérite (1); elle fut acceptée (2). La maison fut mise sur un bon pied, les enfants soignés et bien tenus. Nous nous applaudissions; mais pourtant des rapports fâcheux sur l'enseignement de la philosophie nous arrivèrent de temps en temps: nous exigeâmes qu'il se fit en langue latine, comme dans tous les petits séminaires, et que la philosophie de Lyon ou du Mans y fût enseignée (3). Cela fut promis et mal exécuté (4). Nous en fîmes des reproches au supérieur de la maison (M. Batain). Ce fut alors que nous le trouvâmes lui-même dans des opinions que nous jugeâmes fausses et dangereuses. Nous espérâmes le ramener lui et les siens par la conviction. Nous lui envoyâmes les écrits des plus grands auteurs. Nous fîmes même pour lui un recueil des passages

M. de Bonnechose affirme, dans la préface de la *Philosophie du Christianisme*, que la direction leur fut offerte, et qu'ils ne la demandèrent point.

(1) Elle en avait un plus grand, je pense.

(2) Sans la pénurie en question, l'eussiez-vous donc rejetée?

(3) Singulière façon de vérifier un enseignement; et de l'épurer surtout.

(4) Pourquoi et comment? L'accusation est grave. On ne viole pas un engagement sans commettre un crime ou du moins une grande faute bien honteuse. L'explication était de rigueur.

des Pères, et nous les transcrivâmes de notre main (1). Cependant les plaintes redoublaient de la part du notre clergé (2); des lettres nous arrivaient des provinces. On nous blâmait de trop d'indulgence (3). Nous répondâmes que le mal ne nous était plus inconnu, mais que la voie de la persuasion nous semblait préférable à tout éclat prématuré (4). Nos entretiens confidentiels avec le professeur se renouvelèrent, mais sans nous satisfaire. Ses explications n'avaient pas l'ouverture franche et précise que nous désirions (5). Nous prîmes donc le parti de lui adresser six questions, auxquelles il attacherait ses réponses. Alors le danger et le faux de sa doctrine parurent (6) à découvert. Nous en avertîmes les principaux personnages qui lui étaient le plus attachés. Ils nous montrèrent un vif intérêt pour lui, en déclarant néanmoins qu'était près

(1) Extrême complaisance! — Restait pour lui la faculté d'apprécier.

(2) Deux membres du clergé : M. Raess et un ancien enthousiaste dont une lettre parut dans l'*Ami de la religion*. M. Mabilly, devenu directeur au petit séminaire de Luxeuil. Ce dernier avait été congédié par M. Batain.

(3) Histoire quotidienne de tous les diocèses. Il y avait, je le suppose, beaucoup de lettres anonymes.

(4) Fort bien.

(5) Il eût fallu dire *oui*, comme d'habitude, pour être précis et franc.

(6) *Nous*. — C'est un mot oublié.

il devait obéir à son évêque (1). Nous eûmes peu après un dernier entretien avec lui et un de ses principaux élèves. A notre grande surprise, nous le trouvâmes aussi obstiné (2) que jamais; nous ne pouvions douter néanmoins que leurs célèbres protecteurs ne lui fussent de ce même langage; qu'à nous (3). Enfin, après avoir inutilement employé les deux premières règles de l'Évangile : « Reprenez-le en particulier; appelez un ou deux témoins; insistez (4) »; nous sommes au obligé de venir (5) la troisième : « Parlez à l'Église (5) ».

Avant de reproduire et d'examiner les six questions, je dois mettre au net la plupart des détails que ce long préambule ne fait qu'indiquer. On y reconnaît peu l'auteur de la *Discussion amicale*!

Effectivement, M. Bautain, jusqu'à l'année 1828, n'était qu'un chrétien qui par le baptême.

(1) Dans les limites du droit.

(2) C'est-à-dire opposé d'une manière de voir.

(3) Qu'importent des protecteurs en matière de raisonnement?

(4) Lesquels? Nous les nommerons plus bas. Du moins furent-ils entendus régulièrement?

(5) Fort bien encore. Mais jusqu'à la sentence de l'Église, M. Bautain restait donc parfaitement libre de ne pas penser comme vous en ceci!

Je dis le baptême, car M. Batain avait reçu le baptême et non la circoncision, comme plusieurs le croient.

Sur les registres de la paroisse Saint-Merry, en date du 10 juin (22 prairial 1799, se trouve l'acte qui suit : *Pierre-Germain Adolphe, fils du citoyen Jean-Charles Batain et de la citoyenne Marie-Catherine-Françoise Alleton, rue Michel le Peletier, n° 325.* Aucune signature de parrain et marraine, ni de prêtre; aucune mention du sacrement; ainsi le voulaient l'usage et la nécessité (1). Mais s'agit-il bien ici de M. l'abbé Batain? Je lis au bas de ses réponses (2) (13 mai 1834) : *L. Batain*. L'initiale ne rappelle aucun des noms précédemment indiqués : L. signifie Louis probablement. Si ce n'est lui, c'est donc son frère, M. l'abbé Batain, prêchant à Saint-Merry, le panégyrique de la bienheureuse Marie de l'Incarnation nous a lui-même appris qu'il est enfant spirituel de cette paroisse.

(1) En voyant les registres de cette époque dans la sacristie de Saint-Merry, j'ai admiré le zèle des curés de cette église à les conserver. Ce sont de petits cahiers cousus avec un fil, comme ceux des écoliers, et recouverts d'une mauvaise feuille de parchemin. Mais j'ai désiré aussi que, pour calmer bien des appréhensions, M. Annat prit le parti de les faire relier solidement, ce qui est facile.

(2) Aux six questions de M. de Trévern.

M. Bautain père exerçait la profession de confesseur, suivant les uns ; il donnait, suivant d'autres, des leçons de danse et de maintien. Deux versions également gratuites, et qu'il m'importe peu de discuter. Je ne vois en ce brave homme que le père de M. l'abbé Bautain ; c'est, à mon avis, son état et sa personne tout entière ; on se dit roi pour beaucoup moins. Après avoir énuméré, dans un langage magnifique, les prodiges de la création ; et proclamé la toute-puissance de son auteur, l'Écriture sainte n'ajoute qu'une chose : « Quel est le nom de son fils ? et *quod nomen filii ejus, et nostri* (1) ? » Le fils qui est sage, dit-elle ailleurs, explique le père, et l'engendre en quelque sorte à son tour : « *Filius sapiens, doctrina patris* (2). Sa doctrine reflète admirablement sur celui dont elle émane ; et c'est pourquoi le père aussi sera loué en son fils : *qui docet filium suum laudabitur in illo* (3).

M. Bautain fit donner à son fils une éducation qui, moyennant son heureux naturel, l'a conduit bientôt dans la voie où nous le trouvons aujourd'hui. Je veux dire qu'il fut de bonne heure ce que Rousseau appelle *un enfant fait*, par analogie à un

(1) Prov. 30-4.

(2) Prov. 13-1.

(3) Eccli. 30-2.

honneur fait. Mais M. Batain connaît une faute et ne pouvait éviter de la commettre. C'était à l'aurore de l'Université. Pour concentrer dans cette institution despotique et sauvage toute son influence, Napoléon n'avait rien oublié, ni les promesses, ni les menaces, ni les fourberies. Sous peine de tuer l'avenir des siens, chaque père de famille était bien forcé de courber la tête silencieusement. M. Batain se résigna comme les autres. Le jeune homme entra au lycée. Il ne devint pas déiste au sortir de là : M. de Trévern se trompe, il l'était déjà.

Moins tyrannique et moins inventive que l'Empire, la Restauration maintint sans réserve l'Université. Ses concessions partielles n'entrent point en ligne de compte : elles aggravaient le mal par cela seul qu'elles semblaient le tempérer. A l'époque de 1815, Louis Batain avait seize ans et terminait ses études classiques. Le pli était pris. Son esprit essentiellement curieux et investigateur devait goûter de lui-même une méthode philosophique dont toutes les bases reposent sur l'examen et la discussion des doctrines, sur le libre choix des vérités les plus évidentes pour le sens personnel. Il s'en éprit effectivement, et dès que M. Batain fut admis à l'École normale, M. Cousin n'eut pas un plus solide enthousiaste ; bientôt il n'eut pas de plus

fidèle ami. — Hattner, chancelier, supérieur du petit séminaire de Strasbourg. M. l'abbé Bantain conservait encore et affichait sur les murs de sa modeste cellule les seuls portraits de M^{lle} Cousin et Guizot plusieurs fois répétés.

Il convient de reconnaître que cette admiration ne sentait point le fétichisme, et se justifiait, autant que possible, par les résultats comme par les motifs. L'erreur n'est jamais un vice ni une crainte; toute la moralité d'un acte est d'une pensée,igit dans l'intention. (1) b M. Bantain cherchait, et il a été dit : Cherchez, *queritis*. Lucien, faisant allusion au mât funèbre, *Je cherche une femme*, observe qu'à la place des Athéniens il eût répondu : *Tuus mihi tu lanternis* (2). Si Diogène y mettait de la malice, on le demande; mais nul ne suspectera la candide gaucherie de M. Bantain. Sur le premier

(1) *Quidquid agant homines, intentio judicat omnes.*

Ceux qui ont fait aux Jésuites un crime de cette maxime sont des imbécilles ou des menteurs.eux seuls, en la détournant vers des applications stupides et horribles, méritent le mépris et la honte.

(2) Je possède un tableau qui représente le cardinal de Fleury dans un médaillon, et au-dessus Diogène tournant sa lanterne vers la figure du ministre; en bas est écrit : *Quem frustra quæsit Cynicus olim, ecce inventus adest.* Au premier abord une certaine ressemblance de figure me fit croire que Diogène avait affaire à Boissier. L'illusion dissipée, je suis d'avis qu'en effet Diogène ne savait pas tenir sa lanterne.

avis de Lucien, il tint mieux sa lanterne, et trouva ce qu'il cherchait. L'Évangile aussi avait bien raison. Cherchez, et si vous êtes de bonne volonté quelque misère qui se présente sous vos pas, ne perdez point patience, marchez, marchez encore, vous trouverez. *Quærite et invenietis.*

Le soin qu'il mit à ses recherches, les épines et les broussailles, où se déchirèrent ses pieds ensanglantés, ses perpétuelles alternatives de douleur et d'espérances, de calme et de dégoût, toutes les vicissitudes de sa vie de sceptique, M. Rautain les a fait voir à M. Le Rappé de Trévern et à ses amis; il en a parlé plusieurs fois du haut de la chaire, et dans ses livres. C'est identiquement l'histoire de tous ceux qui, après avoir délaissé la vérité, reviennent à elle conduits par la conscience, l'intelligence et la grâce. Qu'il suffise ici d'une indication.

Je n'entends pas non plus entamer une dissertation sur l'Eclectisme. On a épuisé cette matière depuis vingt ans; on l'a ridiculisée. Elle ne vaut pas le temps qu'elle coûte. Les philosophes se récrient? Bien d'aussi simple. Que diront-ils? En métaphysique, en morale, quels services nous a rendus l'éclectisme? Où sont ses conséquences pratiques? Les idées ont-elles fait un pas dans la sphère qu'il occupe? Il est notoirement impossible

qu'un système quelconque, pour peu qu'il contienne le moindre germe de raison, préoccupe les esprits durant un quart de siècle, et ne pousse pas à la longue l'apparence même d'un fruit. La résistance et la persécution, loin d'expliquer cette radicale stérilité, la rendraient plus inconcevable encore. O vous qui lisez ceci, bon jeune homme, vous m'accusez d'une audace imbécille; c'est une si grande chose que la philosophie! et ceux qui s'en occupent ou qui ne s'en occupent pas mais l'enseignement, ceux-là viennent de si haut! ils parlent si lentement! ils parlent des langues si mystérieuses! ils s'entre-regardent, et ils ne rient pas! ô mon ami, ces langues mystérieuses, vous ne les comprenez pas, et moi non plus, et eux non plus. Ne dites pas qu'ils viennent de haut; dites qu'ils veulent s'élever, et que malheureusement pour l'honneur de la société présente, ils y réussissent quelquefois: le ministère, les deux Chambres, tous les emplois lucratifs regorgent de ces gens-là; or, voyez, dès qu'ils sont obligés de mettre bas leur argot cabalistique et de parler intelligiblement, quelle dégoutante impuissance. Rappelez-vous la maxime de l'archevêque d'Autun sur la gravité, et certaine phrase de Cicéron sur les sottises des philosophes.

M. Batain ressemblait à mon bon jeune homme,

si ce n'est qu'il comprenait ses maîtres sans les comprendre? Je veux signaler ici un phénomène plus commun qu'on ne pense. Possédé, comme on l'a vu, d'un excessif enthousiasme *a priori*, l'élève se persuadait naturellement que toute parole tombée de la chaire était un jet de soleil et un oracle. Il y a pour les âmes fortes des positions extrêmes que nulle secousse ne saurait leur faire quitter; dès qu'elles les ont prises, leur énergie propre n'y suffit pas; que dis-je? elles l'emploieront tout entière nécessairement, fatalement, à s'y associer de plus en plus. Tel était le sort de M. Hautain. Le désenchantement, il n'y songea même pas. Désordonnées ou non, les sons qui lui frappaient l'oreille se divisaient mystérieusement dans son cerveau, et révélèrent leur à-tout, suivant les plus strictes conditions de l'ordre logique, des idées corrélatives ou qui devaient l'être. Ainsi admirait-il chez les autres ce qu'il produisait à son insu; son attention à l'œuvre était l'œuvre même. On avait dit à une dame que M. de Bièvre ne prononçait pas un mot qui ne fût un calembourg. La dame fut invitée à dîner; je ne sais où; M. de Bièvre s'y trouvait. Dès le bon jour du marquis, la dame se prit à rire, et continua, si bien qu'il fut interdit et qu'on s'en aperçut : — Pardon, monsieur le Marquis, fit la dame, mais

en partie, c'est prodigieux. Personne ne comprenait. Vous n'en avez pas manqué, un seul reprit-elle. Moyennant une explication délicate de la maîtresse du lieu, l'énigme se découvrait, et la conversation changea de thème. M. de Bièvre était dérangé. Sans réserve, la dame abusait de la physiognomie de M. Bantaja.

Il était juste que M. Cousin se montrât reconnaissant. L'élève obtint bientôt une chaire à l'Académie de Strasbourg. Le voisinage de l'Allemagne lui convenait prodigieusement ou plutôt ne lui convenait pas, sinon dans le sens de la médecine homéopathique de la comédie. Déjà ses inclinations, connues l'entraînaient assez vers l'idéologie pointillonneuse qui règne en ce pays. Son âme s'y confondait vivement, comme fait une flamme approchée d'une autre flamme; il entra M. Cousin, mais en dissimulant toujours par la puissance du jugement et de la sincérité les vices fondamentaux de sa méthode. Il eut à son tour des élèves enthousiastes, mais sans surprise et sans aucune des illusions signalées ci-dessus. En quelques mois, sa réputation se répandit dans toute l'Alsace et la Franche-Comté, dans toute la France. Une foule immense accourait pour l'entendre; ses leçons étaient des solennités publiques, de même que les conférences de MM. Frays-

cinquième, celle d'intégration et d'ordonnée; elles étaient universellement l'objet des discussions, des méditations, des conversations intimes autour du foyer. Quand on nous dit que ces époques superbes ne reviennent plus; qu'elles n'ont, les Albert-le-Grand, les Abelard; les Luther dominèrent et entraînaient à leur suite des populations tout entières; bon fait de l'observation sociale et bon marché! Dieu qui tolère les erreurs de l'intelligence ne voudra jamais rien son œuvre et permettre que le don le plus précieux dont il ait enrichi l'homme se détériore et se dissipe. L'intelligence produit essentiellement l'amour; c'est l'œil de l'âme; elle n'existe, si je puis le dire, que par la coexistence de la vérité, comme la vue par celle du soleil. Dès qu'elle agit, elle suppose une action corrélatrice; elle l'exige et la nécessite. Les nuages qui l'offusquent, elle les chasse de tous ses impatients desirs dans les abîmes de l'espace; elle perce avec acharnement la tôle douloureuse qui l'affecte; et cette invincible disposition est telle qu'au moral comme au physique, les aveugles, comme pour se donner le change à eux-mêmes et lutter de ruse contre leur destinée, emploient beaucoup plus souvent que personne les expressions: *je vois, j'ai vu, nous verrons*. Sur quel motif répondrait-on que les masses diffèrent

des individus en ceci ? Sans recourir à des inductions naturelles et rigoureuses, je me contente de rappeler les exemples dont il était question tout à l'heure. Considérons ce qui arrive. Un orateur se présente en ce siècle éblouissant mais, affamé d'argent et crapuleux. Les premiers qui l'ont entendu rapportent qu'il est éloquent et qu'il a peut-être dit la vérité. Demain, l'enceinte où il prêchait ne contiendra plus la foule; les places publiques n'y suffiront pas davantage; et d'un bout du monde à l'autre, la Renommée aura mis ses cent voix au service du nouveau venu. On prêche la concupiscence, comme l'a fait un vicariste de Notre-Dame, à l'égard de M. Lacordaire (1), et c'est aussi ce que je veux

(1) Vu la platitude de ce pamphlet et de son auteur, il eût mieux valu se taire. Mais l'occasion vient d'elle-même, je m'y résigne. Ces messieurs s'indignent de voir que des écrivains catholiques signalent l'inobservation des lois disciplinaires et soumettent sur ce sujet à l'Eglise leurs respectueuses observations. Pourquoi ? Parceque, disent-ils, comme il est impossible de remplir cette mission sans toucher quelque peu aux personnes, les rémontrances deviennent injurieuses, déconsidèrent le clergé et nuisent au bien qu'il veut faire. — Objection sottise et mille fois réfutée. Et eux, que font-ils donc, ces messieurs ? Lorsqu'un admirable jeune homme, ayant donné au monde le spectacle d'une abnégation rare et des plus étonnantes vertus, vient de rassembler autour de la parole de Dieu toute la jeunesse de Paris et toutes les illustres Incrédulités de la France, lorsqu'à la fin de son travail, épuisé, résigné, oubliant le concours merveilleux qu'il a pu prêter à la grâce, il s'en va pour évangéliser

dire. Seulement j'ajoute que cette curiosité prouve déjà quelque chose, que c'est un premier pas, un acheminement, un acte implicite de foi, une preuve irréfragable de l'exactitude de mon sentiment.

Hélas ! il faut toujours gémir sur les misères de l'homme, alors même qu'on admire les plus magnifiques prérogatives de sa nature. Il a, toujours, comme le héros d'Homère, une partie vulnérable; et, par un insondable mystère, ses vertus mêmes deviennent souvent ses erreurs ou ses vices; cet empressement vers le jour de la vérité peut le conduire dans la nuit. Il se fait des illusions funestes; il prend pour le soleil de perfides météores; il se donne tête à leur poursuite jusqu'à l'heure où Dieu le terrasse sur le chemin de Damas, ou le prince du mal dans l'éternelle désolation.

Tel est le spectacle du monde avant Arios, et de l'Europe au seizième siècle; telle était en raccourci la situation de la France sous la Restauration; ainsi

d'autres populations, le cœur rempli du moins d'une douce et modeste confiance dans celui qui donne l'actuel, alors ces Messieurs font circuler clandestinement et gratuitement un, deux pamphlets honteux où ils l'accusent d'hérésie, d'orgueil, de révolte, de hêlisse, presque d'athéisme; ils déclarent qu'il est honteux d'approuver les conférences et que, si M. Lacordaire continue à prêcher, c'en est fait de la religion catholique, M. Affre n'a pas blâmé l'auteur; il l'a même, si j'en crois M. Veuil lui-même, assuré de son suffrage intérieur.

se passaient les choses autour de M. Baurain dans la ville de Strasbourg.

« Cependant, dit M. Picot (1), le professeur ayant étudié la religion, fut forcé de se rendre à ses preuves. Un esprit si droit ne pouvait manquer de conformer ses enseignements aux lumières qu'il venait d'acquérir, et il eut le bonheur d'inspirer ses convictions à plusieurs de ses élèves.

« Depuis (et ceci nous remet en mémoire les paroles de M. de Trévern), il manifesta l'intention d'embrasser l'état ecclésiastique.

Après les épreuves que nous connaissons, il fut ordonné prêtre le 20 décembre 1828.

« Ses anciens élèves, continue le prélat, nous édifièrent par leur piété, leur assiduité à l'étude, comme ils nous attachèrent par l'aménité de leurs mœurs, la simplicité et la candeur de leur conversation. — Plus tard, des inquiétudes nous furent communiquées sur quelques points de leur doctrine particulière. Nous examinâmes; les explications données par leur premier maître et par eux-mêmes, nous firent penser que peut-être *un peu de jalousie* avait donné lieu à des plaintes non fondées. »
Encore une fois, ces mots soulignés prouvent d'ail-

(1) *Ami de la Religion* du 16 avril 1833. — Je profite de la circonstance pour annoncer que M. Henrion vient de quitter la direction de ce journal.

leurs que M. de Trévern connaissait bien les travers du clergé et l'humanité en général.

Nous crûmes donc devoir accéder par la suite à la demande qu'ils nous firent de prendre la direction de notre petit séminaire. Ces messieurs s'offrirent d'y travailler sans émoluments. La maison fut mise sur un bon pied, les enfants bien soignés et bien tenus.

Dans l'intervalle de son ordination à sa prise de possession du petit séminaire, M. Batain avait été nommé chanoine honoraire.

Il conservait sa chaire à l'Académie.

Or, c'était 1830, et le mode de faire des emplettes. La jeunesse tient un peu du monoton et beaucoup du singe. La vanité, quand on a dix-huit ou vingt ans, est presque toujours naïve ou méchante; elle fume d'une bouche avide le cigare qui lui fait sauter et mourir le cœur; elle savoure comme de l'ambrosie l'alcool empoisonné qui lui déchire le palais et doit infailliblement la forcer à des malpropres clandestines; elle s'estropie pour réduire d'une ligne en largeur les pieds que Dieu lui fit, et se plaint avec affectation du volume exagéré de ses châtissures; ainsi voudra-t-elle pratiquer des débâches qui ne l'attirent pas mais qui l'ennuient; et, en dépit des instincts les plus pacifiques, se

précipiter la tête échelée dans des révolutions d'école.

Si adoré qu'il fût auparavant, M. Bautain perdit un peu de sa popularité par suite de sa conversion. Il y eut dès les premiers jours des signes visibles de défaveur. Bientôt le mécontentement se fit sentir d'une manière plus expresse, et les choses allèrent à ce point que, lors de la rentrée des cours, il se vit obligé de différer le sien. La jeunesse voulait davantage. Elle exigeait une démission. Elle se rend à cet effet chez le professeur. Celui-ci résiste. Elle court chez le recteur, qu'elle somme de se prononcer, c'est-à-dire de faire nommer un remplaçant; et le recteur se laisse fléchir; un autre professeur est chargé du cours.

Que si l'on eût interrogé l'un après l'autre chacun des rebelles, pensez-vous qu'un seul aurait motivé sa conduite individuelle? Tenez obstinément pour la négative. Le *Courrier du Haut et Bas Rhin*, feuille très libérale, fit justice de ces déportements ridicules.

C'était au commencement de novembre.

Le 25 du même mois, M. Bautain écrivit au rédacteur du *Courrier* pour protester contre la mesure dont il était victime, et détruire certaines rumeurs mensongères. « L'affluence des auditeurs à

mes leçons n'a pas cessé, disait-on, depuis dix ans... A ma dernière leçon du 30 juillet 1829, la salle était pleine... Qu'on demandât l'érection d'une autre chaire où d'autres doctrines seraient enseignées, cela se concevrait : par là du moins, les élèves auraient pu comparer les raisons et juger qui était le mieux fondé, etc., etc., etc. ; mais cette suspension, etc., etc. • Le bon sens du lecteur a deviné le reste.

Trois années s'écoulèrent au milieu de ces luttes déplorables. C'était du temps perdu pour la jeunesse et pour l'Eglise. Disons mieux : M. Bautain ne restait point inactif ; il se vouait plus exclusivement au soin de son petit séminaire ; ayant débattu avec avantage, comme on le voit, dans la prédication, il se livrait plus assidument que jamais aux travaux apostoliques. Quand les apôtres secouaient la poussière de leurs sandales à la porte des villes qui tuent les prophètes, ils n'en diminuaient pas d'une syllabe le mandat de leur divin maître : *Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit ;* et ce qu'ils ne pouvaient faire ici ou là, ils le faisaient ailleurs.

Sur sa gestion de supérieur, j'accepte le témoignage de M. de Trévern. Il suffit.

Un jour, le même M. de Trévern lui signifia, et à ses amis, de quitter le poste dans les vingt-quatre heures, cela sous peine d'interdit. Aucune plainte cependant, aucun grief articulé, si ce n'est un dissentiment en matière d'opinion (1). Expliquons-nous.

Au mois de mai 1833, M. Batain publia une petite brochure in-8, intitulée : *De l'Enseignement de la philosophie au dix-neuvième siècle*. M. Riout fit de cet ouvrage et de son auteur un éloge pompeux ; ce qu'il importe d'observer, car le bonhomme se piquait d'une immuabilité qu'il n'avait pas du tout, et on l'a cru bien à tort dégagé de mille petits calculs d'intérêt et de passion. S'il approuvait alors M. Batain, c'était sans doute dans la pensée d'une conversion précieuse pour l'Eglise, mais encore plus avec le désir de flatter M. de Trévern, instrument présumé de cette conversion. Les évêques soutenaient *l'Ami de la religion* ; ils fai-

(1) Parlez d'arbitraire et de despotisme, on se révoltera. — Un ecclésiastique de France racontait au souverain pontife les prouesses de nos évêques à l'égard du clergé inférieur. *Incredible!* s'écria Grégoire XVI, *incredible!* et sa consternation fut profonde. *Incroyable*, en effet! Un temps viendra, j'en ai la conviction, où le clergé, plus éclairé sur ses droits, plus libre, plus régulièrement discipliné et plus heureux, repoussera comme une impossibilité le récit des choses que nous voyons. Le monde entier s'écriera aussi : *incredible! incredible!*

salent, qu'on ne pardonne le mot; bouillir le pot-au-feu du rédacteur. Dès l'instant où M. de Trévern est obligé de l'œil, M. Rion piroquette. Mais patience.

« Le livre dont il s'agit n'était qu'une introduction destinée au *Manuel de philosophie*, publié plus tard. « Tout est en désordre, dit l'auteur; la philosophie elle-même est livrée à l'esprit d'incertitude et d'erreur. » Pour le prouver, il distingue cinq systèmes principaux : Dans les écoles universitaires, l'école de Condillac, l'école écossaise et l'école éclectique; en dehors de l'université, l'ancienne scholastique et la philosophie du sens commun (1). « Où trouver la science véritable et la sagesse qui ne passent point? Ce ne sera ni dans la sensation transformée de Condillac, etc., etc. Les trouvera-t-on dans cette pauvre scholastique qui n'a ni idées ni principes et qui s'épuise à combattre sans cesse avec des arguments sans base des arguments contraires qui ne valent pas mieux et qui se reproduisent sans cesse. » Donc point de base. Il propose la sienne qui est l'Écriture-Sainte appliquée à la psychologie, l'histoire, la raison générale, l'étude de la nature et de ses phénomènes; et c'est ainsi,

(1) J'expose toujours et ne discute pas.

dit-il, que « de nos jours, pour redevenir chrétien, il faut commencer par être philosophe. »

D'abord (3 septembre 1833), le *Mémorial du clergé* fait une chicane. Pourquoi M. Bautain prend-il uniquement le titre de *professeur de philosophie et docteur en médecine*? pourquoi dédaigner celui de chanoine honoraire et supérieur de séminaire? M. Bautain répond par le journal de M. Picot (6 septembre) qu'il a joint à son nom le titre d'abbé, ce qui montre suffisamment qu'il s'honore d'être ecclésiastique. « Quant aux qualités de *professeur*, etc., etc., il paraissait tout simple de les mettre en tête d'un ouvrage de philosophie où il sera fortement question des sciences naturelles, et qui est principalement destiné à la jeunesse académique. »

M. Picot mit cette lettre à la dernière page de son numéro, en petit texte, et sans avis ni commentaire (d'autant que l'excuse lui paraissait excellente).

Il eut même (24 octobre 1833) l'adresse de combattre vigoureusement un ouvrage dirigé contre M. Bautain, et dont voici le titre : *De l'Enseignement philosophique de M. Bautain dans ses rapports avec la certitude*. Je n'ai point à m'occu-

per du fond de cet ouvrage (1) ; mais il importe de noter le passage suivant : « Nous n'avons pas remarqué, dit l'auteur anonyme qu'il (M. Bautain) eût aucune prise sur la jeunesse. On fait monter à une douzaine le nombre de ses chauds prosélytes dans la ville de Strasbourg, y compris les quatre israélites que M. Feissot a essayé de multiplier en présentant les mêmes dans diverses positions. Nous nous trompons : M. l'abbé Bautain est suivi par un groupe de saintes femmes qu'il a magnétisées par son élocution facile, par sa gesticulation séduisante et par son mysticisme philosophique. Quant à la Samaritaine en chef, à la mère, à la femme-Messie de la nouvelle école (ce qui signifie probablement Mademoiselle Hum..., sœur du ministre), ce n'est point la conquête de M. l'abbé Bautain ; au contraire, M. Bautain est sa conquête. Elle a eu la gloire de convertir un philosophe auquel elle peut être doublement utile par ses relations, d'un côté avec le monde intelligible et surnaturel ; avec les agents mystérieux qui parlent à l'âme et inspirent « la volonté ; » de l'autre côté, avec des hommes que le caprice de la fortune et un commerce clair, destin est mis à même d'influencer le choix des évêques.

(1) Dont les principes en philosophie sont les miens.

Voilà un échantillon de la polémique cléricale : je suis fâché d'en convenir ; les journaux universitaires l'ont observé aussi, mais sans faire mieux. Pourquoi ces injures, ces grossières personnalités, ces honteuses insinuations, tous ces détestables moyens ? Quel est leur but ? Quelle est leur raison ? La colère convient-elle à l'envoyé du Dieu qui est charité ?

Ah ! vous êtes dévôt, et vous vous emportez ?

Trouverez-vous dans l'Evangile une seule diffamation ? Votre frère a péché : cachez sa faute, s'il est possible, avertissez-le, priez et conjurez pour qu'il revienne au bien ; s'il persiste, employez les arguments d'une logique paisible et lucide ; encore une fois, la religion et la vertu ne sont pas tellement démunies de preuves qu'il faille les étayer de sophismes hâtards et de monstrueux remplissages. La logique n'obtient rien ? dites-le à l'Eglise, mais sans crier vos poings comme d'ignobles boxeurs, ni pousser des hurlements féroces. Prenez bien garde ! il arrive fort souvent qu'on se méprenne sur les motifs de ses actes. En défendant la cause du ciel, ne serait-ce pas la vôtre qui vous tient au cœur ? Si vos intérêts d'orgueil et de vengeance ou autres n'en souffraient point, saisissez-vous la glive ? Pourriez-vous vous ingénier d'une fourberie audacieuse et infâme pour dénaturer devant le public les intentions les

plus secrètes d'un adversaire, conjurer contre lui la haine et l'horreur, le mépris et la foudre, la mort? Je ne le crois pas. Chaque matin, l'avant d'être dire la messe, réfléchissez-y, et montez à l'autel, osez-le!

L'anonyme dont nous parlons n'a pas évité ces excès; il affirme à bon escient des faits controuvés; il nie effrontément ce qui ne peut être l'objet d'un doute; il innuie à sa jalouse rivalité deux hommes honorables; il souille de ses suppositions venimeuses une noble et sainte fille. M. Pibot lui-même en fut indigné, et par cette considération, jointe à celles que j'ai dites, il qualifia cette brochure *longue, lourde, diffuse*. J'en ai ajouté une épithète épithète.

Jusqu'au mois de février 1834, M. Pibot ne peut pas de voir cette ligne de modération qu'il s'était tracée. Le 21 février, le 4^{er} et le 7 mars, M. Bantais qu'on lit dans *l'Univers religieux*, et alors dirigé par M. l'abbé Nique, trois longs articles sur les confessions de la métropole (1). Sans combatte positivement l'avis de M. de Quélen, il faisait remarquer que le sien n'était pas le même. « Il faut, dit-il,

(1) J'ai plusieurs fois parlé de ces conférences.

une méthode toute nouvelle... M. Frayssinous qui fit des merveilles en 1822, ne ferait rien aujourd'hui... La jeunesse demande l'idée, etc., etc.

Alors M. Picot jeta le gant pour la première fois, mais encore avec une certaine timidité. Cette *méthode nouvelle* n'était point de son dord.

Triste et puéril parti-pis. *Nouvelle* comportait plusieurs sens. Quelle que soit son aversion pour les nouveautés en général, l'Eglise n'a pas banni cette expression de son vocabulaire. Évidemment M. Roussin n'entendait pas changer le fond des choses; il s'occupait de la forme qui peut se plier, suivant les exigences des temps et de la nature, à des modifications infinies; il n'avait basé ses observations que sur une sentence reconnue vraie et catholique de tous points : *mon nona sed novè*. Tant pis; M. Picot répondait par une autre sentence : *quod ubique, quod ab omnibus*. S'il donnait une entreprise au bon Vincent de Lérins, s'il prenait son sabbat du côté de la laïque, si c'était la plus catinque des bévées, je le sais; mais bien hardi qui le lui dit; je ne m'en charge point; allez-y vous-même.

Écrire que M. Frayssinous ne ferait rien aujourd'hui, c'était, aux yeux de M. Picot, renverser de fond en comble la religion catholique, apostolique, romaine; c'était la fin du monde et de tout. Une

chose m'a souvent préoccupé : La foule que M. Frayssinous attirait à Saint-Sulpice se composait presque en totalité de jeunes gens, et, pour l'époque, le genre du prédicateur était singulièrement pompeux, fleuri et même netif; comment s'expliquer que ces deux raisons seules n'aient pas déterminé M. Picot à se poser l'ennemi de M. Frayssinous; et qu'en dépit d'elles, *l'Ami de la Religion* soit constamment resté fidèle à ses admirations personnelles?

Du reste, je suis convaincu, comme peut l'être M. Balthus, que les conférences de 1822 n'obtiendraient pas aujourd'hui la moindre vogue; l'idée que *déjà* nous avons très certainement la jeunesse, ne s'y trouve plus. Rousseau a dit: « Il n'y a point de vrai progrès de raison dans l'espèce humaine, parce que tout ce qu'on gagne d'un côté on le perd de l'autre. » Cela est vrai; mais il est également vrai, et surtout comme conséquence immédiate de cette observation, que la raison considérée par le côté qui gagne diffère de la raison considérée par le côté qui perd; ce qui lui convient ici ne s'appliquerait ailleurs qu'à rebours. Perdait-elle à l'époque de 1822 et gagnait-elle aujourd'hui, ou si c'est le contraire? La ques-

(1) *Id.* t. IV

tion me paraît difficile. Je pense qu'elle perdait, en idée ce qu'elle gagnait en imagination, et l'état des choses voulait, qu'il en fût ainsi transitoirement. L'idée, à force de s'agiter et de fermenter, au dix-huitième siècle, avait brisé la raison, et s'en était échappée avec un effroyable fracas et des déchirements cruels ; de là une horreur profonde de la raison pour l'idée. A sa place, l'imagination naissait, pure, ingénue, riante, douce et paisible comme l'aurore d'un beau jour, annonçant le bonheur, semant les fleurs et les délices sur la route des cieux où s'avavançait majestueusement, après elle une religion enchantée. M. Frayssinous ayant compris son époque, et subissant du reste l'influence générale, fut l'homme de l'imagination ; il imita, selon ses forces, M. de Châteaubriand ; ses conférences ne sont point des thèses, ce sont des images ; s'il ne les eût délayées dans un déluge de mots resplendissants et sonores, mais vides et fastidieux : à la longue, je dirais qu'elles resteront comme des modèles d'exposition poétique.

Tout s'use, l'imagination a fait son temps comme l'idée avait fait le sien. La première blessure se cicatrisait ; et quoi de plus vite oublié que la douleur : *nil lacrymâ citius arescit* ; la raison n'y songe plus ; elle aspire de rechef à l'idée, d'autant qu'elle

lastique? — Ces mots ne se trouvent pas dans la morale de l'Évangile comparés, etc., etc.; ils sont tirés du premier ouvrage dont j'ai fait mention. M. Picot n'avait rien dit le 18 août; le 3 août était le temps de parler *« temps est sacre »* ou *« temps loquerdi »*. M. de Tréviers avait écrit; M. Picot en encore volte-face. Comparez ses éloges des 18 et 25 novembre 1830, des 16 août et 24 octobre 1833; au jugement que voici : « Un ecclésiastique à Sarrebourg trouve que l'enseignement théologique dans les grands séminaires ne répond pas aux besoins de l'époque; mais qu'en sait-il? Dans quel séminaire a-t-il étudié la théologie? Est-ce dans l'école normale qu'il a appris à connaître les petits séminaires? Parce qu'il est docteur en médecine, a-t-il le droit de réformer la théologie? Jusqu'ici ses œuvres complètes se réduisent à une thèse de médecine et à trois brochures. Quelle est donc cette science profonde qui l'autorise à regarder ce pitiaux qu'il devrait réserver certains ses pères et ses maîtres? » A-t-on bien droit de demander à être cru sur parole quand on a ainsi flotté de tous vents? Le journaliste consulte (1) de lire la troisième lettre de la Montagne : on y verra, suivant lui, que M. Bantain pense comme Rousseau.

A cela M. Bantain ne répondit pas; il avait trop

de bon sens; sa justification se trouvait dans les numéros précédemment indiqués. O bon homme, ô M. Picot, veuillez vous rasseoir et me faire la grâce de me dire s'il n'y a d'autre moyen d'étudier la théologie que d'assister aux cours des séminaires; si M. de Tréhuin, en exemptant M. Buntain des préliminaires vaines, n'avait pas déclaré par le fait même que les préliminaires n'apprendraient rien au professeur académique; si M. Buntain n'a pas pu conduire ses séminaires en dirigeant pendant quatre années un petit séminaire; s'il est impossible à un esprit d'élite de cumuler la science de la médecine et celle de la théologie, lorsque surtout il a obtenu sur l'un et l'autre point d'irrécusables diplômes; si une thèse de médecine universellement applaudie et trois brochures non moins importantes et considérées sur la matière même de l'enseignement théologique, méritent si fort le dédain du rédacteur d'un journal qui fait la risée des enfants même, et ne peuvent absolument témoigner d'une science profonde. — L'imitation n'est qu'une seule brochure. Dites-moi donc, s'il suffit de discuter respectueusement les systèmes de ses maîtres (saint Thomas sans doute) pour qu'il soit vrai qu'on les regarde en pitié; si enfin, parce qu'un homme a floué à tous vents, comme saint

Paul et saint Augustin, avant d'embrasser définitivement la vérité, il n'a pas droit d'être considéré d'être cru sur parole.

Dieu tout-puissant ! Qu'est-ce que nous à l'heure des passions ! Quelle exaltation, quels transports et quels misères ! Emporté par son diable, comme disait Goethe, M. Picot blasphème : c'est M. Picot qui me conseille de lire les *Lettres de la Montagne* !

Pourquoi ? parce qu'on y trouve toute la doctrine de M. Batain sur la scholastique. Je lis, et ne vois rien venir. Au reste, Rousseau n'a pas toujours eu tort. Pourquoi encore ? Ah ! j'y suis : parce qu'une fois dans le cours de ces *Lettres*, M. Batain fait usage d'une forme de discours qu'affectionnait le philosophe Genevois : « Jeunes hommes qui aimez le bien, qui cherchez le vrai, dont l'âme veut sentir, dont l'intelligence veut voir, et qui espérez en la philosophie, voici un homme de votre siècle qui a cherché laborieusement la vérité et le bien, et qui est enfin parvenu à en retrouver la source ; voici un philosophe qui vient vous proposer une voie nouvelle parce qu'elle n'est plus frayée de nos jours, quoiqu'elle soit aussi ancienne que le monde (1). La parole sacrée doit fournir au vrai

(1) De l'enseignement de la phil. p. 39.

philosophe les principes, les vérités fondamentales de la sagesse et de la science (1). Il faut en toutes choses commencer par croire, et la foi, qui est la base de la morale chrétienne, est aussi la condition première de toute connaissance, de toute science, de toute philosophie (2). Le temps de la foi simple est passé : on veut voir et savoir avant de croire. La vérité ne s'impose plus d'autorité ; elle n'est admise aujourd'hui que par la lumière de l'intelligence ou la persuasion du cœur. Les besoins propres à notre siècle réclament par dessus tout la lumière, la science comme condition de la croyance et de la conviction... Écoutez donc une voix amie qui vous appelle à la foi par la science (3).

Ces idées correspondent parfaitement au système établi par M. Bautain dans ses trois articles sur les conférences de 1834 ; elles nous ramèneront encore à la circulaire de M. de Trévern. Mais il faut dire d'abord quelques mots de la scholastique, et j'emprunte ici l'assistance d'un écrivain que personne ne récusera. L'illustre et vénérable M. Méaulx écrivait à un jeune homme :

Orléans, 8 décembre 1828.
Le compte que vous me rendez de vos études, mon cher

(1) *Ibid.* p. 84.

(2) La morale de l'Ev... Comp. p. 57.

(3) De l'Enseig. p. 76.

filz, m'a fait grand plaisir. Vous avez donc fait vos premières armes contre Malebranche, au sujet de l'existence des corps, et la victoire vous est demeurée. C'est déjà une grande leçon que vous recevez d'un grand homme : un si beau génie n'a pas été exempt de la loi commune qui semble obliger nos sages maîtres à élever des questions inutiles. Quelle vaine discussion d'examiner si les corps existent ! Malebranche a cru que l'on n'en était persuadé que par la révélation, tandis que la révélation elle-même ne nous est connue que par les sens. *Fides ex auditu.*

Je voudrais qu'une raison sage et impérieuse eût chassé des écoles tout ce qui ne mène à rien et ne mérite pas d'examen. Le temps est si court, il y a tant de choses d'une haute importance à apprendre !

Vous verrez le même Malebranche conduit par son système à nier une providence particulière, tandis que l'Évangile, bien plus tendre qu'un philosophe, même chrétien et bon chrétien, nous représente Dieu notre père qui compte même nos cheveux ; oubliera-t-il l'obole de la veuve ou le verre d'eau froide ? Il revêt lui-même le lys des champs, *Deus sic vestit.* Les généralités ne toucheront jamais le cœur.

Voilà deux petits défauts de votre chère philosophie : elle remplit l'esprit de plusieurs idées assez vaines, comme si au lieu d'or ou avec de l'or on remplissait votre bourse de cuivre ; et de plus elle ne dit rien au cœur, et si elle nous rend curieux et vains elle n'aurait pas atteint son but.

N'oublions pas, mon cher enfant, que la bonne philosophie doit être une préparation à la foi qui ne fut jamais contraire à la raison, mais qui lui est supérieure.

Dans les temps, vous verrez que si vous ôtiez de la métaphysique tout ce que vous devez au catholicisme, vous ne seriez plus qu'un squelette ou un assemblage de quelques vérités associées à de nombreuses erreurs : un manteau de pourpre et de honte ; mais la honte vient de nous.

Vous me marquez que vous venez de voir cette belle thèse du *Témoignage des hommes*. Il y a deux choses à considérer, les faits en eux-mêmes, et le caractère des témoins, etc., etc.

Cependant la guerre sévissait à Strasbourg ; Des

inquiétudes avaient été communiquées à M. de Trévern ; des rapports fâcheux sur l'enseignement de la philosophie lui arrivèrent ; il exigea qu'il se fît en langue latine comme dans tous les petits séminaires, et que la philosophie de Lyon ou du Mans y fût enseignée. M. de Trévern ajoute que cela fut promis et mal exécuté ; qu'il en fit des reproches à M. Bautain et qu'il le trouva dans des opinions qu'il jugea fausses et dangereuses. Voyez ci-dessus le préambule de l'avertissement, et remarquez ce passage : les plaintes redoublaient de la part de notre clergé.

Entre tous les plaignants se distinguait M. Raess, alors supérieur du grand séminaire. Si j'étais méchant, je rappellerais le mot du prélat : *peut-être un peu de jalousie avait donné lieu à des plaintes non fondées* ; je ne suis pas méchant. Les plaintes de M. Raess n'avaient guère dépassé les limites du salon épiscopal jusqu'à l'époque où parurent les numéros 2293 et 2295 de l'*Ami de la Religion*. Mais au mois de juin 1834, M. de Bonnechose publia dans la *Revue européenne* une lettre apologétique de son maître et de lui même ; il attaquait par conséquent les méthodes suivies dans les écoles philosophiques et théologiques de France. Quelques allusions semblèrent à M. Raess beaucoup trop locales

et personnelles ; c'est pourquoi M. Picot donna une lettre de lui partagée en deux articles, dont l'un à la date du 15 juillet, l'autre du 17. Encore des colères et des injures. Étant ce que j'ai dit dans sa notice, M. Raess m'étonne ; cette maladie tiendrait-elle donc à l'essence du clergé, pour que les plus modérés ne s'y puissent soustraire ? « M. de Bonnechose prend en pitié le latin des écoles et l'appelle une langue barbare ; c'est qu'il ne connaît pas cette langue : il doit se rappeler qu'à un examen qu'il a subi au séminaire, comme il se trouvait dans l'impuissance de nous répondre en latin, nous avons été obligés de l'interroger en français. » Et d'une. Voilà au juste une mesure de la capacité de M. de Bonnechose, magistrat distingué d'abord (1), et depuis écrivain et prédicateur de renom. Qualifiant les procédés de M. de Bonnechose, M. Raess déclare qu'ils sont *ignobles*, que c'est une *impudente raillerie* : voilà pour l'honnêteté publique. Il examine M. de Bonnechose et ses amis sous le rapport de l'ordre intérieur et de la charité : Or, dit-il, « treize ecclésiastiques et les sœurs hospitalières n'ont pu rester avec eux. » Les treize ecclésiastiques se nomment MM. Kuchn, Fischer, Hürstel, Schmitt,

(1) Avocat-général à la Cour royale de Besançon.

Dyblain, Kœnig, Metzger, Lidin, Lemaire, de Garcigny, Pyrot, Chancenotte et Mabile.

Ainsi finit la lettre.

De la scolastique, rien, si ce n'est une masse indigeste de vieux sophismes décrépits. Selon l'usage, M. Raess imagine des torts pour se donner le plaisir de les redresser, il exagère les arguments de ses adversaires pour les convaincre de folie, il leur prête des objections calquées sur ses réponses faites d'avance, et en détournant chaque pensée de son sens intentionnel il créé une montagne de contradictions; c'est la logique et même le style de M. Picôt. Ainsi, M. Bautain, parce qu'il ne veut plus des inutiles et fausses subtilités de l'école, demande qu'on en bannisse le raisonnement, et parce qu'il propose au dix-neuvième siècle une méthode non conforme en tous les points à celle de Saint-Thomas, il porte sur ce grand homme et sur la tradition une main violente.

Dans ce conflit lamentable, M. de Trévern apparaît. *« Nos entretiens confidentiels avec le professeur se renouvelèrent, mais sans nous satisfaire. Ses explications n'avaient pas l'ouverture franche et précise que nous désirions. Nous prîmes donc le parti de lui adresser six questions, etc. »*

Il exigea d'abord que les réfractaires se sou-

missent à un nouvel examen de théologie; ils y donnèrent les mains, et M. de Bonnechose répondit assez en latin pour obtenir des boules blanches de quelques marmots déguisés en juges.

Une commission se forma le 2 janvier, composée de M. Liebermann, de deux autres vicaires-généraux et de trois professeurs du séminaire, à l'effet de contrôler les doctrines en litige: cette commission était inutile au moins.

De son côté, M. Bautain ne perdait pas de temps. Il se mit sur les rangs pour combattre M. de La Mennais à l'occasion des *Paroles d'un croyant*, et grossit ses *œuvres complètes* d'une brochure intitulée : *Réponse d'un chrétien aux Paroles d'un croyant*. Grand embarras pour M. Picot. Lequel préférer de ces deux adversaires ? Ce ne pouvait être M. La Mennais : on ne pardonne jamais à ces hommes-là; ce fut, par nécessité, M. Bautain; et le numéro du 29 juillet 1834 contient un article élogieux sur la *Réponse*. M. Bautain n'a jamais si mal écrit, jamais il ne fut ni si mince logicien, ni si ennuyeux et si lourd et si loin de lui-même.

A la suite de cette publication vient l'*Avertissement*.

Voyons les six questions avec les réponses :

PREMIÈRE QUESTION. Pensez-vous que le raisonnement seul ne suffit pas pour prouver avec certitude l'existence du Créateur, et l'infinité de ses perfections?

RÉPONSE. Non seulement je le pense, mais j'ai l'intime conviction, et comme Chrétien et comme Philosophe, que le raisonnement seul sans la lumière de la foi ne peut me donner certitude sur cette première de toutes les vérités. J'en ai la conviction comme Chrétien, parce que je crois à la *nécessité* de l'Église et de son autorité divine pour m'apprendre ce que j'ignore totalement dans mon état naturel, et ce qu'il est nécessaire que je sache. S'il suffisait de ma raison ou du raisonnement pour acquérir la certitude de l'Infini, je me suffirais à moi-même pour la science de Dieu ! Si je pouvais par mes seules forces concevoir l'idée de l'Etre universel, l'idée de l'Infini, ou en supposant que cette idée fût innée à ma nature, si je pouvais par moi seul en avoir la conscience, la connaissance certaine, je n'aurais besoin ni de lumière surnaturelle, ni de grâce, ni de prédication. Il ne me faudrait ni Dieu ni Église.

J'ai la même conviction comme Philosophe ; car le raisonnement, quel qu'en soit l'objet, part d'une majeure avec laquelle la mineure et la conséquence sont identiques. Pour prouver *logiquement* la vérité de l'Etre Créateur et l'infinité de ses perfections, il faudrait donc un principe plus grand que l'Infini, une majeure renfermant comme mineure et comme conclusion, sinon l'Infini lui-même, du moins l'idée de l'Infini. Il faudrait un principe contenant, comme conséquence, le principe de tout principe ! Où prendre cette majeure ? Quelle en sera le sujet ? Sera-ce la nature ? Mais la nature est imparfaite, partout limitée, et la raison ne peut déduire du principe que ce qu'il renferme. La nature ne nous montre partout que des effets, des résultats, ou si l'on veut des causes secondes. Les causes secondes, dit-on, supposent une cause première. Oui, mais quelle est-elle ? Voilà la question. Poussez l'induction aussi loin que vous voudrez, jamais vous ne comblerez l'abyme entre le fini et l'infini, jamais la raison ne prouvera logiquement, ou ne constatera d'une manière absolue, la *priorité absolue* d'un principe. Le Ciel et la Terre racontent la gloire de l'Eternel, mais leur langage n'a de sens que pour celui qui a foi dans l'Eternel. Nous nous en tenons donc sur ce

point à la parole de saint Irénée, citée par l'Encyclique de notre saint Père Grégoire XVI : *Meminerint.... fieri non posse ut sine Deo Deum discamus, qui per verbum docet homines scire Deum.*

On a dit qu'il ne s'agissait point ici de connaissance de Dieu, mais seulement de son existence. Cependant on a compris dans la question les perfections infinies du Créateur, et, en effet, nous ne voyons pas comment on peut concevoir l'existence de l'Infini *in abstracto*. Pour nous, nous avouons n'avoir pas cette force d'esprit. L'existence considérée dans l'Etre, sans la vie, n'est qu'une entité logique, à laquelle ne répond aucune vérité, aucune réalité. C'est une idole que la raison se fait à elle-même, et à laquelle elle tient d'autant plus qu'il lui en a coûté davantage pour se la forger. Nous le répétons, il suffit de la raison, mais de la raison éclairée par la parole et la lumière divine, de la raison prévenue par la grâce, pour porter l'homme à croire en l'Etre Créateur et à l'adorer. C'est ainsi que l'enfant, que le peuple simple croit en la parole qui lui annonce le Dieu infini et l'infinité de ses perfections. Mais la raison seule par le seul raisonnement ne suffit pas pour conduire l'homme à la découverte de cette immense vérité. On prétend que c'est anéantir la Religion que de ne pas croire à cette omnipotence de la raison humaine. Pauvre Religion que celle qui n'aurait pour appui que la raison humaine ! Nous croyons, nous, que c'est anéantir la foi, en méconnaître la nécessité, ainsi que celle de l'Eglise et de sa divine autorité, que d'exalter, comme on le fait, la force de la raison, soit en Philosophie, soit en Théologie. Pascal a énoncé son avis en cette question ; nous y adhérons, tel qu'il est consigné dans les paroles suivantes :

« Ne vous étonnez pas de voir des personnes simples croire sans raisonnement. Dieu leur a donné l'amour de la justice et la haine d'eux-mêmes ; il incline leurs cœurs à croire. *On ne croira jamais d'une créance utile de foi, si Dieu n'incline le cœur, et on croira dès qu'il l'inclinera.* » (*Pensées, Soumission et usage de la Raison, § xi, 2.*)

« J'ai recherché si Dieu dont tout le monde parle n'aurait point laissé quelques marques de lui. *Je regarde de toutes parts, et ne vois partout qu'obscurité. La nature ne m'offre rien qui ne soit matière de doute et d'inquié-*

tude. Si je ne voyais rien qui marquât une divinité, je me déterminerais à ne rien croire. Si je voyais partout les marques d'un Créateur, je reposerais en paix dans la foi. Mais voyant trop pour nier, et trop peu pour m'assurer, je suis dans un état à plaindre, et où j'ai souhaité cent fois que si un Dieu soutient la nature, elle le marque sans équivoque. » (Ibid. 8.)

« La plupart de ceux qui entreprennent de prouver la divinité aux impies, commencent d'ordinaire par les ouvrages de la nature, et ils y réussissent rarement. Je n'attaque pas la solidité de ces preuves consacrées par l'Écriture sainte; elles sont conformes à la raison; mais souvent elles ne sont pas assez conformes et assez proportionnées à la disposition de l'esprit de ceux pour qui elles sont destinées.

« Car il faut remarquer qu'on n'adresse pas ce discours à ceux qui ont la foi vive dans le cœur, et qui voient incontinent que tout ce qui est, n'est autre chose que l'ouvrage du Dieu qu'ils adorent. C'est à eux que toute la nature parle par son auteur et que les cieux annoncent la gloire de Dieu. Mais pour ceux en qui cette lumière est éteinte, et dans lesquels on a dessein de la faire revivre, ces personnes destituées de foi et de charité qui ne trouvent que ténèbres et obscurité dans toute la nature, il semble que ce ne soit pas le moyen de les ramener que de ne leur donner pour preuves de ce grand et important sujet que le cours de la lune et des planètes, ou des raisonnements communs et contre lesquels ils se sont continuellement raidis. L'endurcissement de leur esprit les a rendus sourds à cette voix de la nature qui a retenti continuellement à leurs oreilles, et l'expérience fait voir que bien loin qu'on les emporte par ce moyen, rien n'est plus capable au contraire de les rebuter et de leur ôter l'espérance de trouver la vérité, que de prétendre les convaincre seulement par ces sortes de raisonnements, et de leur dire qu'ils y doivent voir la vérité à découvert.

« L'Écriture nous dit généralement que Dieu est un Dieu caché : *Verè tu es Deus absconditus*, et que depuis la corruption de la nature, il a laissé les hommes dans un aveuglement dont ils ne peuvent sortir que par Jésus-Christ, hors duquel toute communication avec Dieu nous est ôtée.

« Les preuves de Dieu métaphysiques sont si éloignées du raisonnement des hommes et si impliquées qu'elles frappent peu, et quand cela servirait à quelques-uns, ce n'est que pendant l'instant qu'ils voient cette démonstration. Mais une heure après, ils craignent de s'être trompés. » (*Ibid.* § xx, 1.)

DEUXIÈME QUESTION. Pensez-vous que la Révélation Mosaïque ne se prouve pas avec certitude par la Tradition orale et écrite de la Synagogue et du Christianisme?

RÉPONSE. La Révélation Mosaïque présente deux ordres de vérités : vérités de fait, car elle est l'histoire d'une nation ; et vérités divines. Il suffit de la raison et de son exercice pour justifier les livres de l'ancienne Alliance sous le rapport historique, pour constater la Tradition orale et écrite, conservée d'ailleurs d'une manière merveilleuse et unique par la nation juive, dispersée par tout l'univers, et subsistant cependant comme une grande ruine au sein de la société moderne. Quant à la vérité divine ou à la divinité de cette révélation, elle est d'abord un objet de foi, comme tout ce qui est divin, et on ne prouvera jamais par le raisonnement seul à un homme de raison sans foi, qu'un livre écrit par la main d'un homme soit un livre divin ayant autorité divine pour tous les hommes. C'est la même question que celle de l'Église, de ses traditions et de son autorité, dont le Cathéchisme romain dit : que les sens et la raison suffisent pour la faire connaître dans son existence sur la terre..... mais que c'est avec toute vérité que nous rapportons à la foi, et non à la raison, la connaissance que nous avons de l'Église, quant à son origine, aux dons qu'elle a reçus de Dieu et à son divin caractère.

Bergier distingue parfaitement ces deux ordres de choses, article *Canonique*. « La seule raison, dit-il, qui nous détermine à regarder tel livre comme *canonique*, divin ou inspiré, est la tradition ou l'autorité de l'Église. Quand nous serions pleinement persuadés qu'un livre a été véritablement écrit par un Apôtre ou par un disciple de Jésus-Christ, qu'il est par conséquent authentique : quand il ne renfermerait rien que de vrai et de conforme à notre croyance, cela ne suffirait pas. La divinité des livres saints ne porte principalement ni sur la certitude historique, ni sur les règles de la critique, ni sur le témoignage d'aucun particulier, mais sur l'autorité et la ga-

rantie de l'Eglise, et nous ne voyons pas sur quel autre fondement l'établir. »

TROISIÈME QUESTION. Quant à la Révélation chrétienne, je vous demanderai si la preuve tirée des miracles de Jésus-Christ, sensible et frappante pour les témoins oculaires, a perdu sa force avec son éclat vis-à-vis des générations subséquentes? Ne la trouvons-nous pas en toute certitude dans l'authenticité du Nouveau Testament, dans la Tradition orale et écrite de tous les Chrétiens? Et n'est-ce point par cette double Tradition que nous devons la démontrer à ceux qui la rejettent ou qui, sans l'admettre encore, la désirent?

RÉPONSE. Oui certainement, les miracles de Jésus-Christ témoignent de la divinité de sa doctrine, et cette preuve n'a rien perdu, elle ne perdra jamais rien de sa force et de son éclat *pour les fidèles*, jusqu'aux générations les plus reculées. Tant que l'Évangile de Jésus-Christ sera prêché, ses miracles seront crus et connus *par tous les enfants de l'Eglise*. Mais il ne s'agit point du fidèle qui trouve dans l'enseignement de l'Eglise et sa divine autorité l'appui inébranlable de la foi, il s'agit de savants païens, de mécréants, de déistes. Or comment prouvera-t-on *logiquement* et par la seule autorité de la raison à de tels hommes la divinité de Jésus-Christ et de son Évangile? Par les miracles, dit-on, et les miracles, quelle garantie donnerez-vous de leur vérité? Le récit de l'Évangile et le témoignage des Apôtres qui n'étaient ni trompeurs, ni trompés.... Né seront-ils pas en droit de vous dire tout d'abord que vous faites une pétition de principe. que vous tournez dans un cercle, la vérité de la révélation évangélique qui annonce les miracles ne pouvant pas être prouvée *rationnellement* par les miracles; et en outre, en établissant que les Apôtres, qui étaient *hommes*, n'ont pu ni errer ni tromper, vous supposez un fait tout aussi extraordinaire que les miracles mêmes qu'ils racontent.

La Tradition chrétienne est le plus puissant de tous les témoignages. Mais par qui m'est-elle transmise? Qui m'en garantit l'unité, la vérité, l'intégrité? Qui l'élève par sa sanction au-dessus de tout témoignage humain? Ce n'est ni la raison générale, ni la raison individuelle; c'est l'Eglise. C'est donc l'Eglise qu'il faut écouter, c'est elle

qu'il faut croire sous peine de rester païen, mécréant.

Pascal dit à ce sujet : « Ceux que nous voyons Chrétiens sans la connaissance des Prophéties et des preuves, *ne laissent pas d'en juger aussi bien que ceux qui ont cette connaissance*. Ils en jugent par le cœur, comme les autres en jugent par l'esprit. C'est Dieu lui-même qui les incline à croire, et ainsi ils sont très efficacement persuadés » (*Pensées*, § XI, 4.)

Et ailleurs : « Les prophéties, les miracles mêmes et les autres preuves de notre Religion ne sont pas de telle sorte qu'on puisse dire *qu'elles sont géométriquement convaincantes*. » (*Ibidem*, § XXVIII, 25.)

QUATRIÈME QUESTION. Pouvez-vous attendre d'un incrédule qu'il admette la Résurrection de notre divin Sauveur, avant de lui en avoir administré des preuves certaines ? et ces preuves ne sont-elles pas déduites du raisonnement ?

RÉPONSE. Non, je n'attendrai pas d'un incrédule qu'il admette sur *ma parole* même la mieux raisonnée la vérité de la Résurrection de Notre Seigneur Jésus-Christ. Je n'essaierai même point de le lui prouver rationnellement, certain d'avance qu'il ne m'écouterait qu'avec indifférence, sinon avec dégoût ; car il est incrédule et païen, et ainsi il ne croit pas à la divinité du Verbe fait homme pour le salut de l'humanité. Toutes les preuves déduites, non pas du raisonnement qui n'est que l'instrument de la déduction, mais par le raisonnement, du témoignage des Apôtres et de l'Eglise, ne sont pour la raison incrédule que des témoignages humains, des discours humains, n'ayant ni la vertu, ni l'autorité nécessaires pour imposer la foi. Que reste-t-il donc pour ramener un incrédule à la Religion, à l'Evangile ?... Il reste tout ce qu'il faut à cet effet, tout ce que Dieu nous a accordé dans sa miséricorde, tout ce qui est divin. Il reste la *grâce*, sans laquelle nous ne pouvons rien, et avec laquelle nous pouvons tout ; il reste la *prière* qui attire de nouvelles grâces ; il reste la *parole divine* et sa vertu, l'Eglise et son enseignement. Si l'incrédule l'est par ignorance, faites comme les Apôtres, annoncez la parole évangélique avec foi et charité, sans mélange de sagesse humaine, de peur d'affaiblir la vertu de la parole de la croix. S'il est savant, incrédule par système, tâchez de le ramener sur lui-même ; faites-lui connaître et recon-

naitre ses besoins, sa misère, son ignorance, les contradictions de sa nature, l'impuissance de résoudre par la raison le problème de son existence, etc. Le malade qui ne sent pas son mal, qui ignore le danger de son état ou qui est trop exalté en lui-même pour s'avouer la nécessité du secours, dédaigne le médecin et le remède, et avec une telle disposition, tous les raisonnements, si forts qu'on le suppose, seraient sans effet. Ce qui porte l'homme à croire en Jésus-Christ, Sauveur des hommes, c'est l'humilité du cœur opposée à l'exaltation de l'esprit, à la prétention de la raison qui croit se suffire à elle-même.

C'est ce que Bossuet a très bien exprimé dans les paroles suivantes : « C'est une erreur de s'imaginer qu'il faille toujours examiner avant de croire. Le bonheur de ceux qui naissent pour ainsi dire dans la vraie Église, c'est que Dieu lui ait donné une telle autorité, qu'on croit d'abord ce qu'elle propose, et que la foi précède, ou plutôt exclut l'examen.... Parmi les vrais Chrétiens on croit d'abord.... de cette sorte on ne passe pas, comme parmi nos réformés, d'un état de doute à un état de certitude, ou.... d'une foi humaine à une foi divine. La foi divine se déclare d'abord dès les premières instructions de l'Église, et cela ne serait jamais, n'était que son autorité infailible prévient tous nos doutes et tout examen.... » (*Refl. sur un écrit de M. Claude. Œuvr. de M. Bossuet*, tom. XXIII, p. 363 et 374 Édit. de Versailles.)

CINQUIÈME QUESTION. Sur ces questions diverses, la raison ne précède-t-elle point la foi, et ne doit-elle pas nous conduire à la foi ?

La raison ne précède-t-elle pas la foi dans les questions premières et fondamentales ?

RÉPONSE. Oui, la raison précède la foi non seulement dans les questions premières et fondamentales, mais dans toutes les questions métaphysiques et religieuses : elle précède toutes nos connaissances. L'usage de la raison est extérieur à la foi dans l'ordre du temps ; car la foi vient de l'ouïe, de l'audition de la parole, et la compréhension de la parole n'est possible que par la raison. C'est donc la raison qui admet primitivement le sens de la parole, et quand elle l'a admis, elle a un point de départ, un principe ; elle déduit les conséquences du principe ; elle tire, dit Gerson, (*Théologie specul.*, p. 370. Anvers, 1706) ce qui n'est pas senti de ce qui est senti : *Elicitiva*

quoque insensatorum ex sensatis. Mais ce n'est pas la raison qui crée le principe.... ce n'est pas la raison qui se donne à elle-même l'intuition de la vérité, ce n'est pas elle qui invente la parole ou qui la tire de son fonds. Il faut que la parole soit d'abord adressée à l'homme ; il faut que le saint nom de Dieu lui soit annoncé, pour qu'il apprenne que Dieu est. Le raisonnement, opération de la raison, ne peut se faire sans l'admission préalable d'un principe qui ne se prouve pas. En toute discussion la raison est obligée de partir de principes et d'axiomes qu'elle a dû admettre sans preuves. C'est par la foi qu'elle arrive à la science, et non par la science qu'elle est conduite à la foi. « *Unde igitur exordiar,* » dit saint Augustin, « *ab auctoritate an à ratione? Naturæ quidem ordo ita se habet, ut cum aliquid discimus, RATIONEM PRÆCEDAT AUCTORITAS.* » (*De moribus Eccles. cath.*)

« *Sicut rectus ordo exigit ut profunda Christianæ fidei credamus priusquam ea præsumamus ratione discutere, ita negligentia mihi videtur, si, postquam confirmati sumus in fide, non studemus quod credimus intelligere. NEQUE ENIM QUÆRO INTELLIGERE UT CREDAM, SED CREDO UT INTELLIGAM.* » (*Anselmus, cur Deus homo.*)

« *Omnis ratio et naturalis investigatio fidem sequi debet, non PRÆCEDERE nec infregere.* » (*Imit. Christi, liv. IV.*)

SIXIÈME QUESTION. Quelque faible et obscure que soit devenue la raison par le péché originel, ne lui reste-t-il pas assez de clarté et de force pour nous guider avec certitude à l'existence de Dieu, à la Révélation faite aux Juifs par Moïse, aux Chrétiens par notre adorable Homme-Dieu ?

RÉPONSE. Il reste à l'homme déchu et relevé par Jésus-Christ la capacité de recevoir la grâce, le pouvoir d'admettre la lumière divine qui luit dans les ténèbres, et la liberté de la refuser. Il lui reste la faculté d'écouter la parole de la doctrine, d'en comprendre le sens, d'y adhérer ou de la repousser. Mais encore une fois, si l'homme pouvait par les seules forces de sa raison s'élever à la certitude de l'existence de Dieu, reconnaître la vérité des deux Révélations, c'est-à-dire acquérir par lui-même tout ce qui est nécessaire à son salut, il serait complètement indépendant dans sa science comme dans sa foi ; i

ne pourrait; sans abjurer sa dignité, recevoir aucun dogme, aucun précepte que sa raison n'ait posé ou compris d'abord, et il n'aurait besoin ni de la rédemption, ni de la grâce, ni de la prédication évangélique, ni surtout de l'Eglise. Non, il n'en est point ainsi, et voilà pourquoi, comme dit Bossuet cité plus haut, « *Dieu a donné à la vraie Eglise une telle autorité, qu'on croit d'abord ce qu'elle propose, et que la foi précède ou plutôt exclut l'examen.* »

Parmi les vrais Chrétiens on croit d'abord.

13 mai 1854.

L. BATAIN.

« Il est inconcevable, dit M. de Trevern, que le professeur ayant enseigné dix ans avant notre arrivée, sa doctrine nous soit restée inconnue, au point que personne ne nous en ait donné l'éveil avant qu'il reçût le sous-diaconat. » Je le crois bien; mais c'est qu'alors *un peu de jalousie ne donnait pas encore lieu à des plaintes mal fondées.*

Et incontinent, comme je l'ai dit, M. Batain et les siens furent expulsés de LEUR petit séminaire, où ils avaient *travaillé sans émolument*, qu'ils avaient restauré, agrandi, constitué de leurs propres deniers, qui était LEUR petit séminaire....

Mais enfin le vrai zèle a-t-il quelque maxime

Qui montre à dépouiller l'héritier légitime?

On leur ôta leurs pouvoirs, c'est-à-dire des droits essentiels dont l'évêque ne saurait priver légitimement un prêtre qu'aux termes de la pénalité cano-

nique (1). Et moi je dis : pour qui comprend et honore la discipline inviolable de l'Église, la plupart des interdits lancés de nos jours par l'arbitraire et sans les formalités voulues, ne signifient rien (2).

Qui trop embrasse mal étreint ; vieux proverbe tout opulent de justesse et de vérité. L'excès de la puissance tue la puissance : à force de s'étendre l'étoffe s'amincit, s'éclaircit et vole en lambeaux. Si les évêques de France n'y prennent garde, cette énormité d'importance finira par les entraîner bien bas. Ils seront étouffés par l'embonpoint. Tant d'autorité les embarrasse déjà visiblement et souvent ; les dangers se multiplient en raison des devoirs, et les devoirs proportionnellement à la tâche que l'on s'impose. Autrefois le clergé secondaire aimait ses chefs ; et quelles que fussent à l'époque du schisme constitutionnel les exceptions et les scandales, le monde a contemplé la multitude des simples prêtres qui se pressaient affectueusement autour des évêques comme pour cacher dans leur sein leur foi désolée ; c'est qu'alors on n'avait point affaire à un homme, mais à la justice qui seule infligeait les peines et décernait les récompenses ; jamais le su-

(1) 27 décembre 1834.

(2) Voir C. 1. *De his quæ fiunt à maj. part. cap.*

bordonné, qu'il fût innocent ou coupable, ne pouvait dire à l'évêque: *tum'as frappé*; l'évêque n'était pour personne qu'un bon pasteur et un père adoré. Supposez une révolution nouvelle, où se réfugieront les prêtres? Il est de notoriété publique que le clergé secondaire d'aujourd'hui, pour la majorité du moins, voit les évêques d'un mauvais œil. Que ce soit positivement la faute de ceux-ci, je ne le dis pas, mais j'en trouve la cause dans le déplorable état où se trouve chez nous la sainte discipline et dans leur acharnement à repousser les observations qui leur sont faites sur ce sujet.

M. Persil, tout récemment encore, signalait le mal aux Pairs de France. En vain le clergé de Paris vient-il de faire auprès de M. l'archevêque une démarche mesquine et prodigieusement ambiguë; d'ailleurs le *Journal des Débats* prononce le vrai mot de l'énigme.

Le journal l'*Univers Religieux* nous donne aujourd'hui le récit d'un événement qui l'édifie, le rassure et l'encourage au plus haut point. Il nous apprend que les curés de Paris, le clergé de leurs paroisses et les principaux curés du diocèse se sont rendus chez M. l'archevêque afin de lui exprimer leur profond attachement, leur respect et leur entière sympathie. Et quel a été le but de cette démarche extraordinaire? C'est de protester contre les paroles prononcées dernièrement, par l'honorable M. Persil, à la Chambre des Pairs; paroles imprudentes, selon la feuille ecclésiastique, qui tendraient à faire supposer qu'il existe un dissentiment entre le clergé inférieur et l'épiscopat. Il paraît que la réu-

nion était nombreuse, imposante; elle s'élevait, dit-on, à plus de trois cents prêtres. La parole a été portée par le doyen des curés de Paris, M. l'abbé Frasey, curé de Saint-Nicolas-des-Champs.

Rien n'est oublié pour donner à cette démarche du clergé parisien le caractère d'une manifestation; mais elle n'a pas d'autre importance, et c'est ainsi qu'elle sera jugée par l'opinion publique. A quel autre titre pourrait-on s'en occuper? Croit-on nous apprendre quelque chose en proclamant que l'épiscopat et le clergé du second ordre sont unis de cœur et d'esprit? Nous le savions bien, quant à nous; nous n'avons jamais dit le contraire; nous n'avons jamais partagé sur ce point les illusions de l'honorable M. Persil. Quand on connaît l'organisation actuelle du clergé, quand on sait quels sont les liens étroits de dépendance qui l'assujétissent à l'épiscopat, on ne peut s'étonner de l'union qui existe entre tous les degrés de la hiérarchie; cette union, cette communauté de sentiments, il n'y a pas lieu de s'en vanter; car elle est forcée, elle est l'effet de la contrainte la plus dure, et tranchons le mot, la plus despotique. Comment le clergé pourrait-il avoir quelque indépendance et quelque liberté, quand il a perdu toutes les garanties qui ont fait autrefois sa puissance et sa dignité? Comment un simple prêtre, un desservant pourrait-il avoir un autre avis que son évêque, quand il sait que cet évêque peut, de sa pleine et souveraine autorité, le suspendre, le révoquer, le mettre en interdit, le priver de son modeste traitement, ruiner son avenir, et le réduire à l'aumône? Rendez au clergé ses anciennes garanties, alors vous serez recevables à vous vanter de l'adhésion qu'il vous donne; en ce moment, il serait plus sage de n'en pas parler, car elle est la condamnation d'un régime que vous n'avez pas établi sans doute, mais dont vous jouissez doucement.

Au risque d'oublier M. Bautain, je veux placer ici une réflexion. Vous demandez la liberté d'enseignement, c'est bien; et malheur à qui n'apprécie pas, en ces difficiles conjonctures, vos insistances courageuses. En fait, le clergé secondaire vous seconde

efficacement; mais une question s'élève : les choses restant ce qu'elles sont, n'a-t-il pas tort de vous suivre dans cette voie ? Entend-il bien ses intérêts ? Vous obtiendrez la liberté, je le souhaite ; et lui, l'obtiendra-t-il ? Propriétaires absolus de ses actes, de sa personne et de sa pensée même, ne pourrez-vous pas encore, sur un soupçon mal fondé ou un caprice, lui retirer la liberté d'enseigner, lui défendre même *à priori* de le faire. Politiquement il pourra résister ; mais comme prêtre et jaloux d'exercer ses droits ecclésiastiques, il est aussi esclave que jamais, il l'est davantage : vous avez en main l'interdit ; vous avez, à son égard, le monopole, un monopole cent fois pire que celui qui nous écrase à l'heure qu'il est, car l'Université du moins ne prononce que par voie juridique, et la sentence vient d'un conseil légal, non d'un individu : il y a une ombre de garantie ; dans l'hypothèse, il n'y a que vous, qui êtes un excellent homme, sans doute, et fort instruit, mais sujet, d'ailleurs, à des erreurs et à des faiblesses : il n'y a que vous, et qu'est-ce que cela !... En outre, parlons franchement : la liberté d'enseignement, si générale et absolue qu'elle soit, finira, on le sait bien, par enfanter une sorte de monopole moral du clergé. Chaque père de famille pourra envoyer ses enfants où il vou-

dra, sans doute, et tel est le début ; mais on prévoit la conséquence, et les gens de bien s'en félicitent : l'influence irrésistible du clergé ne tardera pas à concentrer vers lui toutes les prédilections. Il possède, par le ministère de la doctrine, le souverain empire des esprits, par son action moralisante celui des cœurs, et par la confession presque toutes les mères, ce qui signifie les familles. Donc, après peu de temps, les collèges tenus par des ecclésiastiques se multiplieront et regorgeront d'élèves ; il en restera peu d'autres. Alors, qui désignera les professeurs ? vous seuls ; qui réglera l'enseignement ? vous seuls ; qui aura le monopole ? vous seuls ; et plus de liberté : cela n'était qu'un leurre, une sanglante raillerie. Le clergé secondaire aura échangé, comme on dit vulgairement, son cheval borgne pour un aveugle. Au contraire, donnez les Conseils ecclésiastiques, les officialités, le régime éminemment constitutionnel et franc des beaux jours de l'Église, sa vieille et admirable discipline : les abus possibles n'obtiendront pas l'impunité, puisque la justice reste debout, et que bien plus en multipliant ses agents, elle assure d'autant son infailible coup-d'œil. Le désordre ne viendra pas de là, comme on se plaît à le dire sans le penser : la police sera mieux faite, plus respectable, plus persuasive ; la

règle étant consentie ne gênera plus comme un verrou de prison ; nul n'osera suspecter la loi , ni récuser un pouvoir qu'il aura lui même voulu et constitué ; le clergé secondaire se placera dans la condition commune et participera au bénéfice social, subira volontiers pour une mission publique, une épreuve publique ; à la place d'une *chose*, il y aura une *personne*, ce que les peuples repoussent comme absurde et monstrueux dans l'ordre civil, on ne trouvera plus naturel d'en faire l'âme d'une constitution ecclésiastique ; les évêques ne seront plus des dieux, enfin le clergé secondaire possédera en réalité, comme tout le monde, toutes ses libertés et aussi la liberté d'enseignement. — C'est la matière d'un bel article pour l'excellent journal de M. l'abbé Clavel et pour celui que projette M. de Genoude.

Retournons à M. Bautain.

Ainsi froissé, je dirais presque diffamé par une suspense, il mit son âme entre les mains de Dieu, il se résigna, et, moyennant le concours des plus pieuses personnes du pays, il fonda une école primaire dans la maison Saglio, au centre même de la ville.

Les jugements d'un évêque sont à considérer, mais non définitifs en matière doctrinale. M. de

Trévern assure que M. Bautain *reçut d'abord ses remontrances avec une obstination imperturbable, souvent dédaigneuse et insultante*. Ces dernières épithètes ne sauraient jamais convenir à M. Bautain; elles trahissent uniquement la susceptibilité de l'honnête vieillard. Quant au reste, il s'agit de considérer si, de la part de M. Bautain, c'était obstination que de maintenir son sentiment contre celui de M. de Trévern. Pure question de capacité, jusqu'à la sentence du juge suprême qui est le pape; et en ce cas, je n'hésite point : qui hésitera donc ? Je ne vois d'autre obstiné que M. de Trévern lui-même.

« On est allé jusqu'à nous défier de publier ces réponses à nos questions, tant on était convaincu, disait-on, qu'elles ne contenaient que la plus pure doctrine. » (Page 51 de l'*Avertissement*.) Ou faisait bien; c'est ainsi que se comporte un homme juste, loyal et convaincu. Point de meilleur moyen de sonder la pensée publique et celle de l'Église; on montrait ainsi le plus vif désir de s'éclairer; l'obstination ne consulte pas, elle se tait, s'assied, boude, et reste immobile comme un roc.

Dans l'*Avertissement*, les *réponses* sont suivies d'observations y annexées par le prélat. Je ne les ai pas reproduites parce qu'il faut laisser au lecteur

le soin de les examiner lui-même et d'en porter un jugement libre. S'il veut ensuite comparer ses impressions avec la critique, il pourra se procurer aisément cette circulaire qui fut répandue à flots et gratuitement par toute la France.

M. de Trévern était amoureux de ses *Observations*, et, sous le double rapport de leur mérite et de son infaillibilité d'évêque, il ne croyait plus la résistance possible. « Maintenant, dit-il, que la vérité paraît à découvert, le devoir indispensable du professeur et de ses élèves est de condamner eux-mêmes les principes que nous condamnons. Persévérer, serait se séparer de l'Église. » Nous touchons au comique.

La dernière réponse ne se fit pas attendre, la seule réponse désormais possible : M. Bautain et M. de Bonnechose partirent pour Rome, et laissèrent M. de Trévern en lutte avec M. Paul Rochette, rédacteur du *journal du Haut et Bas-Rhin* : celui-ci, de son propre chef, avait entrepris la défense du philosophe persécuté. La lettre qu'il écrivit à l'évêque de Strasbourg ne manque pas de verve et de talent, mais je n'ai pas de place pour la citer.

N'oublions rien. Sur le premier avis de la suspension, M. Donnet s'était rendu à Strasbourg. Pour

peu qu'il y ait de bien à faire on le trouve là. Il mit son cœur de la partie, et personne ne sut résister. Le vieil évêque leva sans difficulté la suspense ; la paix fut conclue ; M. Donnet reprit le chemin de son diocèse, le 20 novembre au soir, et la déclaration suivante fut rendue publique :

« Nous soussignés, prêtres du diocèse de Strasbourg, désirant répondre d'une manière précise aux six questions posées par M. l'Évêque de Strasbourg, dans sa lettre du 30 avril 1834, et reproduites dans son avertissement du 13 septembre de la même année, déclarons adhérer aux six propositions suivantes, désapprouvons ce qui leur est contraire, et nous engageons à ne rien enseigner de vive voix ni par écrit qui n'y soit conforme. — 1° Le raisonnement peut prouver avec certitude l'existence de Dieu. — La foi, don du ciel, est postérieure à la révélation ; elle ne peut donc pas convenablement être alléguée vis-à-vis d'un athée, en preuve de l'existence de Dieu. — 2° La révélation mosaïque se prouve avec certitude par la tradition orale et écrite de la synagogue et du christianisme. — 3° La preuve de la révélation chrétienne, tirée des actes de Jésus-Christ, sensible et frappante pour les témoins oculaires, n'a point perdu sa force avec son éclat, vis-à-vis des générations subséquentes. Nous trouvons cette preuve dans la tradition orale et écrite de tous les chrétiens. C'est par cette double tradition que nous devons la démontrer à ceux qui la rejettent ou qui, sans l'admettre encore, la désirent. — 4° On n'a pas le droit d'attendre d'un incrédule qu'il admette la résurrection de notre divin Sauveur avant de lui en avoir administré

des preuves certaines, et ces preuves sont déduites de la même tradition par le raisonnement. — 5° L'usage de la raison précède la foi, et y conduit l'homme par la révélation et par la grâce. — 6° La raison peut prouver avec certitude, l'authenticité de la révélation faite aux juifs, par Moïse, et aux Chétiens par Jésus-Christ. — Strasbourg 18 novembre 1835. L. Bautain, G. A. Carl, Isidore Goschler, Théodore Ratisbonne, de Regny, H. de Bonnechose, J. Mertian, Alphonse Gratry, J. Lewel, N. Lewel.

Et M. Picot d'affirmer que ces messieurs avaient signé la déclaration dans le seul but de faire donner à M. de Bonnechose la place d'aumônier du collège royal de Strasbourg. Effectivement, la ville demandait M. de Bonnechose, mais l'évêque lui refusant des pouvoirs, l'acceptation devenait impossible. Par la déclaration, les pouvoirs étaient rendus et la place prise. Oh oui, quel homme simple et sincère que ce M. Picot !

A la date du 13 décembre, M. de Bonnechose réclama énergiquement contre une insinuation si dégoûtante. On répondit qu'il manquait de charité. Tout fut dit.

Donc, M. de Bonnechose écrivit la lettre dont j'ai parlé, nouvelle cause de discorde. L'incendie se ralluma ; M. Boyer intervint et donna son coup de dent : *Défense de la méthode d'enseignement suivie dans les écoles catholiques*, vol. in-8 de 130 pages.

Tel est le système de Saint-Sulpice : *Dentati libellis res geritur*, dit un grand homme. Si encore ces gens-là les montraient toujours, leurs dents ! Comme on s'en souvient, M. Bautain et M. de Bonnechose se rendirent à Rome vers la mi-février.

Ils y furent accueillis le plus gracieusement du monde par le souverain Pontife et les Cardinaux.

Écoutons encore *l'Ami de la Religion* et ce bon M. Picot :

• M. Bautain et M. de Bonnechose sont arrivés à Rome et se louent de la manière dont ils ont été reçus. *C'est qu'on est fort accueillant à Rome, surtout pour les gens qui viennent avec des protestations de soumission.* Ces messieurs ont eu une audience du Saint-Père auquel ils ont été présentés par le cardinal Mezzofante. Il paraît que c'est une précaution que l'on prend volontiers de ne recevoir à l'audience de Sa Sainteté que dans la compagnie d'un cardinal les personnes dont on pourrait craindre qu'elles ne prêtassent au Saint-Père des choses qu'il n'aurait point dites. On se rappelle qu'en pareille circonstance, M. de La Mennais et ses amis étaient aussi accompagnés d'un cardinal. Les deux voyageurs ont soumis leurs doctrines au Saint Siège : on s'occupe actuellement de les examiner. Ceux qui connaissent le terrain sont persuadés que ces mes-

sieurs n'obtiendront pas l'approbation qu'ils demandent. »

L'illustre Mezzofante, chargé préalablement de l'examen des doctrines en litige, fit pressentir à M. Bautain le jugement qui l'attendait. — « Je suis prêt » telle fut la seule réponse du professeur. Et en effet l'Académie catholique donna gain de cause à M. de Trévern. On sait fort bien qu'une pareille condamnation n'oblige pas la foi ; elle mérite cependant toutes sortes de considérations et de respect. M. Bautain se soumit selon sa parole, et M. de Bonnechose se soumit de même.

Le souverain Pontife en eut beaucoup de joie ; il fit connaître ses intentions bienveillantes à l'évêque de Strasbourg, mais le vieillard qui se défiait singulièrement de cette soumission, feignit une méprise, et ne rendit point aux deux ecclésiastiques toutes ses bonnes grâces. Jusqu'au dernier soupir, M. Bautain fut pour lui un épouvantail, et comme un vampire. Figurez-vous M. Boyer vis-à-vis M. de La Mennais. Un chanoine du pays me raconte qu'ayant eu l'occasion de voir M. de Trévern peu de jours avant la nomination de M. Affre comme coadjuteur, le prélat lui tint ce langage : « Ce que j'appréhende par dessus tout, c'est que le gouvernement me donne pour successeur l'abbé Bautain.

Croyez-vous la chose possible? J'en ai quelque pressentiment. Et voilà pourquoi la résolution que j'ai prise de demander un coadjuteur. De cette manière je me réserve le choix; j'évite le malheur qui nous menace. » Reste à savoir s'il a jamais été question d'élever M. Bautain à l'épiscopat, et si en effet c'eût été un malheur pour le diocèse de Strasbourg, que d'avoir un évêque comme M. Bautain.

De retour à Paris, les deux pèlerins attendirent en silence le bon plaisir de Dieu et des chefs ecclésiastiques. Leurs amis se réunirent à eux et suivirent de tous points un si bel exemple. *L'Ami de la Religion* les félicita dans une juste mesure de leur obéissance d'enfants; il fit sonner bien haut la condamnation : *l'Univers Religieux* fut, comme d'ordinaire (1), impartial et fidèle dans ses rapports et dans ses opinions. Bientôt deux ou trois curés de Paris les invitèrent à prêcher. M. de Bonnechose et M. Ratisbonne soutinrent amplement la juste réputation qu'ils s'étaient acquise à Strasbourg: M. Bautain prit place dès l'abord parmi les princes de la chaire contemporaine.

Alors M. l'abbé de Salinis et M. l'abbé de Scorbac voulaient quitter Juilly; leur administration, si

(1) Notez bien que je dis *l'Univers Religieux* et non pas *l'Univers*.

sage et si éclairée qu'elle fût, ne produisait pas tous les effets désirables. Rien n'égale et n'explique les caprices de la fortune. Cette antique et glorieuse maison devait-elle à la fin crouler et disparaître ? Donnez des oratoriens, ils répondront. Hélas ! M. Mèrault n'existe plus, et sur toute la surface de la France je n'en connais qu'un seul : ce bon vieillard tout rayonnant encore d'esprit, d'amabilité, de zèle et de foi me permettra pourtant de lui reprocher une faute grave : c'est fort mal d'avoir quatre-vingt-six ans, et un demi-siècle d'exercice du ministère paroissial, car il en résulte une chose : à savoir qu'en dépit de l'âme, le corps ne suffirait plus aux fatigues d'une réorganisation si vaste et si laborieuse ; — il en résulte de plus, pour certains cas particuliers, que le public s'adresse à lui-même certaines questions embarrassantes : comment les évêques peuvent-ils donner à des prêtres vigoureux et sans antécédents ecclésiastiques les canonicats titulaires, lorsque çà et là dans leurs diocèses se trouvent des vétérans du sacerdoce, éminemment distingués sous le rapport de la science, et d'ailleurs exténués par les ans, par de longues fatigues et par d'innombrables services ? Je connais aussi bien que personne l'esprit de justice de M. Olivier ; j'appelle son attention

sur la paroisse Saint-Pierre d'Antils; et je reviens à mon sujet.

A défaut d'oratoriens, et puisque M. de Genoude n'avait pas réussi dans son dessein de relever cet admirable société, il fallait choisir le mieux possible; on songea donc à M. Bautain et à ses élèves. L'Évêque de Meaux leur fit les premières avances; il les ambitionna comme une conquête qu'il eût achetée à tous prix, et leur acceptation fut précieuse à son amour-propre comme un dîner royal. Ainsi, les nouveaux supérieurs jouiront d'une autorité sans contrôle dans la conduite du collège; ils auront la faculté d'enseigner la théologie, et d'admettre aux ordres sans aucune dépendance du séminaire diocésain. Pour le reste, leurs pouvoirs sont à peu près ceux des vicaires-généraux.

En peu de temps l'institution devint florissante. Les élèves y accouraient de toutes parts, enfants de bonnes familles, comme on s'exprime, c'est-à-dire de familles riches; et la société civile y trouvait son compte comme l'Église. C'était mieux encore que Pont-Levoy.

Comme supérieur honoraire, M. Bautain protège la maison de Juilly de ses conseils et de ses lumières, mais il n'y réside point; il habite, je crois, un hô-

tel de la rue Vanneau, 29, à Paris, et vit en communauté avec M. l'abbé Ratisbonne, l'ainé.

Le directeur en exercice est M. l'abbé Carl, assisté de M. de Bonnechose, de M. Goschler et de quelques autres.

Que dire des études de Juilly, sinon qu'elles sont excellentes et fécondes en résultats ? La magistrature, l'armée, le commerce, les lettres, les paroisses et les chaires évangéliques paraissent s'habituer depuis dix ans à recruter là leurs plus chères espérances. Les directeurs ont compris la jeunesse, la société, l'humanité ; c'est beaucoup, et c'est vrai. Ils n'ont pas de loi tirée au cordeau ; leur avis est que le devoir se modifie et se règle de même, suivant les dispositions de chacun. Pour appliquer cette méthode éminemment sage, l'observation suffit ; l'observation est leur état. Qu'elle présente des difficultés, rien de plus vrai, et ce qui le prouverait de reste, ce sont les efforts sophistiques de la plupart des commerçants d'éducation pour y échapper : ils s'en prévalent, dans leur commode et criminelle faiblesse, comme on fait des impossibilités chimiques et absurdes. L'unité est une belle chose, qu'il ne faut pas confondre avec la routine et la monotonie, ses deux antipodes. Le niveau n'a jamais rien créé. Dans quelque ordre que ce soit, physi-

que et moral, tout s'engendre par l'harmonie des contraires. Ainsi la liberté naîtra des rapports de la volonté qui se soumet et de l'obéissance qui commande; ainsi le type suprême du beau, c'est l'ordre dans la diversité.

M. Allou, successeur de M. Gallard, sur le siège de Meaux, ne pense pas comme nous. Il a pris en défiance, lui aussi, M. Bautain et ses amis. Et voilà comment leur fut retiré le droit d'appeler aux ordres ceux qui se préparent dans leur école au ministère ecclésiastique. Je suppose plutôt le motif que je ne l'affirme, M. Allou ne s'étant pas expliqué.

Toutefois les classes de théologie resteront ouvertes. Sur l'examen des supérieurs de la maison diocésaine, les élèves poursuivront librement leur carrière; on leur donnera des postes, si bon leur semble: je ne sais lesquels.

M. Bautain est l'homme du monde le moins rancunier. Cette nouvelle avançie ne l'a pas fait sourciller un instant: naguère encore (1844) il prêchait le carême dans la cathédrale de Meaux, pour complaire à M. Allou.

Qu'est-ce que M. Bautain comme orateur?

Un homme de cinq pieds un pouce, ou peu s'en faut. Tête superbe, large, carrée, fort expressive.

On peut dire de lui, sans exagérer, qu'il a l'œil profond. Ses lèvres fines et déliées ne respirent pas la malice d'un satyre comme celles de Voltaire, ni la sournoise impatience d'une bouche qui va mordre : il semble qu'elles soient imperceptiblement animées d'un sourire sérieux, et imprégnées, si le mot ne blesse personne, d'un parfum de philosophie douce, amoureuse et austère tout-à-la fois. Sa vaste poitrine rappelle aussi la carrure athlétique de M. Combalot ; pour peindre la tranquillité de ses mouvements et de ses gestes, je chercherais ailleurs mes comparaisons.

Dans l'intimité, il parle peu, mais catégoriquement. Sa voix ne se distingue pas du timbre commun. C'est autre chose, quand il occupe une chaire. Plus lucide et plus positif que jamais, il fait preuve d'abord d'une rare facilité d'élocution ; je dirais d'exubérance, s'il n'avait l'avantage de penser encore plus qu'il ne parle, ou plutôt de faire penser toutes ses paroles. Son organe alors, sans être vigoureux et tonnant, satisfait pleinement l'oreille ; on peut l'entendre d'un bout à l'autre d'une église ordinaire. Il articule bien. On a critiqué sa déclamation : les uns la trouvent froide, les autres pédantesque ; je l'estime sage, naturelle, conforme à son ministère et au genre de son éloquence.

Son genre d'éloquence, c'est son genre de vie, c'est sa nature, sa philosophie. Nouveau sujet de blâme. Pourquoi tant de métaphysique lorsqu'on prêche le peuple? Évidemment, les confrères de M. Bautain (1), pour la plupart du moins, ne pêchent point par ces excès, et ce n'est guère à force de métaphysique transcendante qu'ils sont parvenus à se faire fuir du peuple comme des êtres nauséabonds, puisqu'il faut le dire, et des *rabâcheurs*. Le peuple n'est pas si sot qu'on pense; il a, pour distinguer le bon du mauvais, un jugement sûr, mille fois plus sûr que les beaux messieurs ou même les hommes de l'art, et rarement il arrive que, de compte fait, lorsqu'il a donné son avis sur un sermon comme sur une pièce de théâtre et un livre, l'opinion des experts ne le consacre pas à la fin comme une sentence irréformable. *Vox populi vox Dei*. Métaphysique ou non, il saura vous mesurer à votre mesure; le grand point, c'est de bien traiter en sa présence ce qui est métaphysique ou ce qui ne l'est pas. Saint Paul est encore plus métaphysique que M. Bautain, à qui donc s'adressait-il? Et depuis dix-huit siècles, le peuple n'a-t-il pas compris saint Paul comme le comprenaient les Romains et les Galates? *Prædica-*

(1) Je veux dire les orateurs catholiques.

tores, dit un concile de Sens, *sint graves, maturi, et docti* (1).

On veut bien reconnaître que M. Bautain sait rendre sa métaphysique intelligible, palpable, populaire. On a raison en ceci, mais je demande ce que deviennent les reproches. J'en devine la cause. C'est ainsi qu'on a blâmé les magnifiques élans de M. Lacordaire et son originalité adorable, la fougue apostolique de M. Combalot, la prodigieuse fécondité de M. Olivier, l'éblouissante éloquence de M. Cœur et de M. Coquereau, l'intarissable fécondité de M. Dufêtre, la mâle et séduisante magie du style de M. Fayet; n'a-t-on pas dit de l'évêque d'Orléans, qu'il récitait les discours d'autrui, et spécialement qu'il avait récité celui du Père Perrin, le samedi veille de Pâques 1844 (2)? Jalousie! éternelle et sa-

. (1) 1527. *Sup. decret. morum*, c. 6-35.

(2) Il s'agit d'un sermon sur l'éducation des enfants. N'ayant pas entendu M. Fayet, je ne puis apprécier au juste les méchancetés qu'on a dites à ce sujet. Pour la commodité de ceux qui l'ont entendu et qui peut-être n'ont pas lu le P. Perrin, je donne l'indication suivante : *Discours du Père Perrin, de la compagnie de Jésus*, à Liège, chez C. Plomteux, et se trouvent à Paris, chez Saillant, rue Saint-Jean-de-Beauvais, et Desaint, rue du Foin Saint-Jacques. — année 1768 — tom. 3, p. 47, on voit le Sermon fort bien écrit et divisé sur *l'Éducation des enfants*. — Au fait, quand M. Fayet aurait copié le jésuite, quel grand mal. C'est le cas de rappeler le mot de Voltaire : *je prends mon bien où je le trouve*.

crillage passion ! ô prêtres de Jésus-Christ, modèles des plus pures et des plus héroïques vertus, qui donc anéantira le monstre !

Je termine par une lettre fort bien faite, qui résume toute cette notice et supplée à certaines omissions volontaires. Inutile de dire que ce n'est point sans réserves. Les opinions de l'auteur sont à lui.

M. Bautain a constamment obtenu les premiers prix dans toutes les facultés. Il fut l'élève chéri de M. Cousin. Son titre de docteur en droit révèle la carrière qu'il se promettait d'abord de suivre, celui de docteur-ès-lettres, celle qu'il a suivie réellement. Quant à celui de docteur en théologie, il lui a été conféré par une université d'Allemagne, sur le vu d'un ouvrage.

M. Bautain eut le malheur d'être subjugué par l'ascendant d'une enthousiaste célèbre, Madame de Krudener, l'auteur de *Valérie*. C'est très jeune qu'il fut professeur de philosophie à l'académie de Strasbourg.

Là, deux événements le rendent très remarquable. M. de Trévern, l'auteur de *la discussion amicale* fut d'abord en excellents termes vis-à-vis de lui, puisqu'il le fit chanoine honoraire de son église, et qu'il lui confia une institution ecclésiastique ; mais des démêlés dont la longue série serait peu intéressante, rompirent cette bonne harmonie. La philosophie en fut l'occasion à mon sens, tous les torts étaient du côté du prélat chrétien. Car les belles idées de M. Bautain en matière philosophique sont admirablement catholiques. Il me semble qu'on peut les formuler ainsi : Dieu a établi une église infallible ; ses

titres sont irréfragables. Or, cette église a eu occasion de s'expliquer sur une foule de questions et il n'en est pas une tant soit peu importante dans les vérités métaphysiques et morales qui n'ait provoqué quelque décision de sa part; pourquoi donc nous enquérir de ce que peut la raison livrée à ses seuls efforts qui seraient nuls toutefois abstraction faite de la révélation primitive du langage? Nous avons l'Église. C'est à elle que la raison doit se soumettre écrasée par cette masse de preuves et des titres du christianisme. Donc, toute philosophie doit commencer et finir par un mot *chrétien*.

Il me semble que ces vues sont parfaitement d'accord avec celles de Bonald et de Riambourg.

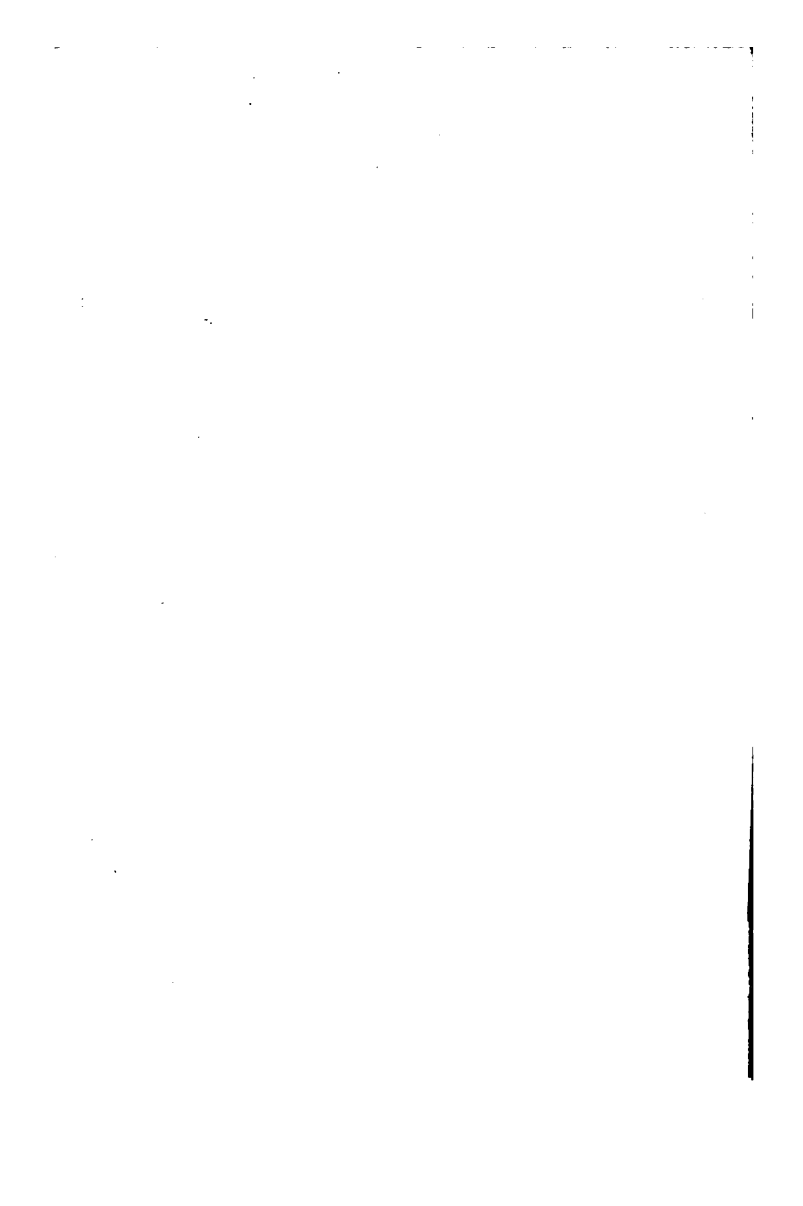
— La conversion de quatre Juifs, les frères Level, MM. Goschler et Ratisbonne, qui sont prêtres, ainsi que ses autres élèves, MM. de Bonnechose, Carl, Mertian, de Régný, est un fait caractéristique qui démontre quelle influence il exerçait sur la jeunesse de l'Alsace. Puisque tous ces jeunes prêtres ne vivent que de ses inspirations, et viennent de s'unir intimement à lui par des vœux. Ils ont en vue le double but de l'enseignement et de la prédication. Un ordre religieux, les Dames de saint Louis, les secondent efficacement dans le régime intérieur de leurs maisons et dans les œuvres de charité. Elles sont également fondées par M. Bautain.

Ce dernier est le type du véritable professeur. Admirable dialecticien, il confond toutes les erreurs. Il est moins prédicateur. Il a occupé si longtemps la chaire du professeur, que malgré lui on retrouve dans ses sermons des traces du maître qui enseigne, plutôt que de l'apôtre qui évangélise. Le trivial ruban va bien à sa boutonnière.

Après cette notice, le lecteur se demandera si je suis ou non le partisan de M. Bautain : mon parti est la foi catholique ; hors de là se rencontrent les choses de pure opinion qui m'occupent quelquefois par caprice et en manière d'amusement, mais dont je n'exagère jamais l'importance, c'est-à-dire l'inutilité. A mes yeux, M. Bautain n'a pas fait plus de mal que M. de La Mennais ; tandis que l'un regardait la foi humaine comme le criterium de la vérité, l'autre a pensé aboutir aux mêmes résultats par le moyen de la foi divine ; ce sont des questions de pédagogie et de tactique fort louables par l'intention qu'on se propose et plus ou moins fondées en principe. L'Église n'a pas prononcé ; à chacun sa liberté. Alors même que l'Église prononcerait, il y aurait, à mon avis, quelque autre chose à faire que de les maudire. Erasme est bien sage : *Sic faveo Luthero, disait-il, ut corrigi mallem quàm perdi, revocari quàm extingui, si quid erraret. Humanus enim est sanare quàm extinguere* (1).

(1) C. 2. Ep. 14-4.

1^{er} Juin 1844.



Biographie du Clergé Contemporain.



M. DIE SAUSSIN.

M. DE SAUSIN - DÉSESSARTS,

ÈVÊQUE DE BLOIS.

Discant à te coepiscopi comatulos
pueros et comptos adolescentes se-
cum non habere ; certè inter mitratòs
discurrere calamistratos non decet.

D. Bern. lib. 4, de Cons. ad. Eug.

Ne vous associez pour le gouverne-
ment de votre diocèse que des hommes
qui auront blanchi dans le ministère
et qui en imposeront par leur âge au-
tant que par leurs vertus.

(*Lettre de Clément XIV, let. 72*).

M. de Sausin, cet excellent homme est mort,
le 5 mars 1844 à six heures du soir.

Ils s'en vont.

O mors, bonum est judicium tuum ! (1)

Ainsi la mort nous fait voir combien ses juge-
ments sont bons. Un mois s'achève à peine depuis
le coup qu'elle a frappé : voilà M. de Sausin placé

(1) Eccli. 41-3.

parmi les notabilités du siècle. Pas un journal qui n'ait annoncé l'événement. Son nom circule de bouche en bouche. Les enfants ne demandent pas quel était donc cet évêque : tout le monde le savait; et M. l'abbé Morisset, dans l'oraison funèbre qu'il a prononcée, pouvait bien me donner des leçons d'éloquence, mais non m'apprendre quelque chose sur les antécédents et les vertus de son héros.

La conséquence immédiate de cette observation présente un peu d'embarras. Si les choses que je vais dire sont de notoriété publique, pourquoi les dire? à quoi bon la biographie?

Plût à Dieu qu'elle fût inutile! mais les jugements de la mort, jugements précieux et infaillibles, passent vite pourtant. Telle est la frivolité de nos esprits. A peine s'il nous souvient du mal pour le plaisir de l'exécrer; le bien qui n'offre que des traces désagréables pour nos jalousies et nos vices, nous sommes ardents à l'oublier, et nous répudierons le bénéfice d'une belle action plutôt que d'admirer longtemps celui qui l'a faite. La mission du biographe consiste précisément à réparer cette brèche désolante. Il écoute, dans une silencieuse attitude, les jugements de la mort; il les recueille, les constate, et les ayant gravés sur mille et mille tablettes qui

pourraient par hasard échapper aux injures du temps, il en obsède pour ainsi dire nos inconstances, et perpétue nos souvenirs malgré nous.

Indépendamment de ces motifs, une notice sur M. de Sausin ne serait point encore sans avantage. Il y eut autour de lui des hommes dont l'influence se fit plus ou moins sentir sur sa vie, et trop médiocres néanmoins pour obtenir autre chose qu'une mention secondaire. Cette courte notice me donne lieu de les définir sans excéder le fonds de leur importance. L'Église et même l'État, dans les circonstances où nous sommes, peuvent avoir un intérêt tout particulier à les connaître.

De plus, lorsque j'entrepris le rude et difficile travail d'une Biographie du Clergé contemporain, mon intention n'était pas et ne pouvait être d'analyser sèchement telle ou telle vie prise en elle-même, abstraction faite des rapports généraux. On l'a bien vu. Réduite à ces termes, la galerie n'eût donné en définitive qu'une insipide et mesquine nomenclature de dates et d'accidents uniformes. Les évêques qui forment la grande majorité de mes personnages, sont tous à peu près coulés dans le même moule ; ils passent sans mouvement, sans bruit, et comme imperceptiblement dans l'ornière commune, et les héritiers de ceux qui, à des époques fort peu loin-

taines encore, défrayaient presque à eux seuls l'histoire du monde, ne laisseront pas probablement quatre ou cinq noms qu'elle puisse citer avec orgueil.

On m'a reproché mes digressions qui sont mon but. Moyennant ce qui précède, on m'excusera peut-être, et les plaintes deviendront des suffrages. Je l'espère et je continue.

Le diocèse de Blois se forme aujourd'hui de la totalité du département de Loir-et-Cher. Il avait moins d'étendue avant la révolution. Avant l'année 1697, il n'existait pas. Il fut érigé alors par le pape Innocent XII, compris dans la métropole de Paris, et ainsi distrait de celui de Chartres. Il a eu six évêques, sans compter Grégoire : en 1697, David-Nicolas de Berthier; en 1731, Jean-François-Paul de Caumartin; en 1740, F. Crussol d'Uzès; en 1763, Ch.-G. de Mai de Termont; en 1776, Alexandre-Amédée-Adon-Anne-François-Louis de Lauzières de Thémines; et le 20 juillet 1823, Philippe-François de Sausin.

Hujus oppidi situs est ad Ligerim... Incolarum mores sunt honesti et elegantes, lingua totius Galliæ hic purissima et perfectissima... Peregrini excipiuntur ut domestici, omnique hospitalitatis jure fruuntur, ita ut qui rei suæ, (dic cur hic) benè præest, hic benè tempus, nummos locare, linguamque purè exportare possit.

On lit cet éloge des habitants de Blois dans l'*Iti-*

nerarium Belgico-Gallicum Abrah. Golnitz pages 257 et 261.

Cependant il faut citer aussi le célèbre distique :

Sermones blandos, Blesosque vitare memento :
Simplicitas viri fama est, fraus ficta loquendi.

Lequel distique se trouve au tome x du *Spicileg. veter. script. Hist. Franc. qui in bibliothecis latitabant. Auctore Dom Luca d'Achery monach. Bened.* pages 451 et 520.

Un sentiment bien naturel de politesse et de réserve me défend de traduire et d'interpréter le dernier texte, non plus que la strophe italienne :

... Cinque mila Stefano d'Ambuosa,
E di Blese, e di Turs, in guerra adducee.
Non è gente robusta o faticosa,
Se ben tutta di ferro ella riluce.
La terra molle, e lieta, e diletta,
Simili à se gli abitator produce (1).

Mais nous parlions du diocèse.

Le concordat de 1801 réunit le diocèse de Blois à celui d'Orléans. M. de Thémynes, pour des raisons connues, boudait à l'écart le premier consul et le souverain Pontife. Et de là le spectacle fort étrange d'un diocèse sans évêque, qui cependant se plaignait d'en avoir un de trop, et même deux : Grégoire fondant ses prétentions sur je ne sais

(1) Cant. 4. Gierus. Lib. — Giov. Botero disait : *Blois ha il contado d'incredibile delicatura.*

quelle violence dont il aurait été l'objet, M. de Thémines s'étayant d'un droit inaliénable, l'un et l'autre s'intitulant évêques de Blois à la face du nouveau titulaire M. Bernier.

Presque en même temps, M. Mérault fondait ses séminaires. Il fut la providence des deux diocèses à la fois. Le diocèse de Blois n'avait pas où loger les jeunes théologiens, celui d'Orléans leur ouvrit ses portes (1). Ils devinrent les enfants du père commun. Les Sulpiciens n'étaient point arrivés; on n'y songeait même pas, donc la pieuse et tendre amitié, les doux rapports, l'union la plus parfaite, régnaient parmi ces heureux jeunes gens, avec une émulation sage, une belle franchise, le goût des saines études, la joie de l'âme et du cœur. Cette école a produit — pour le diocèse d'Orléans : M. Parisis, le poète Lesguillon, Stanislas Julien (de l'institut), M. l'abbé Coulombeau, M. Gatien Arnoult, M. Renard proviseur actuel du collège de Strasbourg, MM. Lejeune, Méthivier, Chesnard, Sirou, plusieurs fois nommés dans la Biographie, et d'autres ecclésiastiques d'un mérite particulier, tels que M. Mercier curé de Cléry, M. Robin curé d'Olivet, M. Girard curé de Chatillon-sur-Loire, etc., etc. — Pour

(1) M. Mérault fonda également un petit séminaire dans la ville de Blois.

le diocèse de Blois : M. l'abbé Morisset, le Père Hilaire jésuite, M. Caille curé de la Trinité à Vendôme, M. Neveu dont nous aurons à nous occuper tout-à-l'heure, M. Arcanger que l'archevêque de Bordeaux vient d'appeler auprès de lui, MM. Jeulin, Regnier, Jouaffre, Guellier, Dhuison, Mélian, Petit, etc., etc., enfin le bon abbé Mathieu, de candide mémoire, qui, ayant écrit sur *les chauffe-pieds* des fantaisies charmantes et péché comme un enfant, fit roucouler à son *Ramier pénitent* de si mignonnes lamentations.

Depuis les Sulpiciens et M. Désessarts, le séminaire d'Orléans n'a pas produit un sujet qu'on puisse nommer; c'est à Blois la même stérilité... Et jamais aurai-je crié plus à propos : *Cui vœ? cujus patri vœ?* O temps ! ô mœurs ! Où sont-elles ces époques fécondes et glorieuses qui produisirent les Pierre de Blois, les Guillaume *aux blanches mains*, les Gérard Machet; qui donnaient au siège de Chartres, Gauthier, abbé de Pontigny, Pierre Beschebien, et Philippe Hurault de Chiverny; à celui de Langres, Jean d'Amboise et Michel Boudet; Henri de Blois à Winchester; Jean de Morvilliers à Orléans; à l'église de Tréguier le paysan Noel Deslandes etc., etc.? L'axiome dit : *noblesse oblige* ; c'est une noblesse qu'un passé de ce genre. Qui donc vous a relevés

de votre obligation, très chers Blesois ? Serait-ce qu'à lui seul ce pauvre Monsieur Richaudeau vous en acquitte et remplace avantageusement toutes vos vieilles illustrations, en y joignant l'auteur de la *Hiéromachie Curiale*, Thomas Ravenel, et l'oratorien Morin dont Leo Albatius a dit : *l'antiquité lui est très obligée*, et Jurieu lui-même, et l'oratorien Jérôme Viguier... ? — Bref, avant de passer outre, j'ai besoin de raconter une petite histoire qui m'intéresse très particulièrement : Jérôme Viguier, bailli de Baugency, se retira d'abord dans un couvent de Chartreux. Son père en ressentit du chagrin, et lui écrivit à ce sujet : « Mon fils, faites au moins choix d'une religion moins austère, car la solitude est une peine si cruelle que Dieu même n'en a pas voulu punir les damnez. » On peut en croire un solitaire : le brave homme n'exagérait pas beaucoup ; mais la prière, la résignation, le travail et la liberté sont de grands remèdes.

M. de Sausin, à son arrivée, trouva un local convenable pour les séminaristes ; il les rappela d'Orléans, mais sans oublier les immenses bienfaits de M. Mérault. Je copie mot à mot une lettre qui m'arrive de Romorantin : « M. Mérault, dit cette lettre, ayant quitté son séminaire comme chacun sait, M. de Sausin l'invita aussitôt à venir à Blois. Ma-

nière toute simple de protester contre une ignominie sans exemple. M. Mérault fit ce voyage en compagnie du vénérable M. Corbin son ami, son très digne ami. L'accueil fut ce qu'il devait être, parfaitement gracieux et tout de cœur. Les anciens élèves d'Orléans, avertis par M. de Sausin lui-même, se rendirent en hâte à la ville, pour visiter leur ancien supérieur et lui montrer qu'il y avait sur la terre autre chose que des ingrats. Pendant huit jours, ils furent admis à tour de rôle au dîner de l'évêque ; ainsi chacun d'eux eut sa part du festin patriarcal, et l'homme juste ne vit point de Judas parmi ceux qui mangeaient avec lui ces doux mets. »

J'ai dit que l'entrée de M. de Sausin dans son diocèse date de l'année 1823. Si j'en crois certains rapports, Louis XVIII aurait jeté les yeux sur lui en 1817, mais les concordats bouleversaient tout dès lors, comme il n'ont pas cessé de le faire ; détestables barricades où s'empêtraient à l'envi et l'Église et l'État. Il fallait donc attendre de meilleurs jours. Enfin parut, le 6 octobre 1823, la bulle *Paternæ Charitatis*. Une première ordonnance royale, du 13 janvier, appela M. de Sausin au siège de Blois ; il fut promu dans le consistoire du 16 mai suivant avec M. Chamon... M. de Pons, M. de Lesquen, M. de Trévern, et autres. Une deuxième or-

donnance insérée au *Bulletin des Lois*, autorisa la publication des bulles; et puis M. Picot disait : « M. de Sausin nouvel évêque de Blois est précédé dans son diocèse par une réputation de douceur, de piété et de sagesse qui prépare le succès de son ministère. Les esprits sont déjà favorablement disposés en sa faveur, et le conseil-général de Loir-et-Cher a émis son vœu pour qu'on rendît l'évêché à sa première destination. Ce bâtiment est occupé par le préfet, mais convient surtout à l'évêque *par sa position tout à côté de la cathédrale*. » Bien trouvé. C'est en effet un des plus magnifiques évêchés de France. On le doit à Louis XIV, ainsi que les jardins et la terrasse qui en dépendent.

Le sacre de MM. de Richery et de Sausin eut lieu dans l'église des Missions-Étrangères, le dimanche 20 juillet. Le prélat consécrateur était l'archevêque d'Aix, assisté des évêques de Gap et de Marseille.

Dans sa lettre pastorale du 17 août, M. de Sausin parlait de son goût pour la retraite et des représentations qu'il avait faites pour décliner le fardeau de l'épiscopat; bien différent de ceux dont saint Bernard disait : *Miror audaciam plurimorum quos videmus de suis vineis non colligere nisi spinas et tribulos, vineis tamen domi-*

nicis etiam se ingerere non vereri : fures sunt et latrones, non custodes nec cultores (1).

Puis, déplorant les tristes divisions qui affligeaient encore le diocèse, M. de Sausin ajoutait :

« N'ayez point la témérité de vouloir paître vos pasteurs, juger vos juges, imposer des lois à ceux de qui vous en devez recevoir. Le Dieu que nous servons n'est pas le Dieu de la discorde et de la confusion, mais de la paix et de l'ordre. Que personne donc ne présume être la tête, tandis qu'il est à peine la main ou le pied, ou quelque autre membre moins considérable du corps. »

Aujourd'hui 25 avril 1844, les journaux m'apprennent que M. Manglard est nommé à l'évêché de Saint-Dié, M. Depéry à celui de Gap, M. Buis-sas, archiprêtre de la métropole de Toulouse, à celui de Limoges, M. Rossat transféré du siège de Gap au siège de Verdun pour raison de santé, et enfin M. Fabre Désessarts, appelé à la succession de M. de Sausin. Il paraît clair que M. Gros qui n'a pas, lui du moins, des raisons de santé, passe à Versailles et trouve les canons beaucoup trop arriérés pour lui : Un évêque, disent-ils, ne peut point, même du consentement du patriarche, opérer sa translation, sous peine d'être privé de l'une et de

(1) Ep. ad Eugen. 239.

l'autre Église (1). La nécessité, l'utilité même peuvent éloigner momentanément, je le sais, un évêque de son diocèse, mais il doit se tenir prêt à y revenir lorsque la cause qui l'en avait éloigné n'existe plus (2).

Translatio episcoporum, dit un Concile de Carthage, secundum canones atque usum veteris Ecclesiæ, non debet fieri, nisi ob Ecclesiæ necessitatem vel majorem utilitatem. Neque enim institutæ sunt Ecclesiæ propter episcopos, sed episcopi propter Ecclesias. Nunc autem translationes fieri videmus eâ solum de causâ ut episcopi vel honore, vel opibus augeantur. Præterea notum est ex cap. *inter corp. de translatione episcoporum*, vinculum matrimonii spiritualis esse aliquo modo, majusque vinculo matrimonii corporalis, et ideo non posse solvi nisi à Deo, sive à Vicario Dei declarante voluntatem Domini sui... Non episcopi ecclesias diligunt quas brevi se deserturos sperant ut ad alias commodiores transeant (3).

Songeons plutôt à M. Désessarts.

Je lis dans le *Bien Social*, journal du clergé secondaire :

« On nous communique sur M. Fabre Désessarts,
« des détails qui ne sont point de nature à lui pro-
« curer notre suffrage. Si le clergé et les fidèles du
« diocèse de Blois avaient été consultés, nous n'au-
« rions pas à faire connaître des réclamations qui
« seront incessamment déposées à la nonciature

(1) C. 2. de translat. episc.

(2) C. Mutat. 35. — C. Scias. 36. — C. Omnis 37. — C. Episc. 38. — C. Pastoral. 43. — C. 7. Q. 1.

(3) Vid. Conc. Carth. 4. c. 17. — Conc. Nicen. Can. 16. — Vit. Bellarmini. lib 8. p. 257. Ed. Antverp. an. 1631.

« pour être transmises à Rome.... A l'époque où
« M. de Sausin, sur la demande de certains pro-
« tecteurs dont on sent le besoin d'oublier les noms,
« fit venir auprès de lui M. Désessarts, ce fut une
« surprise et une consternation générales à Blois.
« M. de Sausin ne pouvant plus, à cause de son
« grand âge, présider aux travaux effectifs de l'ad-
« ministration, les catholiques et le clergé de Blois
« désiraient autre chose qu'un fringant abbé de
« cour. M. Désessarts, suivant notre correspondant,
« s'occupe plus de sa belle chevelure que d'études.
« Plein de vanité puérile et sans douceur ni pré-
« venance pour ses confrères, ses procédés et sa te-
« nue ecclésiastique, depuis qu'il est vicaire-géné-
« ral, ont rappelé souvent aux fidèles, le passage de
« saint Paul : *Non in tortis crinibus*, etc.... Que
« sera ce donc après son élévation à l'épiscopat ? »

Le *Bien Social* est un excellent journal, tout plein de franchise, de courage et de vérité ; mais il aurait dû s'expliquer plutôt. Mieux éclairé, le gouvernement pouvait éviter cette erreur. À quoi le *Bien Social* répondra qu'il n'était guère possible de la prévoir. J'admets l'excuse, et d'autant plus volontiers que moi-même j'en ai besoin. La voix commune désignait M. Morel, curé actuel de Saint-Roch. Plusieurs songeaient à M. le curé de Sainte-Marguerite (1), ou à M. l'abbé Coquereau ; il y avait

(1) Pierre Haumet, auparavant curé de Saint-Gervais, né en 1798, installé à Sainte-Marguerite, en 1831.

encore M. l'abbé Valgalier, M. Cœur et tant d'autres. Qui donc nommait M. Désessarts? personne; les choses se sont faites et arrangées sous main; ces précautions du reste ne manquaient pas de politique: elles obviaient naturellement à des réclamations immanquables. M. Clavel a tort de compter sur les notes déposées à la nonciature. Encore une fois il est trop tard. Les concordats vivent toujours; le souverain Pontife en subira les odieuses conséquences; ils définissent, comme on sait, qu'en dehors de certains griefs dont l'état reste juge en définitive, l'institution canonique doit être accordée dans un très bref délai. M. Désessarts, il convient de l'avouer, n'a point à craindre des empêchements majeurs: aux termes convenus, rien ne démontre qu'il soit indigne. Sa conduite privée dénote un homme probe. Mais pour mériter la crosse, il faut davantage. L'épiscopat demande la science, la modestie, la dignité, la douceur, l'abnégation de soi-même, le vœu des fidèles, l'assentiment sincère et cordial de la communauté catholique. Or, à ces titres divers, le souverain Pontife examinera très certainement l'élu de M. Martin (du Nord); il concevra des inquiétudes et des soucis, je n'en doute pas. Et cependant la crainte de heurter un gouvernement ombrageux, gênera ses lumières et sa pro-

fonde sagesse. Voulant éviter un plus grand mal, il se résignera, dans l'amertume du cœur, à des inconvénients visibles mais moindres. C'est en vain qu'il aura compris la valeur de vos notes. Oui, M. Désessarts se maintint jusqu'ici au rang des prêtres les plus médiocres sous le rapport de l'intelligence et des études. Il ignore à peu près les éléments même de la théologie; et M. l'abbé Neveu peut exhiber à l'appui, des solutions fort curieuses du grand-vicaire. Il n'a, pour prêcher, ni organe, ni mémoire, ni même l'avantage de savoir écrire deux mots qui se lient l'un à l'autre. Impossible qu'il fasse un mandement sans l'assistance d'une plume complaisante. Que dirons-nous de la modestie? O la sainte et candide vertu! elle n'est point la sœur de la coquetterie, chez un homme surtout, encore moins de l'arrogance; peu lui importe que sa chevelure se déroule en mille et mille anneaux resplendissants et parfumés, et flotte amoureusement au souffle des zéphirs, et fasse crier de toutes parts : *Voici un tel abbé!*.... si elle conçoit l'inégalité des rangs, elle sait de même qu'il est honteux d'en abuser, que pour s'élever enfin jusqu'au niveau d'une position de choix, il faut dégager l'ame de ses pesanteurs, c'est-à-dire des infimes caprices, de la raideur, de la suffisance misérable,

des insolents appétits, de toutes les passions sourdes qui l'entraînent en sens inverse. M. Désessarts avait trop peu de modestie pour un grand-vicaire; en aura-t-il assez pour un évêque? Tout cela est vrai. Et mon Dieu! M. Désessarts va devenir évêque: le Gouvernement l'a voulu, et lui aussi.

A défaut des titres qu'il n'a pas, on a cherché ailleurs les motifs d'une si étrange nomination, et les yeux interrogent sa vie passée. Pour nous édifier à cet égard, quelques mots suffisent.

M. Désessarts est originaire du village d'Aoste près Le Crest (Dauphiné). Il a des amis qui l'appellent Des Essarts, comme appartenant à la petite noblesse du pays; pourquoi oui, et pourquoi non? ce qui paraît plus sûr, c'est que son père portait la croix de chevalier de Saint Louis, et qu'à l'époque où il entra dans les ordres, sa mère disait ingénument: « *Mon fils se fait prêtre pour devenir évêque un jour.* » Touchante prévision du cœur qui révélait un désir adorable, et qui d'ailleurs trahissait un peu les ambitions naissantes de l'enfant (1).

(1) Il faut dire tout de suite qu'au mépris des règles ecclésiastiques, qui défendent à l'évêque nommé, d'administrer un diocèse avant d'avoir reçu ses bulles, M. Désessarts habite le palais épiscopal, officie pontificalement, se fait appeler Monseigneur, nomme aux places vacantes, etc., etc. en un mot, qu'il administre. (Voir le *Bien social*, numéro du 8 juin 1844.)

Il commença ses études dans un pensionnat ecclésiastique de Saint-Jean-en Royans. Les succès alors ne prouvent pas grand'chose : il en eut. Néanmoins ses professeurs le trouvaient guindé d'esprit comme ses directeurs de conduite et de manières. Nul ne partageait sur son avenir les idées de madame Désessarts, si ce n'est qu'en définitive il faisait preuve déjà d'une rare puissance d'intrigue.

Au sortir de Saint-Jean-en-Royans, il suivit les cours de théologie du séminaire de Viviers, et resta confondu dans la foule des élèves médiocres.

M. de Broglie, prenant en pitié les études des petits séminaires, nous indique la vraie cause de leur faiblesse et de leur nullité. Les professeurs, dit-il, n'ont pas une capacité suffisante. Ce sont des jeunes gens qui, ayant terminé leurs cours avant l'âge requis pour le sacerdoce, consacrent tellement quellement aux soins d'une classe le peu de temps dont ils peuvent disposer et laissent bientôt la place à d'autres jeunes gens inexpérimentés comme eux. Et en effet, lorsqu'un élève a mis de côté, pour n'y plus songer, ses livres d'humanités et de rhétorique, lorsqu'ensuite il s'est plongé tout entier durant quatre ans et plus dans les barbares inutilités de la scholastique régnante, lorsqu'il a perdu et dû perdre autant que possible ses riantes fantaisies d'imagina-

tion et ses instincts littéraires, alors, et précisément parce qu'il est jeune, on lui donnera mission d'enseigner ce qu'il ne sait plus et ce qu'il n'a jamais appris. Il va. Que va-t-il faire ? L'embarras, la honte, le respect de soi, la nécessité même de sa position, l'obligeront à réparer ses forces par le travail ; il y parviendrait peut-être, moyennant des dispositions heureuses et de la patience ; mais, à peine avait-il débuté qu'il faut finir ; et cette seule prévision paralysera ses bons desseins. Il lui restera la ressource de n'enseigner que ce qu'il sait ; triste ressource. Donc, point d'histoire, point de géographie... Sur quarante séminaires de France, il y en a trente-cinq dont les élèves terminent leurs études sans pouvoir dire positivement de quelle couleur est la mer Noire, et si Pepin-le-Bref était ou non un imprimeur-lithographe du passage du Caire. — Eh bien, oui, j'entends M. l'abbé qui se récrie et s'indigne. Mais, M. l'abbé, ce que je dis je l'ai vu, je l'ai fait. Comme vous, aux fins d'années, je fus couronné quelquefois, et les petits volumes qu'on donnait alors me rendaient bien fier, ils figurent au premier rang de ma bibliothèque, ils m'inspirent un vif amour et une vénération stupide. Ceci posé, je vous confesse qu'à la veille de sa philosophie, votre serviteur ne connaissait ni d'Ève ni

d'Adam, Pepin-le-Bref et la mer Noire; appelé, lui aussi, au professorat, il n'en connaissait pas davantage, et, qui plus est, il ignorait si bien l'utilité, la nature même de ces sortes de choses, qu'il accueillit sans nulle vergogne sa nomination. Hélas! il a suivi la voie fatale. A peine avait-il découvert qu'il n'était pas un Mezzofante ou un Pic de la Mirandole, qu'on lui dit : *c'est assez*; et pourtant ce n'était pas l'heure du sacerdoce.

Dans ces conditions, M. Désessarts obtint une chaire au petit séminaire de Valence. Il eut pour élèves M. l'abbé Prompsault et M. l'abbé Testou. Je l'en félicite, sans insinuer qu'il ait pris part aux travaux du célèbre paléologue ni inspiré la douceur et la miséricorde au généreux aumônier des dames Franciscaines de Sainte-Élisabeth. *Post hoc* ne veut pas dire *ergo propter hoc*. Il est possible que M. de Châteaubriand ait étudié la rhétorique sous un individu qui parlait français comme M. Marguerie.

Du petit séminaire M. Désessarts passa au collège en qualité de principal. J'ai plus d'une raison pour n'en point indiquer la cause. Les circonstances font des miracles.

C'est là que M. de Sausin, sur la demande de

certain protecteurs dont on sent le besoin d'oublier les noms, le prit et le nomma grand-vicaire.

Le même M. de Sausin, dans sa lettre d'installation, semblait dépeindre par avance et frapper d'anathème la conduite du protégé. Rappelons-nous les derniers mots de l'extrait : « Que personne, dit-il, ne présume être la tête, tandis qu'il est à peine la main ou le pied, ou quelque autre membre moins considérable du corps. » Si M. Désessarts était vraiment la main, ou le pied, ou autre chose, il y aurait lieu de l'examiner ; en poussant un peu loin ses investigations, la pensée s'égaierait fort sur le *membre moins considérable*. On sait l'anecdote du curé de Saint-Sulpice, M. Languet, et de certaine... : *cuvette* d'argent ; donnerai-je à M. Désessarts le sort de la cuvette, et à M. de Sausin celui de la statue de la Vierge ?

M. Désessarts fit beaucoup plus. Il escamota la Sainte-Vierge, c'est-à-dire M. de Sausin, et se posa dans la niche.

Il se posa d'abord dans l'évêché. C'était une première adresse. Ayant toujours l'œil sur le vieillard, il pouvait mieux l'observer, saisir son faible, le protéger contre les inspirations du dehors, arrêter au passage des jours fâcheux, soutenir un siège en règle. Avant d'arriver au salon, il fallait passer par

- l'antichambre, et le grand-vicaire se tenait là, délivrant les permis d'entrer, car, selon que le visiteur présentait ou non des inconvénients, Monseigneur *y était* ou *n'y était pas*. Le clergé comprit qu'il s'agissait dorénavant de plaire à M. Désessarts et que le reste irait de soi-même, ou plutôt que M. Désessarts avait absorbé l'évêque. On n'eut plus d'espérance et de crainte qu'en M. Désessarts. Si, par mégarde, ou parce qu'il s'acharnait à son indépendance, un ecclésiastique était introduit chez l'évêque, seul, sans le concours obligé, bientôt il portait la peine d'une telle audace, et, en dépit des bonnes impressions qu'avait pu laisser celui-ci, le grand-vicaire amenait l'évêque à servir sa rancune ; voilà deux ennemis pour un.

Certes, mon intention n'est pas, elle ne saurait être de confondre M. de Sausin dans cette catégorie d'évêques négatifs qui vivent misérablement d'une vie d'emprunt et s'en réfèrent au premier ambitieux venu du soin de gouverner sous leur nom. Mais M. de Sausin était vieux et infirme. Les canons avaient prévu le cas : « Lorsqu'un évêque ne peut, à cause de sa vieillesse ou de ses infirmités, supporter le poids pastoral, qu'il choisisse un coadjuteur du consentement et après avoir pris les conseils de la plus grande partie du chapitre, et avec l'autorisation du

Pape (1). » Si l'évêque donnait sa démission, il aurait meilleure grâce.

Par des motifs que je devine, M. de Sausin n'eut pas recours à la démission. Restait le chapitre, qui est la réunion des chanoines. Mais les chapitres sont aussi tombés en désuétude. Ils ont une volonté : on les rejette. On suppose qu'un grand-vicaire ou un secrétaire d'évêché n'en a point, et sous ce prétexte au moins illusoire, on s'abandonne à cette sorte de gens; on croit une multitude plus envahissante de sa nature et moins une dans ses résolutions qu'un individu : on se trompe grossièrement. Les mauvaises passions ne pouvant se traduire chez l'homme qu'aux dépens d'un autre homme, il s'élèvera toujours dans une assemblée de vives oppositions au mal. La vertu seule, comme étant la perfection de la justice, ne blesse véritablement les intérêts de personne; ou, si poussé par une combinaison satanique, quelque insensé voulait la méconnaître, une profonde et universelle réprobation lui commande bientôt le silence. Au contraire, l'individu n'a que lui-même contre lui-même; je veux dire que l'égoïsme, passion dominante de l'homme, vice générateur de tous les vices qui le repaissent et l'éter-

(1) Tot. tit. de Cleri. ægrot. et C. un. cod. in-6. — Conc. Trid. cap. 7. sess. 25, de Reform.

nisent à leur tour, dominera imperturbablement sur les volontés, les desseins, les actes, l'autorité, trouvera dans son énergie propre des sophismes utiles pour sanctifier les plus évidentes infamies, et produira en définitive l'abomination de la désolation dont nous avons à gémir chaque jour.

Puisque M. de Sausin désirait un gérant, puisqu'il se défiait de son chapitre, n'eût-il trouvé personne dans le diocèse de Blois pour remplir cette éminente fonction ? J'ai nommé des sujets distingués à tous égards. M. Neveu n'était point à dédaigner : il avait fait ses preuves dans l'enseignement, dans l'exercice du ministère paroissial, et comme théologien : M. de Sausin lui assigna pour résidence une pauvre cure succursale au fond de la Sologne, et M. Désessarts n'eut garde de l'exhumer par la suite. Consulté par M. de Sausin, le clergé du pays désignait sans nul doute M. l'abbé Morisset : cette fois, le prélat ne commit qu'à moitié une seconde faute ; il nomma M. Morisset chanoine et vicaire-général, en guise de consolation. Les protecteurs insistaient ; M. Désessarts appartenait au diocèse de Valence, d'où M. de Sausin était sorti lui-même ; il fit un signe à M. Désessarts, lequel accourut ; il voulut faire plus tard un coadjuteur du grand-vicaire, lequel accourut, et se laissa cheoir provisoirement.

Dès-lors le diocèse voguait de mal en pis. Les paroisses changeaient de curés comme les girouettes de position. Ce fut l'histoire de la grue chez les grenouilles, hormis que les grenouilles n'avaient pas demandé ce roi-là.

Et les grenouilles de se plaindre,
Et Jupin de leur dire...

Mais qu'eût-il dit, Jupin ? Reprocher à ces malheureux une erreur de son fait, cela convenait-il ?

Cependant tout le monde ne se plaignait pas. Donnez un homme hargneux, âpre, arrogant envers ses inférieurs, je vous dirai à coup sûr qu'il est obsequieux et rampant à l'égard de ceux qui le dominent ou dont il peut attendre quelque chose. La fierté naît de la bassesse ou l'engendre infailliblement. Les laquais de bonne maison se couchent et se replient pitoyablement sur les bottes de leurs maîtres, comme des chiens menacés du fouet : Eh bien d'un autre côté, les laquais de bonne maison pousseront dans les ordures le mendiant qui leur demande l'aumône dans la rue, et crèveront de coups leurs chevaux à la sourdine. Durant ce temps, les maîtres s'en vont au baise-main de la cour.....

Les grands, les grandes dames surtout, les hommes en place goûtaient M. Désessarts. Digne salaire de ses humbles prévenances. Il n'avait rien à

leur refuser ; il avait tout à leur offrir. Tel curé déplait à madame la châtelaine : vite , qu'il s'éloigne. On désire celui-ci , probablement : c'est assez , on l'aura.

Jamais, Dieu merci, jamais je n'ai méconnu l'incomparable et douce majesté du caractère maternel. La plus grande chose que Dieu ait faite et qu'il ait pu faire en quittant le repos de son éternité, c'est une mère, et, si le mot n'était ambitieux, je dirais qu'il a senti lui-même l'ambition d'en avoir une. Nos mères, puisqu'elles subissent aussi la peine originelle, ont des imperfections, sans doute, mais il y a chez elles comme une puissance magique et prestigieuse qui fait qu'elles ne pèchent pas vulgairement et que les plus réelles erreurs en traversant leur âme s'imprègnent d'un parfum délicieux de noblesse et de vertu. Le jeune abbé de Belot possède encore sa mère, et c'est un bonheur que j'envie. Comme madame Désessarts, cette excellente personne a pour son fils des ambitions superbes. A peine disait-il sa première messe qu'elle le recommandait au grand-vicaire de M. de Sausin. Un petit nom, de la fortune, quelque influence possible, voilà des titres. Prier, c'était obtenir. Il fallait une place, pourtant. On en fit une. Le curé de la cathédrale, vieillard vénérable et vénéré, fut circonvenu,

flatté, effrayé, surpris, selon la méthode suivie plus tard dans l'affaire de M. Corbin, d'Orléans, et il donna ou plutôt on lui arracha sa démission. Le jeune abbé de Belot vint après lui. En attendant, on l'avait nommé supérieur du séminaire..... Madame de Belot voulait-elle davantage ? Les chemins de fer sont commodes et bien inventés, les ministères aussi, M. Désessarts aussi, et aussi beaucoup d'autres personnages qu'on appelle influents. Elle voyage donc, la bonne Dame, elle visite, elle répète par cœur l'éloge de son fils, elle plaide en avocat charmant une cause infiniment chère, elle ne demande plus qu'une chose, à savoir : l'évêché d'ici ou de là, un tout petit morceau de crosse. Donnez, s'il vous plaît ; elle ne dira plus rien, que le cantique du vieux Siméon : *Nunc dimittis*, etc., etc.

De tout ce qui précède, que vais-je conclure ? que si la présence de M. Désessarts comme grand-vicaire fut un fléau pour le diocèse de Blois, son élévation à l'épiscopat doit consterner effroyablement ce diocèse et l'Église de Dieu ; qu'en l'appelant à lui M. de Sausin commit à son insu une faute énorme, dont sa conscience, bien certainement, n'est pas coupable, mais qui existe pourtant et doit avoir des conséquences funestes et incalculables ; que deux ou trois nominations plausibles ne sau-

raient justifier les désordres sans limite et sans nombre d'une administration de vingt ans, ni affaiblir l'amertume des pressentiments qui tourmentent tous les gens de bien; et enfin, que l'humanité est donc une bien pauvre chose, car les plus purs d'entre nous ont toujours leur côté faible et leurs taches. Juste et bon comme il l'était, M. de Sausin, s'il eût compris toute la portée de ses actes, n'aurait jamais écouté des protecteurs maladroits ou perfides, ou du moins, le choix fait, il l'aurait aussitôt révoqué. Il n'aurait pas, dans l'entraînement de ses prédilections, demandé un titre de coadjuteur pour M. Désessarts, et amèrement goûté les refus de Louis-Philippe, refus motivés, providentiels, accueillis avec des trépignements de joie par son diocèse tout entier. Je trouve dans une lettre de Blois, à la date du 21 mars 1844, ces mots : « Le siège est donc vacant, et toutes les préoccupations d'aujourd'hui ont pour objet le futur évêque. Nous pensons que le choix du gouvernement est déjà fait, et qu'il ne lui manque plus que de devenir officiel. Il paraît probable que le coadjuteur demandé dans le temps sera le successeur aujourd'hui; heureusement les esprits sont *un peu mieux* disposés. » Tant mieux; mais que les esprits ne s'abusent pas comme fit jadis M. de Sausin.

En déclarant que mon intention n'est pas de confondre ce digne évêque avec plusieurs autres, je voulais arriver au résultat que voici : les erreurs de son administration sur la fin s'expliquent par sa vieillesse et l'affaiblissement des facultés qui en est la suite presque inévitable ; celles du commencement trouvent leur cause dans un excès naturel de bonté qui le disposait de manière étrange à la crédulité, à la confiance, à l'abandon même. M. Désessarts ne devint pas incontinent l'autocrate de Blois ; l'ai-je dit ? je ne m'en souviens pas ; mais, si je l'ai dit, je me suis trompé. Il se prit sans doute à régner tout d'abord, et avec un entrain dont on a peu d'exemple ; cependant, M. de Sausin parlait encore, parce qu'il lui restait une ombre de volonté, et par hasard l'équité venait à prévaloir. De là le peu de bien qui fut fait, des innocences reconnues et sauvées, quelques faveurs honnêtement réparties, M. Thoré pourvu d'un canonicat et maintenu secrétaire de l'évêché. — Il est vrai qu'on a blâmé certaines petites complaisances de M. Thoré pour M. Désessarts ; de là M. Doré placé à la tête du petit séminaire de Blois. — Il est vrai que M. Doré cultive aussi le grand Lama ; de là M. Caille, malgré la noble indépendance de son caractère, et M. l'abbé Morisset.

Lorsqu'il parvint à l'évêché de Blois, M. de Sausin avait soixante-sept ans, étant né le 11 février 1756. Un miracle de la grâce peut faire qu'un homme à cet âge n'ait aucunement perdu sa force d'âme et la fraîcheur de ses idées; on en voit des exemples, mais qui sont rares. Le souverain Pontife qui gouverne aujourd'hui l'Église avec une si profonde sagesse et une si prodigieuse habileté, a plus de quatre-vingts ans, lui aussi. Des exceptions, si admirables qu'elles soient, ne sauraient établir une règle; au contraire, elles démontrent, par cela seul qu'elles existent, l'importance du fait général, et nécessitent dans la pratique une application conforme. Le gouvernement actuel a fait preuve, sous ce rapport, d'une sagacité parfaite. Les évêques nommés depuis la révolution de 1830 furent constamment, ou à très-peu près, des hommes de quarante à cinquante ans; s'il eût pris les mêmes précautions à d'autres égards, l'Église de France aurait, à l'heure qu'il est, le premier rang parmi toutes celles du monde. Il faut reconnaître que M. de Sausin, malgré ses vertus et le talent qui l'avait distingué dans l'âge viril, n'appartenait plus à l'exception lorsqu'on lui donna le siège de Blois; ses vertus même étaient de celles qui finissent par avoir leurs inconvénients : la douceur, la longanimité, la pa-

tience, si elles viennent à manquer du nerf qui les soutient et de la vivacité du coup-d'œil qui les dirige impérieusement dans la voie droite, s'amaigrissent pour ainsi dire, pâlisent, chancellent et dégénèrent en une sorte d'inertie funeste qui ouvre la porte à mille dangers et à mille désastres. Je ne connais rien de pire que la décrépitude des vertus, si ce n'est celle des vices contraires à ces vertus.

Dans sa jeunesse, M. de Sausin aurait supérieurement gouverné un diocèse ; à soixante-sept ans, il le voulait, mais ne le pouvait pas. On s'étonne que Louis XVI, le voyant d'origine ancienne, authentiquement noble et fort riche, n'ait pas songé à lui. Comme il ne revint de l'émigration qu'à l'époque du rétablissement des anciens rois, Bonaparte devait l'oublier de même. Les Bourbons s'en occupèrent trop tard.

Il manquait de plus à M. de Sausin d'avoir exercé le ministère paroissial. « Je n'ai jamais fait qu'un baptême, » disait-il, et il le disait peu de jours avant sa mort. Comment juger des choses qu'on n'a jamais pratiquées ni même vues, tracer à leur sujet la ligne précise que chacun doit suivre, en pénétrer les plus délicates complications, prononcer sans appel, distinguer les convenances des nécessités, le devoir de l'omission ? L'état militaire nous

présente ici un exemple bien digne de remarque : il a été rigoureusement et sagement établi que nul n'obtiendra un grade supérieur sans avoir passé dans les grades inférieurs un temps défini. Montrez-moi la raison qui dispense l'Église de cette obligation naturelle.

Pour savoir comment M. de Sausin, à quatre-vingt-huit ans, n'avait encore fait qu'un baptême, il est bon d'examiner les diverses positions où l'ont placé les événements, les mœurs du temps et sa naissance. Donc, après la partie de sa notice que j'appellerai morale ou de pure observation, le moment vient d'aborder les détails exclusivement matériels ou de fait.

M. de Sausin était né dans l'ancienne ville d'Orange (Vaucluse).

Ses premières années s'écoulèrent à l'ombre des ailes maternelles. Il eut de bonne heure le goût de la piété et de toutes les nobles choses.

Après ses humanités, il balança sur le choix d'un état. « Il flottait, dit M. Morisset, entre la magistrature où le poussait sa famille et le sacerdoce où l'appelait son cœur. »

Le cœur l'emporta. La famille, pour perpétuer son nom et en soutenir le relief, avait seize enfants

de reste. — M. de Sausin est resté seul, en 1827, de cette nombreuse postérité.

Il vint au séminaire Saint-Sulpice, avec une réputation toute acquise de talent et de vertu : on le reçut cependant.

Dès la veille du jour où il fut ordonné prêtre, l'évêque de Lisieux le nommait son grand-vicaire, emploi considérable à coup sûr, mais commode ; c'est pourquoi M. de Sausin restant à Paris suivit un cours de théologie en Sorbonne. L'emploi allait tout seul.

La Sorbonne était le grand Sanhédrin du gallicanisme. M. de Sausin devint gallican comme les autres ; il a persisté toute sa vie dans ces fâcheuses dispositions, sans en exagérer toutefois les conséquences ni se fourvoyer par les sentiers de traverse où vinrent échouer plusieurs de ses confrères. Sous le rapport de l'orthodoxie, je veux dire pour ce qui touche rigoureusement au fond de la foi catholique, sa conduite ne permet aucun doute.

En 1789, il fut député à l'Assemblée nationale, et soutint la convocation des États-Généraux. M. de Thémynes, alors évêque de Blois, ayant proposé, lors de la discussion de l'adresse au roi, des remontrances quelque peu violentes, l'abbé de Sausin prit la parole contre lui et demanda plus de modération.

« Ce prélat, M. de Thémînes, dit encore M. Morisset, qui n'a jamais fléchi que deux fois dans sa vie, l'une à la voix du grand-vicaire de Lisieux, et l'autre à l'appel de la mort, céda aux raisons de celui qui devait un jour occuper son siège. »

Nous avons vu qu'il émigra durant la tempête révolutionnaire et qu'il revint en France avec les Bourbons.

Alors l'évêque de Valence lui donna un second titre de grand-vicaire; et ainsi se formèrent entre lui et M. Devie ces liens d'intimité que la mort seule a pu rompre.

Rien de plus à dire sur sa nomination à l'évêché de Blois, si ce n'est qu'il fut, dans ses actes privés et selon la mesure de liberté que lui laissait son ministre, un évêque estimable, la vivante condamnation des contempteurs de la pure discipline ecclésiastique.

Il n'avait ni chevaux ni voitures, ce qui prouve au moins qu'un évêque peut s'en passer. Suivant le conseil de saint Bernard (1) et de saint François de Sales (2), il gouvernait son temporel par un économe (3), de manière à dépenser peu pour lui-même

(1) De Consid. 4-6.

(2) Esp. de St. F. de S., 10^e part. c. 11.

(3) M. l'abbé Pachéran.

et beaucoup pour les autres. On l'appelait à Blois le père des pauvres. Il aimait effectivement les pauvres, les pauvres ouvriers, les pauvres honteux ; il les recherchait ; il soulageait leurs besoins, faisait instruire leurs enfants, et ne cultivait qu'à cause d'eux les familles opulentes. Voici deux faits que m'ont raconté plusieurs prêtres du pays :

Un ouvrier gêné dans ses affaires lui ayant demandé, à titre d'emprunt, une somme de 500 francs, il les donna ; l'ouvrier offrait une reconnaissance : « Si vous êtes un malhonnête homme, dit M. de Sausin, il faut m'en faire une ; si vous êtes honnête, je n'en ai pas besoin. » La somme fut rapportée un mois après, suivant les conventions. M. de Sausin se montra fort sensible à la délicatesse de l'ouvrier. « Je vous ai donc rendu un bon service ? dit-il cette fois ; eh bien, je ne crois pas vous en rendre un mauvais en vous priant de reprendre cet argent, il est à vous. »

Durant un hiver rigoureux, il fit d'abord distribuer aux pauvres 1,000 ou 1,500 francs, c'est-à-dire l'unique somme qu'il possédait. La caisse de secours était épuisée. Il donna l'ordre de vendre sa vaisselle plate qui lui venait de sa famille. On avait résisté à cet ordre. Il se prononça plus formellement encore, et il fallut céder.

M. de Sausin a fondé à Blois une maison d'orphelins.

Il a laissé, par testament, 40,000 francs à son

séminaire, et fait plusieurs legs à l'avantage des maisons de religieuses du diocèse.

Bien que son autorité se fit peu sentir sur la fin, il eut pourtant, de temps à autre, quelques idées siennes. Ainsi ordonna-t-il la réimpression du bréviaire et des livres liturgiques du diocèse de Blois. A cet effet, il nomma une commission composée de MM. Désessarts, de Belot, Richaudeau, Guillois, Doré et Thoré ; les trois premiers étaient d'avis qu'on adoptât le bréviaire romain, les trois autres voulaient le *statu quo*, et ils eurent gain de cause. Donc, le bréviaire de Blois a été réimprimé, mais avec quelques additions et changements ; et c'est pourquoi M. de Sausin, quinze jours avant sa mort, écrivit en cour de Rome pour le soumettre. « Messieurs, disait-il aux membres de la commission, prenons garde de commettre le crime que Tertulien a nommé un massacre des Saintes-Écritures : *cædem Scripturarum*. » A ces mots M. Richaudeau se promit de n'y point toucher, et le bréviaire vaut quelque chose.

N'oublions pas le catéchisme qu'il a fait rédiger par M. Désessarts : *l'ancien*, dit celui-ci, *ne répondant point aux exigences de notre époque* (Sic, 1^{re} page).

C'est assez ; c'est beaucoup d'avoir fait en trente-

six pages la double notice de M. de Sausin et de M. Désessarts. Que si l'on me reproche, comme il arrive quelquefois, mes soubresauts, et d'avoir plutôt fait ici le procès de M. Désessarts que l'éloge si naturel de M. de Sausin, on aura bien tort. M. de Sausin et M. Désessarts, depuis vingt ans, c'est tout un; en les confondant, j'évitais la confusion; il n'y a rien de si faux et de si incohérent qu'une personnalité administrative que l'on voudrait établir en dépit de sa non-existence morale; une distinction ne peut porter sur l'indivisible. Et puis, mon Dieu! pourquoi des excuses? Je suis ainsi créé. Me voici : prenez ou laissez, cela vous regarde.

M. de Sausin, s'il l'avait voulu, pouvait mourir archevêque d'Avignon; il pouvait attacher à sa boutonnière le ruban rouge; on lui en fit l'offre. *J'ai assez, répondit-il, de ma croix d'évêque; il a dû ajouter : et de mon Désessarts.*

20 Juin 1844.

Biographie du Clergé Contemporain.



II. LETOURNEUR.

M. LETOURNEUR,

ÉVÊQUE DE VERDUN.

Si la vigilance est l'œil du pasteur, la charité doit être son cœur, et c'est cette charité même qui doit produire sa vigilance, ses soins et sa sollicitude. Il n'y a point de marques qu'il ne soit obligé d'en donner à ceux qui sont soumis à son autorité ; il doit leur servir de père et de mère.

Vie du R. P. Charles Faure, abbé de
de sainte Geneviève, liv. iv, c. 15, p. 623,
éd. in-4°.

Il y a deux principaux escueils en cegouffre (le pouvoir épiscopal) : la vanité, qui ruyne les esprits mols, fait-néants, féminins et flouëts ; et l'ambition qui perd les cœurs audacieux et présomptueux.

OEuvres du Bienheureux François de Sales, Epistres spirituelles, liv. 2, épist. 66, p. 1048, éd. in-fol. 1652.

M. Letourneur vient de mourir, lui aussi.

Je m'étonne qu'au sujet de cette mort, aucune autre idée n'ait préoccupé le public que celle-ci : Est-ce subitement et d'apoplexie, est-ce après tous les symptômes d'une maladie commune que la mort l'a frappé ?

Vilaine chose en ceci que la mort, et quelle était ma sottise d'admirer naguère la bonté de ses jugements!

Elle anéantit ou déflore les plus brillantes choses de ce monde.

Il faut, pour la déjouer, des puissances incroyables.

La beauté, si ravissante et si adorée qu'elle fût, dès l'instant où la mort l'a touchée du bout de son doigt glacial, obtiendra quelquefois encore une larme, et puis une pitié bavarde, et puis rien. L'amour ne s'agenouille guère qu'en peinture sur la poussière des tombeaux, et ce n'est pas sans une profonde connaissance de l'humanité qu'on a placé généralement à la sortie des cimetières une foule de guinguettes où se débite la *consolation*, comme s'exprimerait M. Madrolle. C'est bien le grand mot : *scito quòd morte morieris* (1). La figure biblique ne manque pas de sens, je suppose : *Sache que non seulement tu mourras*, dit le Seigneur à l'homme dégénéré, *mais que tu mourras de mort*.

Si du moins elle respectait le génie ! Le génie n'échappe à la mort que par hasard. Il y eut des milliers de Tacite et d'O'Connel dont personne,

(1) Gen. 29-7.

après l'officier funéraire, n'a dit ou pu écrire correctement le nom. Qui prouvera même qu'Homère ait existé ?

Je ne sais qu'une chose qui *vive* un peu *avant dans la mort*, c'est un caprice de l'opinion publique.

C'est encore le doux souvenir d'une mère.

N'ayant ni le génie qui se fait du reste prodigieusement rare, ni la beauté bien certainement, il restait à M. Letourneur une ressource : le caprice en question. Il en a joui, vous avez vu comment.

O Seigneur, délivrez-nous de la mort, *libera nos de morte* (1).

Mais une fois qu'on aura dit au public si M. Letourneur est mort d'épilepsie ou de fièvre continue, tout sera fini ; et tout est fini maintenant. Le public ne songe déjà plus qu'au choix du successeur, et celui-ci, comme c'est l'habituelle politique, s'appliquera premièrement à faire oublier le mort (2).

Néanmoins M. Letourneur, s'il était laid sans réserve, ne manquait pas de talent.

Il a brillé parmi les orateurs de la capitale, qu'à défaut de mieux nous proclamons illustres.

(1) Esth. 15-3.

(2) Cette notice était faite quand parut l'ordonnance royale qui transfère M. Rossat du siège de Gap à celui de Verdun. (*Voyez ci-dessous.*)

Il a écrit, lui aussi.

Et je préfère l'orateur à l'écrivain.

Dans la chaire, il avait de l'aisance d'abord, du maintien, un organe clair et sonore, un geste énergique et franc. Sur cette large poitrine et avec ces formes d'athlète, sa figure bouffie et variolée ne déplaisait pas. On lui trouvait, quant au physique, une certaine ressemblance avec Danton, le Mira-beau des Halles ; je le veux bien.

Le fond valait moins que la forme.

Mais son action vive et pittoresque, sa diction facile et coulante dissimulaient agréablement la faiblesse des pensées et la pâleur d'un style sans nerf ; la forme emportait le fond.

M. Borderies, à cet égard, l'estimait son égal ; c'était bien de la charité. Les hommes supérieurs font souvent de ces mensonges-là : je dis mensonges, car il y avait plus que l'erreur d'un cœur chrétien, soyez-en bien sûr.

En sa qualité d'écrivain, M. Letourneur a laissé des mandements et quelques petits livres de piété.

Les mandements bien faits se comptent en France.

J'ai lu ceux du carême de 1844 et je persiste dans mon opinion.

Les mandements de M. Letourneur, sans avoir

ni les qualités de ceux que nous admirons ni les défauts des autres, semblent pourtant se rapprocher des derniers. Le bon s'y mêle au mauvais d'une façon remarquable, tout en conservant la moindre place. C'est au moment d'atteindre la perfection qu'il fait ses plus pesantes chutes. Il a des élans de poète, et des calmes plats à la Marguerie. Le malheur est qu'il pille clandestinement, et alors même son discernement ne s'étend pas loin, car s'il s'attribue ainsi de riches trésors, ses pauvretés souvent ne viennent pas d'une autre source.

Viennent les petits livres de piété.

En général, ce sont des hommages de M. Letourneur à la bonne Vierge Marie, qu'il aimait de toute son âme.

Suave dévotion et qui n'est jamais celle des hommes mauvais, ou qui du moins les empêche bientôt de l'être; religion de douceur, de modestie, de charité.

Au fait, j'ai ouï dire que M. Letourneur n'était rien moins que modeste, qu'il était même prétentieux jusqu'à l'arrogance. Je me contente de répondre qu'il a écrit des livres intitulés *Mois de Marie*, etc., etc., et marchons.

Auguste-Jean Letourneur naquit à Paris le 5 décembre 1775, d'une famille pauvre et tout-à-fait

étrangère à celle de l'estimable traducteur *des Nuits* d'Young.

Il eut donc l'honneur d'appartenir à cette plèbe, éternelle et généreuse victime de l'infamie opulente, dont l'Écriture, en son incomparable langage, a dit : *Pascua divitum sunt pauperes* (1).

Ayant fait assez voir que ses affections et ses goûts le portaient vers l'état ecclésiastique, il fut visité par un ange du ciel, je veux dire que Dieu lui envoya une de ces pieuses et admirables femmes qui renoncent aux joies de la famille pour vivre dans le monde des douleurs, et, par une douce fiction de la maternité, appellent naturellement leurs enfants tous ceux qui souffrent.

Il reçut ainsi les premières leçons, et, après avoir constamment justifié, par ses succès et son excellente conduite, les tendres sollicitudes dont il était l'objet, il commença ses études théologiques.

Au sortir du séminaire, il entra chez les Pères de la foi, et fut nommé professeur de rhétorique à Belley, poste important qu'il sut remplir à la satisfaction de tous, hormis des rhétoriciens, non qu'il manquât de la science nécessaire pour bien enseigner, mais il était dur et mordant, et c'est une disposition de caractère fatale chez un maître.

(1) Eccli. 23-23.

Il resta fort peu de temps à Belley; les tracasseries de Fouché, alors ministre de la police, l'en firent sortir, ainsi que de la compagnie. — Je doute qu'il y tint beaucoup : Les PP. Loriquet, Barat, et tant d'autres n'ont pas quitté la compagnie pour cela ni pour plusieurs choses encore.

M. Letourneur, de retour à Paris, fut placé à Saint-Thomas d'Aquin, comme deuxième vicaire de M. Ramond Lalande, dont j'ai parlé dans la notice de M. Annat. Le premier vicaire était M. Borderies, nommé précédemment, qui mourut évêque de Versailles.

De cette époque date sa réputation de prédicateur et son entrée dans le beau monde.

Nous avons vu comment il prêchait ; reste à voir quelle figure il faisait chez ces gens du faubourg Saint-Germain, qui ne se croient pas du tout stupides.

D'abord il était fort laid ; chose convenue.

Puis, il était inflexible sur le chapitre du devoir, mais, pour le reste, d'une inépuisable complaisance.

Il parlait bien et saluait de même ; on le citait pour ses *bonnes* manières.

« Il n'est pas beau, mais il est gentil, » disait une vieille duchesse bien connue.

Et, le mot faisant fortune, M. Letourneur fit fortune aussi.

M. l'abbé de Simony était précepteur du fils de la comtesse de ***. Le fils étant mort, cette haute dame donna au précepteur une magnifique propriété du revenu de vingt mille francs. Ce dernier avait rencontré M. Letourneur chez la comtesse ; il lui proposa de l'accompagner à Rome, et ce voyage fit naître une intimité dont voici le premier résultat :

Devenu évêque de Soissons, M. de Simony voulut avoir M. Letourneur pour vicaire-général.

Le seul inconvénient, c'était que M. de Lesquen l'eût déjà honoré de ce titre. Mais M. Letourneur avait préparé d'avance les issues, en se faisant aussi peu aimer que possible dans le diocèse de Rennes.

Il vint donc à Soissons pour se faire détester tout-à-fait et justifier de plus en plus, par ses brusqueries et ses remuements de tous genres, le sobriquet de *Retourneur* qu'il a conservé dans le diocèse de Verdun.

Avant d'arriver à l'épiscopat, sa fortune lui ménageait, comme indemnité des chagrins qu'il s'était suscités à Soissons, un canonicat de Paris.

Sa fortune, comme je l'ai dit, habitait le faubourg Saint-Germain, et le bon M. de Quélen n'était pas homme à fuir certaines influences, si j'en crois les

apologistes officiels de M. Affre (1); il fallut deux mots pour décider cette nomination.

Il fallut deux mots pour appeler le même sujet au siège de Verdun. C'était l'affaire d'un ministre cette fois, rien de plus coulant.

Hélas ! sont-ils bien éloignés les temps où nul ne dira que nous péchons par folie en demandant quelques réformes ? L'inamovibilité des curés, et les tribunaux ecclésiastiques, lorsqu'au début de cette biographie, je les demandais en toute humilité, on cria aussitôt à la révolte, à l'absurdité ; trois ans à peine se sont écoulés, et voilà que des journaux se forment sur ces deux principes, voilà le *Bien social* et le *Journal des Villes et Campagnes*, et bientôt une feuille dirigée, toujours en ce même sens, par l'un des prédicateurs et des publicistes les plus illustres de l'époque (2); voilà le plus savant ecclésiastique de France qui nous fait connaître en cette manière son opinion sur les choses existentes.

Les canons, c'est-à-dire, les lois de l'Église sont pour vous ; l'usage ancien de notre église de France et la pratique de toute église catholique dans les autres états attestent le droit que vous réclamez : les protestations et réclamations successives des souverains pontifes sont une nouvelle preuve du droit que vous défendez et de

(1) Voir *Quelques mots sur le droit de remontrance*, etc., par un missionnaire apostolique.

(2) M. de Genoude.

l'injustice que vous attaquez. La raison et l'équité sont pour nous; nos adversaires n'ont pour eux que l'usurpation, l'égoïsme et la force. Mais la possession non fondée et le droit du plus fort ne sauraient durer toujours, ni faire loi dans l'Eglise du Dieu de vérité qui, suivant Daniel, est venu sur la terre pour établir la *justice éternelle*. Il faut que les évêques de France, malgré les articles organiques, reconnaissent l'inamovibilité de tout prêtre à charge d'âmes, ou bien qu'ils déclarent qu'en matières ecclésiastiques Napoléon a été supérieur au pape, supérieur à l'Eglise. Il faut pour être conséquents qu'ils se fassent tous gallicans, non à la manière de Bossuet, mais à la manière de MM. Taschereau, Isambert et compagnie; car les papes ayant protesté depuis quarante ans, contre les articles organiques, les évêques ne peuvent les suivre comme règles, et se dire de bonne foi en communauté de doctrines sur ce point avec le pape.

Il y a plus; c'est que, fussent-ils tous aussi gallicans que celui qui l'est le plus aujourd'hui, il leur est impossible de justifier par les 4 articles de Louis XIV leur adhésion aux articles de Napoléon. L'Eglise gallicane, telle qu'elle a existé jusqu'en 1802, n'a jamais admis l'amovibilité des prêtres à charge d'âmes. Elle admettait et partout on admet encore, que cette classe de prêtres est inamovible par le droit de son institution, et que, pour perdre cette inamovibilité, il faut un jugement régulier, *canonique*, exempt de toute espèce d'arbitraire. Les cas de mise en jugement sont fixés par le Droit: tout y est prévu dans l'intérêt de l'ordre et de l'équité.

Actuellement chez nous, le curé de campagne n'a aucune stabilité, aucune assurance d'achever le bien que le zèle et son devoir lui auront fait commencer; il a moins de fixité que le maître d'école de sa paroisse: la loi civile rend celui-ci indépendant autant que le *desservant* se trouve asservi à l'arbitraire, et trop souvent au caprice de *ses supérieurs*. Je dis de *ses supérieurs*, car il en a de plus d'une sorte: outre l'évêque et ses grands-vicaires, n'a-t-il pas le maire, son secrétaire, les adjoints, M. le maître, et tous les hommes quelque peu remuants, influents, intrigants? Il y a tant de moyens de charger, de noircir, de perdre celui qu'on n'aime pas, (parce qu'en s'acquittant de ses devoirs d'état, il aura blessé l'orgueil, l'intérêt, les passions...) et les évêques en général, comme

tous ceux qui sont revêtus d'une autorité, aiment tant à étendre, à exercer, à faire sentir leur supériorité! Ceux même qui, avant leur élévation à l'épiscopat, étaient doux, pacifiques et disaient vouloir à *toujours*, le droit, les *canons*, n'ont-ils pas bientôt rejeté leurs premiers sentiments, leurs premières convictions, leurs *promesses*? Une fois couverts de la mitre, ne dirait-on pas qu'ils ont changé de tête? Ici que de choses il y aurait à dire, malheureusement trop réelles et trop personnelles?...

Passons. Est-il bien sûr encore que dans l'exercice de l'amovibilité on n'ait en vue que l'extension de l'autorité, sous le prétexte d'une meilleure administration? N'a-t-on pas vu des diocèses, où les prêtres sont *maniés* comme la navette du tisserand? J'en pourrais citer, où dans un temps donné (un mois d'automne par exemple), les mutations étaient si nombreuses, qu'on n'y rencontrait sur les chemins, que des bagages de curés desservants. J'affirme que les paysans ne se gênaient pas pour blâmer ces charriages, qu'ils appelaient des changements de garnison. Les malins disaient que les auteurs de tous ces mouvements y avaient certainement un intérêt particulier; faisant allusion au *droit* de 10 fr., plus ou moins, qu'il faut payer au secrétariat pour le nouveau titre, où se trouve toujours illogiquement le *quandiu nobis placuerit*.

Mais qui oblige les évêques à employer cette odieuse formule *quandiu placuerit nobis*? Elle ne leur est nullement imposée: elle est purement facultative et toute volontaire de leur part. Pourquoi ceux d'entre eux, qui se piquent d'être unis *réellement* et de tout cœur au Saint Siège, ne renonceraient-ils pas aux articles organiques et à l'inique formule qu'ils ont enfantée? Bossuet finit bien par envoyer promener sa fameuse Déclaration: pourquoi ceux de nos évêques qui sont bons, paternels et attachés au chef de l'Eglise ne diraient-ils pas d'une déclaration faite par le *pouvoir civil* de 1802, *ABEAT ERGO...*? Tenir toujours et quand même, à cet acte d'envahissement de germinal an 10, n'est-ce pas se séparer, *au moins en ceci*, de l'enseignement de l'Eglise, et reconnaître sur elle la supériorité du pouvoir consulaire ou impérial? N'est-ce pas autoriser le législateur temporel à remonter à cheval sur les quatre articles pour nous faire galoper avec lui vers l'anglicanisme?

Un journal perpétuellement louangeur des évêques, quoi qu'ils fassent, nous a appris qu'un vénérable pontife lui mandait qu'*il serait impossible d'administrer aujourd'hui sans l'amovibilité*. Bon prélat ! mais vous avouez donc alors votre incapacité, votre nullité en instruction, en influence. Et comment faisait-on autrefois ? et quelles difficultés y a-t-il de plus maintenant dans l'administration d'un diocèse ? Je soutiens qu'il y en a moins qu'autrefois. Vous choisissez vous-même les sujets ; vous nommez librement, sans examen préalable, sans concours publics, qu'il fallait jadis présider par soi ou par d'autres ; vous n'avez guère de travail que celui que vous voulez bien vous créer en maniant et remaniant vos prêtres ; car je ne vous attribue pas la bureaucratie du secrétariat, qui, pour l'ordinaire, ne regarde pas l'évêque. Laissez, laissez vos prêtres en paix ; et s'ils y sont troublés ou attaqués, soyez leur soutien, prenez leur défense : c'est votre devoir. Comme les évêques-modèles, faites et publiez de solides instructions contre les erreurs et les vices du siècle, montez en chaire et prêchez *à temps et à contre-temps* ; ne restez pas muets quand l'ennemi rode sans cesse autour et au-dedans de votre troupeau. Assistez aux saints offices de votre cathédrale ; n'en êtes-vous pas le premier chanoine, c'est-à-dire le premier *régulier* ? Visitez vos prêtres comme un père ses enfants ; ne vous installez pas plus chez ceux qui ont quelque aisance que chez ceux qui en ont moins..., ne permettez pas surtout que vos pauvres *desservants* se ruinent (car ils ont toujours bon cœur), pour vous recevoir avec vos *équipages*.

Lorsque parurent les articles organiques, il y avait là tout le clergé constitutionnel, dont bien des membres s'étaient funestement distingués, ou avaient contracté des habitudes opposées à leur état, et avaient quitté la pratique des devoirs ecclésiastiques. Bonaparte et Portalis alléguèrent ce prétexte pour déroger à l'ancienne discipline, en appelant *desservants* ceux qu'ils déclaraient *pouvoir être amovibles* à la volonté de l'évêque ; ils voulaient, disaient-ils, laisser aux évêques la faculté d'éloigner, *après un essai*, les prêtres qui n'auraient pas conservé ou repris sérieusement l'esprit de leur saint état. Et c'est dans ce sens qu'il fut répondu par la chancellerie impériale aux réclamations de Pie VII. Mais au-

jourd'hui, où sont les constitutionnels et les prêtres de la République une et indivisible? Quels prêtres sont employés dans les paroisses, autres que ceux qui ont suivi les cours des séminaires actuels et qui ont été suivis eux-mêmes et observés rigoureusement pendant plusieurs années? Peut-on les assimiler à ces prêtres *errants (vagi)*, si nombreux en 1802, proscrits par les canons, qui furent admis alors par une sorte de nécessité des temps et par la disette d'ouvriers?

Vouloir régir le clergé aujourd'hui comme immédiatement après la République, c'est avouer que depuis 40 ans, l'église de France est toujours restée dans l'anarchie; que les évêques n'y ont opéré encore aucun bien, ou que le clergé qu'ils ont formé ne vaut pas mieux que celui que leur avait légué le Directoire; c'est reconnaître, c'est admettre une usurpation du droit de l'Eglise par le pouvoir civil; c'est sanctionner l'injustice et la spoliation. C'est insulter, outrager le clergé inférieur; car c'est le placer sur la même ligne, et dans les mêmes conditions, que les prêtres scandaleux ou défroqués de nos mauvais jours.

J'ajoute que c'est provoquer une réaction. Que les évêques ne s'y trompent pas : ceux qui les encensent et les parfument d'adulation ne sont pas leurs meilleurs amis; pas plus que ceux qui berçaient l'ancienne dynastie n'ont été ses meilleurs conseillers. Je ne veux pas dire toutefois que les desservants et autres prêtres, régis *virgâ ferreâ*, se rébellent, et oublieront l'*etiam dyscolis*. Mais s'il survenait quelque différend grave entre l'Etat (comme il s'appelle) et les chefs de nos diocèses (notez que je ne dis pas l'Eglise); si une pomme de discorde était jetée par l'ennemi, à qui la *facilité ne manquera jamais*, quand il y croira voir son intérêt; si enfin, il survenait une cause, un prétexte de schisme, nos prélats n'auraient-ils pas moins à craindre, n'auraient-ils pas lieu d'être plus tranquilles, mieux entourés, mieux soutenus, avec un clergé réellement établi ou *inamovible* qu'avec de pauvres prêtres sans titre (*sans droits, suivant eux*), et que le gouvernement, qui les traite déjà *en employés ou mercenaires*, saurait bien attirer à lui? N'auraient-ils pas regret d'avoir inspiré la crainte plutôt que l'affection?..... Qu'ils bannissent donc de leurs palais,

qu'ils éloignent de leur personne cette adulation servile, cette basse obséquiosité d'une partie de leur entourage... Qu'il aiment à entendre la vérité; qu'ils l'appellent dans leur conseil, et qu'ils ne s'en trouvent jamais offensés; car la *vérité* est plus qu'une *dignité*, si grande qu'elle soit; la vérité, c'est Dieu : *Ego sum veritas*.

Enfin, là où il n'y a pas franchise et loyauté, il y aura duperie; et là où il n'y a de mobile que l'intérêt et l'égoïsme, il n'y aura pas inviolable fidélité, comme aussi là où il n'y a qu'arbitraire dans l'autorité, le pouvoir ne se maintiendra que par le despotisme. Mais le despotisme est antichrétien, antisocial : il est mortel à la vertu, et ne peut enfanter que réactions, révolutions, malheurs. Convient-il à ceux qui ont mission d'évangéliser la bonne nouvelle, de prêcher la liberté des enfants de Dieu? Le divin modèle ne disait-il pas à ses disciples : *Non dicam vos servos, sed amicos*? Et le chef de ses apôtres, gardien et prédicateur de sa doctrine, n'a-t-il pas écrit pour les évêques de tous les siècles : *Pascite qui in vobis est gregem Dei, providentes non coactè sed spontanè secundum Deum; neque turpis lucri gratiâ, sed voluntariè; NEQUE UT DOMINANTES IN CLERIS, sed forma facti gregis ex animo*. I Pet. V.

Adieu, cher confrère; soyons ligüés à toujours contre l'injustice et le mensonge; soldats de J.-C., combattons avec lui pour la vérité et la justice : le monde sera contre nous; mais nous serons toujours avec celui qui a dit : *Confidite, ego vici mundum*. Je suis, etc. P. D. L.

Voilà comment s'expliquent les choses sous la plume des hommes éclairés et courageux....

Voilà enfin que le ministre des cultes s'adresse aux évêques et leur demande à ce sujet leur avis, ce qui n'est guère raisonnable sans doute, mais ce qui prouve qu'on s'occupe sérieusement de nos plaintes. — Les évêques ont fait la seule réponse qu'on dût attendre d'eux. Les consulter, c'était les prier de dire s'ils jugeaient bon ou mau-

vais que l'on vînt les voler ; ainsi raisonne et a toujours raisonné l'ambition. Quoi qu'il en soit , persévérons ; nous avons la justice, c'est assez pour réussir. Demandons les officialités sans lesquelles l'arbitraire s'éterniserait ; demandons que les prêtres ne soient plus aux mains des évêques comme le jouet que fait pirouetter un enfant à sa fantaisie. Demandons des évêques qui ne soient pas les fils de la faveur ou de l'intrigue, mais de leurs œuvres ; et, pour arriver à les obtenir, invoquons les saintes lois canoniques ; que le peuple catholique rentre dans ses droits et dans ses habitudes primitives ; qu'il élise ses évêques et soit seul chargé de les désigner à l'institution du souverain Pontife ; ou, si le malheur des temps ne permet pas qu'il en soit ainsi , que du moins le clergé des diocèses, aussi vertueux aujourd'hui que jamais, remplisse dorénavant cette mission. Il est vrai qu'on a trouvé le moyen de corrompre jusqu'aux choses les plus incorruptibles, et que les suffrages des majorités ne sont pas non plus exempts d'erreurs, mais de deux maux il faut choisir le moindre , *minima de malis* ; et ici le moindre n'est rien à côté de l'autre. Si le peuple savait comment se font la plupart des nominations à l'heure qu'il est !... Oh ! mon Dieu !

Donc M. Letourneur fut nommé évêque de Ver-

dun (évêché érigé au IV^e siècle), à la place de M. Valayer, devenu depuis doyen des chanoines de Saint-Denis, premier ordre (1).

Il fut préconisé dans le consistoire du 19 mai 1837, et, pour le dire tout de suite, le souverain Pontife Grégoire XVI daigna lui conférer le titre d'assistant au trône pontifical en l'année 1841, 30 avril.

Dès l'abord, il s'associa pour vicaires-généraux officiels, MM. Didiot (voir plus bas) et M. Huart que je n'ai pas l'honneur de connaître.

A Verdun, M. Letourneur trouva un bel évêché, et un diocèse divisé en deux camps.

L'évêché fort bien situé au-dessus de la place Laroché, adossé à la cathédrale.

Le diocèse divisé, comme je l'ai dit, en deux camps, dont l'un se compose de ce qu'on appelle dans la localité les *républicains*, et l'autre des *dévôts* (même style).

Ces derniers, bien entendu, sont les amis de tout pouvoir; les autres en sont les ennemis par la même raison, et la guerre ne finit jamais; c'est l'histoire de presque tous les diocèses. Donnez une règle fixe

(1) M. Valayer avait succédé à M. Villeneuve-Esclapon, et ce dernier à M. d'Enos démissionnaire par suite des affaires de 1830.

et légitime à l'autorité, vous détruirez infailliblement les soupçons, les hypocrisies, les délations et les craintes avec le despotisme, et vous verrez.

La voix publique avait désigné M. le curé de Sedan pour succéder à M. Valayer.

En arrivant, M. Letourneur trouva, dit-on, des notes communiquées par un ancien grand-vicaire. Il eût dû s'en servir pour autre chose que l'extermination de plusieurs. Celui qui connaît les hommes n'accepte qu'à bon escient ces sortes de témoignages : il est rare que les mauvaises passions, la rancune, la jalousie, etc., etc., ne s'y fassent point sentir. Il faut être bien pressé d'agir pour ne pas s'en rapporter de tout à soi-même et à l'équité de ses conseils naturels.

Sur ces renseignements sans doute, et aussi parce qu'il lui fut facile dès le premier abord de voir à quel homme il avait affaire, M. Letourneur voulut arracher la démission du curé de la cathédrale, M. l'abbé Vignon. M. Vignon, au temps de la Terreur, avait séjourné cinq ou six ans sous les voutes d'une cave basse et infecte, pour assister de malheureux proscrits, et son corps était resté courbé ; beau vieillard du reste, n'ayant rien perdu dans ses souffrances de l'amabilité de ses manières et de la douce sérénité de son esprit, mais ferme toujours, noble, ennemi

de l'injustice et de ce qui ressemble à l'injustice.

Pour reconnaître toutes ces qualités, M. d'Enos, je crois, l'avait nommé à la cure de la cathédrale; paroisse de six mille âmes; précisément à cause de ces qualités, M. Letourneur voulut la lui enlever. C'était du moins l'avis des *républicains*.

Il fit d'abord de simples propositions qui ne furent point acceptées. — Je vous interdirai, lui dit-il. Toutefois il n'osa l'interdire. Il essaya de le soumettre par lassitude et dégoût; il lui retira ses vicaires. Alors le bon curé laissa échapper son consentement, et le chagrin l'eut bientôt conduit à la tombe; on le trouva mort quelque temps après dans son lit. — Remarque essentielle : Le chapitre n'invita personne pour le convoi, mais la ville tout entière y assistait : les autorités municipales, la garnison, les officiers supérieurs; l'évêque lui-même trouva bon de faire sa cour au cercueil après avoir tué l'homme par un cruel caprice d'autorité. Si bien qu'il y eut à ce propos une anecdote singulière : Du moment où l'état-major entra dans la cathédrale, M. Letourneur fit offrir aux officiers des places d'honneur : « Dites à l'évêque, répondit le commandant-général, que nous sommes venus comme peuple et que nous resterons peuple. » Ces mots par eux-mêmes n'ont pas grand' chose de Spartiate, il faut en convenir; eu

égard aux circonstances, j'y vois une leçon profonde et sanglante.

Au reste, M. Letourneur n'était guère *peuple*, lui. Les choux parfumés de patchouli dont l'avait nourri l'aristocratie parisienne, il les sentait de fort loin. Il fut toujours se dépeupliant, pour ainsi dire, jusqu'à sa mort.

La belle calèche à deux chevaux lui tenait au cœur ; il prit la peine de lire mes notices et y trouva des citations comme celle-ci concernant l'évêque régulier : *Dic mihi nîm sericis induitur vestibus?... nîm equo vehitur? nîm ædes extruit habens ubi habitat? Si hæc facit, ego etiam reprehendo neque illi parco, sed sacerdotio indignum esse affirmo. Nam quomodò monere alios poterit ne rebus istis inutilibus vacent, qui se ipsum monere non potest?* Paroles de saint Chrysostome, homélie 9, *in ep. ad Phil.* pages 1270 et 1271.... Et je sais la réflexion qu'il fit. Elle est celle de beaucoup d'autres. « *Le Solitaire confond les époques. De telles défenses convenaient autrefois. Il n'y a pas lieu aujourd'hui de les appliquer, car les évêques n'ayant qu'un traitement de dix mille ou de quinze mille francs, sont pauvres.* » — Et moi, je nie cette pauvreté. L'admettre, serait une raison d'insister davantage sur les défenses ; car enfin, plus il est

vrai que vous manquez de fortune et de moyens de soulager les pauvres, moins il vous convient, ce semble, d'agir en opulents seigneurs et de pratiquer des étalages fort coûteux et fort inutiles. Si peu qu'on prenne garde aux paroles des Pères, l'excuse dont il s'agit tombe d'elle-même : Ils ne distinguent pas ; ils déclarent formellement et absolument que tout évêque qui porte des vêtements de soie, qui fait parade de sa personne dans un char, qui, ayant où demeurer, bâtit des palais, est reprehensible, indigne de pardon, indigne du sacerdoce, *sacerdotio indignum esse affirmo*. Chose curieuse, en vérité, que chacun pût, à sa guise, suivant de sots intérêts et de sots caprices, limiter l'étendue, la durée et la signification des règles les plus saintes, les plus précises, les plus universelles ! On dit encore que c'étaient là de simples conseils. A la bonne heure ! Saint Chrysostome et tous les pères de l'Eglise n'avaient pas le sens commun ; les entendez-vous ? *L'Evêque qui ne suivra pas ce qui est de pur conseil, nous le dénonçons comme indigne du sacerdoce !* Telle est la logique et la bonne foi des passions.

Je trouve à Verdun un évêché beaucoup plus beau que la cathédrale, qui ne l'est pas (1) ; une

(1) Il y a cependant un beau chœur où j'ai remarqué quatre colonnes en spirales figurant le baldaquin de Saint-

élégante maison de plaisance aux portes de la ville pour l'évêque, et un peu... pour le séminaire; des lits de prince avec baldaquins de velours vert, et, moyennant le produit des dispenses, un revenu fait de dix-huit à vingt mille francs, plus un évêque, qui ne saurait être un Adonis sans doute, mais frisé, poudré, etc., etc., etc., comme s'il voulait le devenir. —Quant à la poudre, l'évêque de Genève la permet, « Lorsque toutefois l'intention est droite; car les cogitations, dit-il, qui viennent sur cela, ne sont nullement considérables. Il ne faut pas entortiller votre esprit parmi ces toiles d'araignées. »

Sur le luxe, je laisse parler les canons et les Pères; nous les avons entendus. *Non vult te facere superbum Deus* (1).

Je ne me plains pas du revenu, et crois qu'effectivement il est ce qu'il doit être pour le soulagement du peuple; mais encore une fois un évêque avec vingt mille francs n'est pas pauvre, ou, s'il le devient par la force de ses aumônes, il lui sied de bénir sa pauvreté et non de s'en plaindre; si ce revenu ne

Pierre de Rome. — Les appartements du premier, à l'évêché, ont été meublés par le département; ceux du bas par l'évêque. — On trouve au grand salon, parmi les portraits de tous les évêques de Verdun, le portrait de M. Letourneur, déguisé en bel homme. — L'ancienne bibliothèque étant devenue une antichambre, on cherche les livres.

(1) Aug. in Psalm. 125

lui semble insuffisant et ne l'afflige que parce qu'il l'épuise trop vite en frivoles dépenses, si sa pauvreté n'est que l'impuissance de satisfaire aussi démesurément qu'il le voudrait ses fantaisies orgueilleuses, qu'il aille, je ne m'en mêle plus ; Dieu verra.

Parmi les enseignements sacrés, les évêques trouvent souvent l'obligation de prêcher. On en compte jusqu'à trois en France qui prennent celui-ci au sérieux. Saint François de Sales écrivant à un nouvel évêque, lui dit : « Vous devez en toute façon
« prendre résolution de prescher vostre peuple. Le
« très saint concile de Trente, après tous les an-
« ciens, a déterminé que le premier et principal
« office de l'évesque est de prescher ; et ne vous
« laissez pas emporter à une considération qui vous
« puisse détourner de cette résolution ... Le ser-
« mon paternel d'un évêque vaut mieux que tout
« l'artifice des sermons élaborés d'autre sorte (1). »
Dans son mandement d'installation, M. Berteaud prenait à cet égard des résolutions splendides. Pourquoi les évêques sont-ils muets ? On allègue les travaux de l'administration : bien, mais ce n'est pas en vain que des grands-vicaires les envi-

(1) Saint François de Sales, *Ep. Spir.* liv. I, ép. 39, p. 876, éd. 1652.

ronnent ; mais, dussent-ils n'employer à la prédication que le temps qu'ils donnent à de futiles visites de politesse ou à des voyages de Paris qui, soit dit sans aigreur, deviennent de plus en plus fréquents, qu'ils prêchent, et nul ne se plaindra.

J'allais répéter les mille et mille détails qui sont répandus dans cet ouvrage. Oh ! que de peines pour acclimater parmi nous une vérité !

M. Letourneur prêchait, quoique évêque, c'est ce que je voulais dire ; et il administrait.

Il administrait seul, ou peu s'en faut, avec le concours fort indirect de l'un de ses vicaires-généraux M. l'abbé Marotte, supérieur en même temps du séminaire. Ce dernier jouissait paisiblement et pleinement de sa confiance. L'autre vicaire-général, M. l'abbé Didiot, prêtre excellent, juste et instruit, ne la possédait pas au même degré. Il était de ceux qui s'attirent toujours la parole d'Orgon :

Mon frère, vos conseils sont les meilleurs du monde,
Ils sont bien raisonnés, et j'en fais un grand cas,
Mais vous trouverez bon que je n'en use pas.

Il était tombé dans la faute de M. Vignon.

Que dire de l'administration de M. Letourneur ? vous savez ce qu'on fait d'un homme, dès qu'il a coiffé la mitre. Qu'arrive-t-il lorsqu'un croyant a pénétré dans le Saint-des-Saints de la Mecque, je

l'ignore ; mais il n'est certainement ni plus saisi, ni plus courbé, ni plus tremblant, ni plus interdit qu'un pauvre prêtre en la présence de son maître (1). Un évêque n'a jamais vu en plein l'œil d'un inférieur. Les plus déterminés sont ceux qui font le moins de prostrations et de grimaces. Je défierais qui que ce soit d'affirmer qu'il ait mis un pied sur le seuil du palais sans de violentes palpitations. Plus de volonté, plus d'opinions, plus d'idée, rien d'humain. Ce n'est pas même l'esclave que sa stupide indifférence décore, du moins, d'une intrépidité apparente. C'est comme un état de nature, un avilissement systématique, un démenti brutal que donne au père commun, *pater noster*, la plus grande et la meilleure partie de ses enfants, c'est une abjuration des droits immortels d'égalité dans l'humanité si bien définis par le poète :

Os homini sublime dedit etc., etc.

Cette misère n'a point de bornes ; il en rejaillit même quelque ombre d'adoration sur les valets, et au moment où s'ouvre la fatale porte, si vous examiniez

(1) Le cardinal de Janson assistait à une des chapelles de Rome. Le maître des cérémonies vint lui faire la révérence, il y répondit par une inclination de tête ; puis une autre révérence, à laquelle il répondit de même. A la troisième, il perdit patience, et avec son accent gascon : *Je crois, s'écria-t-il, que cet homme me prend pour une pagode*. Ce qui fit perdre aux cardinaux et au Pape même leur centre de gravité.

celui qui annonce la visite et le visiteur, l'arrogance du premier vous frapperait, en regard de l'anéantissement de l'autre; il vous paraîtrait clair que celui-ci est écrasé par celui-là, et vous pourriez mesurer avec désolation la distance terrible qui, dans la position des choses, sépare la crosse de la soutane noire.

Comment s'expliquer ce phénomène?

Des gens empressés ont répondu : c'est un témoignage de foi et de vénération.

Moins vif et moins complaisant, je suis paisiblement le prêtre dans le secret du sanctuaire où réside Dieu lui-même : le prêtre s'agenouille sans doute, il vénère, mais sans nulle marque de contrainte, le visage épanoui, rayonnant d'espérance et d'amour : il lève les yeux, toute sa personne respire le bonheur et la liberté.

De Dieu ou de l'évêque, quel est alors le plus vénéré? Où est l'acte de foi le plus réel et le plus pur?

Non, le frisson de l'esclave et l'abjection n'honorent point. La crainte qui les produit toujours émane de l'injustice du maître et des basses espérances du sujet. Que le sujet n'ait rien à attendre, rien à craindre, l'anéantissement cesse; et tous les jours des évêques démissionnaires maudissent l'in-

solent oublier de ceux qui les idolâtraient à l'époque de leur puissance.

Mais, inutiles leçons ! les évêques n'ont pas décomposé encore la fumée des encensoirs qui les assiègent. L'ambition enivre comme le vin. A une certaine hauteur, on se croit facilement Dieu ! si la raison ne le conçoit pas, l'histoire en fournit la preuve constante. *Eritis sicut Diï*, cette parole séduisit Adam et Eve qui l'acceptèrent sans réplique, et qui valaient bien des évêques.

Singes de Dieu, en effet, qui suivent la condition commune des maladroits imitateurs en ne copiant leur modèle, s'il était permis de le dire, que par le mauvais côté ! je m'explique vite : il leur a semblé plus facile de manier les foudres de Dieu que de calquer son sourire, d'être vengeurs que d'être bons et embaumés de cette douceur qui est la fleur de la charité, d'inspirer la terreur que l'amour.

On a reproché, non sans fondement, à M. Letourneur d'avoir suivi cette ligne de conduite.

Je n'ai que le temps de citer un fait. Il y a quelques années, un ecclésiastique du diocèse prêchait à la cathédrale, et, contre son habitude, l'évêque se trouvait parmi les assistants. Si le discours était bon ou mauvais, je n'en sais rien ; mais il ennuya

Monseigneur, et si bien que d'impatience Sa Grandeur interrompit l'orateur et lui défendit de continuer. — « Il ne faut pas témoigner de mécontentement, comme je fis le jour de Notre-Dame, quand on sonna avant que j'eusse achevé. » C'est toujours notre saint François de Sales qui parle. L'orateur, je n'en doute nullement, suivit son conseil. Mais, M. Letourneur, si pareille avanie lui était arrivée, l'aurait-il suivi? j'en doute. Toujours est-il que cette arrogante conduite ne dénote pas un grand fond d'estime pour les simples prêtres.

Du reste, ses brusqueries et son entêtement ne laissaient pas d'accuser un caractère vif et solide. A côté du mal, il y avait le bien comme toujours. Appliquée convenablement, cette disposition produisait d'heureux fruits. Il put lutter ainsi contre les désordres, pour peu qu'il y en eût dans son diocèse, travailler et pénétrer jusqu'aux entrailles l'administration, soumettre le mauvais vouloir des autorités civiles, régulariser les études de ses séminaires, obtenir des fonds pour plusieurs bonnes œuvres, construire la jolie chapelle de l'évêché, le vaste établissement des dames Dominicaines et une maison de prêtres auxiliaires, préparer enfin la restauration de Benoite-Vaux et de ses joyeux pèlerinages.

La satire ne dort pas. Des méchants firent circuler à une certaine époque l'exergue qui suit, destinée, disaient-ils, à chacune des fondations de M. Letourneur : *Ex ære capto*.

Les méchants évitaient de traduire ce latin là. Mais d'autres méchants l'avaient traduit avant eux sur la colonne Vendôme, et je soupçonne fort qu'il signifiait : *Fondé avec de l'argent pris dans la bourse des pauvres curés*.

Et en vérité, c'était le système du prélat. Voilà une œuvre, voici une quête à faire dans les presbytères. De dix à cinquante francs, vous donnerez ce que bon vous semblera. Or, que le lecteur veuille bien se rappeler les boules noires et blanches, les places à prendre ou à laisser, l'intérêt de tous à se placer avantageusement d'abord dans les faveurs du maître, etc., etc., et, de déductions en déductions, où arriverai-je?

Si le diocèse de Verdun doit à M. Letourneur le curé de Commercy, et ceux de Bar-sur-Ornan et de Montmédy, tant mieux. M. Têtu est un brave homme, M. Barzy joint à ses autres qualités, celle d'une vertueuse indépendance, de même que M. Antoine dont le nom restera toujours cher à ses anciens paroissiens de Bar.

Mais pourquoi donc l'opposition plus ou moins

directe de ces excellents hommes? parce que la justice n'a pas quitté la terre sans laisser quelques traces. Les cœurs droits se soulèvent toujours en présence des abus, et l'administration de M. Letourneur, ainsi que nous l'avons dit, n'en était point exempte. Il y a dans les mains des évêques cette arme terrible qu'on appelle l'*interdit*; arme trop forte pour la main d'un mortel et qui, lorsqu'elle est mal portée, doit tuer et ceux qu'elle touche et celui qui la porte. C'est ce qui arrive très communément. M. Letourneur jouait trop avec cette arme là. Il avait sans doute le bon esprit de s'en repentir quelquefois et d'avouer ses torts, mais il n'était plus temps : les blessures qu'elle fait sont souvent irréparables. Ainsi avait-il frappé un prêtre dont je ne puis dire le nom. A peine le coup porté, il voulut le guérir; l'innocence était établie. Une réhabilitation, le public ne conçoit jamais cela : qui lui prouvera qu'elle est un acte de justice et non de miséricorde? en ce sens, elle aggrave le mal au lieu de l'adoucir; le prêtre frappé n'en voulut pas, et, pour vivre, il se fit cabaretier à Thonne-le-Thil, où il est encore.

Ce qui pousse les évêques en ces malheureuses voies, c'est d'abord la conscience involontaire de leur faiblesse. Un pouvoir mal organisé ne vit que

d'une vie factice et en quelque sorte par soubresauts et par hazard; ce n'est plus un pouvoir; il porte dans ses entrailles la défiance de lui-même et la mort, comme ces hommes de haute stature mais étroits et fluets qui n'ont pas d'assiette et s'affaissent sous leur propre étendue. Toute méchanceté vient de la faiblesse; rendez un évêque fort, il sera bon. Celui qui pourrait vraiment tout, ne ferait jamais de mal : *magnitudo cum mansuetudine; omnis enim ex infirmitate feritas est* (1).

Ce qui les excite encore, ce sont les dénonciations. M. Letourneur, qui avait ses raisons cependant pour bien connaître le clergé, les accueillait avec une sorte de volupté. Tacite a dit en ses Annales, livre quatrième : *Delatores, genus hominum publico exitio repertum et pœnis quidem nunquam satis coercitum*; l'Écriture, au livre des Proverbes, chapitre vingt-neuvième, verset douzième : *Princeps qui libenter audit verba mendacii omnes ministros habet impios*; et saint Jérôme : *Quæ hæc tanta est levitas animi, quæ tanta vanitas, relictâ propriâ conscientia, alienam opinionem sequi, et quidem fictam atque simulatam, rapi vento falsæ lauda-*

(1) *Senèque, de vitâ æternâ, ch. 3-4.*

tionis, gaudere ad circumventionem suam, et illusionem pro beneficio accipere? (1).

Saint Bernard me paraît encore plus sévère, et cette fois je traduirai le passage : *Clandestinas et susurras delationes non recipias : magis detractioes censueris, et hanc velim generalem tibi constituas regulam, ut omnem qui palam veretur dicere quod in aure locutus est, suspectum habeas. Quod si, te judicante dicendum coram, ille renuerit, delatorem judices, non accusatorem* (2). « Ne recevez aucun rapport clandestin ou à demi-mot : pensez que ce sont des calomnies. Prenez pour règle générale^e de regarder comme suspect, celui qui craint de dire tout haut ce qu'il dit à l'oreille. Si, lorsque vous l'aurez sommé de s'expliquer devant témoins, il refuse, jugez le comme infâme délateur et non comme accusateur. » O triste humanité ! O dégoûtante plaie de l'église gallicane ! Exécrable engeance d'espions et de sbires ! Vous le voyez, mon Dieu ; ils font de la charité même une hypocrite complice de leurs scélératesses ; ils ont dépravé jusqu'au nom de la vertu, et empoisonné dans la coupe sacrée le sang de Jésus-Christ ! *Molliti sunt sermones ejus super oleum, et ipsi sunt jacula.*

(1) S. Hier. Ep. ad. Celant. 14.

(2) S. Bern. de Consid. lib. iv, c. 6.

Quels sont ceux qui entouraient M. Letourneur ?
J'ai nommé M. Marotte, mais je suis très loin de
l'accuser.

Qui suit bien ses leçons goûte une paix profonde,
Et comme du fumier regarde tout le monde.

Je nomme M. Dascier son secrétaire, et me défie
des secrétaires, mais on m'affirme que nulle inno-
cence n'égale celle de ce jeune homme détesté :

Et s'il vient à roter, il lui dit : Dieu vous aide !
Tout son rôle, vis-à-vis de l'évêque, se bornait là.

Où étaient alors les délateurs ?

Eh mon Dieu ! ils se cachaient ; c'est l'ordre, c'est
d'eux que le roi David parlait encore : *Insidiatur in
abscondito quasi leo in speluncâ suâ.*

Non certes, mes soupçons n'iront pas ternir, non
plus, la candide liesse de cette belle enfant que j'ai
vue folâtrer, comme un papillon au fin corsage étin-
celant d'or, d'émeraudes et d'azur, dans les parterres
du jardin de l'évêché. Nos conversations, à cet âge,
ne sont qu'avec les anges, les fleurs et nos mères.

Voici un article du *Bien Social* qui résumera
parfaitement cette notice. C'est un curé de Verdun
qui l'a écrit au sujet de la nomination de M. Ros-
sat :

M. Rossat, évêque de Gap, en acceptant le siège épisco-
pal de Verdun, n'aura peut-être pas allégé son fardeau ; car
s'il veut rétablir, parmi les membres de son nouveau clergé,
l'harmonie que l'administration précédente, trompée par

une coterie, avait troublée, il devra même, dès avant son entrée dans le diocèse, se prémunir contre les insinuations intéressées de trois personnages qui chercheront à s'emparer de son esprit, pour lui imposer leurs vues étroites, en faire l'instrument de leurs petites vengeances, ou le dispensateur obligé des postes d'honneur qu'ils n'ont su jusqu'alors accorder qu'à ceux dont la jeunesse, l'inexpérience ou le défaut de lumières, eussent été aux yeux de juges plus équitables des titres certains à une exclusion méritée. Fauteurs des troubles qui ont agité notre diocèse et de la désaffection du clergé pour plusieurs de ses pontifes, ces hommes eurent les tristes honneurs de l'initiative dans les interdits dont notre premier évêque frappa arbitrairement une portion nombreuse de son clergé, et après l'avoir égaré dans un labyrinthe d'inconséquences qui lui aliénèrent tous les esprits, ils en furent réduits, pour le soustraire aux mécontentements qui s'élevaient de tous les points du diocèse, à ne lui laisser d'autre ressource qu'une fuite aussi triste qu'elle a été prompte. Enhardis par leurs premiers succès, ils étreignirent, dans leurs mains de fer, le faible pontife qui lui succéda. On frémit encore à l'idée du mal qu'ils auraient fait, si la mort ne l'eût enlevé subitement, quand on se rappelle ces paroles qu'il laissa plusieurs fois échapper dans l'intimité : *« Ce n'est pas moi qui suis le maître. Je ne suis que le bouc d'Israël. Mon titre d'évêque ne sert qu'à abriter leurs iniquités (HISTORIQUE). »* Enfin la Providence, prenant en pitié notre affliction, nous suscita M. Valayer, prélat doué de tous les talents et de toutes les vertus que rehaussaient encore une grande fermeté de caractère et une sage perspicacité. Il sut bientôt apprécier ces hommes à leur juste valeur ; aussi leur fit-il bonne et prompte justice. *Il les écarta.* Sous son administration paternelle nos plaies se cicatrisaient déjà, nous savourions les douceurs de la paix, lorsque tout-à-coup sa santé, affaiblie par ses travaux apostoliques, le força à une retraite anticipée qui a causé à son bien-aimé troupeau une douloureuse émotion que sept années d'absence n'ont pu encore effacer. De cette époque date le retour de ces hommes au pouvoir ecclésiastique de ce diocèse et avec eux celui de toutes nos peines et de notre trop légitime douleur. M. Letourneur, désigné pour occuper le siège de l'Eglise de Verdun, prélat, d'un esprit très actif, remuant, d'un

caractère altier et emporté, devait naturellement éprouver des sympathies pour des hommes qui lui ressemblaient à plus d'un titre. Aussi accueillit-il avec empressement les rapports mensongers qu'ils lui firent sur la situation de notre diocèse, et les aveux qui lui échappèrent dans sa lettre pastorale à l'occasion de sa prise de possession, prouvent le haut degré de confiance que déjà il leur avait accordé. *Des prêtres, selon le cœur de Dieu*, y disait le prélat, *entretenaient journellement des relations avec nous*, et quels renseignements lui fournissaient-ils ? Les voici : qu'on en juge par le portrait suivant tracé de la main même de M. l'évêque : *Le champ du père de famille avait été plutôt tourmenté que fertilisé.* (Allusion peu charitable à l'administration de son prédécesseur.) *Les esprits s'étaient habitués à contrôler l'autorité, à discuter les obligations, ou au moins s'étaient éloignés de la religieuse simplicité de l'obéissance.* C'est ainsi qu'avant même de nous avoir connus, notre prélat nous avait déjà fait notre procès. A ses yeux nous n'étions que des indépendants qu'il fallait régir avec un sceptre de fer. Oh ! quelle responsabilité pour ceux qui ont osé calomnier de la sorte le clergé de la Meuse, si recommandable par son attachement à la discipline ecclésiastique ! Toutefois, grâce et miséricorde pour l'âme du pontife qui a accueilli légèrement des paroles suggérées uniquement par certains amours-propres froissés ou par un intérêt d'ambition. Avec une telle opinion de son clergé, il est facile de deviner le mal que fit M. Letourneur : il remit en honneur tous les coupables et les inhabiles que son prédécesseur avait stigmatisés. Il leur accorda une confiance aveugle dont ils abusèrent pour lui faire commettre une foule d'actes entachés de la plus étonnante partialité, ou caractérisés par le plus singulier arbitraire. Ils lui rendirent, en un mot, impossible la confiance du clergé et celle des paisibles habitants de la Meuse, qui s'émurent de voir la religion dépérir dans nos contrées sous un tel joug.

Si donc M. Rossat tient à conquérir notre estime et à gagner notre affection, comme c'est à présumer, il renouvellera l'administration diocésaine, et placera à la tête de ses séminaires des hommes prudents, sages, éclairés, vierges de toute complicité dans les actes extra-canoniques qui refléteront toujours leur sombre couleur sur la mémoire de l'évêque

défunt. (On dit ici qu'il a déjà désigné pour vicaire-général M. Boy, chanoine, ancien secrétaire de M. Valayer ; ce choix judicieux sera de bonne augure.) Le nouvel évêque devrait aussi réformer certaines ordonnances avilissantes pour le clergé des campagnes, et qui n'ont servi qu'à le désunir en le réduisant dans une espèce de vasselage à l'égard des doyens et promoteurs ; on revisera sans doute aussi une sorte de code draconien, connu sous le nom de **STATUTS GÉNÉRAUX DU DIOCÈSE DE VERDUN**. Ce travail accuse, de la part de son auteur, un prélat défunt, d'avoir été en désaccord avec la doctrine catholique. Les postes importants ne seront confiés, sous une administration plus juste, qu'à des prêtres mûris par l'âge et l'expérience et qui ont déjà fait leurs preuves. Enfin, avec un caractère conciliant et s'il se sent la force de réparer les injustices commises, que le nouveau prélat se hâte de venir parmi nous. Il y coulera des jours heureux ; car les bénédictions de ses coopérateurs l'accompagneront partout.

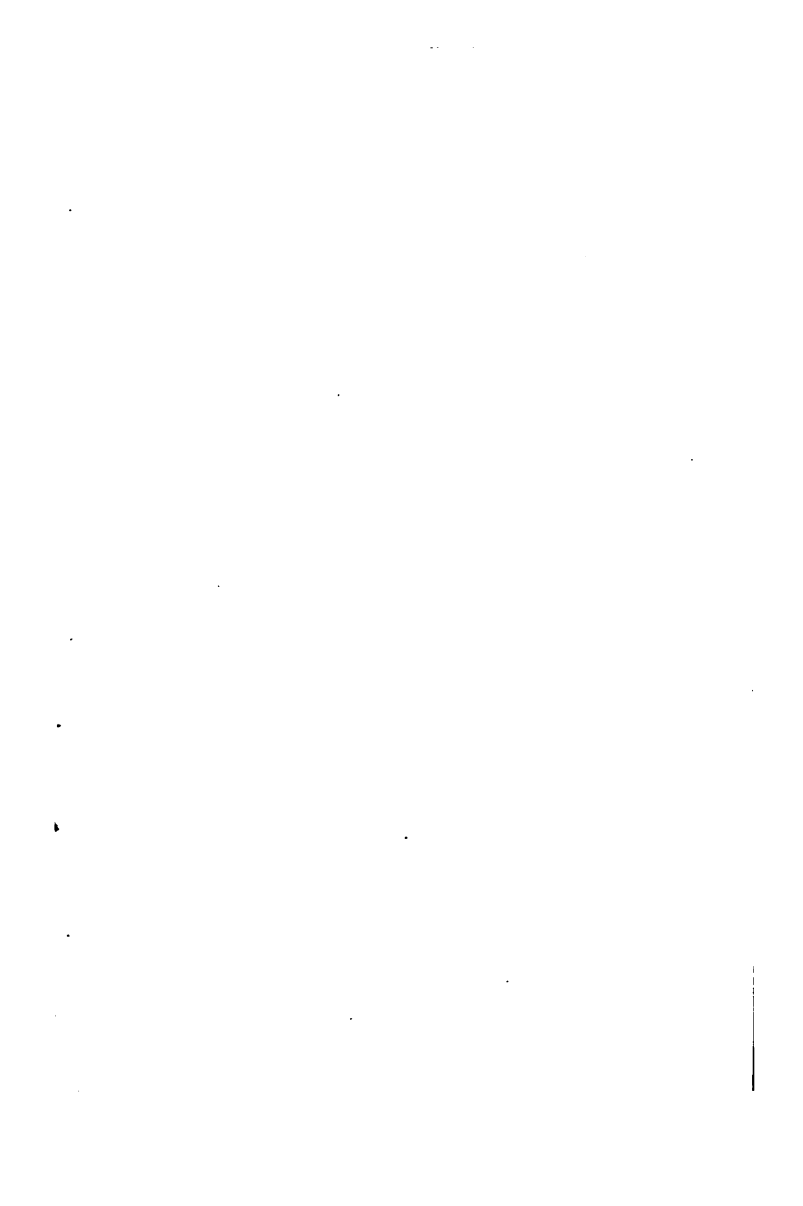
M. Letourneur n'était donc pas chéri de son clergé, on le pense bien. Si, à force de constance, à force de sacrifier des curés à des maires, et, il faut en convenir, à force de talent, il parvint à calmer les fâcheuses dispositions des autorités civiles en son endroit, il n'eut jamais la satisfaction de les dissiper complètement. Sans vouloir sonder le cœur de M. d'Arros, préfet du département, et celui de M. Antoine, maire de Bar-le-Duc, je suis à même de constater que le Conseil-général fut toujours pour lui d'une fort médiocre amabilité.

Il voyait peu de monde, refusant et ne donnant pas les dîners d'usage, ce qui n'est pas un mal.

Il se laissait, dans une stricte mesure, suspecter

d'un attachement secret à la noble famille des Bourbons de la branche aînée. — A propos, remarquez-vous comme tous les évêques viennent tomber par groupes, dans le vestibule des nouvelles Tuileries? Les discussions relatives à la liberté d'enseignement n'y font pas grand'chose, quoi qu'on en dise. Ces mémoires anodins ou sévères n'effleurent pas même l'épiderme du ministre qu'ils regardent; les apparences ne sont rien. Sous le couvert des bruyantes correspondances, il y a des correspondances sourdes dont le clergé secondaire connaîtra bientôt les effets; il y a des gages donnés de bonne intelligence, et toute une conjuration nouvelle de l'état et des évêques, pour le maintien des lois organiques et du despotisme; on se fait des sacrifices mutuels; on s'achète au prix des honneurs et des condescendances, hélas! et que nous restera-t-il peut-être après toutes nos réclamations et tous nos combats? la consolation de méditer cette sentence d'un grand saint : « Quiconque est esclave des faveurs de la cour, du succès des palais, ô Dieu ! c'en est fait, il ne sauroit chanter le cantique de l'amour divin. »

30 Juin 1844.



Biographie du Clergé Contemporain.



M. DESGARETS.

M. LE CHANOINE DESGARETS.

Χαί πῶς ἂν, ἔφη, τίς τοιαῦτα,
ὦ πάτερ, ἁμαρτάνοντας δύναιτο
ἂν τοὺς πολεμίους λαμβανείν.
GROP., l. 1.

C'est le Croque-mitaine de l'Université, du *Journal des Débats* et de M. Affre. Dans la bataille qui vient de s'engager à propos des Jésuites, et qui finira Dieu sait quand, le chanoine Desgarets domine de la tête et du corps jusqu'à la cheville, tous les cris, tous les coups, tous les carnages, tous les vivants et tous les morts. Avant lui, pas une menace, pas un clignement d'œil. Le voilà, et la rage, et le feu, et la tempête, et une révolution. Il porte l'avenir du monde dans un pli de sa soutane. Plus de Jésuites proprement dits, il est à lui seul le Jé-

suitisme et les Jésuites ; il a écrit les *Exercices Spirituels*, les *Constitutions*, le *Directorium*, l'histoire de Mariana et le reste, avec les affreux volumes du Père Loriquet. Les évêques ne sont plus que des marionnettes en ses mains : ils adressent (fort incroyablement d'ailleurs) des *mémoires au roi* pour obtenir la liberté d'enseignement, donc, sans nul doute, le chanoine Desgarets leur tient la plume ; il n'est pas que les mandements, les dispositions liturgiques, les ordonnances pour les quêtes au profit des indigents, les intimes correspondances d'un diocèse à un autre, etc., etc., ne sentent d'une lieue le chanoine Desgarets ; M. Clausel, M. de Bonald, M. de Prilly, M. Parisis, autant de Desgarets.... C'est un Croque-mitaine.

C'est de plus le contraire de ce qu'on a pensé généralement, et quant à sa personne, et quant à son fameux livre.

Voyons la personne.

Nicolas Desgarets, chanoine titulaire de la Métropole de Lyon, naquit vers 1799, à Saint-Julien près de Villefranche (Rhône).

Il faudrait écrire *des Garets* en distinguant la particule, car sa famille est une des plus anciennes et des plus authentiquement nobles du Beaujolais ; mais il n'y tiènt guère, et moi non plus.

Cette noble et ancienne famille des Garets n'a pas conservé la belle fortune dont elle jouissait jadis et qu'elle avait gagnée à la sueur de son front, souvent même au prix de son sang. La révolution de 1789 l'a ruinée; les autres ne lui ont rien rendu. Encore une chose dont je n'ai garde de me préoccuper : à voir la manière dont on se fait des richesses, les honnêtes gens en perdent l'envie.

Le père de M. Desgarets vit encore. Excellent homme : il a choisi la médiocrité d'or, *aurea mediocritas*, de préférence à la fortune qui déshonore et avilit; il est toujours assez riche de ses vertus, de son cœur, de ses deux fils, et du bien qu'il fait avec eux.

J'entends désigner ici l'unique frère du chanoine, M. Louis Desgarets, ce qui suffit pour son éloge. L'Ecriture dit : *Sapientia enim doctrinæ secundum nomen ejus, et non est multis manifesta : quibus autem cognita est permanet* (1)...

Nicolas Desgarets commença ses études classiques à L'Argentière (Rhône) et les continua chez les Jésuites de Forcalquier.

Écoutez bien, c'est là, c'est dans cette Jésuitière damnée que mon jeune homme suçà le premier lait

(1) Eccli. 6-23.

de l'escobarderie, du tyrannicide et de *l'esprit de mort* si bien caractérisé par M. Michelet. Ses maîtres lui disaient, je n'en doute pas: « Mens toujours, pourvu qu'au besoin l'hypocrite ambiguité de tes paroles nous puisse offrir un sens conforme à la vérité. » Ils le faisaient jouer aux osselets et à la toupie avec des tibias de vaincus de Waterloo et des crânes de rois; force lui fut d'apprendre comment on *enlève quarante mille prêtres, les fils et les femmes, et les filles, etc., etc.*

Pour atteindre plus sûrement à ces diverses fins, les Jésuites s'avisèrent tout d'abord de cultiver autant que possible son intelligence. Les malins avaient deviné qu'on ne fait jamais rien avec des bêtes. Desgarets se laissa prendre au piège. Il aimait le travail, il s'y adonna de toute son âme; la nature d'ailleurs secondait admirablement de si commodés dispositions; il fut bientôt le premier de son cours, et en rhétorique surtout il se couvrit de lauriers et de gloire.

Mêmes succès en philosophie.

Il n'y a pas un crime et un vice dont on n'ait accusé les Jésuites. Chose énorme, et tellement qu'elle se confondrait par son énormité même, s'il ne s'agissait de ces gens là. Mais vous concevez qu'en fait d'horreurs les Jésuites doivent atteindre

l'impossible. Ils ne sont pas Jésuites pour rien. Je me trompe. Une exception se présente. Jamais on n'a reproché aux Jésuites de pratiquer l'ignorance pour leur propre compte et d'être des professeurs inhabiles. On a eu tort. Un peu plus, un peu moins, qu'importe ? Il n'en coûtait pas davantage d'élaguer cette réserve.

Ayant, comme de juste, l'ambition d'accaparer leurs meilleurs sujets au profit de l'Ordre, les Jésuites fixèrent naturellement sur le jeune Desgarets des yeux de convoitise. Il convient de supposer qu'ils n'omirent à son égard, ni les gentilleses dont parle Béranger, ni les terreurs et les tortures de tous genres. Cette fois, il fut insensible, et, sa philosophie achevée, il se retira.

Homme ridicule et indéchiffrable, qui résiste aux séductions infâmes des Jésuites et continue d'être leur ami, leur seide même ! Sorciers de Jésuites, qui enchantent de cette sorte et captivent pour toujours le cœur de ceux qu'ils mutilent et martyrisent ! C'est le comble de l'abomination vraiment d'avoir produit de tels résultats par de tels moyens ; c'est une adresse infernale que de faire jaillir des sources les plus profondes de la haine, un dévouement prodigieux et presque l'adoration.

Au sortir du collège, M. Desgarets s'engagea

comme volontaire royal dans la légion du Rhône. Il avait alors dix-huit ans. Je n'ose ajouter qu'il voulut demander d'abord, et qu'il obtint l'assentiment de ses maîtres. Pour se montrer de si bonne composition, les Jésuites avaient quelques motifs cachés et perfides; nul ne connaît ces motifs, mais il faut bien les supposer encore.

Leur élève fit merveille dans sa nouvelle carrière, Il franchit d'un pas rapide les grades inférieurs, et gagna la croix d'honneur avec l'épaulette.

Ce qui m'étonne infiniment, c'est d'apprendre que ce soldat jésuitisé fut aimé de ses camarades, comme un homme juste, droit, loyal et bon enfant.

Parlons sérieusement. La vanité n'a rien de commun avec M. Desgarets, et sans elle on n'a jamais de peine à être ce qu'on est; elle seule, dans toutes les positions où l'homme se place, l'inquiète, le trouble, l'avengle, le dénature, le rend odieux ou ridicule, et fait de son existence une comédie. Si la vanité disparaissait tout-à-coup du monde, il y aurait comme un lendemain de bal masqué : le rouge flétri, les masques déchirés, les costumes mis à l'écart, la nature seule resterait pour la confusion générale : on verrait les princes, jusqu'à quel point ce sont des courtauds de boutique; les arlequins, des cupidons ou des empereurs; et les vierges timides et blanches,

de sales Messalines qui savourent avec assaisonnement de jurons l'ambrosie raboteuse de Paul Niquet. Il est reconnu que le déguisement se fait toujours en sens inverse du maintien normal de chacun. Eh mon Dieu, quelle paleur alors ! quels visages cadavéreux ! que de honteuses fatigues ! et quels mécomptes ! Quelle révolution !

Point d'esclavage que par la vanité. La force peut assujettir le corps, elle ne peut davantage ; la vanité réduit le corps et l'âme. Elle fait même les tyrans qui travaillent à l'esclavage commun sans en perdre la part qui leur appartient. Quand on songe à tous les travaux, à toutes les peines, à toutes les misères qu'elle engendre, l'imagination s'effraie, et l'on se demande quel est donc ce bizarre phénomène, où git enfin la compensation mystérieuse d'un mal si cher, et comment il est possible qu'en y réfléchissant un homme acceptât jamais de gaieté de cœur la vie que nous menons tous.

Trouvez un homme sensé, assez vertueux pour être indépendant, et faisant des jugements vulgaires le cas qu'ils méritent : la vanité s'enfuit. C'est chose bien rare qu'un homme pareil ; pourquoi ? Parce que peu d'hommes pensent : *Quia nemo est qui recogitet corde.*

Or avec la franchise et la fermeté, point de vanité possible.

On dit proverbialement à Lyon : *Franç comme M. Desgarets*. Cette franchise, si elle n'était l'expression très indubitable d'un cœur pur et généreux, ne laisserait pas d'avoir ses inconvénients. Séparée du mouvement intérieur de la charité, rien n'empêcherait qu'elle ne devînt indiscrete et cruelle; c'est de toutes les vertus celle qui touche de plus près au vice, par son étendue même et sa délicate nature. On s'illusionne aisément à son sujet. Comme font ces dévots mal appris qui, pour corriger les dangereux penchants de leur cœur, anéantissent leur cœur tout entier, et contractent l'impossibilité d'aimer Dieu dans la crainte de lui déplaire; ainsi se conduisent quelquefois les hommes francs : ils confondent la sincérité avec le bavardage, l'équité avec l'impudence, et oublient qu'on blesse plus la vérité en disant tout, qu'en ne disant que ce qu'il faut dire. Il est à remarquer que les saintes Écritures ne séparent presque jamais la vérité de la miséricorde : *Benedictus Dominus Deus..... qui non abstulit misericordiam et veritatem suam* (1)... — *Si facitis misericordiam et veritatem... indicate mihi* (2). — *Fac mihi misericordiam*

(1) Gen. 24-27.

(2) Ibid, 49.

et veritatem (1). — *Fac in te misericordiam et veritatem* (2). — Voyez 1 Reg. 2-6. — *ibid.* 15-20. — 3 Reg. 3-6. — 4 Reg. 20-3. — *ibid.* 19. — Tob. 3-2. — Psalm. 24-10. — *ibid.* 39-11 et 12. *ibid.* 44-5. — *ibid.* 56-4. — 88-15 et 25. — 110-8. — 113-2. — 137-2. — Prov. 14-22. — 16-6. — 20-28. — Eccli. 34-22. Jérém. 33-6, etc., etc., etc.

La fermeté offre les mêmes périls. Elle est voisine de l'entêtement et de l'orgueil; elle leur ressemble beaucoup. Lorsqu'il a saisi vivement une idée, l'homme la cultive pour elle d'abord, mais ensuite pour lui comme une propriété acquise et une partie intégrante de sa substance. Quant à l'objet et quant au but, il se donne à lui-même le change, et les résultats n'en sont que plus fâcheux et plus interminables. Je suppose, et c'est le cas ou jamais, un caractère sain, un esprit juste et éclairé, une conviction fondée sur de puissants motifs et des autorités non suspectes : les périls s'évanouissent, la fermeté n'est plus que l'invincible conscience du droit, la calme indépendance des enfants de Dieu, l'inébranlable sauve-garde de la miséricorde et de la vérité, ce n'est plus qu'un devoir et une vertu; c'est uniquement et absolument la fermeté. L'admirable

(1) Gen. 47-29.

(2) Josué, 2-44.

Sénèque, dans ses moments de divinations chrétiennes, l'avait comprise ainsi.

Plusieurs prétendent que M. Desgarets a rapporté du service militaire, sa fermeté et sa franchise ; ces deux vertus lui viennent d'abord de sa nature.

J'ai connu, et j'ai l'honneur de compter parmi mes familiers, trois anciens condisciples de M. Desgarets. Voici un témoignage :

« Dans tout ce qu'on a dit de l'excellent chanoine, il n'y a pas un mot de vrai. L'absurdité de ces contes de vieille, se trahissait suffisamment d'elle-même ; on les a pris cependant comme articles de foi par la raison fort connue que le *Vulgus* est un mouton.

« J'ai passé deux ans de ma vie, sur les bancs de Forcalquier avec M. Desgarets. Je sais, aussi bien que personne, ce qu'il était et ce qu'il pouvait faire. Lorsqu'à propos du *Monopole Universitaire*, les professeurs du Collège de France nous ont raconté qu'il avait servi de prête-nom aux Jésuites, je ne fus pas étonné, je vis en cela tout trivialement ce qu'on appelle une farce.

« M. Desgarets se distingue parmi les plus brillants sujets qui soient sortis de Forcalquier ; il promettait dès l'enfance ce qu'il a tenu par la suite : sans parler de ses premières études qui furent solides, je me rappelle encore ce que lui prédisaient nos

professeurs de rhétorique et de philosophie, je m'étonne qu'il n'ait pas mis plus tôt son nom en évidence et pris place parmi les sommités intellectuelles de l'époque.

« Avant d'écrire, M. Desgarets prêchait. Sa modestie seule a pu lui persuader que le moins possible en pareil cas était le meilleur. On l'entendait avec un bonheur infini. Il s'énonce bien, son organe est satisfaisant, son geste noble et parfaitement régulier, sa taille magnifique, son style élégant et vigoureux à la fois, limpide et plein d'aperçus, sa méthode excellente. Combien peu réunissent toutes ces qualités ! et qui pourtant nombrera la foule de ceux qui s'intitulent orateurs !

« Il est rare et impossible qu'un homme sache ainsi parler sans savoir écrire par là même, dût-il n'écrire que ses discours.

« L'Université déclare en propres termes (*Journal des Débats, Constitutionnel*, etc., etc.) qu'un vieux soldat manie les gros mots et les compliments de caserne, mais que des recherches savantes, comme en contient le *Monopole*, ne sont ni de ses habitudes ni de sa nature. Cette manière d'argumenter n'est pas sans avantage, car elle exclut par son impudente futilité toute preuve contraire, ou, dans le cas d'une réponse sérieuse, elle assure toujours à

ses auteurs le triomphe du ridicule, la chose du monde qui s'accrédite le plus vite et le mieux. Est-ce que Descartes, M. de Châteaubriand, M. Alfred de Vigny, etc., etc., et.... M. Michelet lui-même, n'ont pas, plus ou moins, porté l'épée ?

« Si M. Desgarets n'était pas l'auteur de ce livre, il ne l'aurait pas signé. Son talent se refuse à toute supposition louche, son caractère y répugne bien plus encore.

« Tous ceux qui le connaissent diront qu'il n'y a pas d'hommes plus chatouilleux, plus inflexible, et, souffrez le mot, plus brutal sur le chapitre de la vérité. L'âge, le temps, les circonstances, mille autres causes peuvent changer ou altérer déplorablement les meilleures dispositions de l'enfance ; c'est la misère commune de l'humanité ; mais la Providence a ses faveurs dont elle ne doit compte à personne, et chez certaines natures privilégiées les vertus naissent si robustes, si vivaces, qu'il est facile de garantir dès-lors leur immutabilité. Entre ces vertus et à leur tête se distingue la fermeté d'âme, ou le sens exquis et supérieur du juste.

« Au collège, Desgarets se faisait aimer, mais, en quelque sorte, d'une affection redoutable. Il en coûtait de s'approcher de son cœur, pour peu qu'on eût défiance de la lumière ; et, puisque l'égoïsme se

mêle à tout, il fallait bien jeter derrière soi les petits calculs, les réserves intéressées, les cauteleuses diplomaties d'usage. C'était, comme on dit, à prendre ou à laisser. Or les conditions, si dures qu'elles fussent en apparence, présentaient simultanément des avantages incomparables. La sincérité, mieux que la lance de Télèphe, guérit les blessures qu'elle fait, et n'ôte des forces que pour les rendre au centuple. Voici le miracle et le chef-d'œuvre de ces liaisons impitoyables. Après les premiers saisissements de l'amour-propre déçu, viennent les douceurs et les jouissances de l'amour-propre plus avisé qui sait d'abord sur quoi se fonde sa foi, se glorifie d'une conquête laborieuse, se nourrit d'une émulation suave, et, par l'habitude, éprouve à la fin cet infatigable bien-être de respirer dans une région libre et pure, où se briseraient de faibles poumons.

« Ne pensez-pas que j'exagère. On ambitionnait l'intimité de Desgarets, comme un honneur et une bonne fortune; il était encore, à ce titre, le premier sujet de Forcalquier. Convaincus de son intégrité parfaite, les élèves ne pouvaient suspecter sa franchise ni rien appréhender de ses rapports avec les supérieurs. La franchise diffère de la perfidie autant que de l'indiscrétion. On a dit de la parole que c'était la pensée faisant du bruit; on pourrait dire la

même chose de la franchise de Desgarets relativement à son cœur. Ce qu'il voulait que chacun sût, il l'apprenait à chacun dans les limites de son rôle d'écolier; il était trop bon pour être jamais injuste, et trop noble pour reculer...»

Assez de citations. La lettre que voici n'est pas sous mes yeux actuellement; j'en ai pris le sens; mes propres idées s'y mêlent sans doute sous forme de commentaire; la qualité de mon correspondant et les informations qui sont venues à l'appui m'en démontrent pleinement l'exactitude quant au fond; cela suffit.

Arrière donc les suppositions universitaires : M. Desgarets n'a pu servir de prête-nom aux Jésuites dans l'affaire du *Monopole*; arrière cette mesquine supercherie dont ils n'ont pas besoin, et lui non plus.

J'ajoute que la mâle fermeté dont il a fait preuve accuse sa nature et non des habitudes de caserne. Il était, à l'époque de son enrôlement, et il a continué d'être ce qu'il était : un homme honnête et grand, un chrétien sans peur et sans reproches, un chevalier de sa foi.

Alors même ses inclinations d'enfance ne varièrent en aucune sorte. Du même cœur qu'il avait fait sa première communion à l'Argentière, il fré-

quentait assidûment la sainte table, et, en prenant le frac militaire, il nourrissait toujours l'espoir de prendre la soutane aussitôt que possible et d'entrer dans l'état ecclésiastique. Des accidents de famille et l'agitation des temps l'avaient éloigné forcément du but. Il y revint à la première occasion.

En 1843, je le trouve au séminaire Saint-Sulpice de Paris, édifiant par sa piété intelligente et par les vertus que nous admirions tout-à-l'heure, les élèves et les maîtres. C'est une merveille, que d'avoir inspiré en tel lieu l'affection et l'estime par le moyen même qui presque toujours empêche inmanquablement l'une et l'autre : il arriva qu'une fois la franchise, l'esprit et la vérité furent de mise à Saint-Sulpice.

Comment M. Desgarets fit son cours de théologie ? Je ne saurais le dire ; j'ignore également s'il prit en pitié la misérable méthode qu'on y suit et qui est cause que M. de Broglie a pu mépriser en toute raison les études de la plupart des petits et grands séminaires de France (1). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne perdit point son temps. Il fut assez habile pour négliger des argumentations ridi-

(1) Voir son discours du 25 avril à la chambre des Pairs.
— Et la notice de M. de Sausin.

cules et laisser croire aux professeurs qu'ils parlaient comme des oracles. Mieux valait se taire que de prêcher des sourds en courant le péril d'une vocation sacrifiée. La franchise n'est pas non plus l'imprudence et la maladresse, la fermeté consiste plutôt à se plier noblement et fortement aux circonstances qu'à suivre tête baissée une voie rigoureuse et fatale.

On voulut le charger d'une conférence, mais l'état de sa santé ne lui permit pas d'accepter un pareil emploi. Je soupçonnais un autre motif, on m'a détrompé.

M. Desgarets passa sans obstacle par tous les premiers degrés de l'échelle cléricale. Ses examens furent heureux ; M. de Quélen l'ordonna prêtre à vingt-neuf ans (l'âge convenable) et il revint dans son diocèse de droit.

Là, il fut nommé vicaire de la paroisse d'Ainay de Lyon.

Le ministère des paroisses, lorsqu'on le remplit consciencieusement, laisse peu de loisir, et même peu de temps pour l'étude des livres. Si un vicaire se plaint de l'ennui, ne croyez point à son zèle ; vicaire ou curé, n'importe. C'est là pourtant le thème des lamentations les plus ordinaires du clergé, dans les campagnes surtout. Rousseau disait au suicide :

N'as tu plus rien à faire ici-bas ? Pour dissiper le spleen qui vous dévore, je veux vous adresser la même question : Tous vos malades sont-ils visités ? N'avez-vous plus dans la localité un seul pauvre à soulager par l'aumône ou par de douces paroles ? L'église dont vous êtes le gardien et le conservateur est-elle complètement relevée de ses ruines, et l'autel décoré comme il convient à celui qui l'habite ? N'existe-t-il entre vos fils aucun procès que vous puissiez apaiser ? Hommes de prières, Dieu vous a-t-il déclaré qu'il se lassait de vous entendre, et votre conscience qu'il n'y a plus rien à demander pour vous ni pour les autres ? Témoin de vos murmures et de vos plaintes, j'irai avec les bons et simples paroissiens, au prône du dimanche, et peut-être alors, j'attendrai le prône inutilement, ou nous gémirons tous depuis les vieillards jusqu'aux petits du village, en voyant les étranges rapsodies que vous aurez péniblement balbutiées. N'avez-vous plus les Pères à étudier, l'Écriture-Sainte à méditer et à graver dans votre cœur, une tête pour réfléchir, des confrères à consulter, et même un avenir possible à préparer ?

Dans la paroisse d'Ainay, M. Desgarets ne pouvait guère prêter accès à cette bête cruelle qu'on nomme l'ennui. Les jours surabondamment remplis

par les travaux du ministère, passaient avec la rapidité de l'éclair. Pour rester fidèle à ses goûts d'étude, il lui fallait abrégér ses nuits, ce qu'il fit sans nulle peine.

Voulant récompenser ses services, M. de Pins, alors administrateur apostolique du diocèse de Lyon, lui offrit la place de chanoine titulaire qu'il occupe encore dans la primatiale. Les chapitres, constitués comme ils l'étaient autrefois selon l'esprit de leur institution, pouvaient s'ouvrir exceptionnellement à de jeunes prêtres que leurs talents et leur expérience prématurée mettaient en quelque sorte au niveau des vieux sages. Ils étaient le conseil nécessaire, quoi qu'on en ait dit, des évêques; le Concile de Trente, qu'on n'accusera pas de presbytérianisme, les définit ainsi. Or, aujourd'hui, que font les chanoines, dépositaires et représentants des lois canoniques comme l'indique leur nom : *Canonici*? Les chanoines vont ou ne vont pas à la messe et aux vêpres canoniales qui se débitent chaque jour, lorsqu'ils se débitent toutefois, avec la précipitation d'un office des morts de trentième classe; hors de là, qu'ils boivent, qu'ils mangent et qu'ils dorment, libre à eux; le traitement court; deux mille francs tombent du ciel ou d'ailleurs au bout de l'année, et chacun meurt gros, gras, etc., etc., en laissant pour mémoire

de son passage ici-bas...., sa place. On pense en effet à la place fort universellement. Le portefeuille de Louis-Philippe renferme trois cents pétitions pour canonicats de Saint-Denis (*trois cents* ! chiffre officiel). C'est à peine le nombre des enragées tentatives qui se pratiquent journellement au sein d'un évêché et au ministère des cultes, lors d'un décès de chanoine ordinaire. Puisque ces stalles sont des sinécures et des *dormeuses*, sied-il bien aux dispensateurs de les donner à des hommes jeunes et pleins de vie ? Cette question, je l'ai déjà faite, mais elle me préoccupe singulièrement, et voilà pourquoi je la répète. Ne semblerait-il pas au contraire qu'une pareille retraite appartienne de droit à ceux qui, après avoir épuisé au service de l'église une grande partie de leur existence, n'ont plus conservé de toutes leurs facultés que celle de s'asseoir, de manger et de dormir en compagnie, *eumdem somnum dormientes* (1) ?

Il y a une exception pourtant, et je l'ai signalée aussi ; elle regarde les prêtres studieux et appelés bien évidemment par leur vocation au rude métier d'écrivain. C'est un genre de ministère aussi utile à la religion que celui des paroisses. Qu'un évêque,

(1) Sép. 17-13.

en considération de ces avantages précieux et du préjudice qu'y pourraient porter les occupations d'une vie active, distingue un sujet et lui assure en cette sorte une garantie contre le besoin et tout le calme désirable, rien de mieux.

Tels furent, j'aime à le croire, les motifs déterminants de M. de Pins à l'égard de M. Desgarets. Au moins est-il que le nouveau chanoine entendit en ce sens son acceptation et qu'il le fit bien voir.

Nous arrivons tout naturellement à la seconde partie de cette notice, c'est-à-dire au *Monopole Universitaire*.

Ce livre a été publié l'année dernière (1843), mais son contenu n'est pas nouveau. Il en avait paru divers fragments dans les journaux de Lyon; l'université qui sait tout ne savait pas cela.

Le but de l'auteur est de faire connaître l'enseignement universitaire, et par là même de le faire apprécier à sa juste valeur.

Afin d'atteindre ce but, il réunit, sous forme de paragraphes et dans un ordre rationnel, des extraits d'ouvrages philosophiques et historiques composés ou récités publiquement par les professeurs aux gages de l'état.

En première ligne figurent les propositions explicitement et directement fausses, immorales, athées.

Viennent les assertions mensongères et les grossières erreurs en ce qui touche les faits; et à la suite les doctrines ambiguës, qui se divisent en deux classes : les unes voilées d'une phraséologie nuageuse ou perfidement inexpliquées et présentant à ce titre une équivoque détestable, les autres plus infames encore, par la raison que leur ambiguïté fatale git dans leur essence même et les constitue.

Dès l'apparition du livre, le *Journal des Débats* fit feu des quatre pieds, et il appela, dit-on, de Versailles un protestant pour le combattre. M. Merruau distilla dans le *Constitutionnel* sa bile gallicane la moins édulcorée, au risque de compromettre le talent qu'il a avec celui que n'a pas le protestant. Le *National*, ami de la liberté, comme chacun sait, et jusqu'au seuil de son insolent boudoir, le *National* prit la plume de M. Genin qui fit une bombe de toutes les gaillardises de la *Déjazet*, et joua le Jupiter tonnant. Il y eut aussi M. Michelet, la sibylle de Cumes du Collège de France : celui-là, je l'entendis et — c'était un souvenir de mon enfance. J'avais huit ou dix ans. Nous nous promenions dans la campagne, un ami que je crois avocat maintenant et moi. L'idée nous prit, alors, idée superbe, de persuader aux villageois, s'il s'en trouvait par hasard, que nous étions allemands ;

et nous voilà tordant la bouche en tous sens, échangeant je ne sais quels cris inarticulés et sauvages, saisis d'un rire homérique en présence de ces pauvres gens qui nous regardaient d'un air ébahi, ne songeant pas, certes, qu'ils admiraient moins notre allemand que nos bêtises, et qu'en résumé nul n'était dupe de nous que nous mêmes. Effectivement le langage de M. Michelet, les cris, trépignements et ovations furibondes qui ne manquaient pas d'accueillir chacune de ses sorties de gosier, ces mirifiques choses et plusieurs autres me rappelèrent de point en point l'aventure dont il s'agit. Cependant le nom de M. Desgarets se fit entendre par intervalles; c'est tout ce que j'ai compris de plus.

Encore un mot. Au sujet du chanoine Desgarets, M. Lacretelle voulut ressusciter, comme un homme qui n'est pas mort de toutes manières. Bonne occasion pour se donner un certain air intéressant. La patrie est en danger : on apporte sur sa chaise curule le sénateur impotent; et en vérité M. Michelet s'éclipse. Exposer un vieillard à la risée publique, spéculer ainsi sur un effet de cheveux blancs comme font les saltimbanques des loques de Robert-Macaire, et les mendiants d'une plaie purulente et béante, c'est un sacrilège, car la vieillesse est vénérable, disent les saints livres, *senectus enim*

venerabilis (1). Dieu sait quels radotages nous eûmes à essayer. Pressant de ses deux mains convulsives et terreuses le cahier qu'il épelait, redressant la tête et quittant ses lunettes de temps à autre quand par bonheur il atteignait enfin le passage noté pour les claqueurs, M. Lacretelle se croyait apothéosé le plus sincèrement du monde, et des mauvais plaisants soutiennent qu'il en faillit rendre plaisamment le dernier soupir, comme le rapporte l'Apocolokintosis de l'empereur Claude se sentant devenir dieu.

« Quels sont, disait-il, les titres des Jésuites
« pour nous enlever l'enseignement? Je le demande;
« enseigneraient-ils l'histoire, la philosophie, la morale? En fait d'histoire, voici leur science : le Père
« Loriquet désigne Napoléon de la façon suivante :
« *Le marquis de Bonaparte, général en chef des*
« *armées de Sa Majesté Louis XVIII.* » (Applaudissements frénétiques. Un jeune homme assis à côté de moi rompt sa conversation, trépigne comme un diable noyé d'eau bénite, et demande ensuite à son voisin de gauche : *Qu'a-t-il dit?* Il ajoute d'un air délicieux : *Oh que c'est amusant!*) « En philosophie, continue le sénateur, les Jésuites n'ont

(1) Sap. 4-8.

pas un homme. Pour la morale, je ne mets point en doute la douce et molle tendresse de leurs sentiments.... » Il les abandonne aux mystères des ruelles et des.... J'ai honte. Rien de plus sur M. Desgarets. L'université vient de représenter (avril 1844) la même pièce avec le même acteur, devant le quartier latin. Le jeune Geoffroy de Saint-Hilaire, cornac obligé du sénateur, n'y manquait pas, et le *Journal des Débats* qui régulièrement jette au papier sale les articles présentés par M. Lacretelle, a nommé le même M. Lacretelle l'un des plus illustres écrivains de l'époque.

A ces fétides pasquinades, il faut joindre nécessairement l'ouvrage intitulé *Observations sur la controverse élevée à l'occasion de la liberté d'enseignement*, par M. l'archevêque de Paris (1843). On y lit à la page 25 : « Le clergé repousse aussi la responsabilité de deux livres récemment publiés (ceux de MM. Desgarets et Védrine). Le premier « *adopté ou écrit* par un chanoine de Lyon, signale « des erreurs qui ne sont que trop réelles, trop perniciouses, mais étant éloigné des écrivains qu'il « voulait juger il a confondu des hommes dont il « aurait dû séparer la cause. Il a fait en outre des « citations dont l'exactitude matérielle ne garantit « pas toujours l'exactitude quant au sens. Il a pri

« un ton très injurieux; ce qui est une manière fort « peu chrétienne de défendre le christianisme. »

Ici la gravité de la personne, la hauteur de la place où elle siège, son caractère, son autorité méritaient considération. M. Affre parlait au moins de manière expresse, et sérieusement, si ce n'est avec indépendance. M. l'évêque de Chartres qui craint Dieu et n'a pas d'autre crainte, releva le gant d'abord; les misérables chicanes de la presse opposante ne purent faire qu'il eût frappé à faux. M. Desgarets lui-même répondit et montra s'il avait besoin de l'inspiration d'un autre pour manier habilement et invinciblement la plume. Voyons sa lettre :

Lyon, 17 août 1843.

Monsieur le Rédacteur,

Dans le numéro de l'*Univers* du 15 août, arrivé aujourd'hui à Lyon, vous livrez vous-même à la publicité l'attaque inexplicable de Mgr l'archevêque de Paris contre le livre que j'ai publié il y a quelques mois (*le Monopole universitaire*, etc.) J'ose donc espérer que vous voudrez bien insérer ma défense. Au besoin, et pour mettre votre responsabilité à couvert, je le requiers de votre justice et de votre impartialité.

Dans ses *Observations sur la controverse élevée au sujet de la liberté d'enseignement*, Mgr l'archevêque de Paris croit devoir désavouer sans restriction le *Monopole universitaire destructeur de la Religion et des Lois*.

Je savais déjà, et d'une source bien sûre, que le ministre avait demandé à un autre prélat de saisir la première occasion pour désavouer publiquement ce livre malencontreux. Sans doute, l'Université aura agi dans le même sens auprès de Mgr l'archevêque de Paris. Cependant, j'avoue que cette intervention, non plus que les autres

raisons apportées dans l'opuscule, ne sauraient suffire à mes yeux pour expliquer le désaveu si absolu de Monseigneur. Je le comprends d'autant moins, qu'ayant hautement déclaré, et dans l'avis de l'éditeur, et dans une lettre que vous avez publiée vous-même, que je n'avais agi, dans la publication de mon livre, qu'en qualité de citoyen français, et en vertu des droits que me donnaient la Charte et les lois, sans avoir pris l'avis du clergé ni d'aucune congrégation, Monseigneur pouvait se regarder comme pleinement dispensé de désavouer une œuvre de dévouement personnel et de déverser sur moi un blâme aussi amer, et qu'à aucun titre, Sa Grandeur doit bien le sentir, je ne puis accepter.

Monseigneur du reste m'accuse, 1° *d'avoir confondu des hommes dont j'aurais dû séparer la cause* : — Cette accusation est trop vague pour être juste et pour que je puisse y répondre ; 2° *d'avoir fait des citations dont l'exactitude matérielle ne garantit pas toujours l'exactitude quant au sens* : — Cette accusation est du même genre que la première, et je maintiens, quant au sens, et jusqu'à preuve du contraire, l'exactitude de toutes mes citations ; 3° *d'avoir pris un ton très injurieux, ce qui est une manière très peu chrétienne de défendre le christianisme* : — Ce qu'on appelle des injures n'occupe pas deux pages dans une œuvre de sept cents, ne tombe jamais directement sur les personnes que je ne connais que par leur enseignement, mais toujours sur l'ignorance, la mauvaise foi, ou l'impiété de leurs doctrines citées dans le *Monopole*, ou sur les auteurs, ce qui est rare pourtant, mais toujours et seulement en tant qu'ils en sont les auteurs ; or, il me serait facile de prouver, et par l'Evangile et par presque tous les pères de l'Eglise, que cette manière de défendre le christianisme est aussi chrétienne et peut-être plus apostolique que celle qui consisterait dans le silence, ou à donner aux impies et aux ennemis publics de notre foi et de toute religion des louanges auxquelles on ne croirait pas soi-même. Ce genre de modération ne sera jamais le mien, parce que je ne l'ai trouvé ni dans Jean-Baptiste, ni dans Notre-Seigneur, ni dans Paul, ni dans Jean lui-même, l'apôtre de la charité ; car c'est lui qui a dit : « *Si quis venit ad vos et hanc doctrinam non affert* (la divinité du Christ) *noti-*

« *recipere eum nec AVE ei dixeritis ; qui enim dixit illi
« AVE communicat operibus ejus malignis.* »

Si je pensais que Monseigneur eût encore eu en vue le *Monopole* dans le passage où il est dit : « Que ces « égards étaient d'autant plus désirables que les dispositions des personnes attaquées étaient devenues meilleures ; qu'à l'hostilité contre la religion on voyait succéder des sentiments pacifiques et même bienveillants ; que les abus qui étaient signalés comme produits par « les institutions universitaires dépendaient aussi d'autres « causes qu'il aurait été équitable de ne point passer « sous silence ; qu'il était juste de remarquer que le « mal, au lieu d'être en progrès, commençait à diminuer. » — Je répondrais : 1° qu'à Paris, et notamment au Collège-de-France et dans les maisons d'éducation que le *Globe* lui-même a signalées comme enseignant à leurs élèves qu'Adam, Noé, Abraham et les autres patriarches n'étaient que des mythes ; qu'à Bordeaux, à Toulouse, à Marseille, et dans toutes les villes dont j'ai cité les professeurs, il n'y avait rien de changé ; qu'à Lyon, dans la Faculté des lettres et dans les cours d'histoire du collège, le mal s'était notablement accru et par les leçons imprimées de M. Macé, plus hostiles encore au catholicisme que celles de son prédécesseur M. Monin, et par l'édition de la *Théorie de Kant* en forme de catéchisme, par M. Bouillier, en compagnie de M. Lortel, où sont sapés par les fondements tous les dogmes et tous les sacrements de la religion catholique. Je répondrais que, dans tous les collèges, le *Siècle de Louis XIV*, par Voltaire, était toujours classique ; que la *première Idille de Théocrite* et les *Provinciales* étaient toujours requises pour le baccalauréat. Enfin je rappellerais le vœu hautement exprimé, il n'y avait pas un an, par M. le grand-maître, à la distribution solennelle des prix du concours, en présence de Mgr l'archevêque de Paris, *d'avoir pour l'instruction publique de tout le royaume des maîtres tels que M. Jouffroy*, le panthéiste et l'athée.

Je répondrais 2° que je ne pouvais pas assigner d'autres causes à la corruption des mœurs et à la décadence de la foi, que les causes déjà assignées et par M. de Cormenin et par beaucoup d'autres publicistes, notamment par un des grands-maîtres de l'Université, dans ce principe également proclamé dans une distribution des prix de

concours : « Vous savez que s'il arrive à une génération « de faire fausse route, on demande quels maîtres la « formèrent. ».

Je répondrais, 3^o que les crimes, suicides et parricides même, loin de diminuer, allaient toujours croissant, d'après toutes les statistiques et en raison directe de l'instruction... universitaire, puisque l'Université en a le monopole (1).

Je ne puis donc me rendre compte de l'attaque de Mgr l'archevêque de Paris qu'en supposant, ce qui est infiniment probable, que les nombreuses occupations de Sa Grandeur, dans la dernière visite pastorale dont elle fait mention, ne lui ont pas permis de lire attentivement le *Monopole universitaire*, et qu'elle en aura parlé ou sur la clameur des journaux intéressés ou sur le rapport d'hommes prévenus.

Comment, sans cela, accorder la désapprobation de Mgr l'archevêque de Paris avec les nombreuses adhésions, les remerciements multipliés que j'ai reçus de tous les rangs du clergé, les encouragements à continuer cette controverse entreprise pour la gloire de Dieu et le bien des âmes, et avec le rapide écoulement de l'ouvrage.

Fort de pareils témoignages, qui viennent corroborer celui de ma conscience, dans une lutte contre une institution anti-constitutionnelle qui, depuis trente années, tend plus ou moins ouvertement à saper par la base toute foi, toute morale et tout sentiment religieux en France, il m'est impossible d'accepter le désaveu de Mgr l'archevêque de Paris comme étant celui du clergé. — J'irai plus loin, et j'aime à croire que Sa Grandeur elle-même, quand elle m'aura fait l'honneur de lire avec attention le *Monopole* et d'entendre mes moyens de défense, si elle veut bien me faire part de ses observations détaillées, comme le demandent l'équité et l'esprit des constitutions pontificales sur la censure des livres; alors, dis-je, j'aime à croire que Sa Grandeur me rendra plus de justice et sera au moins aussi impartiale envers moi, qui ne suis pas sous sa juridiction, qu'elle l'a été envers un des plus célèbres prédicateurs de sa ville épiscopale, se prononçant du haut de la chaire contre l'Université, avec autant d'énergie, et pour le fond et pour la forme, qu'a pu le faire le livre du *Monopole*.

(1) Voyez le *Monopole*, etc., page 524 et suivantes.

J'ai accoutumé mes lecteurs à la franchise de mon langage : je n'abandonnerai point cette voie, et je crois pouvoir la concilier avec le respect dû à un évêque, tout en disant que je ne devais pas m'attendre à être jeté en holocauste au Moloch universitaire, et qu'il y avait peut-être quelque chose à faire de plus pressé dans les circonstances actuelles.

Agréez, etc.

N. DESGARETS, *chanoine de Lyon*.

Cette lettre est demeurée sans réplique de la part de M. Affre. Quelques-uns pensent qu'elle n'a pas peu contribué à le distraire de la fausse route où il s'engageait, et qu'à part l'incartade de M. Martin vulgairement dit *du Nord*, elle est bien pour quelque chose dans sa noble et ferme conduite d'aujourd'hui.

L'université au contraire pouvait aisément répliquer. La valeur des arguments n'est pas ce qui l'embarrasse. A des raisons il suffisait d'apposer des cris et des injures. Point de meilleures flèches ; son carquois, ainsi que s'exprime ledit M. Lacretelle, en est *gorgé*. Les comédies continuèrent.

Pauvre public ! les fourberies et les sottises de l'université n'étaient déjà plus un secret pour lui. Dieu l'a dit : l'iniquité finit toujours par se mentir à elle-même. Les peuples, comme les individus, au milieu des distractions journalières qui les exposent aux plus funestes surprises, trouvent toujours un moment pour la réflexion ; alors jetant un coup d'œil sur le présent et sur le passé, ils sentent le malaise

d'une position fausse, et l'instinct naturel d'équité qui revit et prédomine en eux les presse d'en sortir. Mais en ce moment décisif, qu'une voix se fasse entendre, voix connue, voix amie, et leur désigne comme moyen de salut une erreur nouvelle, ils s'y jettent, parce qu'ils ont épuisé dans la détestation de l'erreur première toute leur énergie et qu'ils tendront nécessairement la main à quiconque se présentera pour les changer de place.

Telle fut la mission malheureuse que s'imposa M. Affre. Ses doutes, à coup sûr, n'avaient pas la portée qu'on voulut leur donner. On abusa de ses intentions. Mais le coup porté, que faire ? une explication n'eût inspiré que la défiance et le mépris, encore plus une rétractation que ses habitudes rendaient d'ailleurs impossible. Il restait, en cette hypothèse même, une ressource à l'université, c'était de confondre désormais M. Affre avec le monstrueux chanoine, elle ne l'eût pas négligée. Il se tut ; et la critique produisit son effet.

C'est pourquoi M. Desgarets publia la *Défense du Monopole*, ouvrage aussi logique, aussi terrassant, et plus littéraire dans la forme que son devancier, brillant et solide commentaire de la lettre qui nous occupait tout-à-l'heure. Les objections sont exposées une à une, mot pour mot, et réfutées de même.

L'auteur ne craint pas d'avouer que dans un livre de plus de mille pages, rempli de citations et indications prises çà et là, il a bien pu se glisser quelques erreurs de chiffres, soit par le fait des typographes, soit même par inadvertance de sa part ; mais après avoir montré leur peu d'importance et leur petit nombre, il répare ces incorrections légères, et à l'endroit indiqué se trouvent les textes dont il avait fait justice. L'université prétend que les textes eux-mêmes ne sont pas intégralement reproduits dans le *Monopole* et que cette manière de mutiler un écrivain est abominable et *jésuitique* ; l'auteur réduit à sa juste valeur un si triste sophisme. Il demande aux adversaires de préciser davantage ; il recueille les textes signalés, s'il en existe par hasard, et à moins d'une mauvaise foi désolante, on ne peut méconnaître que telle ou telle phrase, citée ou non en entier, présente identiquement le sens du *monopole*.

Et maintenant, j'ai tracé, aussi fidèlement que que possible, l'histoire de ce livre et du chanoine Desgarets.

En résumé, le *Monopole* est une des plus utiles et des plus belles productions de ce siècle. Ce qu'il a fallu de travail, de patience, de recherches, d'érudition, de bon sens et d'esprit pour le faire, on ne

saurait le dire assez bien. La réunion si extraordinaire de toutes ces qualités en un seul homme a été cause des suppositions futiles que j'ai voulu détruire. Quand on prouverait que le P. Deschamps, une pieuse dame de Lyon, ou quelque personne que ce soit, fournirent des documents à M. Desgarets, que s'en suivrait-il ? M. Victor Hugo n'a pas fait sa Notre-Dame de Paris sans renforts de ce genre, ni M. Augustin Thierry ses lettres historiques, ni M. de Chateaubriand ses chefs-d'œuvre : dira-t-on qu'ils ne sont pas les auteurs de leurs œuvres ?

Eh bien, soit : le chanoine Desgarets a servi de prête-nom aux Jésuites. Que vous importe ? est-ce à la personne du chanoine Desgarets que vous avez à faire ou au livre intitulé le *Monopole*, etc., etc. ? Qu'il vienne de lui ou d'un autre, le *Monopole* renferme ce qu'il renferme ; et dussiez-vous trouver que son auteur est un larron et un assassin, je répondrai toujours : nous verrons plus tard, ce n'est pas le moment, *non erat hic locus* ; la question n'est pas d'examiner un certificat de bonne vie et mœurs, laissez en le soin à son confesseur ou au procureur du roi. Dès qu'il y a un livre, il n'y a plus d'homme ; il n'y a plus qu'un livre ; l'homme c'est le livre, le livre est tout ; écrit par un ange, écrit par Belzébuth, le livre annonce ou non la vérité, voilà toute

la question; encore une fois l'Imitation le juge ainsi:
Non quæras quis hoc dixerit, sed quid dicatur at-
tende.

Or, avez-vous vu le chanoine Desgarets? c'est un homme de haute taille et de moyen embonpoint, mais de large carrure et d'une prestance remarquable. Ses traits, fortement accentués, dénoteraient la rudesse et une fierté glaciale, sans la douce expression de son regard et l'affabilité charmante de ses manières.

Il aime les pauvres et sait se faire respecter des riches. Après M. Marduel et le vénérable abbé Perrin qui vient de mourir, point de nom plus populaire dans la ville de Lyon. Les trésors qu'il amasse sont ses charités.

Je connais peu ses opinions politiques, et qu'en puis-je faire? mais j'ai droit de penser qu'il veut la liberté pour tous indistinctement et en tout, suivant les éternelles lois de l'ordre et de la justice; c'est un système que professent beaucoup d'honnêtes gens; on peut juger autrement des choses, mais non le gêner. Il y a cela de fâcheux et d'inconcevable dans les sentiments politiques qu'ils produisent des haines et des catégories à l'intérieur : Grande misère de l'humanité! faiblesse lamentable! Si nous aimions la liberté autant qu'il nous plait de

le dire , ces accidents disparaîtraient de la vie. Entrés dans la sphère où s'agitent les destinées sociales, combattez à outrance, c'est bien ; une fois sortis et descendus au centre des relations privées, subissez unanimement ce qui est , et jouissez du moins de l'union domestique sous l'inébranlable empire des lois de la nature. Chaque position présente ses devoirs qui ne sont pas ceux d'une autre position. J'admire deux avocats, lorsqu'après avoir guerroyé à l'audience et souvent échangé de sanguinaires provocations, ils se serrent la main et causent comme deux frères dans la salle des Pas-Perdus. Ceci m'amène à dire que M. Desgarets, intime ami jadis de M. de La Mennais et de M. O'Mahony, continue ses affectueux rapports avec le dernier, mais se tient maintenant éloigné de l'autre. La cause de cette conduite ne peut être douteuse. Il y eut scission entre M. de La Mennais et M. O'Mahony, lors de l'apparition de *l'Avenir*. Celui-ci voyait avec peine les tendances républicaines de l'illustre écrivain, il s'en offusquait, et bientôt s'avança visière levée contre lui, l'innocent homme ! M. de la Mennais ne pouvait plus faire pour le nouveau champion que de lui répondre par le silence. Il fut généreux jusqu'au bout, et *l'Avenir* tombait qu'on ne savait pas encore ici bas s'il existait en Suisse un journal appelé

l'Invariable. Premier effet des préoccupations politiques sur le commerce privé. De quel côté se rangera M. Desgarets ? C'était une alternative épineuse, j'en conviens. Peut-être fallait-il tenter d'abord un accommodement ; sous ce rapport , M. Desgarets ne manquait d'aucune des qualités voulues ; il possède au suprême degré l'esprit de conciliation , les Lyonnais ont mille raisons de le savoir. Mais on sent bien que , dans l'état des choses , ayant affaire à deux têtes vives et ardentes, le moyen lui échappait. Alors il fallait rester le même à l'égard de l'un et de l'autre, ce qui à la longue eût pu produire insensiblement le résultat désiré, ou leur donner du moins une solide leçon. M. Desgarets prit un parti différent , et je crains bien que sa prédilection n'ait eu pour cause le sentiment dont il était question plus haut. Un caractère comme le sien ne permet pas de croire qu'il ait subi en cela l'influence d'une autorité malveillante.

A propos, quelle est la pensée de M. de La Menais sur la querelle universitaire ? Il n'a rien dit, et ne peut rien dire probablement, si ce n'est que les hommes lui causent une pitié infinie. Cette liberté d'enseignement, il l'a demandée le premier : les évêques se révoltèrent alors ; il a demandé la liberté illimitée de la presse, la liberté d'association, et sou-

tenu le principe de la souveraineté du peuple : une encyclique lui ferma la bouche et le condamna. Je me soumetts de toute mon âme à ce jugement suprême, bien qu'il n'ait pas le caractère d'un rescrit canonique, mais en toute humilité et obéissance, je m'étonne de voir que la *Gazette de France*, rédigée par un prêtre en exercice, proclame absolument les mêmes idées sans encourir la moindre disgrâce, que dis-je ? avec le concours présumé des chefs de l'Église. Je m'étonne encore de voir que les évêques réclament la liberté *illimitée* d'enseignement sous les mêmes formes et dans le même langage, sauf le génie, que M. de La Mennais. Enfin, je m'étonne de voir que moyennant un peu de réflexion et de bonne foi l'on trouverait textuellement dans les divers *Mémoires* des évêques (1844) les propositions condamnées par l'encyclique (1832).

Si j'avais l'honneur d'être M. de La Mennais et le malheur d'être là où il est, je rirais bien.

30 Juillet 1844.

une

Je

su-

crit

, je

li-

ent

re,

de

ê-

nt

2,

4-

1

3

Biographie du Clergé Contemporain.



M. DEVIE.

M. DEVIE,

ÉVÊQUE DE BELLEY.

Ut quid perditio hæc ?

MATTH. 26-8.

Je viens pour un avis que j'ai cru vous devoir.

Mais vous savez qu'il est des choses dans la vie
Qu'on ne peut excuser, quoiqu'on en ait envie.

MOLIÈRE, *le Misanthrope*.

« Il existait (1608) au milieu des montagnes sauvages que traverse le Rhône presque à l'état de torrent, un diocèse pauvre, sans évêque depuis quatre ans, composé de quatre-vingt-quatre paroisses dont trente-deux en Savoie, dix-huit en Dauphiné et quatorze en Bugey (1).

(1) Province de France, bornée à l'Ouest par la Savoie, à

« Ce diocèse était celui de Belley.

Pauvre diocèse vraiment : « Ignorance dans le clergé séculier, indiscipline dans le clergé régulier, scandales dans toutes les classes des fidèles, négligences coupables dans l'administration des sacrements, abus grossiers dans toutes les parties du saint ministère. » (1).

Le siège fut érigé au cinquième siècle (412) dans le ressort de la métropole de Besançon, et occupé d'abord par Audax, évêque de Noiodunus (Nyons), que les Bourguignons avaient chassé de son église.

A ces époques primitives, les papes et les rois ne songeaient guère plus aux concordats qu'aux articles organiques. La sainte discipline florissait avec le bon sens et la pure justice. L'Évangile ne portait point encore l'empreinte d'une diplomatie impudente et faussaire. Le peuple et le clergé choisissaient, dans la commune ecclésiastique, un homme connu et longtemps éprouvé pour lui donner la crosse. Eu égard aux circonstances, les dispositions canoniques se modifièrent plus tard, et les nomi-

L'Est par la Bresse, au Sud par le Dauphiné, au Nord par le pays de Gex et la Franche-Comté. — Seize lieues de large. — Pays d'états.

(1) *Esprit du bienheureux François de Sales*, etc., etc., nouvelle édition, enrichie d'un portrait et d'une notice sur la vie et les écrits de M. Camus, par M. Depéry, chanoine et vicaire-général de Belley.

nations échurent au presbytère seul sans altération du droit.

— Et ceci me rappelle une anecdote passablement singulière. Jean de Varax avait eu de très fortes chances dans une assemblée du mois d'août 1443. Le clergé de Belley crut devoir l'éloigner, attendu sa qualité de bâtard (1). Cependant après la démission de Guillaume IV, Jean de Varax fut élu.

Il n'oubliait pas son premier échec, il en gardait rancune et voulut s'en venger. Donc, les chanoines étant réunis dans la salle du chapitre pour délibérer sur l'élection et les votes n'inclinant pas de son côté, Jean s'esquiva tout-à-coup, et fermant la porte à deux tours de clef : *Mes frères*, dit-il, *vous sortirez d'ici quand vous aurez opiné pour le bâtard*. S'il leur restait une fenêtre pour éluder la difficulté, on ne le pense pas, car ils se jugèrent pris par la famine et forcés, dans l'alternative, d'opter pour l'acceptation. L'historien ne parle ni du bras séculier qui devait naturellement intervenir, ni du moyen de salut qu'auraient trouvé les captifs en brisant la porte,

(1) *Ob natalium labem*, dit le *Gallia Christiana*. Il était bâtard de Gaspard, marquis de Saint-Sorlin, seigneur de Varax, bailli du Bugey. — Il obtint pour lui et pour ses successeurs réguliers l'usage du rochet (Bulle d'Innocent VIII, année 1484).

ni du plus ou moins de validité d'une délibération pareille. Une fois satisfait, Jean leva l'écrou, plaisanta le chapitre, et tout fut dit.

Ou plutôt, tout ne fut pas dit. Le chapitre faisait bâtir à ses frais une cathédrale; le chœur était achevé; l'œuvre se poursuivait activement. Furieux à son tour, le chapitre désormais refusa son concours à l'entreprise; et voilà pourquoi la ville de Belley ne possède qu'au tiers un des chefs-d'œuvre de l'architecture catholique.

Depuis son installation jusqu'au jour présent, M. Devie n'a rien négligé pour défâcher le chapitre. — Entendons-nous, — je veux dire pour mener à son achèvement complet cette merveilleuse cathédrale. Il s'est adressé à son clergé, il s'est adressé de plus au gouvernement, et afin de piquer la délicatesse de Louis-Philippe, il a cité des exemples mémorables, un surtout qui touche particulièrement la localité :

C'est au gouvernement que la ville de Belley doit son bel évêché. M. Courtois de Quincey, le dernier prélat qui ait gouverné le diocèse avant la révolution (1), reçut en présent de Louis XVI, la magnifique abbaye de Conches, du revenu de quatre-

(1) C'est le quatre-vingt-neuvième depuis Audax.

vingt mille livres, à condition qu'il le construirait sur un plan donné. Napoléon fit de cet édifice une sénatorerie en faveur d'un M. Lecouteux-Lecouteux, déjà propriétaire du palais épiscopal de Blois ; M. Devie en a repris possession , et aussi des dépendances. — Or, le gouvernement, qui a tout fait pour l'évêché, pourrait-il négliger la cathédrale et rester en si bonne voie ?

Le concordat de 1801 supprima définitivement le siège de Belley et réunit le Bugey au diocèse de Lyon, les paroisses dépendantes de la Savoie à celui de Chambéry, et les paroisses du Dauphiné à Grenoble.

Lorsque le siège fut rétabli par le concordat de 1817, Louis XVIII y appela M. de Salomon, depuis évêque de Saint-Flour, mais des difficultés connues de tout le monde, s'opposèrent à l'institution.

Enfin, le 13 janvier 1823, parut l'ordonnance royale qui désignait M. Devie.

Il a été question de Camus. Voici un passage de son oraison funèbre (1). En substituant à son nom celui qui figure au frontispice du présent cahier, je trouve mon thème tout fait.

« Camus estoit loin de songer à ceste dignité....

(1) Prononcée par messire Godeau, évêque de Vence, en l'hostel des Incurables, à Paris, 17 mai 1653.

Il estoit trop bien instruit dans les maximes fondamentales de l'Évangile pour usurper un ministère où Jésus-Christ mesme ne s'est pas introduit, mais où il a esté estably par son père qui, après luy avoir dit en l'éternité : *Tu es mon fils, je t'ay engendré aujourd'hui*, lui dit dans le temps : *Tu es prestre selon l'ordre de Melchisedech*. « Ces paroles, disoit « Camus, sont effroyables pour ceux qui désirent « les premières chaires de l'église, mais ce sont des « foudres pour ceux qui les briguent, qui les escadent, plutôt qu'ils n'y montent, et qui les regardent, non pas comme des échauguettes d'où « il faut veiller sur les autres, mais comme des « thrones où ils veulent que les autres se viennent « jeter à leurs pieds. »

M. Devie fut préconisé dans le consistoire du 10 mars, et sacré le 15 juin par M. Frayssinous dans la chapelle de Lorette à Issy (1).

Il prit possession le 23 juillet.

« Depuis Lyon jusqu'à Belley, dit l'*Ami de la Religion*, il avait été accueilli avec tous les honneurs. A Meximieux, une députation du clergé et de la ville de Bourg, vint lui rendre ses hommages. Dès le matin de ce jour, plus de quarante jeunes gens à

(1) Assistants : MM. les évêques de Luçon et de Tulle,

cheval allèrent au devant de lui jusqu'à Rossillon ; et, à deux heures, le clergé, les autorités et la garde nationale, se portèrent à l'entrée de la ville. Une heure après, le son des cloches et une salve d'artillerie annoncèrent son arrivée. Il mit pied à terre au collège, et y fut complimenté par le sous-préfet et par le maire. Il se revêtit de ses habits pontificaux et se rendit en procession à la cathédrale où étant monté en chaire, il adressa à ses ouailles un discours digne de sa piété, et leur promit son affection la plus tendre et ses soins les plus empressés. La douceur de sa physionomie ajoutait à la grâce de ses expressions. Le soir la ville a été illuminée. »

Aussitôt il publia une lettre pastorale où se font remarquer les paroles suivantes :

« Associé aux travaux d'un prélat dont nous nous sommes séparé avec tant de regret (1), nous aurons sans cesse devant les yeux la sagesse de son gouvernement, cet heureux mélange de prudence et de zèle, de douceur et de fermeté, de patience et d'activité, qui fait le bonheur d'un clergé qui fit aussi le nôtre. Retraites ecclésiastiques, conférences théologiques, association de charité pour les prê-

(1) L'évêque de Valence, M. de la Tourette.

tres âgés ou infirmes, secours mutuels pour les élèves du sanctuaire, réunion de missionnaires, établissements religieux de tous genres, rien n'est oublié dans cet heureux diocèse.... »

Arrêtons-nous, et méditons, nous en avons besoin, plus que de rhétorique.

Quel évêque, en écrivant pour la première fois ses administrés, n'a pas fait de charmantes promesses ? Les serments alors, les imprécations même ne leur coûtent guère. Ainsi vont-ils jurer que les honneurs les ont pris de vive force et après d'innombrables résistances ; c'est pour s'y clouer les pieds et les mains qu'ils ont accepté enfin la croix *d'or* : ils la voudraient de bois et de fer. Pas un prêtre dans toute l'église qui n'eût présenté plus de garanties : des vertus, ils n'en ont pas l'ombre ; leur nullité est la même sous le rapport du talent ; une vie obscure et la pensée des fins dernières, c'était assez et beaucoup pour eux. Aussi demandent-ils que les personnes soumises à leur autorité, depuis les vénérables chanoines jusqu'au mince desservant de village, daignent constamment les assister de leurs lumières et de leurs conseils. Privée de ce concours, leur impuissance les entraînerait infailliblement à l'abîme, elle deviendrait un crime ; et d'ailleurs les termes de la loi canonique sont précis

en cette matière... Ce qui leur manque du côté de l'esprit, ils y suppléeront par le cœur. Leurs actions sans doute se régleront invariablement sur la justice qui interdit les caprices, les légèretés, le favoritisme, l'insolence, l'arbitraire. Mais la justice ne leur suffit pas sans l'amour : les gouttes de leur sang sont comptées, et chaque brebis en aura sa part : *Un bon pasteur donne sa vie pour ses brebis*. Si, dans la conviction de leur propre indignité, ils n'ouvrent pas au pécheur les entrailles de la miséricorde, s'ils écoutent jamais d'infâmes délations, s'ils n'aiment toujours mieux absoudre cent coupables par erreur que de condamner de même un innocent, s'ils étaient assez malheureux pour méconnaître la position précaire et intolérable des ecclésiastiques du second ordre et les respectueux ménagements qu'elle mérite, s'ils les abandonnaient aux hypocrites lâchetés d'une coterie ou d'un secrétaire quelconque, s'ils arrivaient à ce degré d'imbécillité cruelle, oh ! que plutôt, s'écrient-ils, que plutôt *ma droite soit mise en oubli, que ma langue soit attachée à mon gosier !* (1).

Et en effet, ces imprécations retombent sur eux.

Et moi je vous dis de ne jurer en aucune sorte...

(1) Psalm. 135. — Trad. de Sacy.

Contentez-vous de dire : cela est, cela n'est pas ; car ce qui est de plus, vient du mal (1).

Que sera-ce du parjure ?

*Alors, dit le Seigneur, je me hâterai de venir pour être moi-même juge et témoin contre les empoisonneurs, les adultères et les parjures, etc., etc. Terribles représailles du Seigneur ! Il rend aux prévaricateurs selon l'équité de leurs jugements, et leur applique rigoureusement la sentence qu'ils ont eux-mêmes prononcée : Leur droite est mise en oubli ; ils ont des yeux pour ne pas voir ; ils ont des oreilles et n'entendent point ; ils sont de ceux dont un sage disait : *Aures habent non in capite sed in ventre* ; leur vie s'écoule dans les salons, les petits soupers, les brigues, les malle-postes, les antichambres des ministères, et les stupides délices d'une digestion rêveuse, à moins qu'en manière de passe-temps ne s'échappent de leurs lèvres mal essuyées une injure farouche ou quelque arrêt de mort.*

Que ma langue soit attachée à mon gosier !.... Ils ont défié Dieu, et les voilà comme des chiens muets (2). Comptez les évêques en France qui visitent les chaires. C'est bien le cas de répéter avec

(1) Mat. 5-34 ad 37.

(2) Isaïe.

J. P. Camus qu'*un évêché est un bâillon*. Cependant Saint François de Sales a écrit : « Vous devez en toute façon prendre résolution de prescher votre peuple. Le très saint concile de Trente, après tous les anciens a déterminé que le premier et principal office de l'évêque est de prescher ; et ne vous laissez emporter à pas une considération qui vous puisse détourner de cette résolution » (1). Mais peu importe Saint François de Sales, et tous les anciens, et le concile de Trente. Les temps sont changés, et, avec eux, les règles disciplinaires, les devoirs, la raison, la foi même ont dû se modifier..... Pourquoi ? on se garde bien de le dire. Vainement combattrez-vous le luxe des palais, de la table, des ornements et des équipages, l'irrésistance, les translations scandaleuses d'un diocèse à un autre diocèse, les intrigues de l'ambition, les transactions politiques de conscience, l'inaptitude, l'ignorance, la fainéantise, le despotisme ; n'ayant à l'appui de vos représentations que des textes précis de l'Écriture sainte, des Pères, des lois canoniques, des maîtres de la vie spirituelle et des moralistes les plus justement estimés, vous obtien-

(1) *Œuvr. du bienh. Fr. de Sales*, Ep. sp. liv. 1. ep. 39 page 876. éd. in-fol. 1652.

drez pour toute réponse un sourire de mépris, quelquefois un brevet d'impiété, ou deux ou trois sophismes bien absurdes triomphalement balbutiés au coin du feu. *Oblivioni detur, etc., etc.*

Loin de moi la pensée de confondre dans une même réprobation tous les premiers pasteurs de France. Plus que personne, M. Devie pourrait m'accuser d'exagération et de mensonge. M. Olivier, M. Donnet, M. Giraud, M. Berteaud, M. Dufêtre, M. Sibour, M. Graveran et quelques autres n'ont pas failli à leurs obligations, du moins en ce qui touche les travaux de la chaire. Des événements récents nous ont fait connaître et apprécier l'active intelligence de M. Parisis. Pour prendre place parmi les Pères de l'Église, il n'a manqué à M. Clausel de Montals que de vivre dans un temps où l'on songeait à donner ce titre. M. de Sausin qui vient de mourir, n'avait point d'équipage, fuyait les salons comme la peste, et hantait amoureusement les pauvres, couchant comme eux et comme le souverain Pontife sur la dure, se nourrissant comme eux. M. de Tournefort mourait dernièrement à Limoges sans laisser une obole pour les frais de sa sépulture.

Il existe, sur toute la circonférence du territoire français, deux ou trois diocèses qui, depuis un an, n'ont pas produit un seul interdit ni même une

seule suspense. Quelques évêques peuvent dire sans imposture avant de signer des mandements qu'ils ont consulté leur *vénérable chapitre*, et je sais que M. Donnet, pour avoir suivi ce principe essentiellement ecclésiastique, fut souvent obligé de refondre ou d'anéantir ses élucubrations pastorales, ce qui l'honore et fait également l'éloge du conseil... A Bourges, M. Dupont réfute noblement par sa prudente énergie, son esprit d'équité, sa modération, l'aménité de ses rapports et son gouvernement tout paternel, les remontrances quelque peu sévères de M. Clément Saint-Just par devers l'ex-archevêque d'Avignon. M. de Mazenod s'étonne avec raison des oppositions exclusivement personnelles qu'il a rencontrées. M. de Prilly ne manque pas de courage et d'indépendance. M. de Bonald porte bien son nom. M. Bouvier, bien qu'on ait ridiculement grossi son importance, a fait aussi ses preuves. Encore mieux M. Gousset. Nul ne parlait plus convaincu que M. de Hercé de cette maxime souveraine : *Purpura imperatorem facit, sacerdotem nunquam*, et de cette autre : *Pulcherrima rerum sapientia spiritualibus oculis conspecta incredibiles excitat amores sui*. Ci du moins les promesses n'ont pas menti.

Mais, si mon lecteur ne s'ennuie pas de la digres-

sion, voilà une dizaine d'évêques sur quatre-vingts et plus. Voilà des qualités partielles, isolées, tronquées, lorsqu'indispensablement chaque individu doit les réunir toutes et dans une suprême mesure. J'oublie les indignes, et, quelle que soit la régularité de leurs mœurs, il y en a. Une sainteté commune ne suffit pas chez un évêque. Les obligations s'agrandissent et se multiplient en raison des places. C'est aux évêques surtout, et même aux bons évêques que s'appliquent les paroles terribles de Saint Jacques : *Qui peccat in uno factus est omnium reus*. Qui donc parmi eux se prétendrait exempt de péché? Qu'un seul vienne nous dire : J'ai rempli la loi; j'ai chéri, médité, scruté les commandements et les témoignages de Dieu; ce que je fais, de longues études et une conviction forte me persuadent qu'il le fallait faire.

Eh! dites plutôt : Quand je revendique des lois infâmes vulgairement appelées *organiques* pour en abuser au profit de mes instincts despotiques contre les simples prêtres; quand j'ose porter une main faussaire sur les ouvrages liturgiques d'un diocèse, et sur le bréviaire même, pour en rejeter les dispositions de discipline où se formulent mes devoirs et n'y laisser que l'expression des devoirs concernant les inférieurs, alors suis-je de bonne foi? Naguère

encore, embarrassé dans un débat solennel par un article des lois ci-dessus désignées, je réclamaï spécialement l'abrogation de cet article, en maintenant tous les autres, alors ma conscience, que je m'appelle ou non M. Affre, justifiait-elle une pareille prétention ? Sur la question des officialités et de l'immovibilité canonique, M. Martin (du Nord) m'a fait parvenir des interpellations précises : j'eus recours à des faux-fuyants, et je répondis que, dans l'état actuel des églises de France, la corruption du bas clergé ayant atteint son dernier terme, enlever aux évêques le droit de changer à leur volonté les fonctionnaires ecclésiastiques, serait éterniser le désordre, perdre inmanquablement la religion, et rendre le gouvernement impossible ; je répondis de plus, et sans autre démonstration, que personne ne demandait les officialités, sinon les prêtres interdits, tarés, et perdus de mœurs ; hélas ! en écrivant d'aussi atroces mensonges, ma plume frémissait comme d'horreur entre mes doigts.... alors....

Pauvres prêtres ! jamais furent-ils jusqu'à tel point calomniés et diffamés !

O finesse ! ô duperie ! ô Molière ! Et l'examen ne finit pas là. Un évêque défend sous peine d'interdit à des prêtres de rien publier à l'appui de

la liberté d'enseignement qu'il revendique lui-même à grands cris par la voie des journaux, est-ce ou non de l'insolence et de la tyrannie ? L'évêque de Beauvais appelle le curé de Venette et veut l'obliger, sous la même peine, à signer l'engagement d'aller partout où l'administration l'enverra. M. de Bruillard interdit M. Combalot comme coupable de ne pas professer en matière libre des opinions conformes aux siennes ; de même M. de Trévern vis-à-vis de M. Bautain, etc., etc.

D'un coup de plume, M. Affre fait défense de dire la messe à tous les prêtres non fonctionnaires des églises de Paris, ayant ou non l'autorisation de leur ordinaire pour y séjourner, et j'ai vu dernièrement un prêtre en soutane, modèle d'édification et de vertu, s'approcher de la sainte table parmi les simples fidèles (1)... M. Gros quitte Saint-Dié pour Versailles, au mépris des règles les plus strictes de l'Église. Que dire de ce M. Marguerie si, par bonheur pour lui, l'immense pitié qu'il inspire laissait place à d'autres sentiments ! ... Dieu qui voit tout, a-t-il vu l'intelligence de M. Morlot ? Et quel scandale que l'affectation de M. Guibert à négliger les illustres frères Allignol !

(1) Dans la chapelle des dames de Sainte-Elisabeth, rue St-Louis, au Marais.

En laissant errer ainsi ma pensée à travers les abus et les misères qui désolent l'église de France, où donc me laisserais-je entraîner ? quel est l'honnête homme qui s'offensera de mes indignations et de mes soulèvements de cœur ?...

Est-ce là enfin ce que signifiaient tant de serments à la veille du sacre ? Vous êtes évêques sans doute , et c'est une grande chose que le caractère dont la main divine vous a marqués ; mais prenez garde , vos erreurs ne réclament pas l'inviolabilité au même chef ; elles s'aggravent précisément de toutes les prérogatives dont vous jouissez d'ailleurs, prérogatives qui sont des devoirs ; et s'il advient que les fidèles , ayant découvert chez vous deux hommes, le vieil et le nouveau, maudissent le premier sans blesser l'autre , les fidèles auront agi selon la justice , vous seuls êtes responsables des suites.

Oui, certes, mon cher frère : Si le souverain Pontife , le clergé, le gouvernement même les avaient questionnés à ce sujet, et qu'ils eussent fait pressentir par leurs réponses ce qui arrive aujourd'hui, on les eût éloignés, rejetés avec une sorte d'épouvante.

Ces réflexions s'étendent malgré moi. Il me faut un effort pour les interrompre. J'ai sacrifié comme d'ordinaire l'ordre didactique à l'utilité, sans oublier néanmoins mon sujet principal ni le perdre de

vue. En effet, on arrive maintenant par une transition naturelle, à se demander quelle a été la part de M. Devie dans la commune misère ; et, voyant qu'il est personnellement irréprochable et pur, on le connaît et on l'estime davantage ; triste privilège de certaines gens, qui consiste à établir par leurs excès la justification d'autrui et à prouver la lumière par l'épaisseur des ténèbres qu'ils répandent autour d'eux.

Non que M. Devie nous présente le spectacle depuis longtemps invisible d'une administration sereine et parfaite. Sous l'empire des législations existantes qu'il subit, ce serait un phénomène ; il aurait la force peut-être de le réaliser, il n'en a pas vraisemblablement la volonté ni même la pensée. Travaillé comme tant d'autres de la passion d'écrire, il a évité pourtant la question de l'émancipation du clergé secondaire, et, de sa part, le silence parle, *silentium clamat* ; il voterait évidemment contre nous. Or, par suite d'une si funeste disposition, il est arrivé que ses éminentes vertus, sa profonde science, et l'angélique bonté de son cœur n'ont pu sauver son diocèse de beaucoup de ravages. L'expression semble forte, elle est exacte seulement. On va s'en convaincre.

Bien souvent, le biographe du clergé a fait voir

que les Sulpiciens et les secrétaires d'évêché, tels qu'ils sont, lui causaient une insurmontable répugnance. Il était en ceci l'interprète fidèle de la très grande majorité des catholiques; l'expérience le prouve tous les jours. Plusieurs cependant, et je rends hommage à leur charité, demandent grâce d'abord, et soutiennent ensuite, les uns qu'il conviendrait d'éviter les personnalités en citant les faits, les autres qu'il suffirait de soutenir des principes généraux, abstraction faite des faits et des personnalités. A quoi M. Parisi, évêque de Langres, vient opposer cette raison : « Lorsque, dans les reproches faits au *monopole* (1), on nomme les auteurs, il se récrie que l'on se permet des personnalités odieuses et contraires à la charité. Lorsque, par ménagements, on reste dans des accusations générales, quoique fondées sur des faits notoires, il prétend que ce sont des déclamations vagues qui ne prouvent rien. Nous signalons cette double défaite qui se réduit à dire : Quoi que nous fassions, vous ne devez nous accuser ni en particulier, ni en général. Nous n'acceptons pas ce dilemme (2). » Fort bien.

(1) C'est aux évêques qu'il faut dire ici, ou à ceux qui les poussent en fausse route.

(2) *Second examen sur la liberté d'enseignement*. Janvier 1844, pages 42 et 43, première édition.—M. Parisi fait plus,

Comme M. Parisis, M. Devie tient les Sulpiciens à distance. Ici donc je n'ai point affaire avec les Sulpiciens. Mais M. Devie, à son insu sans doute, a péché par le secrétaire, et c'est pourquoi les détails qui suivent, partie intégrante de sa notice.

Le secrétaire de M. Devie s'appelle Napoléon Guillemain.

Il est né fort involontairement d'une sage-femme et d'un honnête ouvrier qui prenait la vie pour ce qu'elle vaut. *Agite dies lætitiæ*, dit Tobie. — *Et si sitieris*, reprend Booz, *vade adsarcinulas*. — Mais s'il n'y a plus rien dans la bourse ? — Reste la bourse du père Pelier de la Croix, où l'on puise de toutes parts, pour la soif comme pour la faim — Bon homme de Booz ! il ajoutait : et *bibe aquas*, et, pour qu'on ne se méprit pas sur la qualité des eaux : *de quibus et pueri bibunt* (1) !.... c'est bien difficile à traduire.

il déclare assez expressément, et à la grande satisfaction de l'Église, que ses idées sur l'intrusion des directeurs étrangers dans les séminaires, et sur les Sulpiciens, sont conformes aux nôtres : « Il n'y a, dit-il, dans le diocèse de Langres, aucune congrégation d'hommes enseignants : le grand séminaire y est dirigé par des prêtres séculiers ; et le personnel du clergé diocésain, non moins que son esprit homogène, ne permet pas de croire que de longtemps on lui associe pour un enseignement quelconque d'auxiliaires étrangers. » *Troisième examen sur la liberté*, etc., etc. 1844, page 56. Première édit. Chez Sirou, rue des Noyers, 37.

(1) Lib. Ruth. 2-9.

Au fait, Napoléon Guillemain, comme originaire de la petite ville d'Orgelet, en Franche-Comté, est le compatriote de M. Pelier de la Croix, de la source de la Velouze, et d'un certain petit vin de renom.

Le diocèse de Belley doit savoir que Napoléon Guillemain se double d'un frère et d'une sœur : le frère, autrefois menuisier à Bourg, et maintenant à la poursuite d'une fortune meilleure sur les bords de la Garonne ; la sœur faisant commerce de chandelles dans ladite ville de Bourg, et degrevée, m'assure-t-on, des frais de *prospectus* et d'annonces par les circulaires *ad hoc* du secrétariat. Il en est de ces circulaires comme de la plupart des souscriptions proposées aux desservants de la part de NN-SS les évêques : elles n'obligent pas, mais chacun peut prévoir, dans l'état de dépendance où il se trouve, quel profit ou quel dommage ultérieur le menace s'il refuse ou non de souscrire.... s'il achète ou n'achète pas, au lieu indiqué, des chandelles.

Napoléon Guillemain apprit à lire et à écrire chez les bons frères des écoles chrétiennes que M. Lacretelle et mon savetier nomment *les frères ignorants*.

Il commença ses études de latin, à l'âge où beaucoup d'autres les finissent. Il avait dix-huit ans.

Il ne les fit pas tout entières ; après quelques ébauches, moyennant ses démonstrations de piété, sa conduite régulière, ses désirs, et ses années avancées, M. Collin, supérieur du petit séminaire, le reçut en philosophie. C'est ce qu'on nomme un *bleu* chez les Orléanais et les Blesois. — Souffrez encore, je vous conjure, une toute petite réflexion de dix lignes.

On comprend qu'à l'issue de la révolution, les églises étant veuves pour la plupart et les séminaires peu recherchés, les évêques aient adouci temporairement la rigueur des statuts ecclésiastiques et accepté des prêtres ignorants plutôt que de n'en avoir point. Mais ceux qui prennent cette exception pour une règle générale se trompent fort. J'en connais plusieurs, parmi ceux surtout qui cultivent les Sulpiciens. La devise des Sulpiciens fut et sera toujours : *Non in spiritu Dominus* (1) ; il y a dans cette parole biblique, sacrilègement expliquée, tout le secret de la puissance qu'on leur donne.

Et..... On me raconte un mot charmant de M. Fayet : Un ancien garçon de peine, *bleu* à deux trempes, et que, pour cette raison, M. de Beauregard avait fait vicaire de la cathédrale d'Orléans,

(1) 3 reg. 19-11.

le nommé X....., venait de succéder, comme curé de Saint-Marc, à M. l'abbé Lejeune, lorsque M. Fayet prit possession de son siège. Les habiles du lieu s'indignèrent clandestinement contre une pareille méconnaissance du mérite. Une dame entrautres se rendit chez le prélat, et, pour lui insinuer l'idée d'un changement de cure, fit un panégyrique éblouissant des vertus, des talents et des services de son protégé. M. Fayet l'écouta sans mot dire, et, lorsqu'elle eut achevé : *Madame*, répondit-il, avec l'air et l'accent qu'on lui connaît, *je suis heureux d'apprendre que ce curé a obtenu votre approbation ; je vous promets de lui faire là-dessus mes compliments.* » Si tous les évêques savaient ainsi parler, M. de Lostanges, évêque de Périgueux, n'aurait pas dit avec quelque raison que la plupart des diocèses de France sont gouvernés et pourvus par *des cotillons*.

Dans sa première jeunesse, Guillemin fut d'abord casseur de pierres sur la route de Bourg à Lyon, par Chalamont. Rien de plus moral. C'est une grande chose de casser des pierres devant le Seigneur, et les prophètes en ont fait un des caractères distinctifs du Messie ; on remarque au troisième livre des Rois, ch. 19, vers 11, ces quatre mots : *conterens petras antè Dominum*, et David

annonce que Dieu l'a élevé sur la pierre, *in petrâ exaltavit me*. Mais quel malheur, si, en la touchant, vous n'y laissez qu'une trace livide et venimeuse, *viam colubri super petram*, comme s'exprime encore l'Écriture ! si vous en faisiez une pierre d'offense et de scandale, *petram scandali* ! si vous jettiez sur cette pierre le peu de germe que le ciel vous a donné, pour ne semer plus tard que l'ivraie, et le vent dans la bonne terre ! si enfin cette pierre était le Christ que vous foulez aux pieds et que vous broyez dans la boue, *petra autem erat Christus* ! Oui, casser des pierres est une belle et sainte chose devant le Seigneur, et une abomination devant le diable. On a vu des gens qui plaçaient leur lit dans la pierre, avec des frayeurs de lièvre, *lepusculus, plebs invalida*... qui de même y faisaient le lit des autres, et qui avaient pour cela leurs raisons exécrables... Mais où vais-je me fourvoyer ? je contourne l'Écriture, je fais une morale sans but ; je suis à cent lieues de Napoléon Guillemain, et je risque, chose horrible et stupide, d'ouvrir la porte aux plus injustes allusions. J'ai tort, ma naïveté m'excuse. Et ensuite ?

Ensuite, Napoléon Guillemain se présenta chez M. Dufour, imprimeur du *Courrier de l'Ain*, et devint ouvrier typographe.

Jugeant bientôt qu'il aurait plus d'aptitude pour une autre profession, il prit l'emploi de commis aux bordereaux de compte chez un M. Philibert Poncin, percepteur à Saint-Jean-le-Vieux (Ain). Son écriture ne manque pas de symétrie, et il possède, comme le premier courtaud venu, les principes de l'arithmétique élémentaire.

Cependant une existence pareille n'avait rien de fixe. Il importait de se pourvoir autre part. On trouve encore, dans certains diocèses, des ecclésiastiques zélés, qui, en dépit du découragement général, recrutent à leurs dépens des soldats pour le sanctuaire. Napoléon Guillemain se rappela en français le mot de l'Évangile : *Fodere non valeo, mendicare erubesco, scio quid faciam?* Il sut aviser M. de Laval, et il réussit.

En considération de son écriture et de ses calculs, M. de Laval, vicaire de la paroisse de Bourg, fut d'avis que Napoléon Guillemain pourrait devenir un bon prêtre. Il le recueillit, se chargea de son entretien, et le fit dégrossir par M. l'abbé Trompier, curé de Replonge.

C'est de là que Napoléon Guillemain vint au séminaire.

Je nomme maintenant M. Collin, M. Perraudin,

biographie de Napoléon Guillemain, celle de Pierre-François Richard n'est plus à faire.

Napoléon Guillemain, comme nous l'avons indiqué, restait au séminaire dans sa condition de *bleu* et donnait des fruits à l'avenant (1).

Il avait pourtant un mérite particulier : ses facultés industrielles se développaient rapidement. On comprit que la charge de *boutiquier* lui conviendrait, il en fut pourvu. Le *boutiquier*, dans un séminaire, est comme tous les *boutiquiers* du monde. Il achète en gros avec remise, et revend en détail à prix fort, du papier, des plumes, des pains à cacheter, etc., etc., quelquefois même, et par contrebande, des bouteilles qui ne sont pas d'*encre*, ou autres objets non réclamés par les études. Ce que deviennent les profits, on l'ignore toujours, mais on dit qu'ils appartiennent à la maison. Le

(1) Il est juste de reconnaître que P. François Richard n'a jamais figuré parmi les *bleus* au séminaire d'Orléans, et qu'il a suivi tellement quellement tous les cours d'études classiques avant d'entrer en philosophie. On a même daigné depuis lui confier une chaire de sixième. Pour avoir une juste idée de ses succès de professeur, il suffira de lire un joli vers latin qui fut écrit en caractères monstrueux par un écolier de quatrième sur la porte de sa classe :

Pitosi juvenes, pitosior ipso magister.

C'est une tradition orléanaise.

boutiquier, pour garantir le maniement, donne en dépôt sa probité. Tant mieux si la caution suffit.

Ordonné prêtre par M. Devie, M. Guillemain exerça d'abord les fonctions de vicaire à Trévoux. On l'avait mis, non sans dessein, sous la direction de M. le curé Jolibois, l'un des prêtres les plus savants et les plus estimés que possède le diocèse de Belley.

Touchant son séjour dans la ville de Trévoux, je consulte mes notes qui se taisent.

L'avenir parlera pour elles et nous dira l'usage qu'il fit des leçons de M. Jolibois.

A cette époque, le secrétaire de M. Devie était M. Depéry, actuellement évêque de Gap, lequel avait été, de 1819 à 1823, secrétaire de M. de Varicourt, à Orléans, et, contre l'habitude commune, jouissait en l'un et l'autre lieu d'une considération méritée. Toutefois, M. Depéry commit une grande faute, ce fut de fléchir devant des insinuations perfides et de ne point apprécier le jugement de M. Humbert : *Rappelez-vous qu'il a le poil rouge.* Il consentit à demander Napoléon Guillemain pour remplir auprès de lui l'office de sous-secrétaire. De la part de celui-ci les protestations ne se firent point attendre. Il baisa les pieds de son protecteur. Il y a mille huit cent quarante-quatre ans que je sus-

pecte les baisers. Par ce moyen , M. Depéry s'endormit sur sa confiance comme sur un oreiller ; et, lorsqu'il s'éveilla , la place était prise. Parlons plus clairement. Quelques mois à peine s'écoulèrent que déjà Napoléon Guillemain confisquait les papiers de l'évêché, les correspondances, le secrétariat tout entier , et le reste. Voyant que M. Depéry s'occupait beaucoup moins des affaires intérieures et s'isolait de plus en plus de l'administration, M. Devie dut le questionner. La réponse fut simple et précise ; elle resta sans effet , ou plutôt elle eut pour effet la retraite du secrétaire et la nomination du sous-secrétaire en ses lieu et place ; non qu'un pareil arrangement convint à M. Devie , mais , dans l'alternative de congédier l'un ou l'autre, M. Devie avait voulu conserver les deux, et M. Depéry trancha le nœud de la difficulté en prenant lui-même son congé.

Avant d'expulser par des moyens analogues M. l'abbé Constant, Pierre-François Richard écrivait au saint curé Coulombeau : « Quand pourrai-je passer à d'autres ce vilain *sous-là* ? » Noble calembourg, façon charmante et diablement sacerdotale de jouer sur une modeste préposition : *sous-secrétaire* ! Napoléon Guillemain *passa* son vilain

sous à M. Girard que nous connaissons tout-à-l'heure.

En vérité, je vous le dis, un secrétaire est évêque et plus qu'évêque. Comme M. Désessarts, Napoléon Guillemain réside à l'évêché. Pour M. Devie et pour lui, même table, mêmes domestiques, mêmes secrets; hélas! et même responsabilité...

Terrible chose, qu'on puisse mal faire sans être mauvais!

Qui définira donc le mystère bizarre et fatal dont parle saint Paul : *quod enim operor, non intelligo. Non enim quod volo bonum, hoc ago : sed quod odi malum, illud facio... nam velle, adjacet mihi, perficere autem bonum non invenio.... infelix ego homo!*... Comment nommer l'instinct de second ordre qui offusque perpétuellement en nous la nature, saisit et déprave la pensée dans l'intervalle rapide de la conception à l'acte, et semble justifier par ces anomalies monstrueuses toutes les absurdités de l'antique dithéisme? Quelle que soit d'ailleurs la pureté de ses intentions et l'excellence de ses qualités, M. Devie n'a point échappé à la loi commune. Il arrive trop souvent qu'en pareil cas, les plus graves erreurs affectent les plus saints hommes. Saint François de Sales, lorsqu'il dit de la douceur qu'elle est la fleur de la charité, nous peint mer-

veillesement ainsi sa grâce, sa fraîcheur, son parfum céleste, tous ses charmes ravissants; mais, par là même, n'indique-t-il pas que cette vertu est fragile comme la fleur et sujette comme elle à de funestes décompositions? Rien d'aussi difficile et d'aussi rare qu'une douceur intelligente et habile. M. Devie possède la douceur dans un éminent degré; les faits prouveront qu'il n'en a pas toujours au même degré la logique et le sens. La douceur, dès qu'elle devient systématique, dépouille son caractère : elle veut alors s'appliquer à tout et à tous uniformément; dans les contradictions nécessaires qui naissent de la nature des choses et des passions des hommes, elle redoute l'examen qui éclaire la justice et qui l'obligerait à tolérer des rigueurs salutaires; ainsi, pour ne blesser aucune des parties, elle blesse uniquement celles qui ont raison et dont les droits ne peuvent s'établir sans réduire d'autant les prétentions des autres. Comme l'amour, elle chérit le bandeau qui l'aveugle; elle a le caractère et le despotisme de la faiblesse, et même son genre de cruauté; *dulcedo illius vermes*, dit Job. En général, nous comprenons fort peu les vertus, alors même que nous les pratiquons le mieux, et la douceur est celle qui donne lieu aux plus étranges méprises. Qu'on nous dise : la vraie douceur ne

sourit pas toujours et à tout le monde, elle sait au besoin repousser impitoyablement des intrigues hypocrites et abjectes, s'indigner contre les pharisiens et les flétrir de ses invectives brûlantes, saisir le fouet pour chasser du saint-lieu les marchands de conscience, et *ne témoigner aucune crainte lorsque, suivant l'énergique langage de saint Marc, elle entend les guerres et les opinions des guerres* (1), qu'on nous dise ces choses, et nous voilà scandalisés, et pourtant rien d'aussi exact; telle est *la douceur qui procède du fort*; telle est *la multitude de la douceur de Dieu*; l'Écriture ne dit presque jamais qu'il est doux, sans ajouter en manière de complément qu'il est ferme et sévère: *Dulcis et rectus Dominus*.

Je le répète, M. Devie possède la douceur; mais je répète aussi qu'il n'en possède pas toutes les qualités; il l'a prouvé de reste à l'égard de M. Guillemin. Des personnes amies l'ont informé des maux qui rongent son diocèse; l'étendue et la nature du désordre ne lui permettaient pas de prétexter l'ignorance, encore moins pouvait-il concilier ce genre d'excuse avec sa réputation légitime et depuis longtemps acquise d'administrateur habile. Aux impo

(1) Is. 43-7.

sants témoignages de ses conseillers canoniques, à l'évidence des faits vinrent se joindre bientôt des dénonciations écrites, verbales, authentiques, innombrables ; hormis deux ou trois complaisants parmi lesquels figure un M. Martigny curé d'Arbigneux, et l'abbé Girard (*voir plus bas*), tous les prêtres se plaignaient dans les mêmes termes et signalaient hautement les mêmes abus.

Que fallait-il répondre ? Je le sais, et tout le monde le sait aussi ; l'évêque répondit autre chose : « *Vous vous trompez ; il n'en est rien.* » Non qu'il fût en ceci de mauvaise foi ; loin de nous une pareille idée ! Mais comme les dénonciations et les plaintes avaient pour but d'amoindrir dans son estime celui qui les provoquait par sa conduite, et de sauver le diocèse en froissant les ambitieux intérêts de cet homme là, M. Devie eut une longue crise de douceur, et la crainte d'affliger un individu fit qu'il persista tout ingénument à désoler l'Église. On a donné une seconde raison que je n'admets point. Un évêque ordinaire, c'est-à-dire suffisant et mesquin, pouvait considérer ces avis et ces remontrances douloureuses comme une satire indirecte mais sanglante de ses erreurs et de ses négligences personnelles : or, entre un évêque ordinaire et celui de Belley, il y a plus que de la différence. Faut-il croire que la va-

nité ne fut point étrangère à cette persistance et que M. Devie professe comme tant d'autres la maxime monstrueuse : *l'autorité ne recule pas* ? non certes ; nous le connaissons suffisamment à l'égard du premier chef , et d'ailleurs , tout le monde en conviendra , c'eût été peu de chose à ses yeux qu'un sacrifice de vanité. Qu'est-ce que la vanité ? un de ces habits symétriquement ajustés et, comme on dit, de couleur voyante, que les gens riches ne portent pas, et qu'affectionnent les pauvres gens pour sembler riches. Avec son talent, M. Devie peut se passer d'un tel habit, sans nul doute, et jeter sa vanité aux ordures ou sur le dos de son valet. J'insiste donc et soutiens que les infortunes du diocèse de Belley proviennent uniquement d'un système de douceur mal entendu.

Ces infortunes, on aurait peine à les décrire complètement à cause de leur nombre ; première difficulté qui cependant n'est pas la pire.

Sur les anciens actes de M. Devie, le public a établi son opinion, il l'a formulée en cent manières plus ou moins louangeuses et toutes justes. Une renommée se prescrit comme un immeuble ; quelle que soit, après un certain laps de temps, la gestion du possesseur, si mensongers et vicieux que paraissent ses titres, nul moyen d'invalider, sur ces

motifs, la constitution de propriété. Certes, les titres de M. Devie peuvent défier l'examen. Il n'en est point ainsi de sa gestion présente, et voilà cette seconde difficulté, la pire de toutes. On me dira : que venez vous faire ? Cinquante ans de sagesse, de prudence, d'activité, de justice, et de succès se lèvent et protestent contre vous. Si j'insiste et qu'avec une franchise antédiluvienne, j'ose répondre : *Quod fuit, fuit ; quod est, est* ; on m'alléguera l'impossibilité. Faible argument qui se dissiperait vite en présence des faits les plus avérés. Suivront quelques reproches d'inconvenance : je vois bien qu'on m'accuse d'outrager des cheveux blancs ; mais comme il est très clair pour moi que toute observation n'implique pas nécessairement une insulte, et qu'elle en exclut même l'idée dès qu'elle se présente avec des formes sévères et respectueuses, comme les purs amis de M. de Belley ne peuvent qu'approuver l'expression fidèle de leurs sentiments connus, et comme enfin les autres, sous le fallacieux prétexte de venger un prélat qui n'est point attaqué, auront évidemment dessein de se venger eux-mêmes en donnant le change à l'opinion publique, par ces raisons je ne tiens compte de tant d'hypocrites condoléances ; j'aborde les faits.

Il faut avant tout se reporter aux notices de

MM. de Sausin et Morlot. Ce qui a été dit des Richard, des Bénech, et des Désessarts, on l'appliquera de nouveau et sans aucune réserve à Napoléon Guillemain.

Ainsi tient-il en charte privée le noble et doux vieillard.

Un cas de conscience vous embarrasse, mon cher curé ? un ukase est publié dont il vous importe d'avoir raison ? on vous signifie l'ordre d'aller à l'évêché dans les vingt-quatre heures pour une communication quelconque, un interdit sans doute ou un changement de poste ? Allez donc, allez trouver l'évêque.

Que si par hasard vous rencontrez M. Devie sur le seuil de la grand'porte ou dans la première cour, passez : ce n'est pas celui-là.

Voici l'escalier ; en franchissant deux étages, vous faites erreur encore, et... prenez garde, ces erreurs se paient cher. M. Devie, s'il est dans son appartement, vous enverra dire : *Descendez ci-dessous*. Et en effet, à l'entresol, à gauche, entrez : il y a M. Guillemain, c'est lui ; il y a aussi M. Girard, c'est son ombre : voilà l'évêque. Chapeau bas, vous dis-je : l'évêque reste assis, et vous accorde un coup-d'œil à la dérobée. Courbez-vous jusqu'à terre : Sa Grandeur vous tourne le dos. Parlez :

Monseigneur n'entend pas, ou daigne vous imposer silence. Sortez : son ombre vous rappelle, et vous êtes plus que jamais perdu et baffoué, ô prêtre, vicaire de Dieu, vrai Christ, *alter Christus* !

« — Enfin, Monsieur Cholet, que demandez-vous ?

« — Pourquoi vous me chassez de ma paroisse. —

« Parce qu'on la voulu. — Ce n'est pas une raison.

« — C'est une raison. — Je prouverai le contraire. »

Le vénérable fait signe à son ombre, et engage une conversation qui signifie : *Je vous mets à la porte, Monsieur Cholet* ; donc, M. Cholet se retire et monte chez M. Devie.

Nouvelles interpellations M. Devie connaît la politesse, quoique auteur d'une certaine *Civilité* : il fait au visiteur le plus aimable accueil ; mais il connaît à peine la chose en question, et sauve son rôle à force de rhétorique : « Nous avons dû peser mûrement les dangers et les avantages d'une telle décision. Les délibérations étant secrètes, on ne peut, en honneur, les notifier à celui qu'elles concernent. » M. Cholet doit croire que l'autorité le dépouille pour son plus grand bien. M. Cholet n'en croit rien, et nous lisons dans le *Bien social*, qui n'est pas du tout rédigé par M. Isambert :

M. Cholet était curé-desservant de Romanèche, au diocèse de Belley. Le marquis de Boufflers, à la suite de la

révolution, eut devoir profiter du désordre des affaires publiques pour s'affranchir d'une redevance annuelle, contractée depuis longues années par sa famille envers la fabrique de cette paroisse. Ayant consulté les parchemins et vérifié l'obligation, M. Cholet réclama, et sur les refus du marquis, porta l'affaire à la cour royale de Lyon ; il y eut gain de cause ; de même en cassation. M. de Bouffiers versa, au trésor de la fabrique, une somme de vingt-huit mille francs, qui fut consacrée à bâtir un presbytère, à réparer le clocher, et, pour le reste, à former un supplément de réserve au bénéfice des desservants. On n'obtient pas justice en ce monde sans qu'il en coûte : M. Cholet, avant d'atteindre son but, fit d'énormes dépenses, dont le taux égalait au moins cette somme de vingt-huit mille francs, comme l'établit le budget de la fabrique, approuvé par M. l'évêque de Belley.

Or, M. Cholet avait le malheur de déplaire à un certain M. Nivière, directeur de la ferme-modèle du département de l'Ain, lequel désirait à ces fins le changement du curé. Sur la demande de M. Nivière, M. Guillemin, secrétaire de M. Devie, voulant faire sa cour à un personnage qui l'hébergeait habituellement et lui procurait à bon marché des voyages d'agrément à Paris, travailla de tout son pouvoir l'esprit du prélat, et, par des moyens qu'on n'ose dire, parvint à faire décider que M. Cholet serait envoyé dans une paroisse éloignée de Romanèche. Convaincu, comme il devait l'être, qu'un abus de pouvoir exclut l'obligation de se soumettre, M. Cholet déclara qu'il resterait chez lui jusqu'à ce qu'un jugement en forme l'en éloignât. L'autorité ecclésiastique, se trouvant insuffisante par elle-même, eut recours au bras séculier ; le presbytère fut assiégé et pris de vive force par des gendarmes. Ainsi dépossédé, M. Cholet se réfugia dans le clocher où il séjourna quelques semaines, vivant des aumônes de ses bons paroissiens, exposé aux rigueurs de l'hiver, à l'âge de soixante-quinze ans. Cet acte incroyable de brutalité donna lieu à un nouveau procès devant le tribunal de Trévoux, le pauvre curé revendiquant une indemnité de ses déboursés dans l'affaire Bouffiers. M. Cholet, débouté de sa plainte en première instance, fit appel à la cour royale de Lyon. Mais, sur ces entrefaites, les parties entrèrent en conciliation, et M. Devie consentit à payer une indemnité de six cents

francs. M. Cholet, depuis lors, s'est retiré à Lyon où il est prêtre habitué de l'église Saint-Georges.

Remplacez l'arbitraire par les règles canoniques, et vous verrez si le monde aura sous les yeux de pareils scandales.

Le *Bien social* oublie d'ajouter que les jeunes gens de Belley firent une souscription pour aider M. Cholet à soutenir ses droits contre M. Devie, et que MM. Sibuet, Dumoulin et René, imprimeurs-libraires de Lyon, lui offrirent d'imprimer gratuitement ses divers *mémoires* contre l'évêché.

Nous sommes encore au secrétariat qui est l'évêché, qui est tout.

Entre un nouveau curé. — « Vous avez lu, Monsieur, l'ordonnance relative au produit des chaises; chaque église doit verser un sixième du revenu dans nos coffres. — Sans doute. — Vous avez violé l'ordonnance. — J'ai attendu. — Si la somme n'est pas ici avant demain, considérez-vous comme interdit. — Mes paroissiens ont à peine du pain; s'il leur fallait payer des chaises pour assister aux saints offices, l'église resterait vide. — Tous vos paroissiens ne sont pas pauvres. — En effet, sept ou huit cultivateurs ont pris des chaises à l'année; la fabrique touche le montant de ces locations, mais quand j'ai voulu prélever là dessus le droit de l'évêché, les fabriciens m'ont demandé compte de l'emploi ultérieur; je n'étais point en mesure de répondre, ils ont

gardé l'argent. — Tant pis. » Le curé se retire et visite M. Devie qui apprécie ses raisons. Deux jours après, le curé est interdit ou disgracié d'autre sorte. — Brunet, qui a poussé très loin les droits des évêques, s'exprime en ces termes : « Un évêque ne
« pourrait, sans cause et sans être obligé de le
« dire, et même sans une *sentence*, interdire un
« prêtre son diocésain, et l'empêcher de dire la
« messe, ni de faire les autres fonctions pour les-
« quelles il n'a pas besoin d'une permission et d'un
« pouvoir spécial, parce que personne ne peut
« être privé, sans une sentence, de ce qui est pro-
« pre et essentiel à son état (1). »

M. Devie avait acheté le château de Pomiers à M. Belloc; trouvant cette propriété incommode pour l'usage qu'il voulait en faire, il l'échangea contre le château de Pont-d'Ain, ancienne résidence des princes de Savoie, et prit l'engagement de servir à M. Arthur de Saint-Sulpice une rente annuelle de six cent cinquante francs. Le château fut divisé en trois parties, formant un hôtel pour les missionnai-

(1) Notaire apostolique, liv. 2, c. 6, art. 10. — Voyez *Capitul. Theodulphi episcopi Aurelianensis cap.*, où cet évêque élève presque les curés au niveau des évêques. *Interest fermè, nihil*, ajoute Saint-Chrysostôme, Homel. xi. In ep. ad Thimot.

res diocésains, une maison de campagne pour l'évêque, et un hospice pour les pauvres prêtres.

Jusques là, c'est bien.

La maison de campagne m'inquiète un peu, vu que Saint-Pierre et Saint-Paul n'en avait point : je ne veux pas y songer.

Mais il fallait pourvoir à l'entretien du château et payer la redevance : donc, tous les vicaires, desservants, curés et chanoines furent taxés, et les trois établissements se maintiennent, et M. de Saint-Sulpice reçoit toujours les six cent cinquante francs.

Sur quoi s'élèvent des réclamations nouvelles :

« Justifiez le budget, rendez-nous vos comptes,
« au moins une fois l'an, lors de la retraite ecclé-
« siastique.

« Que deviennent enfin les fonds de la caisse
« diocésaine (1) ?

« Quand M. l'abbé Guillemain prête sa signa-
« ture pour des acquisitions d'immeubles, montrez-

(1) Il y a dans chaque diocèse une caisse de ce genre pour le soulagement des prêtres malheureux ; l'honnêteté publique et la raison demandent que cette caisse soit administrée par une commission d'ecclésiastiques au choix des CONTRIBUABLES, non de l'évêque.

L'évêque doit éviter ces manèges d'espèces qui toujours compromettent sa dignité, lors même qu'ils n'ont pas le triste résultat de provoquer des soupçons profondément injurieux ou des réclamations analogues.

« nous ses garanties. Né sans fortune, élevé par la
« charité publique, n'ayant rempli dans sa carrière
« ecclésiastique et dans d'autres *carrières*, que des
« fonctions peu lucratives par elles-mêmes, comment
« M. Guillemin se trouve-t-il propriétaire de la
« jolie maison qu'il donne à la paroisse de Servas
« (canton de Bourg), et d'une autre maison de plai-
« sance, beaucoup plus jolie encore, laquelle est
« louée à bail à M. le chanoine de Longueris, et lui
« fait un fort bon revenu (1) ?

« Répondez : nous avons droit de l'exiger comme
« contribuables. »

Mêmes réponses que tout-à-l'heure : interdits ,
déplacements, etc. etc.

« Je m'arrange de telle manière que jamais on
« ne pourra m'empêcher de gouverner le diocèse.
« Quelle que soit l'administration qui suivra celle
« de M. Devie, je resterai le maître. Je tiens dans
« ma main tous les fils ; je les entortille et les cache,
« personne ne s'y reconnaîtrait, on ne les trouve-
« rait pas. Le suprême talent d'un administrateur,
« c'est le mystère. » Ainsi s'exprimait M. Guille-

(1) P. François Richard a fait tout aussi miraculeusement l'acquisition d'une maison de trente à quarante mille livres, sans préjudice de fonds considérables qu'il plaçait et place encore dans le commerce d'Orléans.

min dans une de ces confidences qui définissent essentiellement leur auteur. Comme il s'adressait à un de ses amis, la confidence tomba bientôt dans le domaine public, et j'en eus ma part.

Ces détails suffiront. Quand on abandonne la voie droite, le moyen qu'on évite les détours, les contradictions, les excès et les chutes ? Les lois canoniques ne disent pas, il est vrai, qu'un évêque doive administrer seul et suivant son bon plaisir ; elles ne disent pas non plus qu'il convienne à un évêque de s'abdiquer corps et âme au profit du premier venu, en substituant au despotisme coloré du maître l'aveugle et pâle despotisme du valet. Si M. Devie, poussé par ses instincts excellents et sa belle âme, avait senti l'absurdité des choses existantes, et combien la justice, la raison, la nature même répugnent aux dispositions des lois organiques concernant l'arbitraire épiscopal, si telles étaient au fond ses idées, ce que je crois sans peine, quelle étrange façon d'agir que celle-ci ? et que dirai-je d'un homme trop scrupuleux pour m'étrangler, qui confie la corde à pire que lui ? Pour sortir de l'état anormal et intolérable en effet qui lui gênait la conscience, M. Devie avait une porte ouverte et légitime, passez-moi le mot. Les règles de discipline sont expresses ; il les sait par cœur ; elles imposent au premier pasteur de cha-

que diocèse un conseil ; elles ont établi sérieusement, ce semble, des formes de procédure ecclésiastique pour l'appréciation des points litigieux ; en prescrivant à l'autorité des conditions rigoureuses, elles la protègent, l'affermissent et l'étendent même. M. Devie, malgré toutes ces considérations et sa bonne volonté, sacrifia les officialités, le conseil obligatoire du chapitre, et le reste, à M. Guillemin.

C'était le résultat d'une surprise et d'un préjugé d'abord. On a fait une mode aujourd'hui de cette répugnance pour le rétablissement des canons. Les plus éclairés et les plus purs s'y laissent prendre, comme quelques personnes sensées aux humiliantes et ridicules coutumes des *tigres* du boulevard Italien, si bien qu'un grand évêque comme M. Devie, aimera mieux obéir à la routine que de prendre l'initiative dans une réforme si urgente, si essentielle, si facile, si fort en harmonie avec les besoins et les vœux de l'Eglise, et d'attacher ainsi à son nom les bénédictions éternelles des peuples.

Que dire maintenant ? que je me suis mépris, et qu'une telle inconséquence dénote chez M. Devie quelque chose de plus que l'excès de la douceur ; car on est tenté, vraiment, de se demander si, par des qualités exceptionnelles et, comme plusieurs s'expriment, compensatives, M. Guillemin ne justi-

fierait pas les privilèges dont il est l'objet. J'ai dû prendre à cet égard de minutieuses et solides informations.

Donc, encore un mot sur M. Guillemin.

Extérieurement M. Guillemin professe pour M. Devie une passion violente. Il l'enivre de ses adorations et de ses doux serments. Si indifférent que puisse être le vieillard sur le chapitre des panégyriques et des flagorneries à brûle-pourpoint, son cœur les accepte joyeusement comme des acomptes du cœur qui ont toujours leur prix.

Au dehors, sous le couvert du bien de l'Église, et mystiquement, M. Guillemin change de rôle. Pour exhausser son importance, il faut amoindrir celle du prélat. Si le dernier vient à perdre sa réputation d'administrateur prudent et capable, le public tout naturellement reportera sur l'autre son estime et ses espérances. Il y a des fautes commises dans le diocèse, et qui sont en grand nombre : chose parfaitement incontestable, et que M. Guillemin lui-même ne dissimule pas ; au moyen du procédé en question, l'évêque lui seul deviendra responsable de ces fautes. Les insinuations, par là même qu'elles se formulent à peine, laisseront le champ libre à des suppositions immenses et toujours pernicieuses. M. Guillemin dira : *Le gouver-*

nement m'a offert un évêché, J'ai fait agréer mon refus, car je sais bien ce qui arriverait au diocèse de Belley si je n'y étais pas. Le bruit se répand à des époques différentes et comme déterminées, que M. Devie demande un coadjuteur, et que le coadjuteur sera M. Guillemain; donc, se dira le public, donc M. Devie sent le besoin d'un appui pour gouverner, donc il avoue lui-même qu'il ne suffit pas à la besogne, donc M. Guillemain a fait ses preuves, ce qui signifie qu'il gouverne; donc il convient que celui qui a la peine ait aussi le titre. On assure, mais je ne l'affirme pas, que le premier auteur de ces bruits, c'est M. Guillemain lui-même.

Qui s'en douterait? qui n'excuserait la crédulité de M. l'évêque de Belley, si des hommes de son genre pouvaient ignorer qu'un ami n'est jamais un flatteur et que depuis notre mère Eve jusqu'au corbeau de la fable, depuis l'ancien serpent jusqu'à compère le Renard et à ce bon M. Tartuffe, il y a un spécifique unique et toujours immanquable pour happer les fromages, les cassettes et les confiances?

Entrons plus avant dans les détails.

Saint Paul, voulant plaire à Dieu, se façonnait le plus possible sur son image, *secundum exemplar*. Dans le même but assurément, M. Guillemain pous-

sera son fétichisme extérieur envers M. Devie jusqu'à des conséquences inouïes, et M. Devie n'aura pas une atteinte d'ophtalmie que M. Guillemin se dira frappé de la cataracte.

On sait que M. Devie affectionne les antiques ; il est membre correspondant de l'académie des beaux-arts : M. Guillemin, *sur son image*, cultive donc avec fracas l'archéologie, et, s'étant fait un médailler de toutes pièces, six-liards, décimes, sols hors de cours et autres, je soupçonne qu'il ambitionnera aussi le diplôme.

M. Devie est le familier de La Fontaine : on trouvera continuellement les fables du Bonhomme sur la table ou dans les mains de son Sosie.

Les titres de M. Guillemin, vis-à-vis de l'évêque, se réduisent à ces proportions. Vis-à-vis du public, il en a d'autres que j'exposais tout-à-l'heure, et plusieurs encore.

Pour plaire au public, M. Guillemin caresse religieusement sa personne. Il porte haut la tête ; il pratique sans cesse une toux virginale, s'épuise à grasseyer, traîne en glissant sur le pavé la pointe de ses moëlleux escarpins, maîtrise la calèche de l'évêque comme un homme qui a l'habitude de ces sortes de choses, et affiche même le boudoir ; voyant que les chanoines de Belley désertent les stalles de

chœur qui avoisinent la sienne pour échapper à certaines exhalaisons miasmatiques, il dévore toutes les pillules de nos pharmaciens de Paris, et parvient plus ou moins à se faire une haleine sortable. *Ornatus et sordes pari modo fugiendi sunt*, dit Saint-Jérôme. (*Ad Nepot.*)

Voilà comment et par qui se mène à l'heure qu'il est le diocèse de M. Devie.

Et maintenant, jetons un coup-d'œil en arrière, examinons si en effet les précédents de ce saint et savant évêque auraient fait pressentir une fin pareille; nous arriverons à déplorer la misère de l'homme, et à nous prosterner en toute confusion devant les formidables pensées de Dieu qui, pour mettre à nu nos vanités, renverse presque toujours les plus grandes choses de ce monde avec les plus mesquines, *infirmi mundi elegit Deus ut confundat fortia*.

Alexandre Raimond Devie, naquit à Montélimart, le 23 janvier 1767.

Sa famille n'était pas riche, et faisait cependant un commerce quelconque. Je prétends dire ainsi qu'elle était prodigieusement honnête.

On a fondé naguère à Notre-Dame de Paris des conférences spéciales pour les hommes d'études qui se disent *éclairés*; belle et bonne idée sans doute, qu'on devrait réaliser dans l'Eglise Saint-

Merry, à l'adresse des marchands. S'ils se rendraient à l'appel, j'en doute ; s'il se trouverait un orateur de génie capable d'aborder la tâche la plus épineuse qui fût jamais, et de faire pénétrer un rayon de lumière dans ces cœurs murés de gros sous, il faut le croire ; essayez donc.

M. Devie avait un frère aîné, qui fit ses études dans un petit collège du pays, tenu par des Cordeliers. Celui-ci embrassa la carrière du barreau ; il acheta, dit-on, une charge d'avoué, fit ses affaires, et prouva même excessivement à son frère puis-né jusqu'où s'étendait sa finesse en matière de procédure. Par suite d'embarras survenus dans des partages de succession, il y eut désaccord, puis procès, puis appel en conciliation, puis arrangement ; c'est une question confuse pour moi ; j'ignore le reste.

De très bonne heure, le jeune Raimond commença ses études sous la direction d'un ecclésiastique fort instruit, mais trop exclusivement occupé d'histoire naturelle, qui le négligea d'abord, puis le traita comme fit de M. de La Mennais l'ingénieuse Lady Jerningham : il lui trouvait l'air *trop bête* pour apprendre le latin.

Éconduit par son premier maître, Raimond devint l'élève d'un grammairien de mérite, appelé Vidal,

qui fut charmé de ses dispositions, et bientôt l'abandonna complètement à lui-même. Telle est, du moins, l'expression de mon correspondant.

— Que veut-il dire? S'il entend par là que le grammairien reconnut au jeune homme une facilité de conception, une force de jugement, une sagesse et une activité suffisantes pour se tenir quitte de toute assistance étrangère, ou le jeune homme était une neuvième merveille du monde après M. Marguerie qui est la huitième, ou M. Vidal n'avait pas le sens-commun; encore moins l'avait-il si de ces mots je dois conclure qu'*en tout et pour tout le jeune homme resta libre de faire ce qu'il voudrait*; et précisément mes notes ont ajouté cette explication.

Heureusement, disent-elles encore, (très heureusement) *aucun mauvais livre ne lui tomba sous la main*. Ce qui prouve la sagacité de M. Vidal, addition faite des détails que voici : *Mais le jeune homme s'éprit de choses frivoles et surtout de poésie française; il versifiait avec facilité* (en français). *M. Vidal en fut charmé, il l'encouragea*, il l'exposa même aux applaudissements publics, et son nom (le nom du jeune Devic) fut avantageusement prononcé dans une de ces candides réunions que la province qualifie *Brillants exercices littéraires*.

Et madame Devie, qu'en pensait-elle ? et M. Devie, le père ?

C'est une charmante chose assurément, c'est de la volupté pour l'adorable orgueil d'une mère que ces bravos donnés à son fils, n'importe le public. Mais à côté de l'émotion première, il y a la raison qui n'est pas moins profonde chez nos mères que l'amour. De bonne foi, Monsieur Vidal, aviez-vous mission de former un versificateur, et de le former surtout en cette façon ? Je veux que le jeune homme fût en état dès lors de se conduire tout seul : il fallait donc le renvoyer à sa famille ; point, vous usez d'artifices pour le conserver, et me faites l'effet d'un de ces affamés spéculateurs, très communs aujourd'hui, qu'on appelle vulgairement des *marchands de soupe*.

Est-ce à dire qu'un instituteur français ne doit jamais initier ses élèves aux secrets de la versification française ? Non certes, Monsieur Vidal, et sous peine de prendre Molière et Racine pour deux auteurs chinois, force est bien aux élèves d'étudier quelque peu le mécanisme prosodique avant de lire leurs chefs-d'œuvre. Mais la nature qui fait les poètes, fait aussi les versificateurs, soyez-en sûr ; pour le savoir, il vous suffirait apparemment de considérer qu'avec ou sans aide, pas un jeune homme

ne veut, au sortir du collège, voire même du séminaire, refuser *à l'impatience du public* un volume de vers, dont le besoin se faisait généralement sentir. — Voilà mon histoire, hélas !

Brave homme, vous êtes auteur de plusieurs traductions *mot-à-mot*, qui rendent service à plus d'un professeur, vous êtes un bon latiniste, un honnête citoyen, et à ces divers titres, je vous avais cru sage. Ah ! Monsieur Vidal ! au rapport de mon correspondant, vous deviniez dès l'abord l'inclination de Raimond Devie pour l'état ecclésiastique et pour l'enseignement, vous imaginâtes même de lui préparer une entrée chez les Doctrinaires, vous eûtes cette sagacité rare et cette louable intention, et voilà de quelle sorte Raimond Devie préludait à sa double vocation ! En vérité, j'aime autant mon naturaliste qui, par inadvertance, le rangeait déterminément dans telle ou telle classe de quadrupèdes, de La Mennais, ou de polypes amorphes.

Et puis M. Vidal est cause que je babille indignement et vais me fourvoyer.

Mille et mille pardons.... M. Vidal songeait donc à placer le jeune Devie chez les doctrinaires. La providence ne fut pas de cette opinion. Les doctrinaires, comme les oratoriens, se laissaient suspecter de jansénisme... Encore un mot un tou

petit mot; s'il vous plait; nous avons cette fois un peu plus d'espace qu'à l'ordinaire, j'en profite; prenez deux ou trois pensées qui me tourmentent.

A part quelques exceptions bien minimes et bien rares, une hérésie ne s'élève jamais dans l'Eglise sans avoir pour auteur et pour soutiens les hommes les plus éclairés et d'ailleurs les plus irréprochables. Mystère cruel, désolante preuve de nos misères et du peu que nous valons! L'Esprit-Saint nous défend d'élargir l'intelligence au-delà de certaines bornes, et la nature de gravir jusqu'à la cime des montagnes plus élevées que les quinze lieues d'atmosphère de notre chétif globe. Si nos pieds y suffisent, la tête s'y perd, la respiration manque, le cœur se brise, et frappés de vertige et de mort nous roulons dans la fange des abîmes. *Non plus sapere quàm oportet sapere.* Plus est solide, établie, lumineuse et puissante, la vérité qu'il veut anéantir ou du moins altérer, plus l'attaque supposera de pénétration, de subtilité, d'adresse, de force, d'audace et même de courage chez l'hérésiarque, s'il provoque surtout des représailles; s'il fait des adeptes, l'orgueil vient à son aide et lui donne le change sur les causes du succès qu'il attribue à l'excellence de ses arguments. Il s'anime d'un nouveau zèle, et centuple par la confiance, ses talents et son énergie.

La résistance l'instruit ; et, même dans la tactique de ses adversaires, il puise des ressources inopinées, fatales. Surpris par ses sophismes, sommés insolemment d'y répondre sur l'heure, redoutant les périls du retard, convaincus d'ailleurs qu'à l'appui d'une bonne cause toutes les raisons sont bonnes, les champions de la vérité frapperont à faux quelquefois et donneront, comme on dit, du front contre terre : *Victoire !* s'écriera-t-il ; en effet, quelques-uns le croiront ; il s'abusera lui-même de plus en plus. Et ne parlez pas de mauvaise foi ; il a cette bonne foi qu'en style théologique on nomme *actuelle* ; le combat, ce n'est pas le temps de réfléchir. Je me trompe, il réfléchit, mais sous l'impression des événements et d'une idée préconçue qui s'obstine, s'irrite, se grossit, et s'exagère irrésistiblement en face des phénomènes ci-dessus indiqués. Or sa victoire le tuera. A quelques pas au-dessus de l'atmosphère, il croyait respirer mieux parcequ'il respirait plus fort, et surabonder de vie parce qu'enfin le sang se portait tout entier à la surface. Un pas encore, c'en est fait. Pour le mérite de sa créature, Dieu a permis qu'elle fût libre en fait de méconnaître la vérité, qu'elle pût même quelquefois lui déclarer la guerre et gagner sur elle une étendue de terrain plus ou moins considérable ;

mais, nous l'avons vu, au-delà du terme marqué, ces mots sont écrits : *huc usque venies*, tu viendras jusque-là. Plus loin, la vérité réside dans sa plénitude et son immuable majesté. *Tu es Petrus et super hanc petram*, etc., etc.; c'est un roc, une puissance immortelle et terrible : quand la créature enflée d'orgueil, épuisée d'inutiles triomphes, gravit la cîme, pénètre dans la place, croit saisir le roc, elle n'a pas embrassé la largeur d'un grain de sable, elle se brise ; et telle est, ou peu s'en faut, l'histoire de tous les chefs d'hérésie et de tous leurs sectateurs ; telle était celle des oratoriens et des doctrinaires jansénistes.

Le ciel aura plus de miséricorde pour eux que la terre ; il appréciera leurs intentions qui, dans le principe, furent presque toujours droites et pures, leurs motifs que justifiaient quelquefois des abus multipliés autour d'eux et l'évidence. La faiblesse humaine atténuera les fautes qu'un fatal entraînement et des circonstances pernicieuses leur firent commettre. Et qu'on ne s'y trompe pas, cet espoir n'a rien d'injurieux pour la vérité ; il laisse à l'hérésie son caractère odieux et à jamais exécrationnable. Si la miséricorde autorisait le vice et l'erreur, elle cesserait d'appartenir à Dieu, et Dieu n'aurait plus d'attribut que la justice ; l'Évangile dirait : *nulli ve-*

rò electi, tout fils d'Adam est un damné. Hélas ! nous soufflons trop facilement sur les tisons de l'enfer pour brûler le prochain ; il nous répugne beaucoup trop de distinguer l'erreur de la personne, les faits de l'intention, et de proportionner la gravité de la peine à la fragilité native du coupable. Le prêtre surtout, j'ai besoin de le confesser, le prêtre oublie trop vite que son rôle auprès du juge suprême, n'est pas celui d'un accusateur-public, mais d'un défenseur officieux et ardent. L'intolérance en pareil cas aggrave le mal et le consomme, lorsque au contraire on le guérirait presque infailliblement et d'abord avec les armes d'une douce et charitable persuasion.

Heureux encore les esprits assez judicieux et calmes pour ne voir l'hérésie que là où elle est !

Puisqu'il s'agit de *Jansénisme*, qui peut penser sans gémir à tous les scandales dont il fut l'occasion ? Combien de gens se mêlèrent aux débats sans même comprendre la valeur et la signification précise de ce mot ? Quel spectacle que celui-ci : On accusait un homme de jansénisme. — Pourquoi ? répondait-il. — Parce que vous croyez aux propositions contenues dans l'*Augustinus* et le livre du P. Quesnel. — Mais elles n'y sont pas. — Le Pape les a signalées. — Sans doute, et dans le sens que leur

donne le Pape, je les condamne. — Le Pape les a condamnées dans le sens que vous leur donnez vous-même. — Non. — Oui. — Non, etc., etc. L'homme donc restait convaincu de Jansénisme, c'est-à-dire d'hérésie, c'est-à-dire qu'il méritait avec l'exécration les plus horripilantes épithètes du monde. Qu'un autre se fit remarquer par l'austérité de sa conduite ou même par sa modération dans les conflits d'alors, c'était assez, voilà encore un Janséniste. M. Mérault, jusqu'à sa mort, ne put échapper aux soupçons; l'œil le plus exercé tenterait vainement de découvrir dans ses nombreux ouvrages la moindre proposition lâche, mais il s'intitulait *ci-devant de l'Oratoire*, en fallait-il davantage?

Eh bien oui, je le répète, c'est une vieille et profonde conviction chez moi que bien des gens, et surtout des oratoriens et des doctrinaires, ont subi comme Jansénistes, d'affreuses avanies, lesquelles gens se trouvaient aussi bien qu'homme du monde dans les conditions d'une orthodoxie pure et complète; c'est aussi ma conviction, qu'à l'égard même des Jansénistes avoués, la voie généralement suivie ne valait rien, que les injures et les diffamations étaient inutiles d'abord pour arrêter l'épidémie, et ensuite de nature à la propager immanquablement.

— A propos ou non, je l'aurai dit, et compte bien ne m'en point repentir.

Néanmoins M. Devie raisonnait juste, lorsqu'au sujet des desseins du grammairien Vidal et de la société des doctrinaires, il a écrit : *Mais la providence veillait sur moi et me dirigea vers un autre point.* De fait, il y avait, parmi les doctrinaires, quelques vrais Jansénistes de forte odeur. Le jeune homme pouvait par hasard tomber aux mains de l'un d'eux et puiser dans ses enseignements des principes de conduite et des doctrines funestes. La masse était pure assurément, et les supérieurs qui connaissaient leurs sujets ne laissaient pas d'exercer une surveillance active, — M. Souquet de La Tour, ancien membre de cette société, n'est pas, que je sache, infatué de jansénisme ; mais lorsqu'on s'est épris d'un système, qu'on a souffert pour le maintenir, et que de guerre lasse et par nécessité, il faut se résoudre au silence tout en conservant ses convictions, alors ce système devient d'autant plus cher, et invinciblement on met à profit les occasions qui viennent s'offrir de le propager. La nature est ainsi faite. Il y a ici quelque chose qui sent le cœur trop plein et la douce vengeance. A défaut des moyens visibles et communs, le confessionnal, par exemple, la direction de conscience, les rapports intimes du pro-

fesseur et de l'élève, tout cela n'était pas sans danger; les Sulpiciens, pour atteindre leur but, n'ont pas d'autre méthode, ni de plus infailibles ressorts. Ainsi donc, sans s'exagérer le péril, sans pousser l'appréhension jusqu'à la manie de calomnier et de maudire à tort et à travers, on peut féliciter M. Devie, comme il s'en félicite lui-même, des accidents providentiels qui l'ont fait entrer dans une voie parfaitement rassurante et unie.

Une personne bienfaisante obtint une bourse pour lui, et il fut admis à suivre les cours de philosophie et de physique au séminaire de Viviers. Ayant exercé jusque-là son intelligence à la versification française, il savait fort peu de latin; on le conçoit de reste, et vraisemblablement les épineuses et sèches combinaisons de la logique élémentaire ne le captivèrent point dès l'abord. La physique lui souriait davantage comme étant plus conforme à ses poétiques instincts; il s'y livra chaleureusement et avec un tel succès que, sur la fin de l'année scolaire, il eut l'honneur d'être *argumenté* par un professeur de haute distinction, ami de Lalande, et depuis son ami intime à lui-même.

L'année suivante (octobre 1784), il fit une seconde année de philosophie à Saint-Andéol.

Les bâtiments du grand séminaire avaient été in-

cendiés. Il n'en restait qu'une très petite partie voisine de la chapelle; on utilisa ces débris pour une classe de philosophie et de physique; la classe de théologie fut transférée à Bourg-Saint-Andéol (2 lieues sud de Viviers). Plus tard (1784) le grand séminaire se releva de ses ruines, et, en ce genre, la France ne possède pas un plus magnifique édifice. De là une nouvelle permutation : La théologie reprit sa place à Viviers, et la philosophie à Saint-Andéol. Ainsi s'explique le paragraphe précédent.

Donc, sa philosophie terminée, M. Devie revint au grand séminaire de Viviers, comme élève en théologie.

Durant ces deux années 1783 et 1784, une transformation complète, pour parler le langage à la mode, s'opère chez le jeune homme. Il oublie ses molles frivolités et s'adonne passionnément aux choses sérieuses. La majesté de la logique l'étonne, la sainteté du syllogisme parle à son cœur, il apprend la grammaire latine, et lit bientôt Sénèque à livre ouvert.

Le temps, au lieu d'affaiblir ces dispositions précieuses, ne fit que les augmenter et les perfectionner. En théologie, M. Devie fut bientôt considéré comme le premier sujet du séminaire, et avant le terme ordinaire des cours, on le désigna pour professer la

philosophie dans l'établissement même où il l'avait étudiée.

Il prit d'abord ses grades à l'université de Valence. Fort bien.

Oui, fort bien. Les évêques aujourd'hui réclament valeureusement, mais avec des contorsions excessives, et pour leur propre compte, la liberté d'enseignement; ils n'obtiendront rien, et voici pourquoi :

D'abord (1), parce qu'ils ne sont pas dans les conditions voulues, en procédant d'une manière si personnelle et si exclusive, en mettant hors de la question le clergé secondaire qui apparemment forme aussi l'Église, en trahissant ainsi le peu de franchise de leur conduite et la réalité du but où ils tendent; ensuite par cette raison décisive qu'alors même qu'ils auraient gain de cause, le système d'éducation cléricale suivi depuis cinquante années ne leur permettrait pas de recruter immédiatement dans le clergé des professeurs et directeurs capables.

(1) Voyez les remarquables articles de M. le marquis de Régnon dans son journal trop peu connu encore : *La liberté comme en Belgique*. Voyez aussi dans le *Journal des Débats* du 14 août 1844, une excellente lettre de M. Thions, curé du diocèse d'Autun, sur le même sujet. Voyez encore la lettre circulaire que M. Olivier vient d'adresser aux curés de son diocèse.

Quelques évêques l'ont bien compris, et ceux-là se sont abstenus de faire sonner étourdiment leurs trompettes. Témoins, comme nous le sommes tous, des lamentables désordres qui affligent le corps universitaire, ils ont protesté vis-à-vis des surveillants naturels contre ces désordres, et préféré momentanément à une révolution sans issue possible des mesures répressives. Que si, par ces moyens, l'ordre n'est point rétabli, Dieu sait qu'ils en gémiront les premiers ; pourtant ils espèreront encore ; car, ainsi que nous l'avons observé, lorsqu'ils temporisent, il n'abandonnent pas la partie ; la question d'opportunité reste indépendante de la question principale, en ce sens que loin de nuire à celle-ci, la prudence et la modération serviront puissamment et uniquement à l'établir. Pour justifier à leurs propres yeux tout espoir et toute confiance, ces évêques se sont dit : mieux vaut agir fructueusement que parler en vain. Ils se préparent à la crise décisive. Ils sont convaincus, ou à peu près, qu'elle aura lieu. Aussi bien que leurs collègues, ces évêques estiment que, dans l'état actuel des choses, la liberté d'enseignement devient une nécessité religieuse et sociale, et qu'en dehors même de l'action des personnes, la force des événements réaliserait les promesses si formelles de la Charte. En attendant,

ils travaillent sans relâche à la réforme de l'éducation dans leurs séminaires ; ils bannissent de ces maisons la routine et ce qu'on avait jusqu'ici nommé *la sainte ignorance* ; ils ont astreint leurs professeurs en exercice à se munir très prochainement du diplôme universitaire. Quand l'heure sonnera, ils se présenteront la tête haute et diront : « Nous voici. Nous sommes prêts. Cette liberté, nous saurons nous en servir. Enfants de l'Université, nous prouvons l'incapacité de notre mère et venons requérir son interdiction. Les faux-fuyants misérables, les iniques sophismes dont vous couvrez vos droits prétendus, nous les avons tolérés quelque temps, parce qu'alors il était pour nous embarrassant et dangereux d'avoir trop raison. Aujourd'hui c'est le jour de parler. Nous ne sommes plus cinquante ou soixante, nous sommes quarante mille, nous sommes la Catholicité, l'humanité tout entière. » Ce défi bien évidemment supposera un retour vers les saintes lois de la discipline, car les évêques, à moins de répudier les articles organiques et les tristes bénéfices du despotisme légal, n'obtiendront jamais du clergé secondaire que des actes d'adhésion forcés et ridicules comme cela s'est vu dernièrement. Honneur donc à M. Devie, à M. Olivier, j'allais dire à M. l'archevêque de Bordeaux, mais une subite impru-

dence a gâté le rôle infiniment sage qu'il s'était imposé jusqu'ici. Puisse M. Olivier suivre de point en point la teneur de sa circulaire et se moquer sans répit des stupides turlupinades de quelques *Basiles* mécontents, assez punis d'ailleurs par le mépris public(1); puisse M. Fayet, en raison même des efforts qu'il va faire pour obtenir les résultats ci-devant énoncés, secouer la léthargique torpeur d'un diocèse abêti sous l'incubation de Saint-Sulpice, rappeler dans son clergé l'esprit de M. Mérault, et pour lui-même sortir enfin d'une position tout-à-fait intolérable ! Est-il en effet une position pire que celle d'un homme pareil à la tête d'un pareil peuple ?

Oui, mon bon lecteur, mes Biographies s'en vont en zig-zag, comme les jardins anglais ; je suis incorrigible, et mes excuses aussi vous fatiguent à la fin. Mais voyez ce que nous sommes et ce qu'il faudrait être ; dites-moi si, à chaque ligne et même à chaque mot, une idée amère ne s'empare pas de l'esprit, s'il peut éviter la comparaison du présent au passé, des choses de fait aux choses de droit, et s'il y a moyen, lorsqu'il aperçoit ou croit apercevoir un che-

(1) Voir la lettre d'adhésion de cinq ou six chanoines d'Evreux à..... je ne sais quoi.

min de salut, qu'en toute simplicité l'écrivain ne l'indique pas. Qu'importe donc un agencement didactique? C'est l'affaire de l'Académie, affaire commode, je vous jure, pour qui veut s'en contenter et ne rien dire. Sauf modestie, j'ajoute que les grands maîtres tels qu'Homère, Thucydide, Tacite, Pascal, Bossuet, Jean-Jacques Rousseau, Sterne, Byron, etc., se préoccupèrent fort médiocrement de cette affaire. Une autre affaire est de vouloir s'éclairer et de parler à cet effet comme on pense; c'est la nôtre. Déjà plusieurs fois, j'ai prouvé par des faits et déploré l'insuffisance du système d'études suivi dans les séminaires. En présence d'un incident qui réveille la question, mes impressions renaissent, mes plaintes reprennent leurs cours naturellement. Sur mes pas se présentent de nouveaux abus analogues aux premiers et qui en émanent ou les produisent; je rencontre de nouveaux effets et de nouvelles causes: faut-il, par égard pour La Harpe, négliger mon dessein et passer outre? Il y a plus, et la digression se rattache d'elle-même au fond du sujet, puisqu'elle montre que les évêques avisés et discrets, en pratiquant par devers l'Université la tactique dont il a été fait mention, copient purement et simplement l'exemple de leurs plus vénérables devanciers. Pourquoi, je le demande, M. Devie et tant

d'autres ecclésiastiques prenaient-ils des grades en l'Université, si ce n'est dans l'intention de neutraliser par leur influence l'influence de la plupart de ceux qui la composaient ? On dit qu'alors l'Université n'avait guère dans son sein que des membres du clergé, que conséquemment elle ne présentait pas les dangers de l'Université actuelle ; on se trompe doublement : elle renfermait d'abord des laïcs , et puis les doctrines jansénistes et parlementaires, d'autres doctrines encore, des prétentions quasi-schismatiques à l'égard du Saint Siège, une abjecte et servile complaisance pour les caprices et les ignominies de la cour; n'étaient-ce point là des inconvenients et des désordres ? Qui sait ? sans la révolution, les anciens évêques auraient solennellement prouvé peut-être cette conformité de leurs intentions virtuelles et de celles qui animent M. Olivier, etc., etc.

Porteur de ses titres , M. Devie prit possession de la chaire de philosophie , et s'y maintint honorablement jusqu'en 1790, époque heureuse et malheureuse où furent supprimés beaucoup d'établissements utiles et beaucoup d'établissements nuisibles.

Alors il se réfugia dans sa famille , mais sans y trouver le repos. La constitution civile était deve-

nue loi de l'État , et, comme telle, obligatoire pour tous les ecclésiastiques français; ainsi l'entendaient du moins ses auteurs.

Ce n'est pas ma pensée.

Dès qu'un prêtre abandonnait le ministère et rentrait dans la vie privée , il convenait , ce semble , que Dieu restât seul arbitre et juge de son caractère sacramentel; aux yeux de la loi , ce n'était plus qu'un citoyen. Le gouvernement de 1790, si tant est qu'il y eût un gouvernement , méconnut cette vérité plus claire que l'évidence , et , en des circonstances récentes, le gouvernement d'aujourd'hui qui se proclame athée, n'a-t-il pas eu l'impudence de la méconnaître de même?...

Mon Dieu , mon Dieu , quel stupide animal que l'homme ! et que d'oignons et de poireaux nous adorons en plaisantant les Égyptiens !

Oserai-je le dire ? Eh bien ! soit , pourvu qu'on veuille me comprendre.

Plus que personne, et jusqu'au plus profond de mon être , je déteste et repousse comme pernicieuse et attentatoire à la constitution de l'Église la pensée de ceux qui attaquent le célibat des prêtres. Si la discipline établie variait aujourd'hui sur ce point , demain le catholicisme croûlerait et

s'abîmerait avec la société tout entière, avec ses divines promesses d'immortalité ; j'en suis convaincu.

Il y a quinze ou vingt ans, M. l'abbé Dumonteil soutint une thèse opposée, et, pour dernier argument, il voulut contracter mariage. L'Église n'avait pas à se prononcer : sous l'empire de la législation organique, l'officier ecclésiastique ne peut donner la bénédiction nuptiale sans un certificat constatant que les parties se sont présentées d'abord devant l'officier civil. Au reste, la décision de l'Église était connue d'avance. M. Dumonteil ne voyait aucune issue possible de ce côté, il n'y songeait pas même ; il se présenta devant l'officier civil, aux termes voulus. Celui-ci refusa son ministère, attendu la qualité du futur, c'est-à-dire la qualité de prêtre.

« Mais, dut répondre M. Dumonteil, pour vous, je ne suis pas un prêtre, je suis un citoyen. Un prêtre, c'est l'homme que l'État salarie comme tel et qui, en compensation des avantages que lui fait l'État, rend à l'État des services stipulés. Le prêtre de l'État, c'est un fonctionnaire ecclésiastique. Plus de fonctions, plus d'obligations, plus de rapports, et par conséquent plus de prêtre. »

La question monta jusqu'aux Chambres représentatives et fut vivement agitée. Aux arguments de M. Dumonteil, on répliqua par ces mots de la Charte :

la religion catholique est la religion de l'État ; ce qui signifiait que l'État , comme catholique , avait un droit bien acquis et tout naturel de soutenir sa religion contre des empiètements et des violations quelconques. La Restauration pouvait procéder ainsi ; elle devait réussir.

Mais depuis juillet 1830 , on a soulevé de rechef la question, elle a été résolue dans le même sens avec les mêmes motifs, et ces motifs alors ne signifiaient rien ; je le prouve :

Sous les ciseaux de M. Bérard, la nouvelle Charte avait supprimé l'article décisif, et consacré en droit le mot fameux de M. Odilon Barrot : *la loi est athée*, ou autrement, elle avait dit : *chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection.*

Or , les adversaires du célibat ecclésiastique faisant revivre les arguments de M. Dumonteil , on alléguait en vain l'incidente de l'article 6 : *professée par la majorité des Français.* « Précisément, répliquaient-ils , c'est dans l'article 6 que se formule au plus haut degré l'athéisme de l'Etat : *les ministres de la religion catholique, etc., etc., professée par, etc., etc., et ceux des autres cultes chrétiens reçoivent des traitements du trésor public.* Hors de cet article, la Charte ne s'occupe plus

de religion ; voilà en tout et pour tout la profession de foi de l'État. Etrange chose que l'athéisme veuille porter une sonde dévote et scrupuleuse dans les plus mystérieuses profondeurs de la conscience, et sanctionner despotiquement le pacte invisible de la volonté avec Dieu ! » Ils démontrèrent enfin la fausseté du principe par l'absurdité des conséquences qu'il entraînait essentiellement après lui. Placé dans ces conditions d'indifférence ou de protection égale pour tous les cultes, si l'État peut réglementer les vœux, pourquoi ne ferait-il pas mille autres choses ? Il défendra tout aussi bien aux marchands bouchers d'ouvrir leurs étaux aux catholiques le vendredi et le samedi, car ici et là se trouve un devoir de conscience, et ce second droit découle forcément du premier, il a le même principe. De plus, l'article 6, dans cette hypothèse, met tout aussi bien les *autres cultes chrétiens* à sa disposition que la *religion catholique* ; donc s'il arrivait, par exemple, qu'un protestant fît un vœu de célibat perpétuel, ce qui contrarie les principes fondamentaux de son culte, et que l'État vînt à le savoir, l'État pourrait au même titre le forcer à contracter mariage, et d'abord il pourrait annuler son abjuration dans le cas d'un retour au catholicisme. D'inductions en inductions la pensée aboutirait aux plus effroyables absurdités.

Je le répète : en conscience et devant l'Eglise, M. Dumonteil avait tort; contre l'Etat, depuis la révolution de 1830, il avait raison : et, s'il avait raison, que sera-ce des prêtres de 1791 contre l'Etat d'alors qui ne se bornait pas à l'indifférence en matière de religion, mais faisait son étude d'anéantir le catholicisme et usait à cette œuvre infernale le génie de ses agents et le couteau de ses égorgeurs ?

Cependant l'Etat s'attribue encore le droit d'intervenir dans les questions de pure conscience; indépendamment de l'acte extérieur, il juge et détermine la volonté ; par une contradiction monstrueuse, il nie le catholicisme et Dieu lui-même, et proclame en même temps l'existence des rapports intérieurs de Dieu à l'homme, et leur indélébilité ; lui qui bannit à jamais les vœux perpétuels comme des infamies ou des sottises, il n'admet pas qu'un homme ayant pris les engagements du sacerdoce puisse cesser jamais d'être prêtre !

Ainsi les prêtres même qui, par des motifs quelconques, s'abstenaient de toute manifestation contre le régime établi et restaient immobiles dans leur solitude forcée, ceux-là n'échappaient point aux investigations et aux brutales exigences de l'Etat. Il fallait s'assermenter, ou mourir, ou chercher une retraite sûre.

M. Devie fut naturellement placé dans cette triple alternative. Il avait horreur du serment ; mourir n'était pas non plus de son goût. On l'aurait bientôt découvert chez ses parents ; il chercha une retraite sûre, et la trouva dans la famille de madame de Saint-Laurent, sœur d'un président du Parlement d'Aix, laquelle lui demeura constamment affectionnée par la suite (1).

Vers les premiers mois de 1795, le ciel s'était un peu éclairci ; les esprits, sans y voir plus clair, commençaient pourtant à se calmer ; la guillotine chômait. M. Devie sortit de sa retraite ; il vint à Montélimart pour faire rayer son nom de la liste des émigrés ; et, sur les instances de ses compatriotes, il exerça le saint ministère, ouvertement ou en cachette, suivant les circonstances, jusqu'à l'année 1812.

Alors Napoléon chassait du séminaire de Viviers la compagnie de Saint-Sulpice, c'est-à-dire M. Emery, comme si M. Emery et cette compagnie, c'eût été la même chose ! M. Devie fut nommé supérieur et tout à la fois professeur de théologie avec le sa-

(1) Madame de Saint-Laurent habitait une maison de campagne près d'Aubenas. — Cette maison appartient maintenant à M. Casimir Ruelle, intimement lié, lui aussi, avec M. Devie, et qui passe chaque année une huitaine à l'évêché.

vant M. Thouez aujourd'hui curé d'Aubenas. Il eut ce dernier pour ami, et pour élèves MM. Allignol frères. C'est un éloge.

Quelque temps après, François Bécherel, ancien évêque constitutionnel de la Manche, étant arrivé par voie légitime au siège de Valence, désirait s'adjoindre un grand-vicaire natif du pays, actif, prudent, habile, et d'une intégrité reconnue. On lui indiqua presque unanimement M. Devie. Sur les propositions qui lui furent faites à ce sujet, le supérieur de Viviers écrivit au curé de Montélimart, et voici, ou peu s'en faut, les termes de sa lettre : « Ma position est difficile et terrible, mon « embarras est inexprimable. Voyez à quel homme je « m'attacherais, pesez les inconvénients et, s'il y « en a, les avantages. Prononcez. Vos décisions pour « moi sont celles de Dieu. » En quel sens répondit le curé, je l'ignore, mais il se hâta de répondre, et apprenant, sur le point de jeter sa lettre à la poste, que M. Devie avait provisionnellement accepté le titre, il se contenta de remplacer la première adresse par cette suscription : *A Monsieur Devie, grand-vicaire de Valence.* C'est là du moins ce que m'ont raconté des personnes croyables, mais malicieuses.

En définitive, M. Bécherel valait mieux que sa réputation, et se comportait de manière à prouver

qu'une faute ne suppose pas toujours une nature perverse. Dans cette affaire du serment constitutionnel, il y eut des surprises, des ingénuités et des innocences même dont on n'a pas voulu se rendre compte. Toutefois, avant de donner son consentement, M. Devie s'était permis quelques observations courageuses : *Mon cher abbé*, lui dit M. Bécherel, *la révolution n'est pas finie, et, si j'étais obligé de monter sur l'échafaud pour maintenir ma foi, je veux que ce soit vous qui me donniez la main.*

Le grand-vicaire profita de cette heureuse disposition pour obtenir du *prélat édifiant* (1) une circulaire qui posait les bases de l'organisation du diocèse, et qu'il terminait par une profession de foi largement catholique. Près de mourir (juin 1815), M. Becherel fit lire en présence de son chapitre une nouvelle rétractation qui a été publiée.

M. de la Tourette, nommé en 1817, ne prit possession qu'à l'époque où cessèrent toutes les difficultés du concordat. En arrivant, il eut à se féliciter de l'administration des vicaires-généraux capitulaires, parmi lesquels se distinguaient M. l'abbé Sail-

(1) C'est M. Picot qui parle ainsi, 4^e vol. de l'*Ami de la religion*, page 377.

lant et M. Devie. Les études étaient florissantes dans les deux séminaires, bien des paroisses pourvues après de longues et pénibles vacances, l'esprit des populations aussi excellent que possible. Il trouva des missions établies et en pleine vigueur, des fondations religieuses de tout genre, un diocèse accompli, sauf exceptions; malgré ses pures intentions et son zèle, M. Becherel ne l'avait pas laissé en cet état. — M. Fayet peut vous dire s'il a eu le même bonheur que M. de la Tourette.

C'était bien assez pour maintenir M. Devie dans son poste; il y resta.

J'ai parlé d'exceptions. Rien de parfait sous le soleil. Tout le monde n'était pas content, donc tout n'allait pas bien. M. Devie passe universellement pour autre chose qu'un Caliban ou un Ogre. Nous le savons de reste. Quelques ecclésiastiques cependant lui reprochaient sa sévérité; ils le trouvaient enclin à l'interdit, ils l'accusaient d'excéder en ce point sa toute-puissance. Certaine histoire a couru le monde: — elle m'est racontée par un prêtre de Paris, fort grave et fort connu, qui assure la tenir de M. de la Tourette lui-même. Un curé de campagne apprend par la poste qu'on lui retire ses pouvoirs. Il court chez M. Devie, et, une fois dans la chambre, fermant la porte à double tour, enlevant la clef, il prend

et dirige sur le grand-vicaire un pistolet chargé jusqu'à la gueule : *Voici du papier*, dit-il, *vous allez me rendre mes pouvoirs pour toujours.* — *Eh bien*, répliqua M. Devie après un moment de silence, *puisque vous le prenez ainsi, mon cher, voyons.* Le curé attendait un duel. M. Devie écrivit, et lui remit un papier ; c'était l'engagement susdit. Quelle est la valeur d'une pareille pièce ? Ces sortes d'histoires méritent-elles qu'on s'y attache tant soit peu ? Le lecteur appréciera ; toujours est-il que, dans l'état de choses que nous demandons, les évêques et sous-évêques éviteraient bien des avanies du même genre.

Pendant que M. Devie secondait ainsi de toutes ses forces les vues et le zèle de M. de La Tourette, l'ordonnance du 13 janvier parut dans le *Moniteur*. Il déclara immédiatement à ses amis que cette position nouvelle ne pouvait lui convenir sous aucun rapport et qu'il ne l'accepterait pas. Touchante et rare modestie ! Désintéressement prodigieux en des jours comme les nôtres, lorsqu'aux abords du ministère des Cultes se rue et s'amoncèle une innombrable bande de sollicitateurs, et qu'on gagne les sièges de France comme les sièges de la chambre basse d'Angleterre, à coups de poings. M. de Sausin, son intime ami, lui fit voir que la volonté de

Dieu n'était pas douteuse, et que ses résistances même prouvaient sa vocation. Il se rendit, mais à la condition que M. de Sausin de son côté accepterait l'évêché de Blois ; or, pour s'en assurer, il supplia le grand aumônier de fermer l'oreille à ses excuses.

Nous avons assisté dès le commencement à l'entrée de M. l'Évêque de Belley, et admiré dans quelques parties plus dignes de remarque, sa lettre d'installation. Nous connaissons ses intentions, et ses promesses, et son passé. Que va-t-il faire ? Après les notes biographiques concernant M. Guillemin, on peut s'en faire une idée, mais non porter un jugement définitif. Il y a plus de vingt ans que M. Devie reçut la mitre, et M. Guillemin ne date que d'hier. M. Guillemin fut précédé par un secrétaire excellent (M. l'abbé Depéry), qui, précisément parce qu'il remplissait avec une exactitude scrupuleuse les devoirs de sa charge, n'en sortait pas pour faire invasion dans l'imprescriptible domaine de l'évêque et le pousser à des extrémités désolantes, ou colorer de son nom, sans qu'il s'en doutât, les plus tristes abus.

Aussitôt à son arrivée, M. Devie s'occupa d'organiser son diocèse sur le modèle de celui qu'il venait de quitter.

Au dedans, au dehors, il avait beaucoup à faire.

Le diocèse, ainsi que nous l'avons dit, se composait de trois parties distraites de trois diocèses; il fallait réunir ces éléments divers après les avoir rapprochés, les constituer en un seul esprit comme en un seul corps, et en former un tout homogène. Il en en vint à ses fins.

Il fonde un magnifique séminaire à Belley, dans les vastes bâtiments de l'ancien collège. Il fonde des établissements religieux de toute nature : on lui doit les frères de la Sainte-Famille (cette société fut approuvée à Rome en 1842), les religieux et religieuses Maristes, les sœurs de Saint-Joseph qui sont au nombre de plus de quinze cents et parmi lesquelles se trouve un ange sorti de ma famille; il défend contre d'iniques agressions et maintient les frères des écoles primaires institués par le célèbre M. Bochart. Il fait réparer à ses frais (1) l'église de Ferney; il établit dans cette ville un double pensionnat dirigé par des frères et par des religieuses carmélites, que les étourderies fanfaronnes du vicaire-général Ruivet, surnommé *le gendarme*, ont malheureusement compromises en 1830 (2). La

(2) On sent la portée du mot : *à ses frais*.

(4) M. Ruivet, très-brave homme d'ailleurs, est mort depuis quelque temps.

plupart des églises de campagne tombaient en ruine, il les relève, il restaure deux cent cinquante clochers rasés par ordre du représentant Albitte; il arrache au vandalisme la belle église et le monastère de Brou. Il vient de créer un collège universitaire à Thoissey, dans un ancien collège de Jésuites, ce qui indique, pour le dire en passant, qu'il n'est point étranger à la manière de voir des évêques avisés; la ville de Nantua lui confie également son collège, et il y prépose un homme de beaucoup de mérite, M. l'abbé Buysas, ancien élève de l'école polytechnique, lequel justifie pleinement une pareille confiance. Ses sollicitudes n'ont point de bornes, son courage ne connaît point d'obstacles. Moyennant un faible secours de douze mille francs qu'il a obtenu du gouvernement, il fonde l'école d'agriculture de la Dombes, que le zèle de ses employés et la sagesse de ses conseils font prospérer de plus en plus. Si la ferme-modèle de la Maison-Blanche n'a pas eu le même succès, si M. Devie et M. l'abbé Granjard qui était chargé de l'administrer, ont perdu dans la déconfiture l'énorme somme de huit cent mille francs pour leur compte ou pour le compte d'autrui, ceux-là seulement méritent le blâme, qui par d'hypocrites menées et des insinua-

tions perfides, parvinrent à déranger des plans bien conçus et habilement suivis.

En citant les personnes dont l'influence égare trop souvent M. Devie, et jette un jour fâcheux sur ses plus belles actions, je n'ai pas nommé ses vicaires-généraux officiels, à savoir M. Poncet et M. Greppo, et c'était sans doute avec raison. Dirai-je maintenant qu'ils exercèrent une influence opposée?

Toutes mes correspondances réunies ne me donnent sur M. Poncet que cet indice : il fait du bruit... avec ses souliers en marchant, et on l'appelle *Monsieur cri-cri*. Comprenne qui voudra.

Autre chose de M. Greppo. — M. Greppo est un homme fort connu et qui mérite toutes sortes de considération. C'est un savant et consciencieux antiquaire, un agréable écrivain, un ingénieux causeur, un cœur loyal et vrai, un juste appréciateur des créatures et des choses d'ici-bas, sauf les borborygmes politiques, une belle et grande physionomie comme on n'en verra bientôt plus, un ravissant Démocrite, un fumeur de conviction. Sa riche bibliothèque, les onduleuses et fantastiques évaporations de sa pipe, quelques amis bien épurés, la pratique fidèle des devoirs ecclésiastiques, et, pour le reste, une sage et bienheureuse insouciance, voilà sa fortune, voilà sa vie. On a voulu faire de lui un

évêque, il méritait beaucoup trop cet honneur pour l'accepter.

M. Depéry, on le sait, ne fut point étranger à la bonne administration de M. Devie. Si longtemps que l'évêque s'inspira de ses conseils, il se tint en garde contre les flatteurs et les fourbes ; il ne recueillit que des bénédictions. Avec un homme pareil et les éminentes qualités qu'on lui connaît, son rôle se simplifiait considérablement, il faut l'avouer, la partie devenait belle et presque facile. — C'était aussi beaucoup de n'avoir point à sa dévotion et à sa solde la compagnie de Saint-Sulpice.

Le grand séminaire est dirigé par des prêtres du diocèse, le petit séminaire par des religieux Maristes. Ils produisent l'un et l'autre des sujets brillants.

Le supérieur du grand séminaire, se nomme M. Perraudin : il a écrit des méditations à l'usage des prêtres, une vie du frère Louis-de-Gonzague, (1) et l'histoire d'une bonne femme de Bresse (sa marraine, dit-on). Il écrit toujours inextinguiblement, sans préjudice toutefois de ses fonctions principales et sur

(1) C'est, je crois, un solitaire qui vécut assez extraordinairement, et mourut de même, dans les montagnes du midi.

le modèle de M. Devie lui-même, car enfin voici le temps d'examiner M. Devie comme écrivain.

M. Devie a publié :

1° *Un tableau abrégé des principaux devoirs d'un prêtre en forme de règlement et d'examen, suivi de quelques prières à l'usage des ecclésiastiques.* 1 vol. in-18.

2° *Le Rituel du diocèse de Belley* qui est arrivé à sa troisième édition, 3 vol. in-12.

3° *Manuel des connaissances utiles aux ecclésiastiques sur divers objets d'art, notamment sur l'architecture des édifices religieux anciens et modernes, et sur les constructions et réparations d'églises avec des plans et dessins lithographiés pour faire suite au Rituel de Belley.* 1 vol. in-12. C'est à l'occasion de ce *manuel* que M. Devie fut nommé membre correspondant de l'académie des beaux-arts. L'auteur laisse deviner trop souvent qu'il n'a vu ni de près ni de loin les édifices dont il parle. Son jugement sur la cathédrale de Bourges est surtout fort singulier.

4° *Pieux souvenir des âmes du purgatoire pendant l'Octave des Morts et le premier lundi de chaque mois.* 1 vol. in-12. Il y a dans ce petit livre beaucoup de sentiment, d'onction et de poésie. Le

style en est pur et coulant, et les idées raisonnables du moins, sinon parfaitement exactes.

5° *Manière d'enseigner le catéchisme à ceux qui ne savent pas lire*, 1 vol. in-12 avec des gravures représentant les mystères. M. d'Astros pouvait en profiter ou l'attendre, et s'abstenir surtout.

6° *Méthode pratique pour faire le catéchisme, adaptée à l'explication des premiers articles du catéchisme de Belley*, 1 vol. in-12, vrai chef-d'œuvre de bon sens et de simplicité. — Or, que M. Fayet soit béni ! M. Morlot voulait refaire le catéchisme d'Orléans ; il commissionna, dans ce but, deux ou trois niais et un sulpicien, ce qui fait quatre. Or, le manuscrit s'achevait dernièrement ; M. Fayet en prit connaissance et en fit un usage que je laisse à deviner.... si bien que le catéchisme ne paraîtra certainement pas.

7° *Duplex editio Psalterii secundum ordinem recentiorum Galliae Breviariorum distributi, quarum una solum vulgatæ versionis textum continet, dum altera brevibus notis et additionibus elucidatur, opere et studio antiqui seminariorum rectoris*. 1 vol. in-12. Tous les évêques, si tous les évêques en étaient capables, devraient en faire autant. Sur dix ecclésiastiques, huit ou neuf lisent le bréviaire

comme les dévotes chantent le *credo*, et M. Marguerie la *Préface*.

8° *Pensées consolantes et salutaires sur les destinées de l'homme dans la vie présente et dans la vie future, suivies des pratiques de piété qui peuvent assurer le bonheur du ciel.* 2 vol. in-18.

9° *Mémorial du clergé, ou méditations et prières à l'usage des ecclésiastiques, pour le temps des retraites. — pour célébrer l'anniversaire des principales grâces qu'ils ont reçues. — pour se préparer à la mort.* 1 vol. in-12.

10° *Correspondance d'un ancien directeur de séminaire avec un jeune prêtre, sur la politesse.* — Il expose la manière dont les ecclésiastiques doivent se comporter sous le rapport des bienséances, à l'église, dans la société, entre eux, et dans leurs correspondances. 1 vol. in-12. On a jugé très sévèrement cet ouvrage ; l'auteur s'y attendait bien, je le suppose. La question était délicate, et même elle est stupide au fond. Qu'est-ce que la politesse ?

Faut-il ainsi nommer les habitudes du *grand monde* ? Voici la vieille aristocratie, voici la nouvelle ou la financière, et ces deux *grands mondes* ne se ressemblent pas. Ils diffèrent par le maintien, et par l'habit, par le caractère et par la figure. Ici la politesse consiste à ramper sous la semelle de qui peut

vous servir, et à chasser comme des chiens galeux les pauvres gens ; là, c'est cette fade et blême simplicité qui, au moyen d'une nuance, écrase insolemment la roture, ou cette gravité fainéante et raide de l'*entre-soi* qui signifie toujours : *Comme je suis Seigneur !!! mon cher ; et comme vous l'êtes !* Je me trompe : ces deux *grands mondes* ne diffèrent pas de tous points. En général, leur politesse commune est de n'en avoir point ; c'est la sottise et l'égoïsme. Il n'y a rien de plus trivial, de plus grossier, et par fois de plus tristement graveleux que les propos de salons.

La toile se lève. Étendu et replié sur sa causeuse, les jambes croisées jusqu'au menton, le maître de céans fredonne un air de *Joconde*, ronfle en pédale, ou fait pis ; le fils de famille, s'il n'imité mot-à-mot son noble père, envahit le foyer, lève les deux basques de son frac, chauffe ses *pudenda*, et présentant à l'assistance une face épanouie, fait applaudir par sa mère ses mille et mille cacades. Pauvres mères ! elles ont de ces faiblesses-là. *Qui amant ipsi sibi omnia fingunt.*—Vous entrez là pour conférer sur d'importantes choses, on vous parle de chevaux, si pourtant on vous parle, ou de maints ducs et de maintes baronnes.... ce qui ne change rien à l'affaire.

Saluez à gauche, à droite... mais mon Dieu ! ces mondes là pensent bien à vous !... Ils pensent à rire de vous, d'autant qu'ils peuvent le faire lâchement et qu'ils sont bêtes. L'occasion ne leur faillira pas : toujours vous aurez péché par exagération ou par insuffisance ; et si vous ne dites *amen* à chacune de leurs espiègleries dégoûtantes, vous manquez de politesse.

Il faut bien, sous les mêmes peines, s'aplatir devant ces vastes cuistres et se cacher d'être hommes.

Lorsque accoudés sur la table, hurlant comme des saltimbanques de foire, ils font assaut de glotonnerie, ce qui vous sied à vous c'est de parler à peine et d'effleurer discrètement les morceaux. — Ils vous insultent, rien d'aussi poli : répondez par une gracieuseté, ou vous ne savez pas vivre. Mêlé à la conversation, vous n'y verrez goutte ; on se détourne de vous, on cause à mot couverts ; seulement, par pitié, à certains intervalles, madame daignera vous interpellier sur telle ou telle chose qui vous touche, mais pour vous faire incontinent volte-face et sans même attendre la réponse, etc. etc. etc.

Vais-je donc, je vous prie, assujétir le clergé à cette politesse. Nul plus que lui n'en souffrira, nul ne doit l'éviter avec plus d'horreur et de mépris. C'est assurément une chose trop vénérable et trop

sainte qu'une soutane pour qu'on puisse la traîner dans ces cloaques. Le prêtre n'est jamais à sa place que là où il est le premier, et il doit l'être toujours. Qui ne sait cependant à quoi se réduisent ses relations avec le grand monde ? Il fait des visites qu'on ne lui rend pas, visites obligatoires d'ailleurs et imposées à jours fixes. Qu'il s'y refuse, on le dénonce à son évêque comme ayant manqué aux plus simples convenances, et trop souvent, par suite de ces plaintes impudentes, son existence ecclésiastique est perdue. Si un sentiment naturel de sa dignité le porte à traiter ces gens-là d'égal à égal tout en observant les plus strictes conditions de l'honnêteté publique, bientôt on l'abreuvera d'humiliations en la manière que nous avons dite. Qu'il s'impose une sage réserve, on l'accusera d'imbécillité ou de morgue. Qu'il s' imagine leur plaire en voilant l'austérité de son caractère sous les candides apparences d'une gaieté douce et intelligente, et voilà qu'on lui impute de n'avoir point l'esprit de son état, puis, par induction, d'être dangereux et désordonné dans ses mœurs. Pas un geste, pas un mot qui ne soit interprété Dieu sait comment, et surtout vis-à-vis des femmes. Il a pour juges les maîtres, les valets, jusqu'à la fille de cuisine, jusqu'au petit grand-seigneur

qui gâte encore chaque jour une dizaine de culottes.

Toutefois, en dehors des contorsions, des grimaces, des balourdises amidonnées et des hautes scurrilités de la politesse, il y a vraiment des principes de conduite extérieure et tout un ensemble de procédés sociaux qu'il est utile d'étudier et de pratiquer. Mon but n'est pas de vider la question en la généralisant; je m'occupe exclusivement des ecclésiastiques. Ont-ils besoin de remontrance sur ce point? M. Devie avait-il raison de le croire et d'agir en conséquence? Oui. L'éducation des séminaires le fait comprendre et au-delà. Si elle a l'irrécusable avantage de garder les jeunes gens contre la politesse absurde et perverse, elle n'a pas en un degré suffisant celui de les initier aux secrets de la pure et franche politesse. Très communément à leur entrée dans la vie publique, les prêtres manquent de culture et de formes; ils sont un peu, qu'on me pardonne le mot, à l'état de nature sauvage, et, sans l'influence puissante de l'étude et de la charité qui adoucissent les plus âpres objets, ils se heurteraient infailliblement à chaque idée et s'y briseraient. La société telle qu'elle existe, avec ses infinies combinaisons, demande de celui qui s'incorpore à elle beaucoup de prévenance, de flexibi-

lité courageuse, de prudente résolution, de dévouement, de sacrifices, d'habileté. Les rapports s'y modifient selon les degrés divers de l'échelle où gravite chacun de ses membres, et les devoirs sont conformes aux rapports. Les talents, les dignités, les charges, le hazard même, constituent des inégalités sans nombre, inévitables, essentielles; l'organisation seule des individus en une masse collective implique une nécessité de pouvoir et d'obéissance, et par contre, des formules corrélatives d'action entre celui qui obéit et celui qui peut. Autant de visages, autant d'impressions et de manières de les produire extérieurement. Viennent en outre les préjugés, qui sont méprisables fort souvent, mais quelquefois dignes d'égards, ou de nature du moins à se faire tolérer passagèrement, crainte d'un plus grand mal. C'est à ce point de vue que se placèrent tous les moralistes et même les précepteurs de la vie spirituelle, comme saint Ambroise, saint François de Sales et M. Mérault, pour enseigner la politesse; et c'était aussi bien certainement la pensée de M. Devie. Quand on le blâme d'avoir épuisé les détails, on est injuste et plus; il fallait tout autant le blâmer d'avoir écrit et réussi. Les détails sont l'âme d'un pareil livre, et leur multiplicité en fait l'importance et le nerf. Des éléments de gram-

maire formulés d'après les principes et la docte cabale d'Aristote, ne se conçoivent pas plus qu'une biographie du clergé, telle que je l'entends, fondée sur ces mêmes principes ; ainsi est-il d'une *civilité* qu'à bon droit les anciens qualifiaient *puérile et honnête*. On fait une *civilité* pour des enfants : et les ecclésiastiques, au sortir du séminaire, sont-ils autre chose ? Il faut avant tout que l'auteur proportionne ses moyens à l'intelligence et aux besoins de ceux qui le liront ou devront le lire. Attaquer la question par le haut, serait la perdre à jamais ; pour obtenir des résultats, un homme entendu l'analyse par la base et en élucide les détails. Négligent, en l'espèce, les piètres conditions de la politesse à la mode, il développe clairement et avec une patience héroïque, ses profondes et souples théories sur l'ensemble des rapports d'homme à homme, sur les nécessités et les actes de convention qui dérivent de là, sur l'appréciation des individus ou des êtres collectifs et des choses. Il connaît la portée d'une visite faite en temps opportun, d'un salut donné en telle ou telle sorte, d'une conversation plus ou moins ubérante ou compassée, d'une tenue quelconque en regard des intérêts honnêtes et des exigences qui peuvent surgir ; il émiette donc ses enseignements, et craint peu qu'on suspecte son génie d'é-

crivain, pourvu qu'il ait lieu de se croire un écrivain utile. Il fait en définitive comme a fait M. l'évêque de Belley.

Pieux évêque, savant homme, écrivain sensé, vous avez joui des contradictions du monde et des sottises impertinences de son orgueil ; soyez mille et mille fois loué comme ces anciens sages qui inspiraient au poète la parole à jamais sublime : *Frui Düs iratis.*

Dans un ordre des choses qui n'existe pas, il eût été séant, vous le savez, d'omettre ceci et cela. Le monde ne vaut pas la peine qu'on s'en occupe, si ce n'est pour le corriger ou plutôt pour rire de ses vilénies incorrigibles, et les exécrer sans merci.

Mais le prêtre environné de frères qui meurent de faim, et médiateur naturel entre ceux-ci et les enfants gâtés de la Providence, doit rétablir par ses efforts et ses ménagements l'équilibre primitif, et du superflu des uns compléter l'existence des autres. Ces riches, quelle que soit communément l'origine infâme de leur opulence, obtiendront néanmoins le culte de la vertu elle-même : pour avoir du pain, il faut de l'or ; pour avoir de l'or, il faut remuer délicatement cette fange, ou, en d'autres termes, hanter les salons, faire le sacrifice d'un amour-propre légitime, se plier à des

usages piteux, mettre en jeu tous les ressorts d'une habile et patiente diplomatie, hacher sa vie, pour ainsi dire, selon les règles posées par la *civilité* en question; c'est la mission du prêtre. Assez sur ce sujet, et vengeons, s'il se peut, M. Devie sur un autre point beaucoup plus épineux.

11° *Marie conversant avec les enfants pendant le mois de Mai et les jours de grande fête.* 1 vol. in-32. Le *Journal des Débats*, POUR FLÉTRIR LA MORALE DES JÉSUITES, allègue cette petite brochure, et cite deux ou trois passages qui soulèvent sa virginiale indignation. C'est Marie qui parle :

« Les gens du monde me mettaient au rang des beautés les plus remarquables : *taille avantageuse, démarche noble et gracieuse, traits réguliers, physionomie spirituelle, et principalement cet air modeste qui, dans les femmes surtout, donne du prix à toutes leurs grâces extérieures.* Aussi, lorsqu'en sortant du temple je rentrais dans ma famille, une foule de jeunes gens se présentaient à mes parents pour me demander en mariage. On ne m'en parlait pas, mais quelquefois j'en apercevais quelques-uns autour de la maison ou dans les rues que je parcourais. qui avaient les yeux sur moi, ce qui me faisait beaucoup de peine et diminuait mes sorties, sans cependant que je compris ce qui se passait.....

« Vous sentez, mes enfants, que si j'étais *sévère pour* ne fréquenter que des personnes de mon sexe qui étaient pieuses, j'étais plus sévère encore pour n'avoir aucun rapport avec des personnes de sexe différent. Le vœu que j'avais fait m'imposait ce devoir avec une nouvelle fidélité. Voilà que saint Joseph, qui était mon parent, vient me demander en mariage; c'était un homme si sage, si pieux, *si convenable sous tous les rapports*, que mes parents n'hésitèrent pas à donner leur consente-

ment, persuadés que je serais heureuse avec lui et que je ferais tout ce qu'ils voudraient.

« Dès que cette proposition me fut faite, je demandai quelques jours pour y réfléchir; j'allai aussitôt dans mon oratoire pour parler au bon Dieu. Dans l'oraison, je lui demandai naïvement ce qu'il voulait que je fisse; je ne reçus point de réponse dans le moment; je redoublai mes prières et mes instances; je m'humiliai devant Dieu; je me reconnus indigne de ses grâces, mais en même temps j'exposai ma position; je lui disais : C'est vous, mon bon maître, *qui m'avez mise dans cet embarras*, en m'inspirant de faire le vœu de virginité, il faut bien que vous m'en tiriez; faites changer de volonté à mes parents ou à saint Joseph, et alors je serai tranquille. Quant à moi, je ne veux pas changer; je veux être tout à vous.

« Point de réponse.

« Mais, mon Dieu, le temps presse; il faut que je réponde à mes parents; que leur dirai-je?

« Alors une lumière éclaira mon esprit, il me semble entendre au fond de ma conscience : Fais ce qu'ils demandent.....

« Mais, mes chers enfants, convenez que je devais être bien embarrassée; je ne comprenais rien aux desseins de Dieu; il me voulait *vierge*, et il me voulait *dans le mariage*! Je me souviens alors d'Abraham auquel Dieu promettait une grande postérité par son fils Isaac qu'il lui prescrivait d'immoler sur la montagne. Je roulais toutes ces pensées dans mon esprit pendant mon oraison, lorsque la pensée me vint de confier mon secret à saint Joseph, persuadée qu'alors il se retirerait. Je lui fis en effet cette confidence; mais il me félicita du parti que j'avais pris, et s'offrit de me mettre à l'abri de toute poursuite, et de se faire le gardien de ma vertu. Et alors une voix intérieure me dit : accepte son offre; c'est un homme juste, selon mon cœur, et sur lequel j'ai de grands desseins que tu connaîtras plus tard.....

« Saint Joseph m'encourageait à prier Dieu par ses discours et par ses exemples. Souvent nous faisons nos prières ensemble; mais à certaines heures, et surtout quand il travaillait, je prenais quelques moments pour vaquer à la méditation et à l'oraison..... Cependant, un petit bruit inaccoutumé se fait entendre; je vois que

c'était saint Joseph qui m'appelait ; je *me retourne*, et je vois un homme étincelant de lumière qui m'adresse ces paroles : *Ave, gratia plena* ; je vous salue, pleine de grâce. Aussitôt le trouble s'empare de mon âme, mon trouble augmente lorsque ces paroles sont accompagnées d'un compliment ; car il n'y a rien de plus à craindre pour les jeunes personnes que les paroles flatteuses. *Dominus tecum*, le Seigneur est avec vous, *et vous êtes reine entre toutes les femmes*. L'ange s'aperçut de mon trouble et ajouta : Ne craignez point, Marie. Vous avez trouvé grâce devant Dieu ; *Vous concevrez* et mettrez au monde un fils que vous appellerez Jésus.....

« Je dis à l'ange : Ce que vous dites est impossible, parce que j'ai fait vœu de virginité. L'ange me répondit que *ma virginité ne serait pas violée*, que le Saint-Esprit formerait en moi le corps de l'enfant dont je serais mère ; que cet enfant serait saint et serait appelé le Fils de Dieu. Je n'avais plus d'excuses.....

« Mais ici, *mes chers enfants*, quel embarras nouveau j'éprouvai ! à quels déchirements mon cœur fut exposé ! Après la visite de l'ange, il me survint *quelques incommodités corporelles* ; une voisine fut appelée, et crut tranquilliser saint Joseph en lui disant que ma maladie n'était pas dangereuse, que c'était *un commencement de grossesse* ! Représentez-vous le trouble que ce saint homme dut éprouver, connaissant le vœu que j'avais fait, et n'ayant rien aperçu dans ma conduite qui eût le moindre rapport à l'état où je me trouvais ! Il n'osait pas m'en parler ; moi-même je me croyais obligée au silence ; je me contentais d'exposer ma peine au bon Dieu pendant la méditation. Ce doit être toujours là notre ressource, mes chers enfants ; on ne trouve de véritable consolation que dans la prière.....

« Je priais donc le bon Dieu de tout mon cœur ; saint Joseph priait aussi avec ferveur, mais les saints ne sont pas insensibles ! saint Joseph était triste et rêveur. D'un côté, il *connaissait ma vertu* ; de l'autre, la loi défendait à un mari de *co-habiter* avec une femme coupable d'adultère, et lui ordonnait de la livrer aux juges qui la condamnaient à être lapidée. Désobéir à la loi et me faire condamner à la mort étaient deux pensées qui ne lui laissaient aucun repos, et cette peine, je la partageais nécessairement, sans avoir le courage de rien dire.

« Saint Joseph continua de prier, mais en vain.

« Joseph voyant que Dieu ne lui répondait pas, et ne croyant pas pouvoir en conscience me garder dans sa maison, forme le projet de me renvoyer secrètement dans ma famille. J'ignorais ce dessein, mais il m'était impossible de ne pas voir la profonde agitation de son esprit et de son cœur. Cependant il hésitait encore ; il priait encore, espérant toujours que Dieu viendrait à son secours, et il n'espéra pas en vain.

« Un ange vint lui annoncer le profond mystère qui s'était opéré en moi..... (pages 107 à 129).

Puis les observations et citations suivantes :

Dans le récit de la fuite en Égypte : « A chaque instant il nous semblait voir les soldats d'Hérode à nos trousses. »

Malgré ce style, la Vierge avait été *en pension* chez les saintes femmes du temple : « C'était comme un couvent et un pensionnat.....; on nous exerçait à de pieuses compositions, et nous composions des cantiques dont le chant nous faisait ensuite passer les plus heureux moments. Vous avez un exemple de mon travail dans le *Magnificat* qu'on chante tous les dimanches, et que je chantai chez ma cousine Elisabeth » (page 77).

Plus loin enfin, la Vierge, qui est si instruite, se prononce contre l'Université et pour les jésuites : « On ne saurait dire tout le bien qui s'est opéré par les congrégations ; c'est à elles, c'est à la ferveur, c'est au bon esprit, à la sainte-émulation de piété qu'elles répandent et entretiennent parmi les écoliers, que les jésuites sont redevables de la supériorité que leurs collèges ont, dans tous les pays, obtenu sur tous les établissements consacrés à l'éducation de la jeunesse, et qui leur a suscité tant d'ennemis et de jaloux. »

Il n'est pire dévot que le diable pour le compte des autres. M. Devie voulait propager la dévotion des âmes pieuses envers Marie, mère de Dieu; il a laissé parler son cœur. Sans doute, sa finesse n'allait pas jusqu'à deviner ce qui arrive et ce qui de-

vait arriver effectivement, c'est-à-dire que des hommes, respectables d'ailleurs, porteraient dans l'interprétation des plus saintes choses, cette ignoble et brutal système d'ambiguïté qui fait le charme des carrefours et des tripots. On a travesti l'*Iliade* et l'*Enéide*; par un procédé de même sorte, on pourrait métamorphoser l'Évangile en un livre pire que *la Pucelle*. Chose triste à penser, mais indubitable pourtant et toute naturelle : *Le Sublime*, dans l'acception la plus large du mot, est voisin du ridicule, et pour se moquer de Dieu avec facilité, Voltaire n'avait pas besoin de son esprit. Les passages reprochés à M. Devie ne sont en réalité qu'un simple et naïf commentaire des expressions de l'Évangile. Pourquoi le *Journal des Débats* n'a-t-il pas mis sur le compte des Jésuites le chapitre deuxième de saint Matthieu ? Le champ s'ouvrait plus vaste encore, la matière devenait plus croustilleuse. L'auteur français voile du moins la crudité du sujet sous une gaze quelconque, mais, comme

Le latin, dans ses mots, brave l'honnêteté,

la Vulgate appelle un chat un chat, etc. etc. J'allais me fâcher.

Eu égard aux circonstances et aux hypocrites

pruderies de notre époque, considérant que les hommes et les siècles les plus dépravés, sont les plus prompts à s'alarmer extérieurement d'une parole ingénue, ayant d'ailleurs l'intention bien évidente d'écrire pour l'enfance et la jeunesse, M. Devie pouvait assurément choisir une forme différente; il a manqué, en l'occasion, d'à-propos et même de tact. Mais d'une erreur semblable aux immoralités profondes que lui impute le *Journal des Débats*, il y a loin. Un homme immoral se fût bien donné de garde d'agir comme l'a fait M. Devie; cette erreur, indépendamment de tout le reste, prouverait le contraire de l'accusation.

12° Entretiens d'un prêtre avec Jésus-Christ, avant et après la célébration des saints mystères, pour servir de préparation et d'actions de grâce pour tous les dimanches de l'année et les principales fêtes, de Notre Seigneur, de la Sainte Vierge et des Saints, qui se sont le plus distingués par leurs vertus apostoliques. 2 vol. in-12. Livre utile.

En résumé, M. Devie, jusqu'à l'invasion de son secrétariat, a été l'un des évêques les plus distingués de l'église de France; depuis lors, ses éminentes qualités se sont obscurcies sans cesser d'être ni disparaître totalement, mais on n'a pu les voir qu'à travers un prisme disgracieux, Il paraît certain

malheureusement que M. Guillemin ne touche pas au terme de ses exploits, et qu'alors même qu'il serait éloigné, une trainée d'héritiers suivrait cet incroyable archimandrite. Déjà M. Girard, son *ombre*, s'est muni d'une place pour attendre : en dépit de certains renseignements parvenus au ministère, il a revêtu la mosette de chanoine titulaire. C'est encore un monsieur d'importance, aux jolies mains, se dit-il, et soulevant avec art les plis de sa soutane pour étaler des grâces....., se dit-il ; c'est un auteur vraiment : il est auteur d'un carton qui contient les Oraisons pour le salut, *ouvrage de longue haleine*, dit-il encore dans un *prospectus* adressé aux curés du diocèse, et pour lequel il a réclamé publiquement les lumières du Saint-Esprit et du clergé. (4 pages in-folio ; c'est un ancien charpentier, aujourd'hui confesseur sucré d'un régiment de béates, bonne âme au service de ce *bon Monsieur* Guillemin. ,

Laurent, serrez ma haire avec ma discipline.

Voilà le présent, ainsi s'annonce l'avenir de cette administration. Quel dommage que tant de vertus épiscopales et d'immenses services d'un demi-siècle menacent de rester inutiles, et pour de si misérables causes ! *Ut quid perditio hæc ?*

Le lecteur l'a compris ; les détails suivants l'expliqueront mieux encore.

A ses éminentes qualités d'administrateur et d'écrivain, M. Devie joint des dispositions remarquables pour le ministère de la parole. Non qu'il soit un orateur proprement dit : sa frêle constitution, ses lèvres dégarnies *ad unum*, son organe chevrottant et nazillard lui prêtent peu d'assistance, il a les mouvements raides et gênés, mais il s'exprime avec facilité, avec pureté, avec élégance.

Nul ne sait mieux saisir un à-propos et mieux en profiter.

On cite une foule de mots heureux qui lui sont échappés comme par mégarde. Et le secret de son talent, c'est son cœur.

Un correspondant anonyme me fait parvenir les pensées que voici, telles quelles :

« Il force l'estime, la confiance et la vénération. »

« Ses diocésains *entraient* chez lui comme à l'église, sans contrainte et à tous les moments du jour. »

Nous *pouvions* placer sur la porte de sa chambre l'inscription qui se lit encore sur la porte principale de l'église de Noyon :

Ecclesia istic non clauditur,
Nec episcopus alicui denegatur.

« La mitre est tombée d'elle-même sur sa tête. »

« *Specie obsequii regit* (1). » Dites *regebat*.

« Quelques personnes l'accusaient d'être l'ami du pouvoir actuel : en s'élevant contre le monopole universitaire, il a montré qu'il était plus encore l'ami de la vérité. »

On se rappelle le fameux mot : *chaires de peste* ; ce mot appartient à M. Devie, et lui valut presque les honneurs d'une condamnation pardevant le conseil d'État. M. de Prilly, comme n'étant pas M. Devie, a seul payé la folle enchère. Dans les attaques motivées d'ailleurs qu'ils dirigent contre l'enseignement universitaire, les évêques ont toujours soin d'excepter les collèges de leurs diocèses respectifs ; de sorte qu'addition faite de tous les mandements publiés à ce sujet, les adversaires obtiendraient pour total : *zéro*. C'est une impasse que les évêques devraient bien déblayer, ou un moyen de politesse à jeter au rebut. Nous verrons. M. Devie a prêté le flanc, comme les autres.

« Point d'autre appareil que la simplicité. »

Je n'offenserais pas M. Devie en lui disant que son grand-père était valet de chambre d'un seigneur des environs de Rheims. Tous les hommes,

(1) Tacite, *Hist.*, lib. III.

au sortir du ventre de leur mère, se ressemblent des pieds à la tête. Le fils d'un pâtissier ou d'un boucher ne doit rougir que de ses affectations à démentir son origine, lorsqu'il devient évêque ; et le fils d'un duc et pair d'étaler ses titres gratuits dans le même cas.

Molière l'a dit :

Qui d'une sainte vie embrasse l'innocence
Ne doit pas tant prôner son nom et sa naissance.

Entre M. Devie et M. de*qui vous voudrez*, la postérité n'hésitera pas. Sa ménagère cependant ne voudrait pas qu'il se servît de sa manche en guise de mouchoir ; mais ce sont des affaires trop sérieuses pour moi.

« M. Devie sait se faire des amis et l'être lui-même. »

C'est une science énorme, en effet, et qui suppose un grand fonds d'adresse, de franchise, de bonté et de bonheur. Je trouve parmi ses amis, vivants ou morts, les hommes les plus recommandables sous tous les rapports : M. de Saint-Laurent, président du parlement d'Aix ; la sœur de l'abbé Sieyès, supérieure d'un couvent de la Visitation (1) ; M. Champanet, grand-vicaire de Viviers ;

(1) Il fit un voyage à Venise, où elle était, vers 1802.
— Elle habita ensuite Chambéry.

M. Ribier, curé de la Rajasse, au diocèse de Lyon, qu'il avait nommé son grand-vicaire et qui s'est récusé; M. l'abbé Thouez, curé d'Aubenas, que nous connaissons déjà; M. Varin, curé de Genève, le prédécesseur de celui qui vient d'éprouver la tolérance des protestants, etc. etc.

« M. Devie est un théologien raisonnable. »

Les livres des casuistes sont l'art de chicaner avec Dieu, disait un précepteur de Louis XIII (1), et à moins qu'on n'y apporte une prudence extraordinaire et un cœur fort droit, le métier de casuiste est un très-méchant métier. — C'est ce qui donne du poids à l'expression *théologien raisonnable*.

Il a introduit le premier en France la théologie de saint Liguori. Peu d'hommes, je ne dis pas peu d'évêques, affectionnent comme lui le travail. Il se lève tous les jours avant le soleil et se couche après lui.

« Tous les jours il dit sa messe à dix heures, reçoit ses visites, etc. etc., et suit sans faillir d'un point la lettre du règlement austère qu'il s'est tracé. C'est, à part des exceptions inévitables, la vie du séminaire. »

(1) Lefèvre.

« Il ne manque jamais d'assister le dimanche et les jours de fêtes aux offices de la cathédrale. »

M. Affre s'en croit dispensé. Quand on devient évêque, on ne va plus à la messe. Pourquoi? je le demande. A cause des occupations? Pure fadeuse! La première de vos occupations et le plus sacré de vos devoirs, consiste à être chrétien. A quoi bon les sept jours de la semaine? A quoi bon vos douze ou treize grands vicaires pour un diocèse plus facile à conduire que le plus mince diocèse de province? car enfin, vous avez sous la main, dans un rayon fort circonscrit, tous les fils de cette administration que vous dites immense. Eh! de quel droit, lorsqu'un malheureux père de famille viendra vous dire : j'ai négligé les offices pour travailler et nourrir une famille, de quel droit viendrez-vous lui déclarer qu'il a péché? Ici j'adjure les hommes de conscience et de probité, car je m'attends bien aux rages des autres, qu'ils voient si j'exagère, si je ne suis point ici dans les termes de la plus exacte vérité. On a bientôt crié à l'exagération; il n'est pas si facile de donner des preuves, et surtout de s'amender.

« Quelques personnes reprochent à M. Devie son goût pour les petites dévotions. »

A cet égard saint François-de-Sales ne faisait pas mieux que lui.

« Sa vie est un bon livre pour son clergé. *Vita clericorum, liber laïcorum*, dit un synode de Tours (1). »

« Il a fait un archevêque (M. Delacroix d'Azolette) et n'a pas voulu l'être. » — Il a refusé deux fois.

« Il a fait deux évêques, MM. Debelay et Depéry, » — malgré M. Guillemin. C'est beaucoup plus étonnant.

Il a fait mille autres choses, il devrait bien aussi faire en sorte de confiner dans leur rôle de chanoines, tous les Guillemin et les Girard du monde, et faire surtout... longue et très-longue vie.

J'achève ma tâche, non sans peine; il m'a fallu bien du courage pour dire ici quelques vérités dures.

Pour être juste, comme d'habitude, j'ajouterai qu'au fond M. Guillemin n'est et ne fut jamais ni un méchant homme ni un prêtre dépourvu de qualités.

Si l'on y prend garde, on verra que toutes mes plaintes et récriminations portent finalement sur un seul point : son excessif désir de paraître et de commander.

Loin de moi la pensée de lui imputer à crime ses obscurs commencements ! Mes opinions à ce sujet

sont assez claires, et pour mon compte je ne descends ni ne tiendrais à descendre de haute et puis-sante lignée; ce dont je l'ai blâmé, au contraire, c'est d'avoir oublié trop vite les réelles splendeurs de sa noble indigence, et ces jours sublimes où, par son travail manuel, il subvenait aux besoins de sa vénérable mère; c'est d'abuser trop souvent de la position que lui a faite M. Depéry, pour envahir l'esprit d'un vieillard, jeter le désordre dans l'administration diocésaine, malmenner les pauvres prêtres, jouer une déplorable comédie de tyran mercenaire.

Et M. Guillemain domine tellement M. Devie, qu'après toutes les plaintes et toutes les représentations possibles, le vieillard disait dernièrement à Paris : *Je voyage pour une folie de cœur d'abord* (le sacre de M. Des Essarts), *et ensuite pour relever M. Guillemain dans l'opinion publique.* Un illustre ecclésiastique lui fit savoir qu'ici comme ailleurs on le croyait dominé par son secrétaire. — *Du tout,* répliqua le vieillard, *je l'ai grondé bien des fois ; lors de mon départ, il voulait m'accompagner ; j'ai répondu : Non, je ferai voir que je suis capable de quelque chose sans vous.*

Cette prétention candide et ce triomphe d'enfant

prouveraient, et au-delà, que l'ecclésiastique avait frappé juste.

En attaquant de manière un peu verte les illusions scientifiques de M. Guillemin, je n'ai point affirmé non plus qu'il fût absolument dénué de capacité; il a, dit-on, quelque esprit naturel et une certaine aptitude aux choses de bureaucratie; mais prenons garde :

Ici-bas, maint talent n'est que pure grimace,
Cabale, et certain art de se faire valoir,
Mieux su des ignorants que des gens de savoir.

C'est encore le jugement de Molière; et M. Guillemin met beaucoup trop de *cabale* et de *certain art* dans son facile *talent*. Il n'est pas un secrétaire dont on ne m'ait dit, en compensation du reste, qu'il maniait bien ses papiers; et vous ne m'empêcherez pas d'en conclure que c'est donc un talent facile, plus que facile.

Enfin, à l'honneur de M. Guillemin, je consigne ici le nom de son oncle maternel, M. Berger, qui, après avoir passé quelques années dans le ministère ecclésiastique, prit les armes, gagna les épaulettes de colonel d'artillerie, et fait bénir aujourd'hui par les habitants du département de l'Aisne une vieillesse toute couronnée de gloire et de vertus.

Cependant, je le répète, il m'a fallu dire ici quelques vérités dures. J'en ai dit à M. Guillemin, et M. Devie sans doute en a ressenti les éclats. Si j'ai fait erreur, ce qui n'est pas probable, qu'on le prouve, j'aime à me rétracter. Si l'avenir vaut mieux que le présent, je m'empresserai d'en convenir ; mais la vérité d'abord.

« Les loueurs impitoyables, dit Jacques Bernard, en ses *Nouvelles de la république des Lettres* (1), sont infiniment plus à craindre que les historiens satiriques ; ceux-ci ne nuisent tout au plus qu'à la réputation de certains hommes. Qui ne sait d'ailleurs combien est grande la corruption du cœur humain ? mais un historien qui loue tout, persuade aisément que tout est louable, et que ceux qui sont dans un poste semblable à celui qu'occupent ceux qu'il loue, peuvent tenir une pareille conduite, sans courir aucun blâme (1). »

(1) Mai 1702, p. 573.

25 Août 1844.

ci
n,
Si
le
nt
r

r-
r-
3
is
it
r
3
t

r

Biographie du Clergé Contemporain.



M. CHARTROU S^r.

M. CHARTROUSSE,

ÉVÊQUE DE VALENCE.

O utinam !

Je procède ici par voie conditionnelle, et n'attribue telles et telles qualités à M. Chartrousse que pour l'en féliciter s'il les possède, et l'engager à les acquérir si elles lui manquent.

Quant aux faits proprement dits et aux dates, je m'empresse de les garantir.

Pierre-Alexandre Chartrousse naquit à Voiron, département de l'Isère, le 2 juillet 1795.

94^e LIVR.

Voiron est une petite ville de six mille âmes à peu près, chef-lieu de canton de l'arrondissement et à cinq lieues de Grenoble. Voiron nous rappelle Antoine Combalot, curé du village de Recoïn qui est une paroisse voisine, et oncle du célèbre missionnaire.

La famille de M. Chartrousse ne jouissait ni d'une grande fortune ni d'un grand nom. Sa bonne réputation lui suffisait avec ses vertus héréditaires et l'amour du travail. Elle savait se faire vivre elle-même sans mendier une assistance mercenaire, et puiser dans la modération des désirs la plus réelle indépendance qui soit à la portée de l'homme.

Et alors, quelle mère que celle de M. Chartrousse ! et quelle précieuse éducation ! quel berceau pour un prêtre !

L'enfant répondit, dès sa première parole, à la grâce de Dieu ; je le suppose.

Il aimait la prière et l'obéissance ; il était doux et d'une gaieté naïve, je le suppose encore.

O messeigneurs, quand l'Écriture disait d'Emmanuel : *mel et lac sub lingua ejus*, elle indiquait visiblement les caractères de la prédestination apostolique. Peu d'évêques le pensent. Le père Faure, abbé de Sainte-Geneviève, en paraît convaincu comme tous les interprètes sacrés : « Dieu veut

que les pasteurs deviennent des mères, qu'ils ouvrent leur poitrine à ceux qui leur sont soumis, qu'ils n'aient que de la douceur et de la tendresse et qu'ils ne se conduisent que par amour. Oui, je vous le dis de sa part, en me servant des paroles de saint Bernard : *Suspendite verbera, producite ubera ; pectora lacte pinguescant, non typho turgeant. Quid jugum vestrum super eos aggravatis quorum potius onera portare debetis* (1) ? »

Suivons l'hypothèse.

L'enfant s'adonnait du même cœur à l'étude et aux jeux innocents de son âge, selon le règlement tracé par son adorable institutrice. Nouveau caractère, conforme encore aux paroles profondes de l'Écriture : *cum omni studio et gaudio*. « L'ignorance, mère de toutes les erreurs, doit être évitée surtout par les prêtres de Dieu qui se destinent à instruire les peuples (2). » Et saint Paul ajoute : « Je vous supplie de prier afin que je vienne à vous dans la joie par la volonté de Dieu, et que j'éprouve au milieu de vous le rafraîchissement du cœur (3). » Le Seigneur, annonçant à Jérusalem des jours de bénédiction, dit : « Elle sera remplie de petits gar-

(1) Vie du R. P. C. Faure, l. 4, c. 85, v. 628.

(2) Conc. Tolet. an. 633, c. 25.

(3) Rom. 15-32.

çons et de petites filles qui joueront dans les places publiques (1). »

L'enfant pratiquait la modestie, qui est une prédication muette et qui nous perfectionne envers le prochain comme l'humilité envers Dieu (2).—Soit.

Mais cette notice n'est pas une oraison funèbre ; je l'oubliais, et me laissais entraîner par l'Esprit Saint (excusez), l'Esprit Saint qui déclare que l'homme fidèle sera beaucoup loué (3).

L'Esprit Saint défend aussi de louer un homme avant sa mort. *Antè mortem ne laudes hominem quemquam* (4).

M. Chartrousse, en effet, n'a jamais démenti les promesses de son enfance : il a été fidèle, il a été bon prêtre, il est bon évêque. Oh ! la belle chose ! oh ! la merveille ! Laissez-moi dire. Un peu plus tôt, un peu plus tard, qu'importe ? Tout le monde le sait et a commis mon péché. Je ne loue pas, je copie ceux qui louent ; je les blâme même, si l'on veut, d'agir de la sorte, en répétant leurs paroles pour prouver leurs torts. Et puis, je comprends bien l'Esprit Saint : il ne compte sur la *fidélité* des hommes qu'à partir du moment où ils meurent, et

(1) Zach. 8-5.

(2) Introd. à la vie dév., part. 3, c. 8.

(3) Prov. 24-20.

(4) Eccli. 44-30.

les hommes justifient beaucoup trop sa défiance ; mais c'est là précisément le fait de M. Chartrousse, si je ne me trompe, et de quelques autres, d'avoir échappé à la condition commune. Il y a des vertus qui se prescrivent, pour ainsi dire, en certaines natures, et une manière d'être fidèle qui accuse l'impossibilité de cesser de l'être. Je crois l'avoir déjà dit dans ma notice sur M. l'évêque de Belley.

Et ce n'est pas Marivaux qui a écrit ce dernier paragraphe.

Voyant les dispositions de son fils, madame Chartrousse lui donna un maître de latin qu'il ne rendit pas malheureux. Voilà un phénomène ; j'en appelle à tous ceux qui ont, comme moi, rempli tour à tour le rôle du jeune Chartrousse et celui du pédagogue. Les enfants devraient toujours ignorer qu'il y a, sous le couvert de l'enseignement et du zèle, une question d'argent, et les peuples aussi.

On l'admit ensuite au petit séminaire de la côte Saint-André. M. Combalot ne s'y trouvait pas encore. Ses progrès furent rapides, ses succès aussi éclatants que possible ; il l'a dit.

C'est, je crois, dans cet établissement qu'il fit sa première communion. « Qui n'a rencontré, dit un écrivain (1), dans le cours d'une longue existence,

(1) Mandement pour le carême de 1844.

quelques-unes de ces heures de silence et de réflexion où la raison seule parle à nos âmes et dirige nos pensées et nos sentiments?... Alors s'éveillent aussi les tendres et délicieux souvenirs de l'enfance, les douces prières que nous faisait apprendre sur ses genoux une pieuse mère, les instructions chrétiennes qui précèdent notre première communion, jour si pur et si beau, où, à nos âmes riantes d'innocence et de bonheur, vient s'unir le Dieu miséricordieux qui les a rachetées; cette joie intérieure et dégagée des sens qui nous faisait goûter, au pied des saints autels et jusque dans l'humble confession de nos fautes, plus de vrai contentement que depuis, hélas! les plaisirs du monde n'ont pu nous en promettre. »

Ces paroles sont ravissantes, mais elles me suggèrent une réflexion pénible. Je vois une ombre sur le tableau,

Et dans ce ciel si pur un nuage agaçant.

Non, la première communion n'est pas pour tous les enfants ce qu'elle devrait être.

Or, savez-vous quelle idée les préoccupe alors, et ce qui fait à leurs yeux la joie ou le déplaisir, le désespoir ou le bonheur? J'ai honte de le dire, et bien des gens vont se récrier qui, après réflexions faites, se rendront infailliblement à mon avis. Ce

qui les préoccupe donc avant tout, c'est leur toilette. Il s'agit pour celui-ci d'avoir de plus beaux habits que celui-là, un cierge plus élégant et plus volumineux, et d'attirer ainsi plus particulièrement les regards de l'assistance. Examinez-les au moment qu'ils se réunissent pour aller à l'église; en un clin d'œil chacun d'eux a révisé, analysé tous les habits, pantalons et jabots qui se présentent, reportant avec une anxiété remarquable son attention sur lui-même. Il ne faut pas oublier qu'avant le départ de la maison, le petit fat boudait fort bruyamment contre la parcimonie de sa mère et le mauvais goût du tailleur, qu'il n'osait pas donner la main dans les rues à cette pauvre femme, toute fière pourtant de porter le cierge de son fils, et que ses rêves de la nuit précédente n'ont pas eu d'autre objet. Opposer les exceptions serait chose ridicule comme toujours. Je les admetts volontiers; mais elles deviennent de plus en plus rares, et cela par suite de la sottise du monde. Nous voulons importer jusqu'au fond du sanctuaire nos stupides modes et nos absurdités fastueuses. Pour briller à tout prix, nos propres étalages ne nous suffisent pas, nous faisons de nos malheureux enfants comme des mannequins officiels de représentation et des chevaux de luxe. C'est un crime. Qu'en ce jour merveilleux, unique, où,

pour la première fois, l'enfant reçoit la visite réelle et substantielle de Dieu, il joigne aux décorations de son âme quelques apprêts extérieurs, on le conçoit, il le faut; de là aux travers que je signale, la distance est grande.

Prêtres de Dieu, vous qui les avez préparés, ces chers petits, et qui les conviez à cette fête céleste, vous êtes plus sage sans doute que nous, et vous pouvez d'un mot nous confondre. Qu'arriverait-il si une disposition générale déterminait qu'à l'avenir tous les enfants devront porter pour la première communion un costume uniforme? On a bien adopté cette mesure dans les collèges de l'Université et ailleurs; vous-mêmes l'avez adoptée à l'égard des jeunes filles. On fait des objections; je m'y attendais, et je répondrai. — « Quel uniforme choisir qui soit convenable en lui-même et qui n'excède d'aucune sorte les facultés pécuniaires de la classe pauvre? — Jamais enfant ne fut éloigné de la sainte table par l'impuissance de se vêtir convenablement. Lorsque, par eux-mêmes, ses parents ne peuvent l'assister, la charité l'assiste; faites que l'uniforme soit simple et peu coûteux. C'est la moindre des choses que l'enfant riche se dépouille, pour la circonstance, de ses superfluités. — Mais il y a encore la question d'éco-

nomie. L'enfant riche dédaignera le lendemain ce modeste uniforme, qui n'est pas de son rang : voilà des habits perdus. — S'il est sans cœur, comme vous, je méprise votre enfant et je l'abandonne ; qu'il fasse ce qu'il voudra. » Vous aussi, prêtres de Dieu, faites ce que vous devez faire. Un enfant riche se moque de vous en parlant d'économie ; son uniforme de première communion ne lui plait pas et ne dit rien à ses souvenirs ? qu'il le donne à l'enfant pauvre pour l'année qui va suivre. — Quelle bizarrerie ! vouloir que, dans toute l'étendue d'un diocèse ou d'une paroisse, plusieurs milliers d'enfants portent le même costume !... — Mon dieu, oui ; et je voudrais davantage. Puisqu'il s'agit de souvenirs, ce serait là un *memento*, un signe durable de fraternité et d'égalité sainte, un signe de ralliement. Alors il y aurait vraiment un habit de première communion que la famille conserverait usé ou non, et que les pères et mères, de génération en génération, montreraient avec bonheur à leur postérité ravie.

Après mon début, dois-je annoncer que ces observations ne sont pas du tout une satire pour M. Chartrousse ? Les personnes suffisamment informées le verront bien.

M. Chartrousse, à la même époque, reçut le sa-

crement de confirmation et prit le nom d'*Alexandre*. Son acte de baptême ne porte que *Pierre Chartrousse*.

A seize ans il avait terminé sa philosophie, et à dix-neuf ans sa théologie.

La théologie ! Trois années ne suffisent pas, nous l'avons déjà dit et on le sait, pour étudier à peu près cette science des sciences ; mais, vu le malheur des temps, la disette de prêtres, la pauvreté des séminaires et autres pareilles choses, les évêques disent qu'il faut se montrer facile pour l'âge comme pour les lumières. Ou mes souvenirs m'abusent, ou j'ai répondu à ces mauvais arguments. Mais je les suppose bons, et une difficulté survient, la pire de toutes. Comme M. Chartrousse, quelques élèves touchent le terme ordinaire des cours avant l'âge requis pour la prêtrise. Il avait seize ans ; d'autres sont encore plus jeunes. A quoi s'occuperont-ils jusqu'à vingt-trois ans ? La plupart quittent provisoirement le séminaire et se placent aux gages dans ce qu'on nomme *une bonne maison*, pour gouverner des petits d'aristocrates. S'ils n'usent pas, à ce métier dégradant, toute la noblesse de leur âme et tout le sang de leurs veines ; s'ils sont assez avisés pour ne tenir compte des scandales intérieurs et des plates séductions qui les entourent ; si, par la

seule raison qu'ils remplissent leurs devoirs d'ecclésiastiques et de maîtres, de fatales dissensions ne s'élèvent pas entre eux et leurs traitiers, dissensions que l'évêque, ami intéressé de la famille, fera presque toujours tourner à leur perte, ils sont rappelés en temps voulu pour recevoir les ordres. — En présence de ce qu'on fait, voyons ce qu'on pourrait faire. Lorsqu'un élève a terminé son cours avant l'âge, qu'il y ait pour lui un cours supplémentaire ou grand cours; qu'il bénéficie de l'avantage que la nature ou des soins assidus lui ont donné d'atteindre au but plus tôt que bien d'autres; jetez sur lui des yeux de prédilection; puisqu'il reste nécessairement entre vos mains, continuez sa culture, façonnez ce cœur avec amour, décorez cette intelligence, achevez l'homme: c'est là ce qu'il vous faut et ce qui vous manque pour les postes supérieurs; vengez-vous du temps qui ne satisfait pas assez vite vos désirs et, comme vous dites, les besoins de l'Église, en le forçant néanmoins à produire abondamment pour elle et pour vous. — Mais de l'argent? — Vous en trouvez pour des établissements précieux, mais moins utiles que celui-là. Fonder des couvents, des hôpitaux, des bureaux de bienfaisance, c'est bien; créer un vrai prêtre, c'est fonder toutes ces œuvres, c'est faire le plus grand

miracle peut-être de la toute-puissance de Dieu. — Mais nous n'avons pas de professeurs. — Formez des professeurs ; vous en avez que je connais, et que vous négligez. Ceux des cours préliminaires deviendraient *capables* moyennant qu'on leur apprît la façon d'être autre chose que des perroquets éleveurs de perroquets, ou des machines à dicter des cahiers. « La première et la plus ancienne coutume des écoles de théologie, observe M. Demadière, était de ne point écrire sous la dictée des professeurs. Il y a cinq cents ans qu'il était défendu expressément aux professeurs de laisser écrire leurs écoliers ; il leur était même ordonné d'expliquer rapidement, afin qu'on ne pût jeter sur le papier leurs explications. On sait combien les choses ont changé (1). » Rappelez-vous les hautes études et leur organisation ; et surtout, je vous en supplie au nom du bon sens et de l'honneur, évitez des objections ineptes comme celles que j'ai la bonhomie de réfuter.

Il est convenable de croire que M. Chartrousse évita les écueils de sa position.

Le 19 du mois de juillet 1819, il fut ordonné prêtre, deux mois avant M. Parisis. C'est une belle année.

(1) Recueil F, p. 357.

On le nomma aussitôt vicaire à Saint-André de Grenoble. Il y resta huit ans, et se fit aimer jusqu'à la fin de son curé ! à Dieu ne plaise qu'il en soit autrement. La charité ne pense pas le mal, et j'admire l'un et l'autre.

Peu de curés vivent en paix avec leurs vicaires : pourquoi ? C'est toujours l'histoire de la jalousie et la faute des vicaires le plus souvent, quelquefois celle des curés. Le curé tient à ses prérogatives, rien de mieux ; mais s'il se les exagère, le mal arrive : il verra des empiètements partout, dans les succès des vicaires, dans l'estime qu'ils auront acquise, dans le nombre plus ou moins considérable des pénitents qui s'adressent à eux, dans les invitations à dîner qui leur sont faites comme à lui, et même en dehors de toutes ces choses, dans leur existence seule. Comme inférieurs, les vicaires participent naturellement des susceptibilités ombrageuses de ceux qui le sont ; comme jeunes gens infatués encore des maladroitesses ou perfides doctrines de leurs directeurs de séminaire, ils confondent le zèle avec l'emportement, l'activité avec l'étourderie, la prudence avec l'entêtement et la routine, la fermeté de caractère avec l'orgueil ambitieux, égoïste et rebelle. Je déteste la tyrannie, et suis assez volontiers de l'avis de La Fontaine : *Notre*

ennemi, c'est notre maître ; mais il faut s'entendre. Si le maître n'est, en fin de compte, que le légitime et consciencieux représentant de l'ordre et du droit, il devient mon *ami*, et à tel point que, dans le doute même, au cas d'un conflit de pouvoirs, je me rangerai tout d'abord de son côté, sauf à l'abandonner pour suivre ses adversaires, s'il m'était ensuite démontré que j'ai mal choisi. Que serait-ce si, conformément aux habitudes sulpiciennes, les vicaires arrivaient dans une paroisse porteurs de mandats secrets de surveillance à l'endroit du curé, ou, pour mieux dire, fondés de pouvoir comme mouchards ? — Je n'effacerai pas ce dernier mot. « O honte ! s'écrie l'abbé Lenoir, et ce ne sont pas des choses métaphysiques que ce que je dis. »

Il y a, dans un chef-lieu d'arrondissement, à six lieues Sud de Nemours, trente lieues Nord de Nevers, et vingt-neuf lieues Sud de Paris, l'application vivante de ces observations. Je connais le curé, l'un des prêtres les plus distingués à tous égards du diocèse auquel il appartient, ayant rempli pendant vingt-cinq ou trente ans, de la manière la plus brillante et la plus plausible, différentes fonctions du saint ministère, ancien vicaire lui-même chéri de son curé et de toute la ville épiscopale, éminemment doué de ces avantages extérieurs qui, pour

être, en regard de ceux du cœur et de l'esprit, fort peu de chose, n'en sont pas moins l'ornement inappréciable et comme nécessaire des vertus sacerdotales; je le connais, et puis prévoir qu'un jour les évêques l'appelleront leur collègue. J'ai connu de même et pu observer de près, par devoir, ses jeunes vicaires, et j'ai vu qu'après avoir fait tout au juste preuve d'une capacité suffisante, ces pauvres enfants, fort innocents du reste quant à la conduite, et dignes à tous égards d'un certificat de bonnes vie et mœurs, avaient obtenu d'entrer dans l'état ecclésiastique; j'affirmerai de plus, qu'abandonnés aux propres mouvements de leurs âmes, ils n'eussent pas quitté d'un pas la voie droite. La simplicité convenait à leur nature avant d'être pour eux un devoir; leur faiblesse leur disait, comme la raison, qu'ils ne pouvaient franchir les limites d'un rôle purement passif; mais un génie fatal empoisonna de son souffle ces louables dispositions. Le curé déplaisait aux autocrates du diocèse, qu'il avait trop devinés; ces derniers, dans leur pieuse soif de vengeance, avaient tenté, mais inutilement, de le flétrir; pour déjouer ces machinations hypocrites et féroces, il avait continué d'être lui-même et devait réussir. De là, des efforts nouveaux et les grands moyens. On fit à ces jeunes gens des confidences terribles,

on leur fit boire du suc de l'herbe *Ophiura* d'Éthiopie, et « ceux qui en boivent, dit l'évêque de Genève, cuident partout voir des serpents et choses effroyables; » on les fit ictériques, pour qu'ils vissent tout en jaune. Ainsi préoccupés, on les envoya chez le curé en qualité de vicaires, et les petits malheureux s'acharnèrent naturellement au scandale et à la délation. Des témoignages d'enfants n'inspirent aucune défiance; on comptait là-dessus. C'est pourquoi, dès les premiers rapports, on obtint de l'ordinaire une lettre par laquelle il défendait expressément aux vicaires de communiquer avec le curé, sinon pour les cas d'urgence, et définissait les attributions de chacun. Le curé jugea que ses droits étaient violés; ils l'étaient en effet. Il réclama. L'ordinaire maintint sa défense et ses dispositions. Le curé insista; l'ordinaire fit entendre qu'il porterait la chose au conseil d'État (remarquez bien la mesure ecclésiastique), et sur ces entrefaites, pour le repos de son âme peut-être, il passa d'un évêché à un archevêché. — Nous sommes presque toujours coupables de la haine qu'on nous porte.

Quelle marche a suivie son successeur? Je l'ignore, et je souhaite qu'il ait « dissipé le poison d'Éthiopie avec du vin de Palme, et mis de l'esclaire sous la plante des pieds aux pauvres vicaires, pour

les guérir de la jaunisse, c'est-à-dire qu'il les ait affranchis de leurs mauvaises humeurs et de leurs jugements tortus en leur faisant boire le vin sacré de la charité et en leur mettant des remèdes aux affections qui sont les pieds de l'âme (1). »

Comme qu'on s'y prenne, quand on ne veut point écrire une biographie sans enseignements, les digressions fourmillent toujours. Et c'est ce dont plusieurs me font un crime. Je ne puis que répéter le passage de Rousseau, déjà cité dans mes *Mystères du Presbytère* : « Lecteurs, j'entends vos murmures et je les brave. Je ne veux point sacrifier à votre impatience la partie la plus utile de ce livre ; prenez votre parti sur mes longueurs, car pour moi, j'ai pris le mien sur vos plaintes... » Quel dommage cependant que Rousseau ne soit pas un peu plus poli !

Après huit ans passés dans ses fonctions de vicaire, M. Chartrousse fut atteint d'un mal qui donna des inquiétudes sérieuses pour sa vie. Le repos lui devenait indispensable, et il ne voulait pas rester inactif. C'est pourquoi l'évêque de Grenoble lui confia la modeste paroisse de Saint-Martin-le-Vinoux. Le bon air, des exercices modérés, le

(1) V. Introd. à la vie dév., part. 3, c. 28, *des jugements téméraires*.

repos d'esprit, et des soins intelligents rétablirent promptement ses forces; neuf mois s'étaient à peine écoulés que M. Simon le fit passer à la cure de Saint-Maurice-de-Vienne (Dauphiné).

On sait que Vienne fut autrefois un siège archi-épiscopal, et que M. de Boulogne, le dernier titulaire, n'en put prendre possession, vu les dispositions nouvelles.

Je trouve dans une notice publiée il y a trois ans, les détails que voici :

« Ce magnifique monument de la foi de nos pères (la cathédrale), cette vaste basilique, veuve aujourd'hui de ses glorieux pontifes, dut à la sage activité de M. Chartrousse une chaire en marbre, d'un fort bon goût, une belle sonnerie, de riches ornements et d'importantes réparations.

« C'était en 1830; les croix tombaient presque partout sous la hache révolutionnaire..; une sourde rumeur annonce que bientôt celle de Vienne subira le même sort. Le bon curé s'émeut (va pour la naïveté), il veut *éviter* à Dieu cet outrage et à ses paroissiens ce remords (de mieux en mieux); ses premières démarches *échouent*, mais son courage ne faiblit point; il part pour Grenoble; il va pour faire entendre à l'autorité supérieure les *pieuses réclamations*, les *pressantes instances* de son zèle

alarmé. A son retour, la croix avait *disparu*; *abattue* pendant la nuit, elle avait été placée dans l'église. — Le dimanche suivant, il monte *en chaire* pour annoncer une cérémonie expiatoire; sa parole est *lente*, sa voix émue et pleine de larmes; *on sent que l'indignation bouillonne dans son cœur*; *cependant il sait en réprimer les élans*, et mettre dans son langage *sagement* libre, mais toujours pastoral, assez de retenue et de mesure pour que ses auditeurs, venus *en partie dans* des vues hostiles, soient forcés de rendre hommage à son zèle et à sa charité. »

Des avalanches de mots pour dire que M. Chartrousse ne vit pas d'un œil sec la croix menacée, abattue, et que dans l'impuissance de prévenir ou réparer tout-à-fait cet exécrable sacrilège, il annonça une cérémonie expiatoire. M. Donnet, il faut l'avouer, n'a pas fait la moindre réclame pastorale pour la *Galerie catholique* d'où je tire ce morceau. — L'auteur ayant pris mission de juger mes notices dans un journal, les déclare niaises et lourdes. — Il me donne ici une leçon de vivacité papillonne et de finesse.

M. Chartrousse n'en peut mais. J'admire *quand même* les terreurs de sa foi et son éloquence désolée.

Ce n'est pas que M. Chartrousse ait pris rang parmi nos orateurs en renom. Sa parole est simple, ses moyens extérieurs ne sont qu'ordinaires; il se distingue plutôt par la solidité du jugement que par les grâces de l'esprit et la richesse de l'imagination; il fait mieux un prône qu'un discours, et dans ce genre même, sa nature et ses goûts le portent spécialement au langage affectueux et uni de la conversation familière. Ainsi prêchait le curé de Saint-Maurice, confiant à ses paroissiens, « avec un abandon que justifie leur docilité, les besoins spirituels et temporels de son église, l'état des œuvres charitables, tout ce qu'il y a de bien à faire et de mal à détruire. » — Extrait, moyennant corrections, de la *Galerie*.

Mon biographe ajoute, qu'il fut respecté comme un père, aimé comme un ami, entouré d'une haute considération. *Haute, haut !* — Cette épithète me déplaît. On l'a salie à force de s'en servir. Aujourd'hui tout est *haut*; il n'est question que de *haute* position, de *haute* convenance et inconvenance, de *plus haut* point, de *haute* infortune, de *hautes* facultés, etc., etc. Si les observations philosophiques de Montaigne, de M. de Bonald et autres sur le langage ne sont pas des rêves, si vraiment on ne parle jamais plus d'une vertu que lorsqu'elle est

absente, le siècle où nous vivons se peint ici d'une prodigieuse sorte. Examinez surtout ceux qui usent le plus de cette épithète.

Telle est la position d'un prêtre. Au point de vue purement humain, ses mérites font ses peines, et c'est parce qu'il aura bien gouverné une paroisse qu'on l'en éloignera ! plus se resserreront les liens de charité qui l'unissent à elle, plus il devra prévoir un divorce prochain. Déplorable nécessité, s'il n'obéit alors qu'au caprice ou à d'iniques préventions de son chef ; sacrifice admirable, s'il reconnaît, dans l'ordre de celui-ci, la voix de Dieu qui lui tient compte de ses garanties et l'appelle à des fonctions plus utiles encore pour l'Église.

En 1833, M. Philibert de Bruillard, évêque de Grenoble, lui envoya des lettres de vicaire-général.

M. Chartrousse, après quelques hésitations et les résistances d'habitude, se soumit. Il demanda et obtint pour successeur M. l'abbé Guttin, son compatriote et son ami intime, le seul, dit-il, qui pût calmer les regrets de la paroisse de Saint-Maurice et réussir comme moi après moi.

A Grenoble, M. Chartrousse resta digne de lui-même ; d'un bon curé on fait aisément un bon grand-vicaire. L'expérience est ici d'un avantage considérable. Dans l'état naturel des choses, nul ne gouver-

nerait un diocèse sans avoir préalablement subi toutes les épreuves du ministère paroissial. Il faut savoir pour pratiquer et pratiquer pour bien savoir. Le zèle et l'activité naissent quelquefois avec l'homme; les essais et l'observation créent la prudence et la sagesse; c'est par une application constante de ces qualités natives et acquises à des difficultés partielles que s'obtient l'assurance du coup-d'œil, l'intelligence de l'ensemble, la vertu souveraine du pouvoir.

Pour mon biographe, comme pour l'*Univers* et l'*Ami de la religion*, tous les évêques, et tous ceux qui donnent de l'argent et des places dans l'Église de Dieu, sont des saints; point d'exception ni de restriction. « M. Chartrousse, dit-il, s'éleva d'un degré dans la hiérarchie ecclésiastique avec autant de répugnance qu'on met de zèle et d'empressement à s'avancer dans la carrière des emplois *civils*. » N'attendez pas qu'il ajoute *ecclésiastiques*, chose bien vraie pourtant ! Il est de ceux qui réprouvent comme impie le livre de MM. Allignol, par cette raison que MM. Allignol voudraient plus de réserve et de modération dans les conseils diocésains : Cette réserve et cette modération, suivant lui, se trouvent partout, et le voilà précisément qui signale, comme des vertus à part, chez le grand-vicaire de Grenoble, ces

vertus universelles d'ailleurs : « Appelé à participer à l'administration diocésaine, *il se fit remarquer* par une sage réserve, par une prudence consommée et par la modération de ses conseils. » C'est beaucoup.

Citons encore :

« Supérieur du grand séminaire pendant l'année 1837, il apporta dans la direction de cette maison le même esprit qui lui avait jusqu'alors gagné tous les cœurs. » Si donc il existe des supérieurs de séminaire qui, à défaut de posséder cet esprit, s'aliènent tous les cœurs, vos éloges deviennent pour eux des réprimandes et des malédictions ; puisque M. Chartrousse est digne et qu'ils agissent en sens contraire, ils sont indignes. Or, pour prouver l'absence de cet esprit qui gagne les cœurs, c'est-à-dire de cette prudence, de cette réserve, de cette sagesse, de cette modération, nous alléguons des faits, nous apportons des pièces que vous n'avez jamais arguées de faux ; Cher frère, de quoi vous plaignez-vous ?

Parmi les bonnes œuvres de M. Chartrousse, il faut nommer l'Œuvre de la Providence qu'il établit à Grenoble, et l'association des jeunes économes. Dès-lors sept ou huit cents jeunes filles reçurent gratuitement une éducation chrétienne,

nourries et vêtues par la charité de ces mêmes jeunes gens dont je viens de parler.

Il fut choisi en 1837, 1838 et 1839, pour rédiger les procès-verbaux des conférences ecclésiastiques, travail difficile et dont il s'acquitta, comme fit ensuite, dans le diocèse de Paris, M. l'abbé Desnoyers, c'est-à-dire à la satisfaction générale. On a précieusement conservé ses manuscrits; ce sont en effet, des modèles d'analyse et de discussion.

A cette même époque, M. Chartrousse était président du comité supérieur de l'instruction primaire.

Dès 1836, le gouvernement (puisqu'il se mêle de ces sortes de choses), songeait à lui pour l'épiscopat. Alors, le siège de Gap était vacant; M. Arbaud venait de mourir, M. Arbaud, cet excellent pasteur qui ne voyait guère ses brebis qu'à travers une espèce de châtière pratiquée à la porte de sa chambre. Si la Galerie ne ment pas, on offrit le siège à M. Chartrousse; et l'humble grand-vicaire fit agréer ses excuses, quoique avec peine. L'évêque de Gap s'appela M. de La Croix d'Azolette, aujourd'hui archevêque-d'Auch.

Il y a par hasard des ambitieux de bonne foi; ils vous diront en dépit de La Fontaine : la fortune est

une paresseuse, il faut aller chez elle si l'on veut la voir.

J'observe d'abord que ceux-là seuls la recherchent, qui ne sont pas dignes d'elle : les hommes de mérite aiment mieux l'attendre toute leur vie. Et puis, est-elle donc si paresseuse et si coquette? Ne vient-elle jamais d'elle-même chez ces derniers? Joue-t-elle constamment avec eux la comédie des feintes rigueurs et des immolations agaçantes? Jetez les yeux autour de vous et répondez. Certes les places dominant, elles écrasent trop souvent ceux qui les occupent ; mais il en est d'autres qui honorent les places comme ils en sont honorés, et les remplissent magnifiquement. Sans sortir du siècle et de l'ordre ecclésiastique, nous en avons plusieurs exemples cités dans cette biographie même. Si les choses se passaient autrement, le monde s'abîmerait bien plus tôt encore.

Donc, une ordonnance royale du 26 mai 1840, appela M. Chartrousse à la succession de M. de La Tourette, évêque de Valence, et cette fois, ses prières et ses instances demeurant inutiles, il lui fallut accepter. Absolument parlant, tout cela peut être exact.

Le souverain Pontife le préconisa dans le consistoire du 13 juillet de la même année, il prêta ser-

ment entre les mains du roi le 30, et prit possession par procureur quelques jours après.

La ville de Grenoble ambitionnait l'honneur de prêter sa cathédrale pour les cérémonies du sacre, et comme chef-lieu du diocèse, elle avait un titre à faire valoir. Vienne lui disputait cet honneur et avait aussi des titres que j'ai dits, elle eut la préférence.

Le 21 septembre, M. Chartrousse était sacré par M. Philibert de Bruillard assisté de M. l'évêque de Belley, ancien grand-vicaire de Valence, et de M. Miolland évêque d'Amiens. Une foule immense se pressait dans la majestueuse basilique; là M. de Bonald, archevêque de Lyon, M. de Mazenod, évêque de Marseille, M. Rossat évêque nommé de Gap, des prêtres accourus de tous les diocèses de la province et d'au-delà; ici, les autorités civiles et militaires, la garde nationale, la troupe de ligne. C'était à Vienne comme partout.

Avez-vous lu la partie du *Pontifical* qui regarde les cérémonies du sacre? Savez-vous à quoi s'engage devant Dieu le nouvel élu, et par quels serments? En voyant ce qu'ils font généralement, êtes-vous à même de leur crier sur les toits ou de leur dire au tuyau de l'oreille ce qu'ils avaient juré de faire; et comprenez-vous que Dieu se plaigne d'être *moqué*, *irrisus*! Nous en causions l'autre jour.

Le lendemain de son sacre qui était la fête de Saint-Maurice, M. Chartrousse officia pontificalement dans son ancienne église.

Le 5 octobre suivant, il fit son entrée solennelle à Valence, et, selon qu'il l'avait demandé, on lui donna aussi peu que possible des compliments à dévorer. A la porte des églises et dans leur intérieur, l'homme, fût-il évêque, doit disparaître, il ne reste que l'égalité de nos poussières; Dieu est seul et n'a pas trop de tous nos hommages; lui tourner le dos pour enivrer une créature d'agréables mensonges ou pour s'incliner ignoblement devant elle, comme on a pris l'habitude de le faire, c'est chose stupide et révoltante. Plusieurs justifient ces coupables ridicules en disant qu'ils témoignent d'une grande vénération et qu'ils servent à maintenir la soumission due aux représentants de Dieu; je réponds, sans crainte de me tromper, que les plus ardents à la révérence ne sont pas les plus fidèles, et que ces contorsions d'esclave, impraticables d'ailleurs pour les cœurs bien placés, dissimulent toujours une bassesse naturelle, de honteux intérêts, une lâche disposition à la révolte. Consultez les annales ecclésiastiques, et voyez à quels excès de fétichisme épiscopal se portaient d'abord ceux qui firent

dans la suite par leurs apostasies effrontées, l'épouvante de l'Église de Jésus-Christ.

Heureux mille fois l'évêque dont le bon sens et l'intelligent amour-propre savent redouter de tels écueils ! Heureux M. Chartrousse, s'il les a évités lui-même ! On assure que ces diocésains, laïques et prêtres, l'aiment universellement, sincèrement. C'est en sa faveur une incomparable présomption, c'est la preuve qu'il fait ce qu'il doit faire. Lors de différends qui s'élevèrent entre M. Pelier de La Croix et M. Chamon, en ces temps-là, M. Teste (1) proposait des arbitres : « prenez M. Devie, dit-il, c'est un excellent homme, car il n'y a pas dans les cartons du ministère des cultes une seule plainte de son clergé contre lui. » En effet, le certificat d'un supérieur, c'est l'estime et l'affection de ses subordonnés.

Le diocèse de Valence est voisin de celui de Viviers ; les doctrines émises par MM. Allignol durent y pénétrer de bonne heure ; les prêtres, studieux d'ailleurs et fort instruits, les accueillirent d'autant mieux qu'ils les avaient conçues par avance. Les dispositions de M. Chartrousse à cet égard, je ne les connois pas, mais je me plais à les deviner ; il

(1) Ministre des cultes.

est plus que personne, en état de comprendre nos réclamations ; il a étudié le droit canonique, et peut voir à quelle distance nous en sommes ; il sait quels sont les sentiments et les désirs du souverain Pontife ; il est évident pour lui comme pour nous, que les résistances ne serviront à rien définitivement, que les livres comme les journaux publiés à l'appui de la pure discipline, se multiplient et se répandent de jour en jour ; en dépit des menaces, les excellents *Documents* de M. l'abbé Germain (*Livre du Clergé*) comptent des milliers de souscripteurs ; il a reçu, lui aussi, cette lettre confidentielle de M. Martin (*du Nord*), où le ministre lui disait comme à tous les autres évêques de France : « Veuillez me faire connaître votre opinion sur cette question si fort agitée aujourd'hui de l'inamovibilité des succursalistes, des officialités, etc., etc... » Il a répondu.. Quoi ? O mon cher lecteur, si vous lisiez les réponses qui furent faites généralement ! quelles objections incongrues ! quel rabâchage ! quelle pauvreté ! quelle ignorance royale, comme dit Luther ! et quelle consolation de penser que toute l'Église n'est pas là ! Eh ! bien, qu'ils fassent ce qu'ils voudront. A force de petites menées bien perfides et bien ténébreuses, leurs oppositions durant quelques jours auront un semblant de succès. Mais ces choses-là

ne durent pas : l'œil des gouvernements , comme celui du public , s'éclaircit à la fin , et la lumière aime la vérité. Nous avons le but marqué ; du courage, de l'étude, de l'intrépidité, de la résolution, et, dût-il pleuvoir des Sulpiciens, nous irons et sommes sûrs de l'atteindre.

Quoi qu'il en soit, M. Chartrousse porte depuis le mois de juin 1837, le ruban de la Légion d'Honneur. L'obtiendrait-il aujourd'hui ? A l'occasion du procès Combalot, on a lu dans toutes les feuilles publiques cette lettre éminemment significative :

« Votre défaite, mon cher abbé, est une victoire aux yeux de la France catholique et religieuse. La cause que vous avez soutenue y gagnera et grandira; elle ennoblira les verrous qui vont pendant quinze jours se fermer sur vous, *cum iniquis reputatus est*, vous ne serez pas fâché d'avoir un trait de ressemblance avec notre divin modèle.

« Recevez, mon cher abbé, l'expression de mes vœux pour le succès de vos travaux apostoliques et de mon affectueuse estime pour vous.

« PIERRE, évêque de Valence.

« Valence, 11 mars 1844. »

Sur le point de finir, je lis dans le *Bien social* :

L'affaire de M. l'abbé Prompsault, aumônier des Quinze-Vingts, à Paris, contre M. Chartrousse, évêque de Valence, qui réclame, à cet ecclésiastique, le remboursement

de son éducation cléricale faite aux frais du gouvernement ou de la charité publique, a été renvoyée, après les vacances, par le tribunal civil du département de la Seine. M. l'abbé Prompsault avait été obligé de souscrire des billets étant au séminaire, comme il arrive aujourd'hui dans la plupart de ces établissements, dont MM. les évêques ont la manutention exclusive. Il est certain que, si M. Prompsault avait refusé d'acquiescer à cette exigence, il n'eût pas été ordonné prêtre; dès lors qu'il consentirait à payer, il participerait à une véritable *simonie*, et serait suspens de son ordre *ipso facto*, selon le droit canonique; c'est donc un véritable acte de courage et de religion qu'il fait en refusant de payer ces billets. Il est probable que cette affaire sera étouffée avant la rentrée des tribunaux; mais le mémoire et le bel exemple de M. Prompsault resteront pour l'édification de l'Eglise de France.

Un usage fort incroyable s'est établi dans certains diocèses de France. Là, quand il sort du séminaire, tout jeune prêtre élevé plus ou moins gratuitement doit signer un certain nombre d'effets au profit des supérieurs qui représentent la maison. Par suite de cet usage, et sans que provisoirement il convienne d'en préciser les raisons, M. Prompsault se trouve aujourd'hui en désaccord avec M. Chartrousse, et chacune des parties a pris feu jusqu'à ce point que l'affaire doit être appelée d'ici à quelques jours devant les tribunaux de Paris.

En attendant l'occasion de constater la sentence des juges, quelques observations ne nuiront pas.

Comment donc voulez-vous qu'un jeune prêtre, si grandes que soient ses obligations à l'égard du

séminaire, puisse les représenter de longtemps avec la position que vos lois organiques lui ont faite. Précisément parce qu'il est débiteur, il est pauvre ; et au pauvre, il lui faudra pourtant, à son arrivée dans un vicariat et à plus forte raison dans une cure, songer à se pourvoir des choses essentielles à la vie, d'un mobilier par exemple, des gages de sa servante, des moyens de ne pas mourir de faim jusqu'à l'échéance de son premier mandat, c'est-à-dire durant trois mois, et de mille choses encore parmi lesquelles se trouve l'impôt de dix francs, vulgairement appelé taxe d'installation. Une fois au cours de ses mandats, sa position devient-elle meilleure ? Il touche comme curé huit cents francs par an, et beaucoup moins comme vicaire. C'est sur une telle somme qu'il subviendra aux premières nécessités, qu'il sera obligé de faire beaucoup d'aumônes sous peine de déconsidération, qu'il nourrira peut-être la vieillesse de sa mère, qu'il vous donnera cinquante ou soixante francs pour une résidence de cinq ou six jours au séminaire durant les retraites pastorales, qu'il aura tiré de la boue des campagnes pour les élever à ses frais de pauvres petits paysans destinés à militer comme lui sous les drapeaux de l'Église.

Il y a plus, et je soutiens qu'alors même que

toutes ces difficultés n'existeraient pas, vous n'avez aucun titre pour faire souscrire aux jeunes prêtres des lettres de change et des billets à ordre. C'est par charité apparemment qu'on les a nourris, non par spéculation ; c'était de l'argent donné, non de l'argent prêté ou placé à intérêt. Eh ! qui donc a donné l'argent et pourrait, en supposant qu'il soit dû, réclamer le remboursement à termes fixes ? Pensons-y bien. L'évêque ou les supérieurs du séminaire personnellement ? on n'aurait pas la folie de le prétendre ; on sait partout le contraire. Le séminaire non plus, puisque le séminaire n'est qu'un être de raison, c'est la réunion même des individus élevés aux frais de la charité. Les donateurs, pour la plupart, se trouvent dans les rangs des simples fidèles que le zèle de la maison de Dieu pousse et dévore ; eux seuls auront droit de définir les obligations du donataire ; pour comprendre celles-ci point de règle plus sûre que d'étudier les intentions directes et légitimes dont elles pourraient dériver. Or, il me paraît évident que les personnes n'ont jamais eu la pensée d'astreindre les donataires à des redevances, et qu'elles donnaient à titre gratuit, avec l'unique désir d'enrôler actuellement dans le sacerdoce le plus grand nombre de recrues. Elles étaient en outre persuadées que les donataires en acceptant le

bienfait s'acquittaient par là-même, car enfin s'il y a beaucoup d'honneur à porter le caractère du sacerdoce, les conditions qu'il impose, aujourd'hui surtout, exigent des sacrifices terribles de plus d'une sorte. Non que je veuille éloigner des cœurs la douce reconnaissance; elle animera le jeune prêtre comme le vigneron désœuvré que le père de famille envoie dans sa vigne, et qui fait fructifier la vigne au centuple par son activité sans bornes. Communément les prêtres, pour honoraires de messes, reçoivent un franc. Allez-vous réserver à celui qui fait cette offrande le droit de la revendiquer en nature ou en un effet négociable après la messe dite? Le jeune prêtre, dans l'espèce, reçoit des honoraires pour un nombre indéfini de messes, pour souffrir au nom de Jésus-Christ les fatigues et les persécutions, pour devenir prêtre et comme tel offrir perpétuellement ses mérites et sa personne à Dieu, sublime holocauste dont ses bienfaiteurs sont les premiers à recueillir les fruits célestes. En élargissant la question, pour peu qu'il y mette de sagacité, le lecteur jugera que la comparaison ne laisse rien à désirer; elle est décisive.

J'ai honte d'ajouter qu'en tout état de cause il ne convient pas, il est même souverainement odieux d'introduire dans le Saint des Saints des tripotages

de courtiers, des huissiers, des protets, des jugements et contraintes par corps, etc., et ce sont là cependant les conséquences toujours possibles, très souvent réelles de la mesure que je combats. M. Chartrousse le prouve aujourd'hui surabondamment : soit qu'à l'encontre de mes prévisions, et parce qu'il s'appelle Lion, l'évêque obtienne toutes les parties, soit que M. Prompsault se fasse rendre justice, il résultera sans aucun doute de cette affaire un grand scandale et une grande douleur pour l'Eglise.

Suivant une autre version, l'affaire ne serait pas renvoyée; M. Prompsault aurait perdu son procès.

Lisez la fable de La Fontaine : *le pot de terre et le pot de fer*.

Comme prêtre et pot de terre, M. Prompsault devait s'attendre à tout.

Il lui fallait si peu,
Si peu, que la moindre chose
De son débris serait cause.

M. Affre maintenant, pour se venger de l'échec qu'il vient d'éprouver dans l'affaire des Quinze-Vingts. pourra bien profiter de la sentence des juges du commerce et renvoyer M. Prompsault dans le diocèse de Valence au moyen d'un refus de pouvoirs; grevé d'une dette énorme pour lui, d'autant

qu'il aura perdu sa place, M. Prompsault se verra forcé de rejoindre son ordinaire qui, noblement, lui donnera la dernière des succursales de campagne et usera en définitive de la contrainte par corps, voilà le résultat.

Il en reviendra morceau.

Voilà le triomphe de M. Chartrousse,
dont la peau
Est plus dure que la sienne.

Voilà un acte d'équité, que M. Prompsault devra voir,

Sans qu'il ait droit de se plaindre.

Il y a une autre vie.

15 Septembre 1844.

11
12
13
14

15

Biographie du Clergé Contemporain.



MR. ANDREW D. I.

M. ARNALDI,

PRÉLAT DE LA COUR ROMAINE.

Fortis viribus à juventute suâ.

1 MACH. 2-66.

Jean-Baptiste Arnaldi, prélat de la Cour romaine, votant du suprême tribunal de la signature de justice, abrégiateur du parc majeur de la chancellerie apostolique, président de la congrégation des nobles de la cour, membre de l'académie tibérine, de l'académie des arcades, de l'académie ecclésiastique, de toutes les académies de Rome, et de l'Institut historique de France dont j'ai aussi l'honneur de faire partie, président de la société royale de bienfaisance en faveur des étrangers malheureux qui résident en France, président de la société générale et internationale des naufrages, etc., etc., — Jean-Baptiste Arnaldi naquit à Castellaro, le 8 janvier 1806.

95^e LIVR.

1

A trente-huit ans et huit mois, on promet plus à l'histoire qu'on ne lui donne communément.

Mais où se trouve d'abord Castellaro ?

C'est une petite ville de 1052 habitants, située entre Taggia et Pompéiane, à la distance d'un mille.

Pour établir victorieusement que l'expression *Castellaro* vient du latin *Castellum* diminutif de *Castrum*, les étymologistes du pays ont versé bien des sueurs et rompu bien des lances.

La géographie, dit-on, est l'œil de l'histoire; cette fois l'histoire fut l'œil de la géographie et de l'étymologie. Au moyen de *Campo-Marso* et de *Pompeiane*, on se rappela le grand Pompée et ses luttes immenses contre César : Pompée dut camper à *Pompeiane*, et camper surtout à *Campo-Marso* ; il dut, par conséquent, élever les bastions et les tours nombreuses que nous y voyons. Eh ! faites donc, je vous en défie, que tout ceci ne s'appelle pas *Castellaro*. Les savants sont des gens de beaucoup d'esprit.

Maintenant, Castellaro fait partie du mandement de Saint-Etienne, province de San-Remo, division de Nice. Sous le régime français, Castellaro appartenait à l'arrondissement de Port-Maurice et au département de Montenotte. Avant la révolution, c'était le chef-lieu de la seigneurie de Castellaro et Pompéiane, dont le titulaire, M. Gentile de Gènes,

avait droit de vie et de mort, et autres mouvances actives. Le bon temps que celui-là !

Il paraît néanmoins que ce M. Gentile de Gènes, était un brave et digne homme. Il aimait beaucoup la famille Arnaldi, à cause de ses vertus et de son immémoriale réputation de probité ; il s'intéressa particulièrement à la position de Dominique Arnaldi, père de celui qui fait le sujet de cette biographie, et le nomma notaire public à l'âge de vingt et un ans, puis chancelier civil et criminel de sa seigneurie.

Plus tard Dominique Arnaldi devint juge criminel, président des comices communaux, et membre du collège électoral de son arrondissement de Port-Maurice.

Il avait épousé mademoiselle Catherine Sifredi, fille de Jean-Baptiste Sifredi notaire, et chose sérieuse en Italie, capitaine de la garde nationale.

Une pensée me survient, et je ne suppose pas qu'elle puisse blesser la foi, car je maudirais cette pensée.

Le mariage, union sacramentelle de l'homme et de la femme dans une seule chair et dans une seule vie, est une des choses qui, pour ainsi dire, préoccupèrent le plus l'esprit de Dieu à la naissance du

monde, et la seule institution peut-être qu'il ait consacrée par des termes aussi énergiques et aussi précis.

Quand je dis *sacramentelle*, mon intention n'est pas d'employer cette expression dans un sens rigoureux, Jésus-Christ seul ayant élevé le mariage à la dignité de sacrement ; mais au moins est-il que sous l'empire de la loi judaïque, la bénédiction nuptiale figurait le sacrement de la loi nouvelle, et que même au point de vue de la loi de nature, cette institution portait un caractère analogue.

Donc l'homme fut créé pour la femme, et celle-ci pour l'homme.

Des exceptions infiniment partielles viennent affecter la règle, sans doute ; elles l'établissent loin de la détruire, comme font toutes les exceptions.

La virginité, si elle n'est un miracle, sera toujours une transgression. Je m'explique.

De l'aveu des plus chatouilleux casuistes, il y a des vertus interdites et des vertus permises, suivant les circonstances, les personnes et les choix de la grace qui souffle où elle veut ; ainsi, que par son essence, et absolument, la virginité soit une vertu, je pourrais l'accorder sans contradiction ; il suffit de prouver qu'elle se range, au point de vue pratique, dans la catégorie des vertus relatives.

Je l'ai fait tout-à-l'heure ou je me trompe fort.

A part les exigences physiques dont la raison ne doit point se préoccuper et qu'elle subit invinciblement, la virginité se formule et se consacre par un vœu exprès ou probable ; autrement elle n'est qu'une façon d'être fortuite, aventureuse, et tout au moins capricieuse et téméraire, une façon de tenter le Saint-Esprit.

Qu'est-ce qu'un vœu, sinon un miracle ?

Le cœur plein d'émotions étranges, persévérantes, implacables, éloignée par un instinct natif et profond des légitimes objets de nos communes convoitises, trouvant la répugnance où fut placé l'attrait universel, une créature s'arrête soudain et lève les yeux vers celui qui l'a faite ainsi. Alors une révélation : Cette créature a vu qu'elle était dans l'ordre moral comme sont certains signes inouïs dans l'ordre matériel : une dérogation miraculeuse à l'économie normale des choses, à l'immuable loi de l'unité. Alors une convention : Dieu et une âme, échange d'effusions, de promesses, de serments, *Juravi et statui custodire judicia justitiæ tuæ* (1), — *Juravit Dominus et non pœnitebit eum* (2) ; et le miracle est consommé.

(1) Ps. 109-4.

(2) Hæbr. 7-21.

Ainsi la virginité devient une prérogative sublime; à plus forte raison, devient-elle un droit; elle entre par des voies exceptionnelles dans l'harmonie de la création, mais l'harmonie n'en souffre point, nous l'avons dit, et son cours le plus naturel est toujours que l'institution primitive s'accomplisse : *Crescite et multiplicamini... Erunt duo in carne unâ.*

Cette loi suppose d'abord un irrésistible penchant des individus de différent sexe à se rapprocher; d'où l'on induira fort aisément que Dieu, dans ses adorables desseins, a dû combiner les éléments extérieurs, les goûts, les désirs, les sensations, les séductions, les énergies, les faiblesses même de l'homme et de la femme, en faire, pour ainsi dire, deux êtres corrélatifs, une nature en deux personnes. *Erunt duo in carne unâ.*

Erunt duo in carne unâ : Paroles merveilleuses et qui, en regard de la loi générale, impliquent évidemment une restriction :

La polygamie est interdite, ils seront deux en une seule chair, et non trois, etc., l'homme se nomme l'époux, la femme l'épouse, et un époux n'aura qu'une épouse, il devra même laisser son père et sa mère et s'attacher inséparablement à elle : *adhærebit uxori suæ.*

Comment expliquer les faits contraires que nous

présente la Bible en ses époques patriarcales ? Chacun le sait, et un pareil examen m'entraînerait trop loin.

Ce qu'il m'importe de constater, c'est que, si le Créateur ayant fait l'homme pour la femme et la femme pour l'homme en thèse générale, voulut établir entre l'un et l'autre des rapports innombrables, nécessaires, et comme une vie de réciprocité, encore plus voudra-t-il multiplier ces rapports entre les individus dont sa providence a conçu et préparé l'union effective.

Indépendamment des phénomènes communs à l'espèce, il y en aura de plus puissants et plus prochains.

Dès lors, le cœur éprouvera je ne sais quel malaise au milieu des orageuses commotions de l'instinct purement animal, c'est-à-dire, qu'on me permette le mot, du principe attractif dont nous avons parlé ; il éprouvera des agitations inconnues, vagues, pleines de joies et de frayeurs, sans cause visible, et comme une douloureuse impatience de s'élever et de s'élargir. Quelque chose lui manque, il le sent bien, mais au moment de l'appeler et de l'atteindre peut-être, il retombe et se referme. Et en effet, une erreur est possible, elle serait fatale ; une illusion détruite produirait le désespoir. Il s'a-

charne donc à la solitude qui le dévore, il endure tout à-la-fois un vide immense et une insupportable plénitude. Ces lois communes, d'où dérive l'instinct primitif de l'espèce, il les déteste, et, parce qu'elles semblent, dans leur impitoyable rigueur, précipiter ses élans et se jouer de ses hésitations, il ne songe pas qu'elles doivent, pour leur part, servir à l'accomplissement des désirs plus purs qui l'animent. Cependant, il fait un effort subit et s'épanche enfin. Ses inquiétudes soupçonneuses ne s'apaisent pas, son mal s'augmente. Tout-à-l'heure un roucoulement de colombe, un sourire d'ami, un rien troublait sa sensibilité, des larmes coulaient : il devient sec, froid, farouche, à l'extérieur du moins. Ce n'est plus de la sensibilité, c'est une nature ombrageuse et jalouse, brusque, tracassière, opiniâtre, bruyante, railleuse. Il ne croit même plus s'ennuyer. Il est bon et il s'ennuie, clandestinement. Voilà l'histoire de plusieurs années, quelquefois d'un seul jour. Après tant de vicissitudes, presque'uniformément, une occasion survient, occasion fortuite et imperceptible. Le pauvre cœur a tressailli, ses premiers mouvements renaissent avec les frayeurs, la timidité, le vague, les attendrissements faciles, mais avec un charme inaccoutumé. Nul bonheur n'égalerait alors son tourment. Pourquoi donc ? Un autre cœur.

est là qui, depuis ses premiers épanouissements, subissait le même sort, se plaignait des mêmes langueurs, flottait de même et s'égarait dans les brûlantes alternatives de la crainte et du désir, de l'espérance et de la désolation, de la douce résignation et des folles pensées, un pauvre cœur aussi qui manquait de quelque chose et fuyait les voies ouvertes pour l'obtenir. Pas une parole, pas un signe, ils sont en présence et se reconnaissent; ils sont heureux, et s'appartiennent, et se confondent sans effort, comme deux flammes électriques égarées dans l'espace qu'elles fatiguent et déchirent, et qui se rencontrent sur un seul point. Il n'y a plus qu'une flamme, il n'y a plus qu'un cœur. Que le hasard ou toute autre cause les eût séparés à jamais, leur martyre s'éternisait inévitablement.

Parmi les créatures, comme parmi les feuilles des forêts, trouverez-vous une ressemblance parfaite? Soumettre à des combinaisons humaines l'union indélébile des cœurs, c'est une criminelle absurdité. Il fallait un acte exprès de la volonté de Dieu pour rendre une telle union possible. En proscrivant la polygamie par ces paroles *erunt duo in carne unâ*, il nous donnait comme sauvegarde cette disparité des cœurs qui nuit à l'union et la gêne; en ordonnant par les mêmes termes qu'un homme

s'attache à une femme, il fait voir que deux créatures, homme unique et femme unique, auront toujours des facultés correspondantes, spéciales, propres de tous points à l'assimilation. Ces deux créatures, sans les obstacles posés par nos passions, et dont assurément Dieu n'est pas responsable, sauraient toujours se trouver; l'amour traverse les mers, terrasse les monstres, descend jusqu'aux enfers.

Et nous, ces choses-là nous révoltent. Nous avons recommencé l'œuvre de Dieu, et fondé une morale à notre façon. Sublime découverte : nous enserrons dans d'effrontés étalages la femme toute vive, et nous la mettons à l'enchère. Vienne un sale Jupiter qui fasse pleuvoir de l'or sur sa tête, *erunt duo in carne una*.

La difficulté est maintenant de rattacher aussi bien que possible à mon sujet cette dissertation quelque peu périlleuse, mais que je crois exacte au fond.

Le lecteur devine sans peine que j'ai dessein de classer parmi les unions prédestinées le mariage de Dominique Arnaldi et de Catherine Sifredi. Si, antérieurement à leurs premiers aveux, les deux

époux avaient passé par la filière sentimentale et les épreuves en question, je ne saurais le dire, mais il y a lieu de le supposer, à moins que leur enfance et leur tendre jeunesse ne les aient trouvés de fort bonne heure préludant sous l'aile maternelle et dans la fraîcheur de leur innocence aux destinées bénies qui les attendaient.

Une fois unis, leur félicité prouva surabondamment que Dieu les avait créés l'un pour l'autre, et combien leurs cœurs aspiraient par nature à ne former qu'un seul cœur.

Tous deux avaient reçu de leur mère et conservé les principes d'une excellente éducation chrétienne.

Dans la famille des Arnaldi, l'honneur et la piété se transmettaient des pères aux descendants comme un titre héréditaire, de même dans la famille des Sifredi; familles rares et vraiment primitives, qui, sans doute, avaient autrefois produit quelqu'un de ces hommes ou quelqu'une de ces œuvres merveilleuses dont la vertu attire pour de longs jours le parfum des grâces du ciel.

Alors même, les Arnaldi comptaient parmi eux des religieux et des ecclésiastiques du plus grand mérite, le Père Philippe, par exemple, de la religion des serviteurs de Marie, lequel a été secrétaire

du Saint-Office, à la résidence de Gênes (1).

Je distingue parmi les Sifredi un savant homme, dont le moindre titre à l'estime publique fut celui d'instituteur d'un chapitre paroissial, et qui vécut et mourut comme un saint. — La famille avait jadis et possède encore le droit de nommer deux chanoines et six prêtres, vicaires ou administrateurs dans l'église de Massa (2), ce qui, bien certainement, n'est pas sans signification.

Des quatre frères de Madame Arnaldi, trois ont embrassé la vie sacerdotale, un seul reste dans le monde et l'édifie par l'admirable usage qu'il sait faire de son honnête fortune au profit des pauvres : celui-ci est l'aîné, s'il m'en souvient bien, et s'appelle Pierre Sifredi.

Vincent Sifredi fut prêtre, chanoine, avocat distingué, président au tribunal de justice de San-Remo. — Il est mort dans le mois de février 1821.

Jean-Baptiste Sifredi prit l'habit sous le nom de Dom Léandre, au monastère de Fiorenzola (3), de

(1) Le prieur général des serviteurs de Marie, est aujourd'hui le frère Luigi Grati, évêque d'Edisse ; le procureur général, P. M. Alduino Patscheider.

(2) Massa maritima, dans la Toscane. — L'évêque est M. Joseph-Marie Traversi, né à Petigliano, diocèse de Soana (patrie de Grégoire VII), le 16 juillet 1779, préconisé le 19 décembre 1825.

(3) Fiorenzola, à huit lieues de Parme. — C'est la patrie du fameux cardinal Alberoni.

l'ordre de Citeaux (1). Chassé par l'invasion française, il revint dans sa patrie. Lors des événements de 1814, il y résidait avec un titre de chanoine bénéficiaire de la chapelle Saint-Jean-Baptiste. La paix étant faite et la liberté rendue, il entra au couvent de la Consolée de Javin, comme abbé et procureur-général de son ordre, dans les états du roi de Sardaigne. — Il est mort vers la fin d'août 1827 au couvent de Vico.

Jean-Antoine Sifredi fut curé de l'église collégiale de Sarzane, membre des missions diocésaines, et vicaire-général de M. d'Alberty au diocèse de Vintimile. — Jean-Antoine Sifredi vit encore, il a soixante-seize ans ; les fatigues du saint ministère et celles de la vieillesse, en affaiblissant beaucoup sa santé, n'ont pu nuire cependant à ses précieuses qualités du cœur et à l'amabilité charmante de son esprit.

Or, cette heureuse conformité de naissance, de parenté, de condition, n'est pas la seule que j'observe chez les deux époux : ils y joignent dans un remarquable degré, celle du caractère, de la piété, de l'âge même. De là l'inaltérable sérénité de leur vie,

....C'est le soir d'un beau jour.

(1) Général : P. Ab. D. Nivardo Maria Tassini. Procureur-général : P. M. D. Girolamo Bottino.

M. Arnaldi a quatre-vingt trois ans, et madame Arnaldi deux ans de moins.

Élevés à pareille école, animés par eux-mêmes des sentiments les plus élevés et les plus purs, comment n'auraient-ils pas dirigé leurs enfants vers les sentiers choisis qui les conduisirent au bonheur ?

Corona senum filii filiorum, dit l'Écriture (1). Dieu leur donna trois fils et deux filles, qui parurent comme des plantes nouvelles dans leur vertu.

Les filles (ce sont les aînées) entrèrent dans des familles pieuses, riches, considérées universellement, et où se trouvaient aussi plusieurs ecclésiastiques d'une haute distinction.

Les fils ont embrassé les professions les plus honorables : — Joseph Arnaldi, né en 1791, est un des avocats distingués de l'Italie ; c'est un modèle accompli de piété filiale : il veille avec une douce et pieuse anxiété sur la vieillesse de son père et de sa mère, et fait nombre parmi les hommes à courte vue qui s'avisent encore d'estimer les jésuites : à l'exemple de M. O'Connell, cette petite âme, il leur a confié l'éducation de ses quatre fils. — Vincent Arnaldi, né en 1797, est prêtre et habite

(1) Prov. 17-6.

Gênes ; le nommer, c'est faire son éloge. — Jean-Baptiste Arnaldi, le troisième et dernier frère, est celui dont je raconte la vie.

Ainsi s'accomplissent les unions légitimes et selon le cœur de Dieu, « Que le Dieu d'Israel vous bénisse, parceque vous êtes le fils d'un homme très vertueux, d'un homme juste, qui craint Dieu et qui fait beaucoup d'aumônes. Que la bénédiction se répande aussi sur votre femme et sur votre père et sur votre mère. Puissiez-vous voir vos fils et vos filles jusqu'à la troisième et quatrième génération, et que votre race soit bénie du Dieu d'Israel qui règne dans les siècles des siècles. » Quand Dominique Arnaldi et Catherine Sifredi se présentèrent aux pieds des autels pour la bénédiction nuptiale, le prêtre dut appeler spécialement leur attention sur ces paroles ; elles se sont réalisées de point en point.

Jean-Baptiste Arnaldi sentit de fort bonne heure l'attrait miraculeux que j'essayais de définir tout-à-l'heure : dès-lors, ses désirs et ses affections se portaient invinciblement vers l'état ecclésiastique et la virginité. Il demanda et obtint, à dix ans, la permission de porter la soutane.

Les premiers signes de vocation ne sont pas toujours sûrs, on s'y trompe même souvent.

De l'entrée à la sortie de l'école, tous les jeunes garçons rêvent de messe à dire, et les jeunes filles du bonheur de mettre une guimpe.

Mais ces signes, du moins, lorsqu'ils se présentent dans les conditions et avec les caractères désirables, peuvent éclairer la sollicitude des supérieurs et diriger leurs jugements d'une manière approximative.

L'avenir fit voir que les dispositions du jeune Arnaldi n'avaient rien d'illusoire et de suspect. Le temps, au lieu de les affaiblir, les a raffermies et développées même extraordinairement.

L'enfant qui faisait son honneur et ses délices d'enseigner à ses petits camarades d'école, les éléments de la doctrine chrétienne, est devenu un docteur illustre parmi les docteurs de l'Église contemporaine.

L'enfant qui s'adonnait avec une passion naïve aux célestes voluptés de la prière, édifie à l'heure qu'il est par sa piété vive et profonde, les saints hommes qui visitent la ville éternelle.

Jadis il était doux à sa famille d'exercer son étonnante mémoire, d'admirer son application constante, d'assister à ses triomphes d'écoliers... Quel beau jour, mon Dieu, lorsqu'au mois d'août 1818, dans la grand' cour du collège de San-Remo toute

parée de guirlandes, et devant une foule immense, l'enfant avait reçu la *Tiberosa*, fleur chérie, glorieux prix de *Grammatica suprema*... plus le certificat que voici :

Joannes-Baptista Arnaldi, adolescens ingenii acumine, bonisque moribus memini secundus, Apollinari laurea redimitus, princeps principum ex supremâ ad humanitatem ascendit !

Mais que dirait donc aujourd'hui M. l'abbé Domiani, son professeur ? Que dirait l'inspecteur-général des études de la province de San-Remo, le chevalier Stella qui dès-lors se pâmait d'aise en écoutant les réponses de l'enfant ? Que dirait le brave signor Antoine Amoretti, son hôte et répétiteur bien-aimé, cet homme de lettres comme nous sommes, hélas ! trouvant toujours qu'il est trop tôt pour les autres d'avoir de l'esprit, et redoutant que l'extrême pénétration de l'enfant ne nuisît, par la suite, à la solidité de son jugement et de ses connaissances ?... Voilà qu'à dix-huit ans, Jean-Baptiste Arnaldi prononce un panégyrique de saint Louis-de-Gonzague qui séduit la critique, puis un panégyrique de la Vierge de Lampadouse, puis un autre de sainte Marie-Madeleine, et celui de saint Bernard, et l'éloge du sacerdoce. A vingt-deux ans, il soutient ses thèses de théologie et d'Écriture-Sainte,

dans l'archigymnase de Rome (1829); il est couvert d'applaudissements et de faveurs; on a prévu et prédit qu'il aurait un jour la pourpre. Ces thèses magnifiquement imprimées par Simon Mercury et augmentées d'une dédicace au souverain Pontife Pie VIII, véritable chef-d'œuvre de logique et de latinité, se répandent aussitôt dans l'Italie, à Paris même où j'ai trouvé l'exemplaire que je possède; elles fondent déjà la réputation scientifique de leur auteur. Qui n'a lu et admiré son oraison funèbre de la princessé Borghèse? Que n'en disent pas ceux qui l'ont entendue dans l'église des Saints Ambrogio et Carlo de la nation Lombarde, le 19 décembre 1840? Il faut citer un passage :

Ma troppo oltre, ben veggio, l'impeto mi trasporta della fantasia. Dolcemente invaghito di tener dietro agli eccelsi voli della sua vera, universale, perenne, e generosa beneficenza, io mi dimenticava accennare la sua profonda pietà, il suo affetto alla religione, il suo trasporto verso Dio, effetti tutti dello spirito di carità : *charitas non cogitat malum, non gaudet super iniquitate, omnia credit, omnia sperat*. Vera vita non vive colui, che nel Signore non vive. È un fantasma la gloria del mondo; la sola pietà ai secoli sopravvive ed al tempo; la sola pietà scrive sue veri lodi nei libri eterni; verità sacrosante, che non conosce il mondo; verità che i gloriosi titoli formano di chi abbraccia la sapienza della croce, e l'evangelica perfezione; verità che una viva fede aveva scolpite nel

cuore di Guendalina, e per le quali solamente vivea. Ed oh chi può ridire l' ardente amore di questa principessa verso quella religione, che l' unigenito divin Verbo dal regali suoi seggi degnossi portar sulla terra! Oh il santo meraviglioso trasporto da cui vedeasi rapita, quando or genuflessa avanti il Crocefisso, or prostrata innanzi la Madre Santissima la regina de' santi, or prona nel tempio vedeasi all' adorazione dell' augustissimo Sacramento. Oh il sacro fuoco di cui per la religione avvampa, e da cui era bene spesso assorta in contemplazioni celesti! Deh parli in mia vece quell' innocenza di costumi, quell' osservanza a' suoi doveri, quella costante consuetudine di orare, quella fede vivissima e semplice, quel bagno salutare di penitenza, quell' approssimarsi sì spesso all' eucaristica mensa. Parlino i magnifici arredi ai sacri tempj donati, la riverenza profonda ai sacri leviti ovunque prestata, lo splendore e il decoro del culto divino per essa in alcuni luoghi accresciuto. Parlino per me quei preziosi momenti, che ella sapeva togliere alle sue occupazioni, al suo riposo per nodrirsi delle verità eterne, quel gusto pel bene, e quell' abborrimento a ciò, che da Dio allontana. Parli più di ogni altro quel venerando ministro, che la confidenza sacramentale godeva senza riserva. Se splendidi appartamenti, quali al suo grado si convengono, gli sono assegnati; se a dilettevoli accademie è invitata, preferì ognora la sua usata celletta in nascosto solitario luogo all' orazione adatta, e di null' altro adorna che dei sacri segnali di Gesù, e di Maria; familiare pertanto si era reso il commercio con Dio; a lui sempre innalzava lo spirito; quindi quei tratti arditi e felici, che proprj non sono di anima volgare, ma d' immaginazione viva, ed elevata; quindi quel grande, quel sublime, quell'

insinuante, che innamora, incanta, rapisce. Qual' aquila in alto tendeva al regno celeste, anelava al fior di giovinezza eterna, al riposo dei giusti. Qual meraviglia ora, che Guendalina caduta inferma quell' interna placidezza, quel volto sereno serbasse con cui era vissuta? Effetti non furono questi di filosofica filantropia; effetti bensì di quello spirito di carità che *omnia sperat*, speranza celeste, che l' anima francheeggia e fortifica all'appressarsi della beata eternità; effetti si furon questi di quello spirito che *omnia credit*, credenza sovrumana, che la morte pingendo, qual' è, felice passaggio a vita migliore, dolce e gradita la rende.

Mais suivons la trace des évènements, c'est un moyen plus sûr et plus régulier de mettre en regard l'homme et l'enfant, l'avenir et le passé, les fruits et les espérances.

Comme le jeune Arnaldi terminait ses études grammaticales, il y eut à San-Remo quelques unes de ces violentes secousses qui annoncent les tremblements de terre. C'est pourquoi son père l'envoya comme externe au collège d'Oneille, dirigé par M. Belgrano vicaire forain (1), en le confiant aux soins particuliers de M. l'abbé Masso ou Mosso, l'un des professeurs dudit collège. Il fit ainsi ses humanités et sa rhétorique.

(1) Oneille, sur les bords de la Méditerranée. — C'est la patrie d'André Doria.

Au mois de novembre 1821, je le trouve au séminaire archiépiscopal de Gênes où il suit un cours de philosophie et de physique professé par M. l'abbé Melas, et les leçons du chanoine Dealbertis, aujourd'hui archevêque de Nazianze, sur la langue grecque (1).

Même succès, même zèle, mêmes progrès dans la science des choses de Dieu, même piété, mêmes signes d'infaillible vocation.

Sur ces entrefaites, l'évêque d'Albenga fit une ordonnance portant que nul ne serait admis à recevoir les ordres sacrés, sans avoir étudié la théologie dans les séminaires diocésains. Or la province de San-Remo, qui fut réunie plus tard au diocèse de Vintimile, faisait partie de celui d'Albenga. Jean-Baptiste Arnaldi dut obéir; il se sépara, non sans une vive douleur, de ses excellents maîtres; conformément à l'ordonnance, il vint étudier au séminaire d'Albenga, la théologie dogmatique sous le chanoine Semeria de la Colla, et la théologie morale sous un autre ecclésiastique dont j'ai oublié le nom.

Il est d'usage, dans ce pays, que chaque année

(2) Archevêque actuel de Gênes : le cardinal Tadini (Placide Marie) transféré de Biella, le 2 juillet 1832.

l'élève le plus remarquable du cours, et désigné comme tel par le suffrage unanime de ses condisciples, reçoive des mains de l'évêque une couronne de lauriers. Jean-Baptiste Arnaldi, depuis le mois de novembre 1823 jusqu'au mois d'août 1827, reçut trois fois la couronne.

Bien qu'il fût doué naturellement d'une santé robuste, l'excès du travail l'avait épuisé à la fin, et il tomba dans un état maladif qui ne laissait pas d'inquiéter ses supérieurs, — l'évêque surtout lui portait une affection très particulière. On imagina, pour le distraire un peu, de varier ses occupations, et ce fut une idée sage et raisonnable ; on le nomma préfet de sa chambrée ; on lui donna mission d'expliquer les évangiles du dimanche aux pauvres gens illettrés des paroisses ; il fit en langue vulgaire et sous forme de dialogue, le catéchisme à quelques petits enfants ; il figurait fort souvent dans les sabbatines. — Tous les dictionnaires du monde donnent le sens de ce dernier mot.

M. Arnaldi achevait ses études théologiques, lorsque M. Corderiola (l'évêque d'Albenga), mourut à Gênes. Il le pleura comme un bon père, et quitta son diocèse pour se rendre en l'université romaine de la Sapience.

Donc, au mois de septembre 1827, après avoir

fait une neuvaine à sainte Marie de Lampadouse, il partit avec des lettres de recommandation pour les cardinaux Galeffi et Rivarola, Monseigneur Brignole, aujourd'hui cardinal du titre de sainte Cécile, le comte Dominique Lavaggi, le marquis Morando, etc. Il fut noblement accueilli. Ces illustres hommes l'admirent dans leur intimité; ils l'admirent même à leur table, ce qui, je n'en connais pas la cause, est partout le comble de l'honneur. Si ma plume n'avait si souvent abusé du privilège des digressions, je lui laisserais dire ici bien des choses, sans préjudice pourtant de l'estime profonde et sans bornes que m'inspirent les personnes ci-dessus dénommées.

Il faut en convenir, M. Arnaldi n'usa pas aussi largement que possible de ce début avantageux. Il se voua plus particulièrement à MM. Morando et Lavaggi, savants distingués, chez lesquels se réunissait un grand nombre de cardinaux, de prélats et d'autres, pour conférer sur des matières de droit public et national, d'histoire, de théologie, etc., etc.; il y fut bientôt apprécié; bientôt il entra dans l'Académie de théologie, dans l'Académie de la religion catholique, et dans l'Union des ecclésiastiques de saint Paul, toujours heureux et applaudi lorsque, suivant

l'expression consacrée, il faisait l'Acte public et la Solution du cas moral.

Les détails s'accumulent. — Ayant concouru pour le prix de droit public et celui d'histoire ecclésiastique au mois de juillet 1828, il obtient deux médailles comme premier sujet, en cette double faculté, de l'université romaine de la Sapience. — Le prix de droit civil et de théologie lui fut disputé à mérite égal, par un jeune homme de haute intelligence et qui comptait de plus parmi les examinateurs le frère de sa mère ou de son père. Les rivaux consultèrent le sort qui favorisa le neveu.

A cette époque, M. Arnaldi n'était point engagé dans les ordres. Seize mois lui manquaient pour la prêtrise, cette ambition de toute sa vie. Sur le conseil et les instances de plusieurs cardinaux, il demanda au souverain pontife une dispense d'âge qui lui fut accordée le 22 août, ainsi qu'un bref d'*extra tempora*. Au commencement de septembre, il fit ses exercices spirituels chez les Pères Jésuites, avec exemption de dix jours sur les trente jours que demande l'usage, et il reçut du cardinal Fransoni, dans l'espace de trois semaines, le sous-diaconat, le diaconat et la prêtrise (1).

(1) Jacques-Philippe Fransoni, né à Gênes, le 10 décembre 1775.

Le 19 octobre, il disait sa première messe au monastère des Princesses romaines, devant une assemblée nombreuse et brillante.

Le 10 janvier 1829, le cardinal Frasoni prit M. Arnaldi pour conclaviste, c'est-à-dire pour dapifer, titre de dignité et d'office qui se retrouve dans la maison des empereurs de Constantinople, en France sous la seconde race, en Angleterre, et en Allemagne.

Au mois d'avril de la même année, les censeurs de l'Académie théologique lui offrirent de faire l'Acte public pour le dédier au souverain pontife comme protecteur du corps; il y consentit, après s'être assuré que son père couvrirait certaines dépenses indispensables. Le souverain pontife Pie VIII accepta fort gracieusement la dédicace. Le 25 juillet, furent choisis, pour les argumentations du matin les censeurs même de l'Académie, et pour celles du soir M. Brignole, M. Polidori, gouverneur du sacré palais apostolique, M. Soglia, archevêque d'Éphèse et aumônier de Sa Sainteté, et M. Sala, secrétaire (1), après lesquels *data cuilibet*.

(1) Tous promus depuis au cardinalat. Jacques-Louis Brignole, né à Gênes en 1797, commandataire de saint Jean de la Porte-Latine, — du titre de sainte Cécile, en 1833.

Paul Polidori, né à Jasi le 4 janvier 1778, abbé commandataire et ordinaire de saint Benoît, — du titre de sainte Praxède.

Donc, M. Arnaldi fit l'acte public le 15 septembre suivant. Une foule immense se pressait autour de lui. Des tonnerres d'applaudissements éclatèrent à plusieurs reprises dans l'enceinte. Ce fut un triomphe. Le Souverain Pontife, lorsqu'il lui présenta ses thèses sous une gracieuse enveloppe de rubans d'or et de fleurs, l'admit au baiser de l'anneau et daigna lui témoigner en ces termes son auguste satisfaction : *Vi siamo grati ; ci congratuliamo con voi ; Il Signore vi ha dato talento, coltivatele ; l'onore che vi siete fatto, riferitelo a Dio* (1).

Des écrivains que j'évite de qualifier et qui prétendent avoir vu Rome *intus et in cute*, nous racontent maintenant que Rome est un pays d'arbitraire, d'intrigues, de catégories et d'ignorance mortelle. Pour le prouver, les grandes phrases ne leur manquent jamais, les contes non plus ; et ce sont choses malheureusement auxquelles le public se laisse aller ; et nul ne prend souci de leur répondre. En effet, que répondrai-je ? Il y a un fait, cela suffit

Joseph-Antoine Sala, le 30 septembre 1831.—Il est mort le 23 juin 1839.

Jean Soglia, du diocèse d'Imola, né le 11 octobre 1779, réservé *in petto* dans le consistoire du 12 février 1838, et publié dans celui du 18 février 1839.

(1) Nous vous remercions ; nous nous félicitons avec vous. Le Seigneur vous a donné du talent, conservez-le. L'honneur que vous vous êtes fait, rapportez-le à Dieu.

apparemment. Voici tous les États, voilà celui de Rome. On peut comparer, je veux dire examiner et savoir où se trouvent réunis, au degré supérieur de l'échelle sociale et dans les sphères inférieures, les hommes les plus recommandables par l'intelligence, le courage, l'expérience et la vertu. Donc, parcourez l'Europe, et le monde, et les champs infinis de la tradition : souvent un État, pour une durée de sept ou huit siècles, ne vous présentera pas dix hommes vraiment dignes de ce nom ; les plus heureux en produiront un par siècle. En France, comptez nos richesses d'aujourd'hui : quelques hommes spéciaux et d'une valeur relative, puis rien. S'il en est ainsi de la France, que direz-vous de l'Angleterre et des autres contrées ? Eh bien ! prenez un Almanach de Rome, si vos données historiques n'y suffisent pas ; vous trouverez une liste des Papes qui ont gouverné l'Église depuis saint Pierre, et, à part de très faibles exceptions que je concède sans les admettre, il vous faudra bien reconnaître en toute admiration que deux cent cinquante-huit papes ont presque donné deux cent cinquante-huit grands hommes. Suit la liste des cardinaux : Malgré les sujétions diplomatiques dont l'effet immanquable fut d'appeler dans le Sacré-collège quelques prélats étrangers, d'ailleurs aussi éprouvés que possible,

que la France mette en avant son double sénat et ses Instituts, vienne la docte et rêveuse Allemagne, l'Angleterre, etc., etc. : Grégoire XVI se présente avec cette escorte modeste, glorieuse et innombrable de savants, d'hommes d'état, d'orateurs, de légistes, de philosophes. Avez-vous Lambruschini, Mezzofanti, Franson, Micara, Riario, Sforza, Orsi, Tosti, Macchi, Orsini, Mattei, Bernetti, etc., etc., et, dans une position moindre, les Fornari, Luigi da Bagnaja, Bofondi, Joseph Santucci, Fibbietti, Luigi Bartoli, Luigi Ferrarini, le P. Péronne, le P. Rosaven, le P. Ventura, le P. Villefort, etc., etc., et cette foule de dignitaires et fonctionnaires *ad unum* dans laquelle vous n'apercevrez pas une médiocrité ?

On veut juger les choses par la superficie, ou plutôt par leur côté matériel et tout brutal. C'est donc un pitoyable état, celui qui ne proclame pas chaque jour sa prépondérance dans le mouvement politique de l'époque, et qui préfère à des conquêtes plus ou moins réelles et sanglantes les fruits et la vertu de la paix ! Rome chrétienne étendit autrefois son empire sur de vastes provinces, alors elle prouva suffisamment, ce semble, que la science des armes ne lui manque pas au besoin. Les événements et les siècles vinrent lui faire une position différente ; elle en subit les conséquences. Elle se conserve, telle est

sa politique essentielle, la seule qu'elle puisse et doive pratiquer. Laissez là vos ineptes récriminations. S'il convenait de blâmer sa constitution, il faudrait procéder à l'inverse, et lui demander compte de l'exubérance de ses forces. Elle a chez elle de quoi gouverner, même au point de vue purement humain, plus d'états que l'univers n'en renferme. Demandez à vos empereurs et rois quelles sont très ordinairement les lumières de leurs conseils : les nonces ou diplomates venus de Rome. . . .

Je m'arrête. Ces réflexions ainsi écourtées et jetées au hasard n'auront pas grand sens, si ce n'est par l'obligeance du lecteur qui voudrait bien les féconder par lui-même. *Fazit Deus!*

Toutefois, il m'importe, comme toujours, de les rattacher au sujet.

En démontrant qu'à Rome les postes et dignités se trouvent toujours aux mains des hommes supérieurs qui les honorent plutôt qu'ils n'en sont honorés, j'établissais par là même que ces emplois et honneurs ne sont conférés qu'à bon escient et après de scrupuleuses épreuves, puis, par une induction naturelle, je donnais aux détails qui vont suivre l'importance qu'ils méritent.

Le 2 janvier 1831, M. Arnaldi fut nommé chapelain secret de Sa Sainteté ; en 1835, prélat do-

mestique; le 17 novembre de la même année, votant du tribunal de la sacrée consulte; et, sur la fin de décembre 1837, préfet de la commission des subsides, (région X).

En lui confiant cette dernière charge, le cardinal Gamberini écrivait :

« Dalla segreteria di Stato.

« Desiderosa la Santità di Nostro Signore di dare a
« Monsignor Giovanni-Battista Arnaldi, ponente della
« Sacra Consulta, un' aperta et pubblica testimonianza
« dell' alta sua sodisfazione per la maniera con cui
« ha esercitato l'onorevole incarico di prodeputato
« prefetto della regione X, nel qual incarico ha del
« pari fatto conoscere il suo zelo, la sua rara prudenza ed una carità veramente cristiana versò
« l'umanità sofferente il crudele flagello del morbo
« collerico, che non ha guari afflisce questa capitale
« del mondo cattolico, sull' applaudita proposta fattane dall' eminentissimo signore cardinale, Mattei
« bene merito presidente della commissione dei sussidj, si è degnata la stessa Sua Santità nominarlo
« deputato prefetto della pref^a regione. Si pagò al
« lodato Monsignor Arnaldi con vivo piacere la partecipazione di tal grazioso sovrano, colla certezza
« che egli raddoppiando le sue nobili e caritatevoli
« cure, e seguendo gli impulsi del suo cuore tutto

« caritatevole e pietoso , sarà per rendersi sempre
« più benemerito della cosa pubblica e del governo
« della Santa Sede.

« Fermè D. card. GAMBERINI, segretario di Stato
« per gli affari interni. (1) »

On comprend toute l'importance et la valeur d'un
témoignage pareil.

Le 11 février 1840, M. Arnaldi fut nommé,
nous l'avons vu, votant du suprême tribunal de la
signature de justice, composé maintenant comme il
suit : Préfet, le cardinal Vincent Macchi, né au
diocèse de Montefiascone, le 31 août 1770, évêque

(4) De la secrétairerie d'état :

Désirant donner à M. Jean-Baptiste Arnaldi, votant de la
sacrée-consulte, un témoignage sincère et public de sa haute
satisfaction pour la manière dont il a rempli l'honorable
charge de pro-député, préfet de la région X, dans laquelle il a
montré son zèle, sa rare prudence et une charité vraiment
chrétienne envers l'humanité souffrant le cruel fléau du
choléra-morbus, qui naguère affligeait cette capitale du
monde catholique, sur la proposition qu'en a faite l'émi-
nentissime seigneur cardinal Mattei, bienfaiteur et président
de la commission des subsides, Sa Sainteté a daigné le nom-
mer député préfet de ladite œuvre. Nous transmettons avec
bonheur à M. Arnaldi, la décision d'un si gracieux souve-
rain, avec la certitude qu'en redoublant encore de soins cha-
ritables, et en suivant les impulsions de son généreux cœur,
il méritera de plus en plus de la chose publique et du gou-
vernement de Sa Sainteté.

Signé, le cardinal D. Gamberini, secrétaire-d'état pour
les affaires intérieures.

de Palestrino ; votants : MM. Séraphin Grossi, doyen, Louis Conventati, Ferlisi, Cesar Lippi, François La Grua Valdina, Grégoire Caracciolo, Sontabano et Jean-Baptiste Arnaldi ; auditeur, Dominique Consolini ; auditeur de la préfecture, Leonardi ; notaire, Polidori. Il fut ensuite nommé président de la société des nobles de la Cour. — A propos, M. Arnaldi porte pour armes d'argent à trois coupeaux de sinople surmonté d'un lion de sable rampant lampassé de gueule tenant un écusson d'azur chargé d'un A d'or et en chef à la comète d'azur ondoiyante de la pointe.

On aime à voir les émotions que lui causent ces honneurs ; il écrit à sa famille :

« Godetene in Domino, senza vana gloria.....
« Quanti motivi di riconoscenza a Dio ad a Maria
« santissima. I Benefizj riguardano tanto me che
« tutta la famiglia : voi altri dunque, unite vi meco ;
« anzi supplite per me, ringranziando Dio e Maria
« Vergine, in particolare al santuario di Lampa-
« dosa (1). »

(1) Réjouissez-vous dans le Seigneur, sans vaine gloire. Quels motifs de reconnaissance envers Dieu et la sainte vierge Marie ! Les bienfaits regardent ma famille comme moi. Unissez-vous donc à moi, priez pour moi en remerciant Dieu et la vierge Marie, particulièrement à la chapelle de Lampadouse.

Lampadouse ou Lampedouse est une petite île de la mer d'Afrique, sur la côte de Tunis. En l'an 1602, on y découvrit un tableau représentant la Vierge avec l'enfant Jésus à sa gauche et sainte Catherine à sa droite. Ce tableau, transporté comme par miracle en Italie, devint l'objet d'une dévotion particulière; on éleva sur le territoire de Castellaro (à onze milles de distance au Nord) une jolie chapelle où il fut exposé et qu'on nomme la chapelle de la Vierge de Lampadouse... Il s'y fait un grand nombre de pèlerinages.

Or, la Vierge de Lampadouse est une des dévotions particulières de M. Arnaldi, comme de tant d'autres. Quelques passages de cette notice nous l'ont déjà fait voir. En arrivant à Rome, sa première pensée fut d'engager sa famille à remercier la Vierge de Lampadouse pour son heureuse arrivée, de faire célébrer des messes dans la chapelle, et d'y envoyer ses offrandes; de même pour les succès qu'il a pu obtenir et les honneurs dont l'a comblé la juste munificence du Souverain Pontife.

Durant les ravages du choléra (mois d'août et de septembre 1837), ses fonctions de député à la direction de la maison de secours l'appelaient continuellement auprès des malades; c'est assez dire qu'il affrontait la mort. A peine s'il se dérobaît un

instant à ses lamentables fonctions pour calmer les inquiétudes de sa mère. Alors il se recommandait à la Vierge de Lampadouse, et disait : « Sensibilissimi mo alle pighiere da voi à Maria santissima di Lampadosa, attribuisco la mia salute alla sua protezione. Qual ricompensa potrò usarle! Non cessate mai di pregare per me (1). »

Il écrivait encore à son frère (année 1844) :

« Je suis fort occupé pour la coronation de la Vierge de Lampadosa, en ma patrie. J'ai eu le consentement papal. Je suis destiné pour la fonction. A présent on travaille pour les médailles, pour les portraits, pour les couronnes, pour les privilèges, etc. La fonction sera magnifique, et aura lieu dans le mois de juillet prochain. »

Je reproduis cette lettre purement et simplement. J'abuse un peu d'une confiance toute gracieuse qui m'est faite par l'honorable M. Arnaldi, frère aîné du prélat. C'est fort mal, je le sais.

Mais pour que l'illustre avocat me pardonne cette indiscretion, j'userai au besoin de l'action conventionnelle, comme on dit au Palais, et lui demande-

(1) Très sensible aux prières que vous avez faites à la sainte Vierge de Lampadouse, j'attribue mon salut à sa protection. Comment lui témoigner ma reconnaissance! Ne cessez pas de prier pour moi.

rai compte de celle qu'il a commise en mon endroit ; car enfin, je trouve au milieu de la lettre ci-dessus un étrange paragraphe : « La biographie de
« ma personne, *dont vous me parlez*, je vous prie
« humblement qu'elle ne soit pas publiée. Cette
« publication serait pour moi un motif de la plus
« grande confusion. *Je suis indigne* de paraître dans
« le nombre des plus respectables personnes de
« l'Europe ? *Je vous prie chaudement*, si cela se
« peut , *de faire cacher ou briser ma biographie*,
« dont la publication serait l'objet de mon affliction. »

Double indiscretion vraiment :

M. Arnaldi a su d'avance ce que je m'étudiais de toute mon âme à lui cacher ; et moi j'ai su, aussi positivement que jamais, combien peu M. Arnaldi se rend justice à lui-même, et combien il a plus de modestie encore que de mérite. Ainsi est-il du vénérable Père Vaures, de l'immortel cardinal Mezzofanti, et de quelques autres.

Vais-je maintenant *cacher* ou *briser* la biographie de M. Arnaldi ? Au contraire. Ces alarmes sont un dernier trait, et le meilleur du tableau. J'aime à blesser les modesties, d'autant que les occasions deviennent rares. Celles-là, je les saisirai *opportunè, importunè*. Quoi qu'il arrive, la biographie du Père Vaures ne tardera point à paraître, ni celle du cardinal Mez-

zofanti, ni celle du cardinal Spinola. Oui, je hais les modesties ; je m'épuise à les combattre ; j'en voudrais faire mon métier ; je ne puis. Très ordinairement, les hommes comprennent ainsi les choses : quelque bien que l'on dise d'eux, on n'en dira jamais tant qu'ils n'en pensent davantage.

1^{er} Octobre 1844.

les

von-

aire-

ses:

mais

Biographie du Clergé Contemporain.



M. MAGNIN.

M. MAGNIN,

CURÉ DE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS A PARIS.

Il est force gens comme lui,
Qui prétendent n'agir que pour leur propre compte ;
Et qui font le marché d'autrui.

LA FRANCE.

L'auteur de ces biographies, étant bien jeune encore, publia dans le journal *La France* un petit poème dont on peut lire ou ne pas lire ci-dessous quelques fragments épars :

Voilà le dernier mot des énigmes du monde :
Quand sa mesure est pleine et qu'il est trop immonde,
Dieu prend, pour l'épurer, son fils qu'il jette en croix ;
Et, si Dieu ne veut plus visiter le Calvaire,
Il laisse aller un peuple, et ce peuple à plein verre
Boit les pleurs ou le sang des Rois.

Ainsi pour le péché doit souffrir l'innocence ;
Quelques-uns parmi nous n'ont eu plus de puissance
Qu'afin de porter seuls ce que tous ont commis ;
Ainsi doit s'accomplir la sentence biblique :
Oui, « les rois sont des dieux ! ».. Le bourreau nous explique
Ce que David avait omis !

Celui que nous pleurons comprit sa destinée :
Il vit autour de lui l'anarchie obstinée

S'acharner aux débris du vieil ordre abattu,
Il entendit sonner l'heure du sacrifice,
Vida son cœur entier pour la rançon du vice
Et s'endormit dans sa vertu.

Honte aux vils contempteurs des majestés mourantes !
Honte encor, cent fois honte aux pitiés délirantes
Qui, pour l'empoisonner, caressent leur cercueil !
Car l'insulte vaut mieux qu'un amour qui diffame
Et des élus ironisent, sans le savoir infâme,
Briser leurs pieds à cet écuell....

Où nous conduit, mon Dieu, l'orgueil de la pensée !
On étreint tout principe, on dément tout effet,
Il n'est droit si sacré, ni volontés si hautes
Qu'on n'immole au hasard, en prétextant des fautes,
A la nécessité du fait.

Eh ! puisqu'on a vanté ce lion populaire,
Si grand dans son amour, si beau dans sa colère,
Tel qu'il était, aussi, nous l'avons voulu voir,
C'est, sur un tas de fange, une hyène accroupie,
Qui, d'un air hébété, plonge sa gueule imple
Aux entrailles de tout pouvoir !

Oh ! non, Dieu n'est pas là ! nul de nous n'imagine
Qu'il ait si bas placé l'ineffable origine
De l'ordre.
Source féconde et pure où cinq mille ans la foule,
Loin du borblier mortel qu'aujourd'hui son pied foule,
Puisa l'existence et l'amour.

Non, ce n'est pas assez, si quelqu'un nous gouverne,
D'intenter contre lui des procès de taverne,
Pour le déposséder d'un attribut divin ;
Non, quand il eût écrit ces chartes hypocrites,
Le doigt brûlant de Dieu ne les eût pas écrites,
Imprégné de bave et de vin....

Honorons le bon roi, déposons sur sa tombe

.
. Quelques fleurs.

Orphelins égarés, disons-lui la souffrance
Qui, depuis qu'il n'est plus, a consumé la France;

Mais ne lui disons pas jusqu'où va l'énergie
Des fous qu'il a laissés dans leur fièvre d'orgie,
Il aime aussi ces pauvres fous !

Il se verrait, etc., etc.

Et trouvant si broyé son ancien diadème
Où toute populace a buriné ses dents,
Il s'écrirait : « O Dieu, c'est assez pour ma race ;
« Nos deux mille ans de règne ont mérité la grâce :
« Point de trône à mes descendants ! »...

Qu'il n'en soit point ainsi ; nous laissons les rancunes
A ceux qui l'ont trahi, lui qui n'en eut aucunes,
Et notre vœu n'est pas de tenter l'avenir ;
Nous croyons au bonheur qui fut, ou qui doit être ;
Et le mal, quel qu'il soit, n'aura qu'un temps peut-être,.....
Nous savons comme il doit finir !

Si nos yeux un moment sur le passé s'arrêtent,
Et sur les jours futurs qui lentement s'appréhendent,
Dans ce cirque fatal où luttent les partis,
C'est pour verser aux cœurs l'espérance épuisée,
Et nouer les deux bouts de la chaîne brisée
Qui va des puissants aux petits ;

C'est que la liberté n'est pas pour nous un songe,

C'est que nous vous fuyons, hypocrites apôtres,
Que vos autels sont neufs, et qu'on lit sur les nôtres
Des traditions de bonheur.

C'est qu'aussi la poussière a sa voix qu'on écoute,

C'est qu'avant d'apaiser vos menaçants caprices,
Nous voulons, à tout prix, laver nos cicatrices
Au baptême aboli des mœurs.

C'est qu'il eut ses splendeurs d'infortune et de gloire,
C'est qu'il fit plus de bien que vous n'en pourriez croire,
Et que tout le présent s'éclipse devant lui,
Ce bon Roi !... C'est qu'abîmé dans l'ombre,
Malgré soi tout soupire après les jours sans nombre
Où des soleils plus doux ont lui.

C'est qu'aux temps accomplis l'histoire était féconde
Et portait dans son sein tout l'avenir du monde;
Et voir l'enfantement nous aurait paru beau !
C'est que quatre-vingts ans de labeurs incroyables
Nous ont dit de grands faits et des faits effroyables,
Debout auprès de son tombeau !

Ici les pompes de Versailles;
Paris ému dans ses entrailles,
Qui se précipite etc., etc.
Pour voir venir le nouveau-né ;
L'airain grondant dont l'âme prie,
Les chants connus de la patrie,
La cité joyeuse et fleurie
Qui se voit mère, et qui s'écrie :
« Encore un que Dieu m'a donné ! »

Ici la cour éblouissante
Où, dans sa fleur adolescente,
Ce beau Charles d'Artois présente
L'idéal pur du chevalier ;
Cet œil superbe qui respire
Un parfum d'amour et d'empire,
Ce noble et ravissant sourire,
Ces mots que lui seul savait dire,
Et que nul ne peut oublier.

Même populace, autres fêtes !
Là, ce noir océan de têtes,
Tout labouré par les tempêtes,
Qui bat les pieds d'un échafaud,
Et, lorsque étouffé par Santerre
Le tambour roulant va se taire,
Un chef coupé qui sonne à terre,
Et ce cri : « Le sang désaltère !
« Voilà du sang comme il m'en faut ! »

Là cette patrie adorée
Qu'il faut quitter désespérée ;
La pourpre qui pend déchirée
Aux ronces de tous les pays ;
L'enfer qui d'un souffle éparpille
Ces beaux lis effeuillés où brille

Le diamant de la famille,
Qui fut épouse et deux fois fille
D'une trinité de Louis.

Puis brille la trompeuse aurore
Du jour où son pied doit encore
Toucher ce vieux sol qui dévore
Les rois que lui-même a voutus ;
La foule, à genoux sur la rive,
Gourmande la vague tardive
Qui tient la royauté captive ;
Le vaisseau paraît, Charle arrive :
Ce n'était qu'un Français de plus !

O douleur ! O rage ! O génie
Que puise en soi l'ignominie
Pour compliquer une agonie
Quand sa victime est aux abois !
Ta main, Louvel, qui l'a guidée ?
O toi qui lui soufflas l'idée,
Qui l'as étreinte et fécondée,
Le prince a sa coupe vidée,
Prends garde à celle que tu bois !...

Oh ! puisqu'il est au ciel, comme il est ici-bas
Des degrés de pouvoir qu'on n'anéantit pas,
Formant de l'homme à Dieu cette échelle infinie
Dont éternellement s'engendre l'harmonie ;
Puisqu'il est donné plus à qui plus a porté
De rudes froids l'hiver, de feux brûlants l'été,
Prince, au plus haut du ciel vous avez votre place ;
L'œil divin, s'il se peut, de plus près vous embrasse,
Et de là, quand on prie, on est mieux entendu ;
Priez pour qu'au bonheur le pays soit rendu ;
Pour nos chers ennemis que leur force dévore,
Et pour ceux qu'on a vus, du couchant à l'aurore,
Fantômes souffreteux, troupeaux de rois errants,
Tenter tous les soleils, boire à tous les torrents,
Sans réchauffer leurs fronts, ou calmer leurs poitrines ;
Pour les sages du monde, égarés sans doctrines,
Dans les rescifs cachés où leurs vaisseaux tremblants
Vont confondre leur voie et déchirer leurs flancs.

Pour l'hospitalité qui parmi nous s'oublie,
Qu'il valait mieux trahir que de l'avoir salie,
Pour que la trahison s'égare en son chemin,
Que l'or qu'elle a touché lui dévore la main ;
Pour le retour des fils au culte de leurs pères.....

Il est bien entendu que je ne m'abuse point sur la valeur de cette amplification d'écolier. Pour expliquer l'origine des pouvoirs politiques, une grande intelligence et beaucoup d'études suffisent à peine ; et moi non plus je n'avais ni l'une ni l'autre qualité. Les exigences de l'harmonie rythmique et l'irréflexion peut-être, me firent confondre deux termes essentiellement distincts, à savoir le peuple et la populace : le peuple qui est la collection des agents et des rapports sociaux, et conséquemment la raison souveraine et palpable de l'ordre, selon certaines lois conventionnellement établies de dépendance active ou passive, de commandement et d'exécution, de gradation et de diversité dans le concours effectif de chaque individu au but commun ; la populace qui n'est autre chose que l'impur déchet de cette masse fermentante, et qui se compose exclusivement des principes inférieurs, des forces négatives ou pernicieuses, des existences brutes et embarrassantes, des pauvretés enfin et des vices que la machine sociale, par son mouvement même et l'ingénieuse complication de ses ressorts, chasse et re-

jette au loin comme la paille mêlée au pur froment.

Toutefois il m'a paru convenable de citer ici les méchantes bribes en question. Disposé que je suis à dire toute ma pensée sur certains événements, et prévoyant bien les résultats d'une telle franchise, j'avais besoin, sans doute, d'une garantie. Qui pourra maintenant m'accuser d'irrévérence envers la mort, de cruauté envers le malheur ? Si mon style s'est modifié, si mes idées ont réussi à s'éclaircir et mes principes à se consolider, mes sentiments et mon cœur restent toujours les mêmes. Le hasard de la naissance n'a pas permis que je fusse appelé au forum ou dans les conseils des rois. Ministre, j'aurais combattu de toutes mes forces les fatales ordonnances, et supplié Charles X au nom du droit, de sa belle âme, de son avenir et du nôtre, de refuser la signature qu'il a donnée. Député-constituant, élu suivant des règles définies et inviolables, j'aurais prononcé sans hésitation la déchéance ; unanimement, évidemment, telle était la volonté du peuple ; mais sa volonté n'était pas et ne pouvait être qu'une décision gouvernementale devînt un outrage, et l'acte révolutionnaire de 1830 un prétexte pour les plus stupides commentaires et les calomnies les plus infâmes. La justice n'insulte pas, que Messieurs du Parquet le

sachent bien, elle ne ment jamais; donc, ce serait une erreur misérable d'attribuer au peuple les excès qui furent commis alors. Pour peu qu'on y fasse attention, la populace toute seule en devra compte à la postérité et à Dieu. Voyant le contrat violé dans une de ses clauses, le peuple déclara qu'il profiterait du bénéfice de la rescision, et une fois le jugement prononcé, il fit une garde d'honneur à la partie adverse pour l'accompagner jusqu'à la retraite qu'elle avait choisie. Celle-ci, on le conçoit, ne se prêtait point volontiers à de pareilles formalités : elle s'était fait sur la nature des conventions un système à part qui nécessairement la disculpait à ses propres yeux, et ce qui était justice pour le peuple n'était pour elle qu'injustice et parjure; en cette hypothèse, nul n'aurait déchiré la charte que le peuple lui-même. C'est par égard pour des illusions aussi candides et pour des intentions excusables peut-être de la part d'un si brave homme (Charles X), que le peuple offensé voulut sévir avec amour. L'illustre coryphée du parti légitimiste, M. de Châteaubriand, développe en cent endroits de ses ouvrages la pensée que j'indique.

Charles X, dépossédé de la première couronne du monde, acheva dans l'exil une existence pleine d'années, de vertus et de martyres. Comptez les hom-

mages douloureux, les vives et nobles sympathies, et, pour ainsi dire, les flatteries sublimes dont il fut l'objet au faîte de son infortune ; ayant une âme si grande et une piété si profonde, il appréciait mieux que personne assurément la valeur des choses d'ici-bas : eut-il jamais parmi les richesses du diadème royal, un diamant plus précieux, plus éblouissant, et plus indestructible ? Ce sont de ceux dont l'Écriture nous dit qu'ils brilleront comme des étoiles dans les perpétuelles éternités : *Fulgebunt quasi stellæ in perpetuas æternitates.*

Lorsqu'arriva la nouvelle de sa mort, le peuple sans doute évita l'étalage d'une désolation bruyante et presque toujours futile. Du reste les circonstances ne permettaient pas une manifestation de ce genre. Comme à l'instant d'une subite épouvante et d'une consternation immense, il se tut, *siluit*, dit encore l'Écriture ; et je me trompe fort étrangement, ou ce vague murmure entendu tout-à-coup et aussitôt interrompu, cette morne et inquiète physionomie, cette indéfinissable stupeur du peuple annonçaient bien un deuil public.

Étant du peuple, je fus comme le peuple le courtisan de la mort de Charles X.

Les passions n'entendront point ce langage, mais les passions vivent peu, et dégagés de leurs influen-

ces, les esprits vont tout naturellement vers le jour, comme les yeux d'un homme qui s'éveille.

Après ces explications qui m'ont paru nécessaires, je le répète, pour l'acquit de ma conscience, j'aborde les détails biographiques.

Charles-Etienne Magnin naquit à Charolles (*Quadrigellæ*) jadis capitale du Charollais, aujourd'hui sous-préfecture du département de Saône-et-Loire.

— Il mourut à Paris, le 12 décembre 1843, âgé de quatre-vingt-huit ans.

Son père était échevin, c'est-à-dire officier de police de cette même ville.

Sa mère était une mère.

Un vieillard m'a beaucoup parlé des espiègeries mignonnes de son enfance. Il grimpaux arbres comme le jeune Migne; il était comme le jeune Donnet le boute-en-train de tous les jeux de barres et de balle-empoisonnée; on le tira deux fois et sans sermon préalable, des eaux de la Ressouse où l'avait entraîné sa tendresse pour les ricochets. Puisqu'un vieillard me l'a dit, j'en tiens acte.

Ses études, commencées de fort bonne heure, furent bien vite et fort bien faites. Il prit aussi des monceaux de couronnes que sa mère n'eût pas échangées contre celle de Louis XVI, lui non plus. C'était une bonne idée. Et à propos, la mienne, ma

mère, avant une distribution de prix ne manquait jamais de me dire : *Combien aurai-je de couronnes tout-à-l'heure?* La grande Lacédémonienne disait : *Ou dessus ou dessous.* Cornélie, en montrant ses fils : *Hæc ornamenta mea sunt.* Une autre...

Sur les bords de l'Adriatique,
Une mère (Annita) perdit son fils unique
Et resta folle de douleur.
Un prêtre fut la voir : et l'homme charitable
Pour apaiser un peu le mal épouvantable
Qui consumait sa pauvre sœur,
Lui dit : réfléchissez, chrétienne, au sacrifice
Que du vieil Abraham un jour Dieu demanda.
Sans vouloir discuter les lois de sa justice,
Le bon patriarche céda.
Et cependant, ma sœur, Abraham était père!...
Mais moi, dit-elle, je suis mère.

Elles disent toutes de ces choses-là.

Ayant eu des succès si nombreux, M. Magnin se trouvait à même d'utiliser au profit du séminaire d'Autun le temps qui lui restait après ses études terminées. On le nomma d'abord professeur d'humanités, et il tint surabondamment ses promesses. M. de Talleyrand (Maurice), si peu soucieux qu'il fût des affaires de son diocèse, le félicita publiquement ; les éloges ne coûtent rien, et peuvent rapporter beaucoup ; l'évêque d'Autun ne l'oublia jamais, et le sut de très bonne heure.

Conformément aux désirs de toute sa vie, **M. Magnin**, lorsqu'il eut atteint l'âge canonique, reçut du même **M. de Talleyrand**, les trois ordres majeurs. L'habileté dont il avait fait preuve dans l'enseignement, sa prudence reconnue, sa douce fermeté, l'affection que lui vouaient sans réserve tous les élèves et tous ses confrères, autant de motifs de le conserver dans les mêmes fonctions ou d'autres de même espèce. Il ne quitta sa chaire que pour devenir directeur.

C'est alors que la révolution éclata.

Double péril pour les ecclésiastiques du diocèse d'Autun. Ce qu'ils avaient à craindre du dehors, on le sait ; on devine bien aussi les misères du dedans. La vie de l'évêque appartient à l'histoire, et depuis les grands jusqu'aux petits, personne qui ne la puisse réciter comme une fable de La Fontaine. Il était bien naturel qu'ayant renié son honneur et sa foi, l'apostat voulût se faire des complices de ses subordonnés, et qu'il usât, pour parvenir à cette fin, de tous les moyens possibles. Malheureusement ses efforts ne furent point sans succès, et, par la suite, en s'installant après Gouttes sur le siège de Saône-et-Loire, Poulard n'eut pas à essuyer des résistances bien considérables.

Cependant quelques-uns restaient purs, et le

jeune abbé Magnin fut de ce nombre. Jamais il ne vit ni le sieur Gouttes, ni Thomas-Juste Poulard. Persuadé que les désordres n'auraient qu'une courte durée, il jugeait bon de ne pas s'éloigner, et de neutraliser autant que possible, par des démarches courageuses et discrètes, les maux qui affligeaient cette pauvre église. Ses espérances furent trompées. La persécution, au lieu de cesser, devint plus affreuse. Le bien n'était pas possible. Il vint à Paris, dans ce désert populeux où l'œil de l'homme voit trop de choses pour en voir aucune, et qu'affectionnent conséquemment tous ceux qui ont à cacher ou des vertus ou des crimes.

A Paris, M. Magnin vit MM. Langlois et Dubois, directeurs actuels du séminaire des Missions-Étrangères; il leur fit part du projet qu'il avait formé d'aller porter le flambeau de la foi chez les nations infidèles.

Un prêtre n'est jamais hors de chez-lui : *Où veux-tu rester?* — *Sous le ciel*, répondit saint Chrysostome.

Mais « la famille de M. Magnin, ayant été informée de son projet, s'y montra si opposée qu'il crut devoir céder. »

J'emprunte à M. Henrion cette dernière particularité, ainsi que la suivante, du moins pour partie.

Donc, M. Magnin continua d'habiter Paris. Le ciel s'assombrissait de plus en plus. C'était l'aurore de la Terreur. Il fallait sauver ses jours. La maison de la veuve Fouché, revendeuse, rue Saint-Martin, vis-à-vis l'église Saint-Merry, lui offrit un asile sûr. Cette bonne veuve avait deux filles, pieuses comme elle, qui secondaient de tout leur pouvoir le zèle de M. Magnin dans l'exercice du saint ministère. Spectacle ravissant, sublime, et terrible tout-à-la fois que celui-là ! Au fort de la persécution, lorsqu'il suffisait d'un signe de christianisme pour porter sa tête sous le couperet, en face des bourreaux et des agents innombrables qu'avait lâchés partout une police ombrageuse et féroce, les prêtres de Jésus-Christ trouvaient encore moyen d'administrer les sacrements, de visiter les malades, de consoler des douleurs bien moindres que leurs douleurs, d'instruire l'enfance, de travailler à la perpétuité du sacerdoce. On peut l'affirmer : durant cette affreuse crise, un seul jour ne se passa point, sans que le saint sacrifice de la messe ne fût offert dans Paris.

M. Magnin osa pénétrer jusqu'au cachot de l'infortunée Marie-Antoinette.

Mademoiselle Fouché aînée avait l'habitude de visiter les prisonniers et de leur porter des secours ; elle était connue ; elle avait, comme on dit, ses en-

trées libres. Elle put ainsi arriver auprès de la reine, et savoir quel était son désir. Elle en fit part à M. Magnin qui accueillit cette proposition comme une faveur du ciel et fut saisi d'une sainte joie. Il se rendit à la conciergerie, accompagnée de Mademoiselle Fouché. La reine l'attendait ; elle reçut de lui les sacrements.

La femme du concierge, qui était dans la confiance, avait demandé au comité de salut public et obtenu la permission d'introduire un prêtre ; mais M. Magnin ignorait le résultat de cette démarche , la reine et mademoiselle Fouché n'en savaient rien non plus ; et ceci se passait dans les premiers jours d'octobre 1793.

« Croira-t-on, dit M. Henrion, qu'on ait voulu accuser de mensonge ce digne ecclésiastique et qu'on ait prétendu qu'il *avait* inventé une fable en assurant qu'il *avait* donné à la conciergerie la communion à la reine ? En 1825, un prêtre constitutionnel, d'un caractère ardent, publia un petit écrit sur ce fait et soutint qu'il était contourné. M. Magnin n'eût pas réclamé pour son propre compte ; mais c'était une atteinte portée à l'honneur de mademoiselle Fouché ; il crut devoir protester en présence de ses paroissiens contre une imputation si révoltante ; il rapporta le fait et ses principales cir-

constances, *de sorte* que le doute n'est plus possible. »

Du reste, la vie de M. Magnin fournirait à elle seule une preuve sans réplique. La nature humaine est ainsi faite qu'un vice chez un individu suppose toujours d'autres vices qui en dérivent ou le produisent ; et il y a des vertus qui par là même qu'elles existent visiblement, éloignent toute supposition louche sur certaines faiblesses. On lit dans un écrit de 1794 intitulé *la Vie et les crimes de Robespierre* ce passage infiniment significatif : « Quel grief c'eût « été, aux yeux de Hébert et du tribunal de Robespierre, s'ils eussent su que l'accusée (Marie-Antoinette) avait employé, pour se confesser et « communier dans sa prison, le ministère du prêtre « catholique nommé Charles Magnin ! »

Il y a plus, si M. Henrion ne ment pas, « un ancien aide-de-camp de Santerre a donné, le 19 juin 1842, un certificat par lequel il déclare qu'il est non seulement possible, mais très probable, que la reine ait reçu la communion à la conciergerie ; qu'il se chargea d'en demander la permission au comité de salut public, et que cette permission lui fut accordée. L'ancien aide-de-camp ne nomme pas M. Magnin, mais comme on ne oite à sa place aucun autre ecclésiastique, les présomp-

tions restent pour lui. La famille des Bourbons n'eut jamais l'ombre d'un doute à cet égard. »

M. Magnin resta jusqu'à la fin dans la capitale. L'émigration lui promettait plus de sécurité pour sa personne, et moins d'avantage pour l'Église. Il continua, ainsi que nous l'avons vu, ses fonctions sacerdotales. Déguisé en marchand d'habits et sous prétexte d'offrir ses chiffons aux locataires, il pénétrait dans diverses maisons où l'attendaient de pieux fidèles, et alors se répétaient les scènes mystérieuses et sublimes des anciennes catacombes.

Mon Dieu ! ô jeune lévite qui ambitionnez la royauté de l'autel, cœur tendre et généreux, âme naïve et superbe, pourquoi fixer sur les dormeuses physiognomies des jours présents vos yeux éblouis et charmés ? Il n'y a rien dans les palais des princes de l'Église, rien dans les faveurs abrutissantes dont on voudrait les rassasier, rien dans leur inertie adorée, dans leur fortune monotone, dans leurs commodités la-beurs, et souvent dans leurs succès évangéliques, rien qui puisse satisfaire une ambition comme la vôtre et d'héroïques inspirations. Regardez en arrière, assistez aux solennités du martyr : Au fond d'un obscur galetas, quelques planches rassemblées à la hâte par des fidèles, composent l'autel et vont servir au sacrifice. Les fidèles s'agenouillent ; un

homme se lève, revêt les sacrés ornements, récite à voix basse les prières de la messe; il dit, le ciel s'ouvre, Dieu vient visiter l'affliction de ses enfants. Où est Tibère? où sont les tortures et les bourreaux? La mort, où est-elle? Dieu seul, et l'enivrante jubilation d'une conscience qui rit, comme s'exprime admirablement Rousseau, et le spectacle des délices du ciel au centre même de l'enfer. Ce que c'est qu'un prêtre : Le voilà.

On sait à quel prix la religion put obtenir en France son droit de bourgeoisie, lorsque lassées d'elles-mêmes, les débauches populacières s'assoupirent quelque peu. Après les cachots et la hache, ce fut le tour des sophismes tracassiers et des lâches exigences. Le Directoire et les autres législatures poursuivaient à leur manière l'œuvre de la Convention, et, sans aucun mélange des bienfaisantes idées et des grandeurs incontestables de leur devancière, exerçaient la tyrannie la plus infâme et la plus hypocrite qui fut jamais. M. Magnin résista. Son caractère bien connu répugnait à des transactions déshonorantes. Il se tint à l'écart, accomplissant comme d'habitude les devoirs de son ministère, disant la messe dans un oratoire particulier, conférant avec les supérieurs légitimes, s'affectionnant de plus

en plus à son martyre. C'est seulement à l'époque du concordat qu'il reparut dans les églises.

Alors, il s'attacha comme prêtre administrateur à la paroisse de Saint-Roch. Il y resta pendant quatorze années en faisant le bien *benefaciendo*, en chérissant un état de domesticité si cruellement long.

Madame la duchesse d'Angoulême connaissait l'aventure de la conciergerie et cherchait une occasion de prouver sa reconnaissance à M. Magnin. L'occasion se présenta d'elle-même. Des raisons à peu près politiques *nécessitaient* le changement de M. Valayer curé de Saint-Germain-l'Auxerrois: M. Valayer fut transféré à Saint-Nicolas-des-Champs; M. Magnin lui succéda le 5 novembre 1816, et devint ainsi le curé des Tuileries.

De 1816 à 1831 son administration fut exclusivement celle d'un bon père adoré de ses enfants et donnant sa vie pour eux. La révolution de juillet passa elle-même devant lui sans l'effleurer, à moins qu'on ne prenne en considération la campagne de M. Paravey.

En 1831, le 15 février, tout-à-coup, la nouvelle se répandit que Saint-Germain-l'Auxerrois n'était plus qu'une ruine.

Je me copie moi-même.

«C'était un usage, depuis la mort du duc de Berry, de faire célébrer un service le 14 février de chaque année. Quelques légitimistes s'adressèrent à M. Marduel, curé de Saint-Roch, pour obtenir son concours en cette circonstance. L'autorisation fut demandée à M. Barthe, ministre des cultes, qui s'empessa de l'accorder, mais qui la retira bientôt par des motifs plausibles. Le service n'eut donc pas lieu à Saint-Roch.

«Le contre-ordre ministériel n'avait pu être notifié que le 13 au soir et au moyen d'affiches placées dans la seule église de Saint-Roch. M. Magnin ne s'en doutait pas. Les légitimistes songèrent à lui. Le temps pressait; on voulait que le service fût célébré le 15, le 14 étant un dimanche. Trompé, lui aussi, par la permission de M. Barthe, M. Magnin fit un service de troisième classe en présence des agents de police, et non, tout porte du moins à le croire, à l'insu du ministre. L'office se termina comme il fut commencé, sans aucun bruit, sans le moindre signe de trouble. Des assistants se retirèrent, M. le curé rentrait à la sacristie, lorsqu'un élève de Saint-Cyr attacha au drap mortuaire un portrait lithographié de M. le duc de Bordeaux. A cette vue, la foule s'arrête : M. Magnin frappé comme par un coup de foudre, se précipite, lève le

bras, non pour bénir mais pour enlever le portrait, l'arrache et l'emporte. Le mal était fait. Des rassemblements se forment sur la place; il y circule de grandes rumeurs aussi étranges que ridicules: la foule se grossit; l'irritation monte; on se heurte; on pousse des cris de mort; on brise à coups de pierre les fenêtres du presbytère. Surviennent MM. Baude, nouveau préfet de police à qui on demande la démolition de l'église, et Cadet-Gassicourt, maire de l'arrondissement, qui fait abattre la croix de pierre de la façade principale. Les gardes nationaux se croisent les bras; M. Magnin est jeté au dépôt de la conciergerie où il reste dix-neuf jours....

« Le lendemain, dès six heures et demie du matin, commence la dévastation, etc., etc. » (1).

La question est maintenant de savoir qui répondra du crime; et je supplie le lecteur de ne point perdre de vue mes réflexions préliminaires.

Les légitimistes sans doute peuvent avoir des torts. User de surprise en des occasions si délicates et à l'égard d'un vieillard, c'était ou une étourderie bien singulière ou une atrocité. Je n'admettrais point la dernière cause.

Que dans un pays intelligent et libre, chacun ré-

(1) Voir la notice biographique sur M. Baude.

clame le plein exercice de ses pensées en tant qu'elles ne blessent pas l'intérêt commun, rien de plus naturel, et c'est un droit qu'on n'a jamais méconnu sans arriver directement aux extrêmes limites de l'abrutissement social, c'est-à-dire de l'esclavage.

Mais sur la nature des rapports qui unissent les actes individuels au fonctionnement général des choses, les esprits ne sont point d'accord. Il paraît difficile en effet de définir bien expressément cette mystérieuse complication d'éléments hétérogènes et trop souvent acharnés à se détruire l'un l'autre, cette dépendance dans la liberté. A une certaine hauteur, il y a des faits comme des idées qui s'obscurcissent et s'alambiquent d'autant plus tristement qu'on les pénètre davantage.

Que si les passions viennent à s'immiscer dans l'examen du droit et des abus, des devoirs et des infractions, voilà de nouveaux nuages : et l'œil ne voit plus rien ; voilà encore des cris d'impatience et de rage qui ébranlent et dépravent l'entendement.

Et les passions se mettent toujours de la partie, lorsque principalement des affections ou des rancunes les appellent.

Or, la politique vulgaire qui est celle des ques-

tions personnelles et des incidents passagers présente naturellement ces périls.

Ceci étant posé, convenait-il d'interdire préventivement une manifestation paisible comme sont les offices d'église pour un prince défunt ? non. Vivant, le prince eût perdu par la sentence du peuple tout autre nom que le nom d'homme ou de citoyen ; mort, ce n'était plus qu'un pen de chair et d'os abandonné plus ou moins somptueusement aux vers ; le gouvernement, puisqu'il fait consister sa religion à n'en avoir point, pouvait-il voir autre chose ? De même pour l'Église, le prince, avant et après sa mort, dépouillé ou non de ses prérogatives et de ses titres, c'était un fils égal à nous tous : sur la terre comme au sein de Dieu, qu'elle l'eût interrogé, il n'aurait pu répondre *je suis prince*, car plusieurs se nomment ainsi qui sont d'une autre mère ; il aurait dit *je suis chrétien*, elle l'eût reconnue à ce titre, et dans l'inépuisable ivresse de l'amour, elle l'eût pressé doucement sur ses mamelles palpitantes.

Ainsi l'Église priait pour un chrétien. Elle usait de la liberté commune. A moins de prouver que des prières sont des conspirations et qu'un prince ne saurait être un chrétien, il faut reconnaître que l'Église ne violait en rien les conditions de son état social et n'avait à redouter de la part du gouverne-

ment aucune mesure préventive ou répressive, aux termes de la plus stricte équité.

M. Barthe le sentit bien. C'est ce qui explique l'autorisation qu'il donna d'abord. Le retrait subit de l'autorisation ne s'explique pas aussi facilement, mais il a pourtant sa raison.

Pourquoi l'avait-on demandée ? Première question qu'il dut s'adresser à lui-même. Car enfin, un droit ne se demande pas. Ou il existe ou il n'existe pas. S'il existe on le possède, et demander ce qu'on possède c'est une absurdité. Voyant une pareille démarche, M. Barthe dut supposer qu'il avait mal compris l'étendue et l'essence du droit en question; un mur examen lui fit découvrir le prétexte qu'il alléqua ensuite, et qui par la force des événements devint une raison logique. Il est des principes généraux qui spéculativement paraissent absolus et conservent même ce caractère souverain dans l'application qu'on en peut faire à une multitude infinie de cas; mais en dehors de l'ordre dogmatique, je n'en vois pas un seul qui, dans des circonstances données et fort souvent imprévues, ne fléchisse devant les difficultés ou les impossibilités pratiques. Quoi de plus évident et de plus rigoureux que le principe de la liberté humaine et individuelle ? Quoi de plus faux par conséquent que le principe opposé ?

Cependant quelques accidents se présenteront au milieu des agitations journalières de la pensée, et voilà le premier principe subordonné au second, c'est-à-dire que par une subite et inévitable révolution des choses, le despotisme dominera la liberté; celle-ci devra faire des concessions et quelquefois se déguiser en esclave pour assurer sa vie, s'il s'agit surtout de lutter contre un fait, les faits étant de leur nature prodigieusement obstinés et invincibles.

Dans l'espèce qui nous occupe, ces réflexions atteignent le suprême degré de l'évidence. Trop équitable et trop sensé, trop infaillible, qu'on me permette le mot, pour nier le droit de la prière, le peuple n'était pas à craindre; bien au contraire. Mais, ainsi que nous l'avons dit précédemment, dans les parties inférieures de la sphère qu'il habite, la populace fermente et bouillonne comme une écume immonde. Une secousse, un souffle, en l'agitant, la fait jaillir sur tous les points de la surface, et pour longtemps l'œil ne distinguera plus qu'une masse confuse d'agents déplacés et de souillures. En présence du fait que méditaient les légitimistes, la populace ne pouvait rester paisible; elle avait à sa disposition, pour peu qu'on eût discuté la révolte, un semblant de justification, car les

téméraires qu'elle allait frapper ne cachaient pas assez la tendance de leur démarche, et plus d'une maladroite bravade l'autorisait à dire que c'était là un coup de dent de plus porté à la racine de l'arbre de juillet.

Certes, les légitimistes n'ont pas, que je sache, le privilège d'une intelligence à part; ils le font bien voir. On concevrait donc, et l'on s'expliquerait fort aisément qu'en une matière abstraite et quasi insaisissable, leur perspicacité leur eût donné le change. Ici le sens-commun suffisait pour éviter une horrible bétise; ils la commirent.

D'où je conclus que le peuple, si violemment et si injustement accusé dans cette circonstance, ne fut ni ne pouvait être coupable, que le gouvernement fit bien de révoquer sa permission, que les légitimistes méritent seuls, malgré leur demi-bonne foi, de partager avec la populace nos douloureuses indignations, et que néanmoins c'était pour eux et pour tous, en principe, un droit formel, inaliénable, absolu, de recommander publiquement à Dieu le duc de Berry.

Je pleure avec M. de Montalembert sur les ruines de l'antique et admirable église, l'un des chefs-d'œuvre de l'architecture catholique, et sur les afflictions inénarrables d'un vieillard cruellement

abusé; je méprise et maudis plus que jamais cette invention stupide et satanique des sociétés perdues que l'on nomme les dissentiments politiques, et qui n'est guère au fond que l'égoïsme individuel réduit en article de foi ou la consécration sociale de la moralité des brutes.

C'est assez philosopher, trop peut-être. S'il y a excès de ma part, quelques personnes m'en avertiront, et leur avis règlera ma conduite à venir. Ces cahiers si exigus ne laissent pas de gêner l'idée, ils s'y refusent totalement ou ne l'admettent qu'étouffée sous les étreintes d'une expression laconique et obscure par conséquent. Je crève souvent mon style pour vouloir trop le resserrer. Plaignez-moi donc, aimé lecteur, et ne vous fâchez pas.

On a vu que M. Magnin, après ces déplorables scènes, resta dix-neuf jours à la conciergerie.

« L'autorité, dit son premier biographe, voulut le rendre responsable d'un événement dont il était devenu si cruellement la victime. Elle le décréta de prise de corps, le fit saisir et mettre en prison. Il y subit d'abord un premier interrogatoire devant un jeune juge d'instruction des procédés duquel il n'eut qu'à se louer. Mais il parut ensuite devant un second plus âgé qui prit à son égard des manières

bien différentes, et qui semblait vouloir absolument le trouver coupable. »

Voulez-vous m'entendre ? Le second juge ne faisait rien d'extraordinaire : il suivait les usages du palais. C'est un scandale quotidien. J'en ai dit quelque chose en commençant, je poursuivrai. Si la dignité convient dans toutes les positions de la vie, à plus forte raison convient-elle dans les plus élevées et dans celles principalement qui confèrent à l'homme des prérogatives divines. Le juge est l'ambassadeur de la Justice, il la représente, il faut qu'il soit autant que possible une autre elle-même. Qu'est-ce que la Justice ? Est-elle ambitieuse et cupide ? Songe-t-elle à mériter par des sentences complaisantes les faveurs d'un gouvernement, le bon vouloir des solliciteurs, de l'argent, et de l'argent ? Si jamais j'avais à paraître devant la Justice *en personne*, et qu'on m'eût dit d'avance : Ceci est vrai, mon ami, ces raisons sont excellentes, mais eu égard à certains ménagements ridicules et indignes, la prudence vous commande des réserves ; faites-lui plutôt une visite, écrivez-lui sous-main des lettres perfides et obséquieuses, trouvez des amis puissants qui vous recommandent ; point de meilleures preuves, — Saisi alors d'indignation et d'horreur, fixant vers le ciel un regard douloureux et dé-

sespéré, je maudirais la destinée de l'homme et la providence de Dieu. Oh non, la Justice n'est pas ainsi faite. La Justice est assise dans les pures splendeurs de la lumière éternelle et de la vérité, bien plus haut que toutes les méprisables passions de la terre. La balance où elle pèse nos actions n'est pas frauduleuse, *statera dolosa*. Elle gémit des dissensions qui nous tourmentent, et lorsqu'elle vient à nous, c'est pour les calmer, non pour les accroître et les aigrir; elle ne vient pas en ennemie mais en pacificateur; elle porte d'une main le glaive, mais de l'autre le rameau d'olivier. Sans préoccupations, ni faiblesses, ni rigueur, elle écoute d'abord, et, jusqu'au plus parfait examen des plaintes contradictoires, elle ne connaît que des innocents. Lors même qu'elle frappe, ses coups ne sentent point la colère; c'est la correction d'une mère tendre; les condamnés, en voyant l'état de son cœur, sont forcés de la bénir. Donc, elle n'injurie personne. Qu'elle est loin d'épuiser sur de simples prévenus cet arsenal d'épithètes grossières et dégoûtantes dont elle punit quotidiennement l'emploi chez les gens mal élevés! Ainsi elle se gardera bien d'appeler *voleuse et empoisonneuse* une femme accusée de l'être : avant la sentence, c'est une infamie; après la condamnation, c'est une

honteuse inutilité. Ses paroles respireront la douceur et seront empreintes aussi d'un parfum d'urbanité ; or, ces deux vertus n'excluent pas l'énergie et les solennelles leçons que réclame la morale publique ; il y a de la bassesse ou de la sottise à confondre l'autorité ou la dignité avec l'impolitesse. Pour apprendre aux hommes à se respecter mutuellement, elle les respectera la première. Exclusivement occupée des choses, elle ne fondera point sur des catégories de personnes, c'est-à-dire sur des diversités de costume et de fortune, des catégories de délits et de crimes. Enfin nous n'aurons plus sous les yeux cet inexplicable et barbare spectacle : un avocat-du-roi qui s'imposera la mission de faire jaillir des crimes de toute accusation, si légère qu'elle paraisse, de creuser mille et mille pièges sous les pieds du prévenu, d'élever à l'improviste contre lui un monstrueux échafaudage de sophismes, d'abrutir des jurés aux sons d'une parole plus ou moins enivrante et féroce, de rivaliser de succès et d'orgueil avec le défenseur, de faire du temple saint, et j'appelle ainsi les tribunaux, une sorte de tournoi de bavardage où se jouent des têtes. .. « Après la défaite de Varus, dit Tacite, les Germains se vengèrent surtout des formes juridiques auxquelles il avait essayé de les soumettre. L'un d'eux, clouant à un arbre

la tête d'un magistrat romain, lui perça la langue et il lui disait : *Siffle, vipère, siffle maintenant* (1). »

Quoi qu'en eût dit le juge-instructeur, M. Magnin recouvrera bientôt la liberté.

L'Église Saint-Germain-l'Auxerrois était fermée et menacée de destruction. A ce sujet, Cadet-Gassicourt avait obtenu quelques promesses du gouvernement; sans plus attendre, il placardait sur tous les murs de la capitale de larges affiches signées de lui, appelant à son aide les démolisseurs, et soumissionnant l'acquisition des matériaux. Ainsi l'un des plus beaux édifices de la chrétienté, ce vieux Saint-Germain-l'Auxerrois qui de temps immémorial avait fait l'admiration des étrangers et la gloire de la France, ce trésor national était devenu la proie d'un apothicaire, on le vendait à l'encan comme un fond de boutique décrédité.

Quand on se figure que Cadet-Gassicourt passa pour un personnage durant les premières années de la révolution de juillet, on a vraiment quelque envie de rire au nez de l'opinion publique; c'était du reste une erreur qu'elle a vite expiée en abîmant par pitié dans l'oubli ce ridicule tapageur.

(1) Voyez *Des conspirations et de la justice politique*, par F. Guizot, 1821, page 67, chap. 6.

Jusqu'à la réouverture de Saint-Germain-l'Auxerois, M. Magnin prit possession de l'église Saint-Eustache qui servit alors pour deux paroisses. Son clergé l'y suivit.

En 1832, époque du choléra, des instances furent faites auprès du gouvernement pour la réouverture. On l'obtint. Déjà M. Magnin s'occupait activement des réparations, lorsqu'intervint de nouveau l'apothicaire, plus modéré ou moins furieux cette fois, protestant de sa vive tendresse pour la religion, persuadé, disait-il, qu'on ne pouvait répondre des dispositions du peuple et qu'une nouvelle émeute viendrait compléter l'œuvre de la première. On l'écouta, et les portes de l'église furent encore fermées, elles furent scellées avec des plaques de fer, « ce qui annonçait, observe M. Henrion, qu'il fallait renoncer à l'espoir de les voir rouvrir. » Cette naïveté me déride; elle vient là comme vient sur des décombres quelque innocente marguerite avec son petit air étonné.

Toutefois M. Magnin ne partageait pas l'idée profonde de M. Henrion. Il espérait que, moyennant deux ou trois coups de marteau, les scellés pourraient tomber et les portes s'ouvrir. — Il ne perdit espoir qu'en 1837.

Mais il avait imaginé une autre cause d'impossi-

bilité que les plaques de fer. Sans qu'on eût dit pourquoi ni comment, Cadet-Gassicourt et les siens avaient fait de la réouverture une question personnelle, et rendaient M. Magnin responsable d'accidents qu'il n'avait pu prévoir.

Qui sait ? On accepterait sans doute un autre curé. Pour M. Magnin, le bien de l'Église était tout ; peu importait le reste. Il prit l'avis de M. de Quélen qui résista d'abord : M. de Quélen avait déjà résisté à des sollicitations d'autre sorte : en vain l'autorité l'engageait-elle depuis cinq ans à presser M. Magnin de se démettre. Sur de nouvelles considérations et sur les instantes prières du vieillard, l'archevêque donna son agrément. La démission fut envoyée au roi.

En effet, à peine la démission connue, l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois tomba des mains de l'apothicaire qui en avait fait une mairie pour le quatrième arrondissement de Paris, elle fut rendue au culte catholique. Je prends acte des paroles suivantes qui appartiennent à l'*Ami de la Religion* du 19 décembre 1843 : « L'église s'ouvrit sans que le plus léger trouble éclatât, *le peuple donnant un démenti formel à ceux qui affectaient d'augurer si mal de ses dispositions.* » De la part d'une telle

feuille, ces paroles confirment singulièrement la vérité des distinctions ci-dessus établies.

Donc, la réouverture se fit dans le plus grand calme; et tout aussi paisiblement, le 13 mai 1837, M. de Quélen bénit l'église. Le lendemain, qui était le jour de la Pentecôte, M. Quentin, vicaire-général, y chanta la messe. — C'est le même M. Quentin dont il est dit dans une brochure apologétique de M. Affre, qu'il a reçu l'ordination des mains du constitutionnel Grégoire, servi M. de Quélen en qualité d'homme de charge, et prodigieusement déplu au clergé de Paris, durant ses apparitions dans le conseil archiépiscopeal (1). Soit pour fantaisie.

Voulant témoigner à M. Magnin le plaisir que leur causait sa démission, les ministres du roi l'indemniserent des pertes qu'il avait faites en 1831 et lui assurèrent une pension à peu près convenable, ce qui, avec une autre pension de feue la duchesse

(1) *Du droit de remontrance en matière ecclésiastique, et de l'administration du diocèse de Paris*, par un missionnaire apostolique. — Selon le *Bien Social* qui dit ordinairement la vérité, les épreuves de cette curieuse brochure, auraient été corrigées à l'archevêché même. J'ai peine à le croire. L'auteur m'a fait l'honneur de s'occuper de moi, indirectement sans doute, mais visiblement. Après avoir cité un extrait de la biographie, il juge convenable de la qualifier un ouvrage mélangé d'erreurs et de vérités déplorables. Il fallait s'expliquer.

douairière d'Orléans (1824) le mit à même de ne pas mourir de faim. Il y a aussi des pensions pour les acteurs de l'Opéra ; en attendant cela, Duprez, la Taglioni, madame Stoltz et compagnie, touchent un revenu de quarante à cent mille francs ; les curés en exercice reçoivent par mois soixante-neuf francs et quelques centimes, et après trente ou soixante ans de ministère, rien.

On lit enfin dans l'*Ami de la Religion* :

« Depuis sa démission, M. Magnin vécut dans la retraite et se fixa dans la rue de Vaugirard. Il confessait et célébrait les saints mystères dans l'église des Carmélites, qu'il édifiait par son exactitude et sa piété. Nommé chanoine honoraire de Paris, par M. de Quélen, à sa sortie de Saint-Germain, il assistait, malgré son grand âge, à tous les offices de Notre-Dame, les jours de fêtes solennelles....

« M. Magnin, d'une haute stature et d'une bonne constitution, était parvenu à sa quatre-vingt-troisième année sans avoir ressenti les infirmités de la vieillesse. Il fut atteint à la fin de décembre 1842 d'une maladie à la violence de laquelle il succomba le 12 janvier 1843, laissant après lui la réputation d'un prêtre *très vertueux*. Il institua son héritier universel le séminaire des Missions-Étrangères, où il avait demeuré près de six mois en 1791. D'ab. i-

dantes aumônes , qu'il distribuait en secret, n'ont été connues qu'après sa mort.

« Son successeur dans sa cure, M. Demerson, et la fabrique de Saint-Germain voulurent donner un témoignage public de leur estime pour le respectable défunt, en célébrant avec pompe ses obsèques dans son ancienne église. Elles eurent lieu le 15 janvier, en présence d'un grand nombre de ses paroissiens. »

15 Octobre 1844.

BIOGRAPHIE DE MES BIOGRAPHIES.

Moi-même je ne connais point Luther, et ne veux point le connaître. Ce que je prêche ne vient pas de lui, mais de Jésus-Christ. Que le diable emporte Luther, s'il peut, je ne m'en soucie pas, pourvu qu'il laisse Jésus-Christ régner.

Lettre de Luther à son ami Hartmuth de Kronberg, mars 1522.

Luther, dans l'expression du moins, avait raison. C'est un procédé très ordinaire et très hypocrite que de bastonner la vérité sur le dos de ceux qui la disent. En leur qualité d'hommes, et quelque heureuse vigilance qu'ils exercent sur leur conduite, ils appartiennent à l'opinion publique, et peuvent subir les soupçons à défaut de preuves. La fragilité native donne aux pires imputations une suffisante vraisemblance, et chez le monde la calomnie trouve toujours une porte ouverte. Nos iniquités se persuadent aisément qu'elles ont des complices, cela les rassure, les dispense de tant rougir et les console presque d'elles mêmes. On a vu là tout simplement l'histoire des femmes de mauvaise vie : j'y vois l'histoire universelle.

Ces suppléments biographiques sont consacrés à la rectification de certains faits, ils ont aussi pour but de réparer des omissions presque inévitables ; eu égard précisément aux observations qui précèdent, il fallait

bien encore les faire servir à autre chose. De cette manière, ils sont devenus comme autant de lettres confidentielles où je raconte au lecteur, dans toute l'effusion de mon âme, les difficultés et les encouragements, les joies et les affections qui troublent le cours de mes humbles labeurs. Sans doute, et ne l'ai-je pas dit bien souvent ? les simples convenances demandaient de ma part plus de réserve, et d'abord ma timide nature se refusait à ce rôle purement personnel. Oui, *le moi est haïssable*, et le *nous*, ce risible travestissement du *moi*, l'est aussi, et mille fois plus le faux-fuyant pédantesque de la *tierce personne* ; mais comme le lecteur, lors même qu'il est on ne peut mieux intentionné, se préoccupe involontairement de l'écrivain en lisant les écrits, et fait parfois dépendre de son estime pour la personne le jugement plus ou moins avantageux qu'il portera sur le style et les doctrines, comme aussi est-il que le sort du présent livre s'identifie au mien forcément et naturellement, les convenances passeront après la nécessité.

Donc, j'ai, suivant l'habitude, essuyé une grêle d'épîtres anonymes.

Un écrit anonyme est d'un malhonnête homme.

MM. du Clergé l'ont oublié trop vite. Voilà leur tactique et leur corps de réserve. Contre nous, contre eux mêmes, n'importe. Pas un évêque nouvellement nommé qui ne l'apprenne à ses risques et périls : on trouve au ministère des cultes comme à la cour de Rome d'effroyables dossiers, preuve permanente et trop réelle de ce que j'avance. C'est un spectacle pareil dans les évêchés ; tellement que les évêques eux-mêmes s'en plaignent, plusieurs m'ont dit : « S'il fallait lire toutes les dénon-

« ciations de ce genre qui nous arrivent journellement, « la vie d'un homme n'y suffirait pas. » Une ombre de prospérité, un succès de prédicateur, rien, moins que rien, et aussitôt mille et mille plumes s'aiguisent dans l'ombre, le poison coule à flots. Fasse Dieu que jamais la pensée ne me vienne d'étaler au grand jour mes correspondances biographiques ! Je mettrais le feu dans tous les diocèses de France. Il n'est ici question, bien entendu, que des écrits sans signature. D'abord, j'avais accoutumé de n'en tenir compte, je les utilisais seulement pour certaines sujétions périodiques de l'existence, anonymes comme eux, et dont

....La garde qui veille aux barrières du Louvre
Ne défend pas nos rois.

Aujourd'hui je les conserve, et j'y trouve un double avantage : car 1° c'est à mes yeux le plus fidèle thermomètre des dispositions d'esprit et de la moralité du corps ecclésiastique ; infailliblement, les prêtres calomniés en cette manière se trouvent toujours être les plus purs et les plus estimés ; 2° ensuite, avec l'aide du temps et des circonstances, moyennant les timbres de la poste et les confrontations d'écriture, appréciant les possibilités par la nature des faits et la position des individus, j'obtiens des preuves et des certitudes dont l'importance ultérieure se conçoit.

Voilà, je le sais bien, des plaintes cruelles. Les ai-je formulées en haine du Clergé ? On le dira. Si j'étais l'ennemi du Clergé, les plaintes ne me conviendraient point. Je ferais quelque chose de mieux, et surtout une autre biographie. Indépendant par caractère et par principe, n'ayant aucune raison personnelle de m'astreindre à des généralités vagues et souvent suspectes,

inaccessible aux flagorneries comme à la crainte, et du reste fort de mon droit, je citerais mes pièces, j'articulerais les noms, ou du moins je pourrais les indiquer de telle sorte que nul ne s'y méprit.

Eh bien, mon doux lecteur, par exemple, voyez un fait et jugez. Cet aveu pourtant me navre le cœur.

Un desservant du diocèse de X.... communique à mon libraire quelques notes en forme de lettre sur son évêque. Un an se passe, la vie de l'évêque n'avait pas vu le jour. Comme je me disposais à l'écrire, ayant sur ma table les notes dont il s'agit et plusieurs encore, un vicaire se présente, et me raconte que M. le curé de la cathédrale de X.... possède les notes, qu'il les a mises sous les yeux de l'évêque, qu'il en circule une foule de copies à travers le diocèse, et que le desservant convient de ses torts. Cette démarche m'étonnait, je feignis cependant de n'y prêter qu'une médiocre attention. Le visiteur parla d'autre chose, et disparut.

Alors mon premier soin fut de visiter mes papiers. Rien ne manquait. Il me parut évident que le visiteur avait voulu sonder le terrain, et dresser tout simplement un piège à ma discrétion. Qui sait ? N'était-il pas dans le secret du desservant ? Le desservant, pour s'assurer de moi, n'avait-il pas imaginé ce moyen comme une pierre de touche infallible ?

Or, mon visiteur se tourmentait aussi de son côté. Le surlendemain, il reparut sous un prétexte différent. La conversation marchait à pas comptés ; je compris que ses idées n'étaient pas là, et en effet, il l'eut bientôt ramenée au véritable but : l'affaire du desservant fut abordée de nouveau. Je restai sur la défensive, et m'indignai de voir qu'alors même que le desservant m'aurait envoyé les

notes, quelqu'un me supposât capable de la plus infâme trahison. « Or, ajoutai-je, nul autre que moi ne pouvait, en ce dernier cas, les livrer à la connaissance d'autrui. » Sur quoi, mon visiteur perdit contenance, et disparut de nouveau en balbutiant.

Une seconde personne le remplaça. Mêmes questions, mêmes résultats. Cependant cette visite avait de plus un caractère semi-officiel, tout-à-fait officiel peut-être, et certainement honorable. Les choses devenaient plus graves que jamais; je le sentis.

Que faire cependant?..... Une seule mesure était possible, à savoir de prendre des informations auprès du desservant lui même. J'écrivis, sans me persuader encore, malgré ces incidents étranges, que les deux visiteurs n'eussent pas exclusivement joué à mon égard un rôle de provocateur, ennemi ou ami. Lisons la réponse:

« Monsieur,

« Dans cette malheureuse affaire, on ne vous a dit que l'exacte vérité. Comment cette communication a-t-elle pu avoir lieu? Je l'ignore autant que vous. M. l'évêque me dit qu'une lettre sans signature, portant le timbre de X...., avait été adressée au curé de la cathédrale, qui la lui avait transmise; elle était intitulée: *Etat du diocèse de X...., par un curé du doyenné de X....*. Déjà le même ecclésiastique avait dit à plusieurs prêtres, en présence d'un chanoine de mes amis, que j'avais écrit contre Monseigneur. Ce ne fut que postérieurement à ces bruits que la copie de la lettre que je vous adressai il y a deux ans parvint à l'évêché. Une dénégation n'était point dans mon caractère et du reste fut demeurée sans résultat.

« Mon étonnement et mon affliction ont dû être extrêmes. Je pensai que vous aviez été circonvenu... J'étais bien sûr que l'on avait surpris votre religion et que nulle faute n'avait été de votre côté. Dieu l'a voulu et en tirera sans doute un plus grand bien. »

Je demande qui m'a volé les notes.

Reste à savoir comment elles ont pu tout à-la-fois circuler dans le diocèse de X.... et rester sur ma table. Le mystère s'explique par les visites.

Un moment d'absence ou de distraction, c'était assez de ma part pour ne point apercevoir la main qui les dérobait. Pour exciter le voleur, il suffisait d'une ignoble curiosité, de la suscription de la lettre, de quelques mots saisis au hasard. Histoire d'une visite préparatoire.

Les copies étant faites, et le texte original renvoyé de X.... (ce qui se pratique fort aisément en un jour), la seconde visite eut pour but de glisser les notes sur ma table. Les deux dernières visites, c'est-à-dire celles que j'ai rapportées, devaient assurer le voleur des effets de son coup-de-main et des différents points vers lesquels se porteraient mes soupçons.

J'abandonne ce misérable au dégoût public et ne m'en occupe plus. Son nom ne souillera pas mon livre.

On va croire peut-être que les notes contenaient des détails outrageants pour l'évêque et son administration. Il n'en est rien.

Faite sur ces notes, la biographie de l'évêque prenait une allure benigne, qu'elle aura peines sans doute à conserver maintenant. En dépit d'un grand nombre de notes contraires, celles-ci m'en imposaient; malgré moi-même, les charitables sophismes du desservant m'avaient séduit, je m'y laissais aller. S'il s'est trompé, s'il a mérité

l'animadversion, si l'évêque, daignant mettre à profit des dénonciations acquises par un vol, a vraiment déclaré que le desservant, qui est sans conteste le sujet le plus distingué du diocèse de X....., resterait à jamais dans son obscure campagne, eh bien, j'en induirai que les notes contraires méritent créance d'un bout à l'autre, et

Vous avez devant vous un homme déplorable.

Que le bon desservant me pardonne. Pour agir conformément à ses instantes prières, j'aurais gardé le silence. Mais il y a des ignominies que la terre ne doit pas ignorer. Les cacher, c'est un crime, c'est garantir l'impunité à ceux qui s'en rendent coupables comme à ceux qui pourraient les commettre, et faire à la scélératesse un repos qui n'appartient qu'à la vertu. J'ajoute qu'il m'importait personnellement de jeter du jour sur cette boue; mon honneur en souffrait. Que les preuves matérielles du vol ne m'eussent point échappé, le procureur du roi serait à présent saisi de l'affaire.

Nous reviendrons sans peine, après cette courte et douloureuse digression, au sujet qui nous occupait d'abord : les lettres anonymes.

Si les ecclésiastiques se conduisent entre eux de la façon que j'ai dite, comment agiront-ils à l'égard des autres?

Impossible d'énumérer ici toutes les injures et sottises qui me sont adressées.

Celui-ci m'appelle *apostat*. Sur ce, je lis attentivement le *Credo*, et prends la liberté grande de signer avec paraphe chacun de ses articles; j'examine mes écrits, et ne vois pas qu'on me puisse reprocher un seul mot téméraire ou ambigu contre la foi; je me rends compte de l'emploi de mes jours, et obtiens pour résultat dix volumes com-

posés depuis quatre ans sur des sujets exclusivement catholiques.

« *Pure façon de rire*, dit un autre, *vous êtes un jésuite.* » Je veux bien. — De plus j'ai défendu les Jésuites contre d'iniques agressions, et le public m'en a su gré : trois mille exemplaires de cet ouvrage ont couru le monde : c'est un brevet d'orthodoxie. J'ai même écrit un livre intitulé *Mystères du Presbytère*, que vous avez dénoncé comme une œuvre infernale : c'est tout bonnement une plaidoirie chaleureuse en faveur du clergé.

« *Ce que vous racontez sur les prêtres, vous ne le pensez pas ; ils vous salariaient pour faire leur éloge.* » En ce cas, nous sommes de bien lâches coquins, eux, moi, et vous qui n'osez flétrir à visage découvert un pareil marché.

J'omets une foule de gentilleses, mais celle-ci ne peut m'échapper : « *Vous n'avez pas même le courage de signer la biographie.* » La *Biographie du Clergé* est mon début dans la carrière des lettres. Sauf quelques articles de journaux et un tout petit livre de poésies, fruit précoce et bizarre des premiers épanouissements de la jeunesse, je n'avais rien publié avant cette biographie. Le public ignorait mon nom ou à peu près. J'ai fait ce que font la plupart des auteurs dans cette position : un essai ; craignant qu'il ne fût malheureux et compromettant pour l'avenir, voulant me réserver en cette conjoncture infiniment probable la ressource d'un essai nouveau avec un nom tout neuf encore, je me servis du pseudonyme. La Providence, quelque indigne que je sois d'une telle faveur, a béni mon travail. S'il faut juger du succès d'un livre par le nombre de ses lecteurs, les quatre cent mille petits cahiers qui sont sortis de la librairie de M. Appert

ne laissent pas de signifier quelque chose. Il existe une traduction espagnole de ces petits cahiers (voir *El Correo de Ultramar* des 20 et 30 décembre 1842); plusieurs ont obtenu les honneurs d'une traduction en anglais et en allemand. Vos calomnies même ont un sens qui ne m'abuse point. C'est pourquoi, après avoir pris soin que mon nom restât ignoré le plus possible, voyant l'empressement de beaucoup de personnes à le connaître, lassé d'entendre des provocations comme les vôtres, poussé par le besoin d'inspirer quelque confiance aux obligeantes personnes qui m'offraient des renseignements utiles, je m'exposai au jour et laissai la voix publique substituer au *Solitaire* mes vrais nom et prénoms. Aujourd'hui, depuis plus d'un an, pas un prêtre ne l'ignore. Dans une occasion singulière, où mon éditeur et M. Marguerie *par procureur*, vidaient un différend à la police correctionnelle, n'ai-je pas voulu écarter le premier du débat pour le remplacer? n'ai-je pas dit : *c'est moi*, et cela sur la provocation de l'adversaire qui ensuite, fort loyalement, m'opposa mon pseudonyme comme fin de non-recevoir?

Si donc il n'était complètement inutile à présent de signer la *Biographie*, je la signerais.

Arrivons bien vite à l'examen des notices du septième volume.

M. PROMPSAULT.

Ces hommes-là mènent une vie peu accidentée, du moins à l'extérieur. Tous les anneaux se ressemblent dans la chaîne de leurs jours. Un règlement inflexible, des livres, des idées, l'indomptable ambition d'être utiles à autrui sans profit pour eux-mêmes, la perspective très vague d'une renommée posthume, une immense façon de

dédaigner les glorioles du jour qui se font avec des bluettes et de l'intrigue, l'histoire ne peut rien dire de plus. Elle peut seulement, et c'est son devoir, épier les fruits de leurs travaux pour les annoncer au public et lui demander compte de son insouciance.

Depuis cette notice, M. l'abbé Prompsault nous a donné le troisième volume de sa *Grammaire raisonnée de la langue latine*.

En disant tout-à-l'heure que l'existence du savant présente peu de diversité, ou en d'autres termes qu'elle est étrangère à nos agitations comme à toutes nos petites passions mesquines, je supposais un savant laïc. Supposez un prêtre, dans les fonctions du saint ministère, ce n'est plus la même chose. Il pourra bien éviter les misères de son propre fait ; celles qui naissent du fait des autres, le moyen qu'il s'en défende ? La condition de prêtre envahit celle de savant ou l'ébrèche en quelque sorte. Plus la dernière réclame d'indépendance, et plus la première se cramponne à son despotisme. Je respecte les devoirs qui sont respectables.

Comme fonctionnaire ecclésiastique, M. Prompsault n'a pas laissé de subir cet inconvénient. M. Prompsault, quoique savant, est chapelain des Quinze-Vingts. Or, M. Affre voulait enclaver la maison des Quinze-Vingts dans sa juridiction. De là un conflit. Sachant ce qu'il en coûte, M. Prompsault soutint chaudement ses droits ; chose rare par le temps qui court. La victoire lui resta : c'est un succès à enregistrer. Que ne puis-je annoncer de même sa nomination de professeur en Sorbonne, où il a une place marquée ?

Millième genre d'agitation : Lisez la biographie de M. Chartrousse, page 354, et ajoutez seulement qu'en

première instance M. Prompsault a perdu son procès.

M. COLLIN.

Je maintiens depuis le premier mot jusqu'au dernier ma soixante-quatorzième notice, à l'exception pourtant d'un mot. Il est dit, page 67 : *A quoi s'use le temps de M. Rougemaitre ? On se le demande.* Une personne que je respecte fort en a conclu que j'accusais M. Rougemaitre de fainéantise et d'ignorance. Rien de moins conforme à ma pensée. Je sais, comme tout le monde, que cet ecclésiastique, l'un des plus zélés du clergé de Paris, pécherait plutôt par excès de travail qu'autrement. On l'a surnommé *le docte* dans la sacristie de Saint-Sulpice, et personne ne s'entend à juger les hommes comme les gens de sacristie. Soit. Le mot souligné signifiera donc tout bonnement ceci : M. Rougemaitre, s'il n'employait son temps à des études utiles et solides, mais étrangères à l'art de la déclamation, pourrait devenir un bon prédicateur.

Reste une lacune ; pour plus d'exactitude, je la remplirai : M. Collin est le frère d'une dame Froidevaux qui tient magasin de papiers, plumes, encre, et cartes à jouer, à la Croix-Rouge, rue de Sèvres (Paris).

On m'a signalé cette lacune et... cette enseigne.

M. CHAMON.

En tête de la notice consacrée à M. Chamon se trouve un exposé de vingt pages sur la formation des tribunaux diocésains.

Je démontre par le fait leur possibilité. Chose prodigieuse : c'est la seule objection que nous adressent aujourd'hui les adversaires ; la nécessité n'est plus pour eux

l'objet d'un doute. Dans un ouvrage de longue haleine, il eût fallu donner à cet exposé des dimensions qui lui manquent. Tel qu'il est, plusieurs journaux ont cru devoir l'adopter, et je les remercie de leurs bienveillants suffrages; si, comme le *Journal des Débats* et le *Siècle*, ils n'avaient pas l'idée de qualifier ma Biographie *Le Solitaire, journal ecclésiastique*, je les remercierais davantage.

Au reste, mon but n'était pas de poser en maître, et pour ainsi dire dogmatiquement, les bases des officialités nouvelles. Ainsi qu'on vient de le voir, j'exposais humblement mes opinions et les soumettais à l'appréciation des hommes compétents. Il me semblait bon de savoir, par exemple, si M. l'abbé Germain de Remiremont comprenait les choses de la même manière. Or, le *Livre du Clergé* a gardé le silence; et, quels que soient ses motifs, ma déférence profonde pour l'habile et sage directeur me fait un devoir d'y souscrire les yeux fermés. Verrai-je une réfutation indirecte dans l'article qu'il a publié depuis sur le même sujet et qui porte la signature de M. Aug. Digot, docteur en droit et avocat à la Cour royale de Nancy? Voyez cet article au tome III du livre indiqué, n° 16, 5^e livr. — 6 juin 1844.

Trop souvent il arrive que les meilleures causes se perdent par le défaut d'union de ceux qui les soutiennent. Dans la circonstance présente, rien de semblable; il faut le dire tout de suite, et nos adversaires compteraient vainement sur ce moyen. Chacun de nous, jusqu'à l'heure définitive, apporte son idée, mais sans emportement et sans obstination. Sur le point capital, et même en ce qui touche les principales données, l'harmonie est parfaite. Les dissentiments, pour peu qu'il y en ait de temps à aux-

tre, ne portent jamais que sur des incidents secondaires. Toute loi s'élabore, atteint sa maturité et se formule ainsi. Que l'heure vienne à sonner, les esprits désintéressés se confondent soudainement et spontanément en un seul. Les officialités sont nécessaires, elles sont donc praticables; donc, par tels ou tels moyens, elles doivent revivre; et le bon moyen c'est celui qui aura conduit au but.

Comme preuve subsidiaire de la nécessité de rétablir les tribunaux ecclésiastiques, j'ai fait la biographie de M. Chamon.

En effet, parmi les abus qui désolent presque tous les diocèses de France, il en est infiniment peu dont cet évêque ne gratifie le diocèse de Saint-Claude; non que ses intentions paraissent pires que celles de ses collègues, mais parce qu'il cède plus facilement aux exigences de sa condition malheureuse, c'est-à-dire despotique. On a mille fois répété que les évêques, s'ils étaient au courant de l'état de leurs ouailles et des choses ecclésiastiques, n'opposeraient pas à nos réclamations de si opiniâtres colères. Je le crois volontiers, très volontiers. Mais le pouvoir est un de ces breuvages perfides et doux que les lèvres n'effleurent jamais sans chercher le fond du vase. Et puis les évêques, bien qu'ils n'en conviennent pas, s'entourent communément d'une muraille de flatteurs intrigants et insatiables, qui ferme leurs yeux à tous les rayons du jour; ils sont comme les rois, et comme ces femmelettes rechignées qui paient des médecins pour leur dire, suivant les circonstances : *Vous êtes malade ou en bonne santé*. M. Girod, grand-vicaire de Saint-Claude, figure d'abord parmi ces médecins-là. Sans avoir certaines qualités bureaucratiques de M. Guillemin, il en a

tous les travers et quelque chose de plus. Des hommes d'une prudence excessive me reprochent de l'avoir flatté outre-mesure. Écoutons.

Saint-Claude, 22 septembre 1844.

Monsieur,

Nous venons de lire votre dernière biographie, celle de Monseigneur Devie; vous y avez fort maltraité M. Guillemain, chanoine secrétaire de l'évêché de Belley. Tout ce que vous avez dit de lui aurait pu être dit du secrétaire de M. Chamon. M. Guillemain a au moins une certaine franchise dans son caractère, et on peut quelquefois lire ce qu'il écrit. Il n'en est pas ainsi du *factotum* de notre évêque. Il faut souvent la loupe pour déchiffrer ses pieds de mouches, et une application réelle de l'esprit pour comprendre ce qu'il a voulu dire. Les fautes de français lui sont si familières, que nous ne les comptons pas. Mais nous nous plaignons habituellement, et toujours en vain, de ses fautes ou de son défaut de franchise et de loyauté. La tactique aussi lâche qu'ignoble dont il s'est servi contre M. le chanoine Pelier, est journellement employée contre nous; aussi a-t-il été surnommé le Gisquet diocésain par ses nombreux et vils moyens d'espionnage. Vous comprenez que dans la position où nous sommes, il serait imprudent de nommer toutes ses victimes, qu'il a soin d'ailleurs de faire passer pour celles de l'évêque.

Vous avez parié de M. Rixe, curé de Frontenay, immolé sur la déclaration d'une misérable, publiquement connue pour telle, et excitée à cette démarche par un des agents suborneurs. Mais vous n'avez pas dit de quelle manière le vertueux grand-vicaire s'y est pris pour que *son autorité ne reculât pas*. Après l'interdit lancé contre le pasteur, cette malheureuse, voyant l'effet de la calomnie qu'on lui avait suggérée, s'est rétractée devant le maire et tout le conseil municipal; elle a été conduite à Lons-le-Saulnier, où elle a renouvelé sa rétractation en présence de nombreux témoins ecclésiastiques. Aussitôt le grand-vicaire Girod, le *factotum* épiscopal, l'a prise en particulier et l'y a retenue assez longtemps; puis il l'a ramenée dans la salle commune, où elle a déclaré qu'elle ne se rétractait plus. Est-ce là être administrateur? et n'était-ce pas vouloir le scandale pour le public

et le déshonneur de son confrère ? Un honnête homme , un simple laïque intelligent, n'eût-il pas saisi cette rétractation pour sauver l'honneur et peut-être la vie à l'accusé ? La charité , la prudence ont été aussi étrangères de la part de l'abbé Girod , dans cette affaire , que les règles canoniques dans toute son administration. Et voilà le prêtre qui *épiscopise* dans le Jura ! Jugez si nous devons être contents ! Dans ce nous, je ne comprends pas les amis du *Jousé de la Mouille*, car l'intérêt, la bassesse et la crainte font toujours des *serviles* ; et ce sont ceux-ci qui sont en faveur : le mérite et la vertu, quand ils se font connaître, sont couverts d'un éteignoir, heureux encore s'ils ne reçoivent que cette *décoration*. Vous savez l'histoire de MM. Darbon, Droz, Pelier, Grassinet, et nous savons, nous, ce que sont MM. Mayet, Poux, Collin, etc., etc., dignes favoris du favori épiscopal.

Vous avez inséré, à la fin de la biographie Chamon, une lettre anonyme qui a été répandue dans le diocèse. Cette lettre, écrite avec beaucoup de mesure, était une protestation néanmoins contre la mauvaise administration du diocèse et contre les roueries et l'ambition ridicule de l'abbé Girod. Il faut vous en apprendre le résultat. Elle a mis en émoi tout le diocèse et aux champs toute la police *noire et grise* dont le chef avait à se plaindre. Au moyen d'un homme ..., qui se dit le confident du prélat, et qu'on a surnommé le *baron de l'espagnolette*, et aidé d'un ex-chanoine qui s'est fait capucin (comme le diable s'est fait ermite), l'auteur de la lettre anonyme a été découvert ; et malgré les assertions des flagorneurs habituels, qui attribuaient cette belle épître à M. le chanoine Pélier, (qui, dit-on, ne s'en doutait même pas,) l'auteur a courageusement tout avoué. C'était le successeur du bon et pacifique abbé Rixe. Il a eu un terrible *veniat* auquel il a obéi sur-le-champ. Comme c'est un digne prêtre, et qu'il n'avait rien dit que de vrai, et encore avec les plus grands ménagements, on n'a pu *le tuer* tout d'abord. on l'a soumis aux prostrations d'usage, à quelques jours de retraite, à l'amende honorable (pour avoir dit ce que tout le monde pense ici), et il est rentré dans sa paroisse. On lui avait donné, comme au chanoine Pelier, l'accolade avec l'assurance que tout était pardonné ; mais, dans notre pauvre diocèse, les accolades et les assurances de certaines gens, n'ont que la sincérité de celle du jardin des Oliviers. Le

brave curé Poux en fit bientôt la triste expérience : en vertu de l'article 31 de la loi anti-canonique de germinal an X, il fut arraché à son troupeau, et envoyé dans une des plus misérables succursales de la Sibérie diocésaine. Et comme si cette preuve de *pardon* ne suffisait pas, on l'a changé de nouveau et placé dans un hameau appelé *les Granges-sur-Baume*. Avec l'arbitraire rancuneux qui nous gouverne, il n'est pas sûr encore que ce prêtre instruit et vertueux puisse dire là : *Hic requies mea*.

Je ne peux énumérer ici tous les succursalistes qui sont changés dans une année : le nombre n'est pas éloigné de la centaine. Et quand chaque feuille nouvelle de pouvoirs coûte 10 fr., jugez de l'intérêt que le secrétaire-vicaire-général Girod trouve à combattre et à méconnaître l'immovibilité établie par les canons. Aussi le droit canon n'est-il pas enseigné au séminaire ; aussi tout ce qu'on y exige des pauvres ordinants ce n'est pas la capacité, l'instruction, la science, mais l'obéissance passive et aveugle à toute volonté de l'administration de Monseigneur. Avec ce système, en effet, l'instruction n'est pas nécessaire : elle est à peine utile ici. Aussi, en général, voyons-nous dans les meilleures places les prêtres *les moins capables*, mais, en revanche, les plus souples et les plus flatteurs. M. de Montalembert l'avait remarqué, mais sans dire qu'ils sont les meilleurs *hôteliers* du prélat, qui s'y connaît.

L'Univers du 18 août a publié une espèce de *réponse-circulaire* du digne et vénéré prélat à tous les curés et doyens du diocèse. Le style de cette lettre, aussi curieuse que bouffonne et ridicule, ne permet pas d'en méconnaître l'auteur. Permettez-moi de transcrire et d'y ajouter quelques notes.

« Monsieur et cher doyen,

«Indépendamment des adresses du chapitre de mon-église cathédrale, de MM. les directeurs et professeurs DE trois séminaires diocésains, *chacun* de vous, mes bien aimés coopérateurs, adhère spontanément de cœur et d'âme aux nombreux efforts que j'ai faits, aux démarches multipliées que j'ai tentées, dans le but d'obtenir le bienfait précieux de la liberté d'enseignement.

« Par ces lettres, mes chers coopérateurs, vous détruisez entièrement, vous anéantissez les fâcheux et funestes effets que n'eut pas manqué de produire sur certains esprits pré-

venus l'injurieuse et perfide accusation portée du haut de la tribune de la chambre des Pairs contre le clergé du second ordre, que l'imprudent et téméraire orateur affirmait se trouver en plein désaccord avec l'épiscopat tout entier sur la grande question de l'enseignement.

« Le nouveau témoignage que vous venez de me donner, mes chers coopérateurs, de la vivacité de l'ardeur de votre foi, de l'orthodoxie de vos principes, de votre courage vraiment sacerdotal, remplit mon cœur de joie et de consolation.

Assez, assez : c'est assez d'avoir assommé les chers et bien chers coopérateurs ; je craindrais d'ennuyer vos lecteurs en citant plus longuement.

Notons d'abord qu'il n'y a que deux petits séminaires et un grand dans le diocèse, et que les professeurs de trois séminaires ont dans cette épître un exemple à citer de cacologie sans pareille sur la manière de donner des leçons de la vivacité de l'ardeur de la foi, de l'orthodoxie de leurs principes, de leur courage de prêtres, de... de...

Notons la charitable aménité, la sainte mansuétude du premier pasteur, qui appelle imprudent et téméraire un ancien garde des sceaux.

Notons sa logique exemplaire qui lui donne le droit de l'accuser (mais à lui tout est permis) d'injurieuse et perfide accusation, pour avoir dit que le clergé du second ordre élevait aussi des plaintes contre les évêques.

Notons que ses nombreux efforts, ses démarches multipliées se réduisent à une signature donnée au mémoire de son métropolitain.

Notons enfin que les adhésions spontanées de cœur et d'âme qu'il a reçues de ses bien-aimés coopérateurs, ont été tellement libres, tellement volontaires, que chacun de ceux qui seraient connus pour ne pas adhérer spontanément de cœur et d'âme, serait, pour cette peccadille, d'abord à l'index, puis bientôt changé, transplanté, révoqué, interdit, sans discussion et sans réplique, c'est-à-dire selon la formalité d'usage.

Le Réveil, de l'Ain (qui s'imprime à Nantua), connaît bien notre position. Il semble avoir en vue le diocèse de Saint-Claude quand il dit :

« Une fois lié aux ordres, le prêtre le fut à la volonté de l'évêque ; son existence, son honneur, furent au prix d'une

absolue sujétion. Tout acte d'indépendance put lui être imputé à crime (voyez l'abbé Thions), et il ne fut pas rare de voir des disparates choquants entre le mérite et le poste qui lui fut assigné. Celui qui n'avait pu dépouiller la dignité du caractère, fut souvent relégué dans d'obscures paroisses, tandis que le flatteur et l'hypocrite recevaient des cures éminentes pour prix d'une intrigante médiocrité. Enfin une interdiction put réduire le prêtre à la mendicité. »

Ces derniers mots me font penser au vénérable et savant abbé Droz, curé de Moirsey. Qu'attendez-vous, monsieur, pour faire la biographie de ce digne prêtre, victime de la partialité la plus révoltante et du despotisme le plus brutal ? Comptez sur moi et sur mes voisins pour vous fournir des renseignements sur cet homme estimable et généralement vénéré, qui devrait être chanoine depuis longtemps, si la justice n'était pas bannie de notre administration diocésaine. Agrérez, etc.

P. S. Si l'*Univers* a cité avec éloge la pièce d'éloquence de M. Chamon, il faut que vous sachiez, pour expliquer cette complaisance, que le *factotum* de M. Chamon est *actionnaire* de l'*Univers*, et que celui-ci n'a pas le courage de rien refuser à ses actionnaires : il est pour eux comme les pauvres desservants vis-à-vis des évêques.

Le *factotum* fait l'*article de librairie* dans son secrétariat, et il y manipule aussi la *bouteille à l'encre* des dispenses de tous genres. Avec ces moyens, qui déjà ne sont pas petits, et avec les cumuls successifs de ses places (de secrétaire, de chanoine, de grand-vicaire), *José de la Mouille* peut acheter des actions nouvelles jusque dans le *Charivari*.

Encore un mot, avant d'arriver à la biographie de M. de Féletz.

J'apprends aussi que M. Chamon, tout en se croyant obligé de tenir M. Rixe à distance, honore depuis quelques temps cet excellent ecclésiastique d'une correspondance active, et lui confie des missions prodigieusement délicates pour une affaire où ses intérêts et sa tranquillité se trouvent fort compromis. Enfin, à l'instant même où je trace ces lignes, l'affaire se conclurait, dit-on, moyen-

nant l'échange d'un faisceau de missives écrites pendant la vie de madame Burter et de nature fâcheuse, contre une somme de trois cents napoléons. Et à ce propos je cite une seconde lettre :

Saint-Claude, 7 août 1844.

Monsieur,

La biographie de M. Chamon a été achetée par la plupart des maires du Jura, et lue avec curiosité partout, tant on savait généralement que le sujet vous fournirait la matière de réflexions utiles et d'observations piquantes. Mais le clergé, qui dans le fond pense comme vous, n'a pas eu le même courage que les laïques : il a craint de se compromettre avec l'évêché, dont l'esprit n'est *paternel* qu'en paroles.

Vous n'avez rien dit que de trop vrai sur notre administration et sur ceux qui la composent; mais que de choses importantes vous avez omises, ou qui ne vous étaient pas connues peut-être! La chose est faite maintenant. A quoi bon vous dire que nous avons un séminaire d'enfants, où professeurs et élèves n'ont pas les premières notions du droit ecclésiastique; où l'on enseigne qu'il faut obéir aveuglement à tout ce que veut Monseigneur; où toute la science pour le prêtre se réduit à faire toujours *comme il a dit*, ou bien, comme son *FACTOTUM* l'a permis?...

Il est trop tard de vous raconter comment M. Chamon a dit lui-même, tantôt qu'il tient son siège de madame Adélaïde qu'il a connue à Vienne; tantôt qu'il le tient de madame la Dauphine; suivant les opinions connues de ses amphitryons.

Il est inutile de vous demander plus de détails sur la veuve Burter; et s'il est vrai qu'il ait payé une assez forte somme pour retirer sa correspondance des mains de ses héritiers. On dit ici que cette poignée de chiffons lui a coûté mille écus, et que, sans l'intermédiaire d'un prêtre qui n'avait cependant pas à se louer de lui, il eût été obligé de payer bien davantage. — S'il est vrai que le nouveau chanoine qu'il vient de nommer avait déterminé mademoiselle de Montlezun à lui faire un don de dix mille francs pour lui, et autant pour les Frères de Saint-Claude, il ne lui était pas difficile de doubler les mille écus.

Toute la critique à faire de notre pauvre administration

diocésaine, se trouvait et se trouve encore dans les chansons qu'on vous avait envoyées l'année dernière. Vous en avez publié deux dans la 31^e biographie : on s'attendait à lire les autres dans celle de M. Chamon. Je voudrais pouvoir vous les adresser encore, en vous priant de les insérer dans quelques-uns de vos cahiers supplémentaires. Malgré toutes mes recherches, je n'ai pu trouver que la suivante sur la *Rotonde* :

.

La guenille qu'ils ont au dos
Leur coûte plus d'une courbette ;
Du patron ce sont les bardots,
Certains lui font une cour bête ;
Il connaissent le Pèlerin ;
Et toute la séquelle craint
Comme le feu, ses coups de tête ;
Car, qui lui déplait aux noces n'est pas.
J'en ris aux éclats,
C'est ici le cas,
Doyens, de plier l'échine bien bas.

.

Faut voir comment son factotum
Sous son rouge collier se guinde ;
Quelle morgue a ce penailon,
De dindon devenu coq-d'inde !
Sur une gale comme un pou,
Il se dresse avec son licou,
Et croit que les Muses du Pindo
Sortent toutes neuf de son cerveau plat.
Ce faufaron-là
Peut croire cela,
Mais, excepté lui, nul ne le croira.

Cet autre et plus madré pédant

.

En chaire, sans distinction,
Traitant du sacré, du profane,
Il moralise, explique au long
Les protubérances du crâne ;
S'il prouve, en parole, en écrit,
Qu'il n'a pas celle de l'esprit ;
La bosse qui signale un âne

M'a l'air de saillir sur son cervelas.
Avec qui voudra
Je gage qu'il l'a,
Qu'on tâte son crâne, on l'a trouvera.
C'est cet Apollon rempaillé,
Ce fat, ce Midas en calotte,
Qui, de Condat, grand conseiller,
Mène tout, porte la culotte ;
A la mitre il vise, je crois ;
Mais, à coup sûr, compte deux fois
Le sot qui compte sans son hôte.
L'adage par lui se vérifiera :
Avant que ce plat
Ne soit fait Prélat
Que d'eau sous le pont encore passera !
Du maître confident secret,
Il est son agent de police ;
Ce Vidame, comme un furet,
Subtilement partout se glisse
Pour espionner ce que l'on dit
De la Rotonde, en discrédit,
Et dénoncer, dans sa malice,
Quiconque du mal en dire osera.
Tout ce qu'il fera
N'empêchera pas
Le public et moi d'en rire aux éclats.
.
La Rotonde peut aux doyens
Donner de quoi vivre en chanoine ;
Mais non l'esprit, ni les moyens,
Car l'habit ne fait pas le moine :
Après coup jamais ça ne vient,
La mitre même n'y fait rien ;
Eût-on le froc, le nom d'Antoine,
Cruche si l'on est, cruche on restera.
Beaux doyens, pour ça,
Ne vous fâchez pas,
Je suppose ici seulement le cas.
.
J'en pourrais dire encore bien plus
Sans qu'on osât me contredire ;

Mais, pour moi, gardant le surplus,
Je me tais de peur d'en trop dire.
Messieurs, n'allez pas me trahir,
Vous me feriez par trop haïr
De celui qui nous fait tant rire ;
Je crains pour mon des son courbe échalat.
Motus sur cela ;
Craignons tout éclat.
Pour nous espionner son Vidame est là.

M. DE FÉLETZ.

Si je n'ai pas dit qu'à l'époque de la Restauration le siège de Nantes lui fut offert et qu'il le refusa, j'ai fait une faute.

Mes premières incartades littéraires datent de cette notice. J'avais suivi la méthode en usage et marché avec les béquilles d'Aristote jusque-là. Mais après avoir tourné et retourné mon cadre de toutes manières pour le présenter à chaque cahier sous un jour nouveau, après ce travail consumant et plus terrible qu'on ne pense peut-être, il me vint à l'esprit que j'étais un conteur et qu'en cette qualité le genre de la causerie familière me convenait souverainement. Grande ressource ! Je dus en profiter. Plus de liberté me donnait plus de moyens de développer des pensées que je crois utiles. Tout dépend du titre. Annoncez un sujet exclusif, le lecteur vous saura mauvais gré de le délaisser un instant pour ses corollaires ou pour les réflexions d'à-propos qu'il viendrait à vous suggérer. Présentez-vous comme un brave et digne homme, sans affectation doctorale, ayant à déposer sous les yeux du public, à tort et à travers, un petit bagage d'idées, le lecteur sait à quoi s'en tenir, il voit dès-lors qu'on n'a pas abusé de lui, et ce système qui consiste à n'avoir point de système lui sourira sans nul doute. Voilà

du moins sur quelles raisons j'ai commis les étrangetés qu'on remarquera.

Revenons à la notice de M. de Féletz. Page 171 : *Charles-Marie-Dorimond de Féletz est né... aux environs de Brives-la-Gaillarde, ce qui me rappelle M. Laroque, etc., etc., etc. J'ai à raconter de fort belles choses sur M. Laroque. C'est l'occasion.*

M. Laroque, jeune encore, plein de vigueur et de courage, animé d'une foi ardente, ayant traversé les chemins de la vie dans presque tous les sens et connu ses grandeurs et ses misères, vient de concevoir un projet digne de lui. Les gens heureux et riches ne manquent pas d'apôtres pour s'amuser avec des sermons fleuris et suivre les modes de religion. Il y a partout, dans un degré proportionnel, d'abondantes ressources. Les détenus seuls sont abandonnés, si l'on excepte les aumôniers attachés à chaque maison, prêtres dévoués sans doute, mais dépourvus presque toujours du rare talent de la parole, et dont le zèle d'ailleurs ne peut suffire à la multiplicité de leurs occupations. Des missionnaires parcourent la France et font des miracles de salut dans nos cathédrales; on prévoit qu'avant peu le gouvernement aura rétabli les aumôniers de régiment de terre et de mer : pourquoi n'aurions-nous pas une société générale de missionnaires pour évangéliser extraordinairement les maisons de détention ? Telle est la question que s'est adressée à lui-même M. l'abbé Laroque, et celle qu'il a aussitôt réalisée de tout son pouvoir avec l'approbation et les encouragements du ministre de l'intérieur.

Donc, une mission fut donnée ces années dernières à la prison centrale de Melun, et cette mission porta des fruits précieux. — J'ai vu deux tableaux dessinés par un

détenu et représentant la clôture de retraite : L'église est magnifiquement parée, tous les murs sont tapissés de guirlandes.... L'évêque entouré de ses grands-vicaires et d'un clergé nombreux donne la bénédiction du Saint-Sacrement. Au milieu de la nef, M. Laroque dirige les exercices ; les détenus rangés des deux côtés sur deux plans parallèles, s'inclinent avec respect en la présence du Dieu terrible et bon... Faible figure de la réalité, on le comprend ; magnifique spectacle que celui-là ! Toutes les exclamations et belles phrases du monde ne sauront jamais dire combien l'âme est émue, agrandie en songeant que tous ces malheureux, frappés par la justice humaine et victimes éternelles de nos impitoyables aversions, peuvent ainsi se réunir encore sous l'aile de la Providence et se faire écouter comme nous lorsqu'ils prononcent les mots : *Notre père*... Coupables, non coupables (car la justice humaine avec ses ignorances, ses ambitions, ses abominables légèretés et ses vices, condamne beaucoup d'innocents), quels qu'ils soient, ils obtiennent du moins le pardon ou la consolation ; le bien reste possible pour eux, et l'entrée du ciel ne porte pas comme celle du monde l'inscription fatale : *Lasciate ogni speranza*.

Honneur donc à M. l'abbé Laroque. C'est une héroïque pensée que la sienne, et Dieu la bénira. Dieu l'a déjà bénie. Après la mission de Melun, sont venues celles de Clermont, d'Eysses au diocèse d'Agen, de Cadillac au diocèse de Bordeaux, et plusieurs autres : à Eysses, sept cent quatre-vingt-quatre communiant, quinze gardiens en tête, et 1200 francs de restitution ; à Cadillac, deux cent soixante-dix-sept communions sur trois cents femmes détenues, et 300 francs de restitution, etc., etc.

M. Duchatel, ministre de l'intérieur, appréciant les

immenses avantages que ces missions devaient produire pour le gouvernement même, les a secondées et favorisées, sous la réserve, sans doute, d'une protection ultérieure beaucoup plus efficace. Indemniser le missionnaire de ses frais de route comme on fait d'un fusilier qui rejoint son corps, souscrire pour deux cents exemplaires à l'excellent ouvrage du même missionnaire concernant l'influence de la religion dans les maisons centrales de force et de correction (1), M. Duchatel le sentira bien, ce n'est pas assez; et des lettres de félicitation ne suffisent pas non plus, quelques gracieuses qu'elles soient. Je pressens bien que d'ici à quelques mois une société s'organisera sur les plans proposés par M. Laroque, société nationale fondée par le gouvernement dans le ressort de la grande aumônerie qu'il projette. J'aime à croire surtout que M. Affre n'y ferait point obstacle : nous sommes trop habitués, par le temps qui court, à voir que les plus grands ennemis de toute institution grande et utile à la religion se trouvent dans certains rangs. *Abyssus abyssum invocat*; lorsqu'on s'est fait un système du *statu quo*, les choses vont ainsi. A la moindre apparence d'une nouveauté, les soupçons naissent, et il semble qu'une concession partielle ouvrirait la porte à toutes les exigences imaginables. De là encore les vives oppositions qu'éprouve le retablisement de la pure discipline ecclésiastique et dont je me suis particulièrement occupé dans la soixante-dix-huitième notice.

(1) *Considérations sur l'influence de la religion dans les maisons centrales de force et de correction, etc., etc.*, par M. l'abbé Laroque, chez Appert, passage du Caire, 54. — 1843.

M. THIBAUT.

Rien de nouveau, sinon la lettre qu'il écrivit aux curés de son diocèse, lors de la démission des députés légitimistes, pèlerins de Belgrave-Squarre.

Je ne partage pas le moins du monde l'avis de M. de Conny et de tous ceux qui entrèrent, au sujet de cette lettre, dans de naïves colères. M. Thibault me paraît éminemment raisonnable et sage. Il remplit là son rôle d'évêque. S'il eût fait un mandement à l'appui de leurs opinions, l'auraient-ils maltraité ? Un évêque n'est pas et ne doit jamais être un homme de parti. Amusez-vous à ces pauvres jeux, adorez aujourd'hui le roi et demain la ligue, et l'un et l'autre à la fois ; soyez hargneux et ridicules de toutes vos forces, vous ne risquez pas grand chose : vous vous compromettez vous mêmes. Eh ! n'allez pas croire que l'Église de Dieu vous doive obéir au doigt et à l'œil, et que sa pensée avec la vôtre n'en fassent qu'une parce qu'il vous a plu de les confondre. On sait aujourd'hui ce que signifient ces insolentes paroles : *Le trône et l'autel*. On n'en veut plus. L'autel est bâti sur l'éternelle pierre, les trônes sur le vent et la tempête. Qui donc oserait le nier à l'heure qu'il est ? L'autel est pur, et, depuis quatorze cents ans, montrez-nous les blancs-cheurs du trône ; surtout n'alléguez pas des exceptions qui vous écraseraient précisément parce qu'elles existent. Dieu est charité, Dieu est liberté, paix, vérité, ordre, immutabilité ; Dieu n'est pas plus légitimiste, qu'orangiste, philippiste et républicain, si le peuple, expression vivante de sa providence sociale, ne trouve juste de constituer relativement un état de choses représenté par l'une ou l'autre de ces définitions accidentelles. Or, êtes vous les

filis ou les prophètes du peuple? Je ne répondrai pas à cette question. Qu'elle offre l'apparence d'un doute, il n'en faudra pas d'avantage à mon avis pour que les mandataires de l'Église la négligent provisoirement, et s'abs-tiennent tout au plus comme l'entend M. Thibault, comme l'entendait le Souverain Pontife, lorsqu'ayant été consulté par l'épiscopat français sur la conduite à suivre par devers Louis-Philippe, il répondit qu'il fallait obéir au gouvernement de fait et continua ses rapports avec la cour dans les termes ordinaires.

Moyennant ces observations, il devient facile de juger la diatribe de M. Félix de Conny.

Encore un mot. Les légitimistes, soit conviction, soit autre chose, se croient forcés, en cette qualité même, de professer ou d'afficher un profond respect pour la religion, ce qui du reste n'engage pas toujours la vie intérieure. Il y a ceci de remarquable que le public s'est laissé prendre à ce mélange, et qu'en effet les gens d'une autre couleur s'imagineraient forfaire à leur opinion s'ils n'é-ludaient au moins le péril de passer pour des chrétiens. C'est une grande faiblesse et un grand malheur.

M. LE GUILLOU.

Quid et amplius?

J'aurais donné quelques détails sur ses *Beautés de la Sainte-Bible*, si les livraisons que j'avais sous les yeux en écrivant sa biographie m'étaient restées ; je l'espérais. Une fois la biographie publiée, on me les a reprises ; je n'en peux mais, et suis obligé de me taire.

Quelqu'un me fait observer que M. Egron n'a pas oublié M. Le Guillou dans son livre intitulé *le Culte de la Vierge*, et que d'ailleurs M. Le Guillou possédant mille moyens,

dont il use, d'attirer les yeux sur ses productions, M. Egron pouvait raisonnablement donner à de plus simples écrivains l'appui de sa plume. Voilà une remontrance dont le lecteur sera juge.

On blâme M. Le Guillou de ses enthousiasmes fort exclusifs pour l'art musical, et on ajoute que si deux fois déjà, la place de premier aumônier venant à vaquer à l'hôpital de la Charité, M. Affre l'a laissé opiniâtement à la seconde, c'est par cette raison qu'il était impossible de satisfaire tout ensemble et des devoirs et des goûts pareils. J'ai répondu, et je réponds encore que si vraiment ces deux choses sont inconciliables, l'Église de France n'est pas assez riche d'hommes spéciaux dans les arts comme dans les sciences pour négliger celui-là. Il faudrait donc le pourvoir d'une de ces sinécures qui chaque jour tombent aux mains des sujets inutiles; ainsi, en lui assurant une existence paisible, on le mettrait à même de donner à ses goûts tout l'essor désirable.

M. DUPANLOUP.

Le passage de M. l'abbé Deguerry à la belle cure de St-Eustache, est cause que M. Dupanloup vient d'abdiquer ses titres de vicaire-général, titres révocables, pour s'asseoir dans une stalle inamovible de chanoine titulaire. M. Affre ne pouvait faire plus. Jusqu'à ce qu'il devienne évêque, M. Dupanloup gouvernera plus sereinement son petit séminaire et aura la main plus sûre pour écrire.

Hélas! serait-il vrai que les cinq ou six premières lignes de sa notice le chagrinent et chagrinent ses amis? On prétend même que ces sortes de choses, lorsqu'elles parviennent à l'oreille du public, sont de nature à rendre une mitre impossible. Je ne m'en doutais pas. Je n'avais

pas deviné qu'à part le mystère du péché originel, un homme fût coupable et portât la peine de ce qu'il ne fait pas personnellement. Qu'est-ce que cela ?

Au fait, si j'ai tort, je l'avoue, et l'ensemble de cette notice prouve bien que je n'étais animé d'aucune intention noire à l'égard de celui qu'elle concerne. J'ai souhaité moi-même, dans la conclusion, que M. Dupanloup parvint à l'épiscopat. M. le curé de la Madeleine n'en dirait pas autant.

La page 283 me ramène à des souvenirs pénibles.

Au mois de janvier dernier, M. l'abbé Constant résidait encore à Évreux, auprès de M. Olivier qui avait eu l'heureuse et rare générosité de le recueillir et dont il réjouissait le cœur par une conduite irréprochable et parfaite. Les réclamations acharnées des sulpiciens ou de leurs acolytes, les menaces, les prières, M. l'évêque d'Évreux avait tout repoussé, car il connaît les hommes et, puisqu'il faut le dire, les prêtres surtout avec leur nature rancunière et implacable. Il combattit donc, pour son enfant qui avait été perdu et qui était retrouvé, les aînés de sa maison et une foule d'autres. Sans doute, des récriminations affreuses l'attendaient, au cas d'une seconde fuite. Il ne l'ignorait pas ; il s'en remit à la Providence. J'apprends que M. l'abbé Constant vient de quitter Évreux et son bienfaiteur ; et, en effet, les prophètes de malheur ont crié : *Nous l'avions bien dit.*

Or voici, d'après des témoignages certains, l'histoire de M. l'abbé Constant.

Entré à Saint-Sulpice comme beaucoup d'autres, par le fait du hasard de sa position et peut-être d'un choix irréfléchi, il y fit des études brillantes et fut bientôt à la tête de ses confrères. On lui donna, si je ne me trompe,

la charge de conférencier, et certainement celle de catéchiste à Saint-Sulpice. Lui-même nous raconte qu'en sa qualité de catéchiste de jeunes filles, il sentit bondir un peu trop fort son pauvre cœur de jeune homme. Mon Dieu ! sommes-nous les maîtres de la nature, ou plutôt de ses premiers mouvements ? éviter autant que possible l'occasion, réprimer ces mouvements lorsqu'ils contrariaient nos devoirs, voilà pour nous la force et la vertu ; que s'ils déjouent nos efforts, il nous reste encore une précieuse ressource qui est de les épurer au souffle de l'innocence et d'en faire même par le mérite de la difficulté vaincue un trésor inépuisable de grâces. « J'avouai donc à mon directeur, dit M. Constant dans son *Assomption de la Femme* (page 16) l'affection enfantine, etc., etc. Il me déclara que je ne pouvais recevoir l'imposition des mains de l'évêque avant d'avoir guéri mon cœur. Tout se passa entre nous sous le sceau de la confession.... Je sortis du séminaire au moment où je touchais au but.... » Il était diacre.

« Le bruit courut, ajoute-t-il, que j'étais chassé du séminaire pour des fautes secrètes, et mes supérieurs qui savaient combien ce bruit était faux et calomnieux, ne se donnèrent pas la peine de le démentir. » Ce qui m'étonne le plus ici, c'est l'étonnement du séminariste. Les supérieurs en gardant le silence, faisaient preuve d'une magnanimité bien extraordinaire. Pour rester dans leur rôle, il leur convenait de se poser, eux les premiers, auteurs et fauteurs de ces calomnies.

En vérité, je vous le dis, je sais un autre diacre, jeté comme M. l'abbé Constant et par les mêmes hommes à travers les dangers de la vie mondaine, lequel a fourni toute sa carrière cléricale sans essuyer l'om-

bre d'un reproche, sans donner lieu un seul instant de douter que ses vives inclinations et la volonté de Dieu ne l'appelassent au sacerdoce. Mais en ces temps-là, M. de La Mennais s'occupait de l'Église ; le diacre fut séduit par le génie et par la logique généreuse de l'écrivain que M. de Castelbajac, aux applaudissements du clergé lui-même, venait de proclamer *le dernier des Pères*. Le diacre avait eu pour appuis, dans ses luttes premières contre des professeurs gallicans, les instituteurs de son enfance et son Ordinaire : des circonstances que j'expliquerai bientôt, changèrent tout-à-coup les dispositions de celui-ci et lui firent jurer fidélité à la schismatique déclaration de 1682, chose peu importante d'ailleurs, vu l'extrême vieillesse et l'état de seconde enfance où il se trouvait. Les Sulpiciens froissés par les oppositions purement scholastiques du Diacre, mirent à profit ce quart-d'heure, et comme M. de La Mennais avait été censuré par la cour de Rome, ils obtinrent que le Diacre fût provisoirement éloigné du séminaire, à titre d'obstination dans l'hérésie. Quoiqu'il eût expressément témoigné de sa soumission sans bornes à la fameuse encyclique, (*Ami de la Religion*, n° ...), on n'en faisait cas. Il sortit, pourvu toutefois d'une lettre par laquelle l'Ordinaire certifiait à tous présents et à venir que l'exclusion provisoire portait exclusivement sur les causes susdites. Depuis lors, des avances répétées furent faites au diacre, et du vivant de l'évêque dont il s'agit, par tous les vicaires-généraux excepté un, et dans maints diocèses. Il a jugé bon de s'en tenir au coup qui l'avait frappé..... il n'a point accepté le sacerdoce. Il a fait plus, et pour fuir les tentations du diable comme pour se rendre utile à l'Église dans sa position toute excentrique, il a publié certains ouvrages

dont le résultat très ardemment désiré serait de purger le lieu saint des mensongères imputations qui l'assiègent, et des abus intérieurs qui tendraient à justifier en apparence ces imputations. De là deux choses : le public a demandé quel est donc l'auteur de l'ouvrage ? et les Sulpiciens, tant afin d'atténuer les justes malédictions que l'ouvrage soulevait contre eux, que dans l'intention de colorer les raisons de leur conduite envers l'auteur, répondirent d'abord que l'auteur était un diacre *chassé* du séminaire pour des causes.... Ils n'ajoutaient rien. Une restriction laisse supposer tout ce qu'on voudra, c'est-à-dire le plus d'abominations possible. Auprès des gens intéressés et de quelques-uns encore, le moyen réussit. Ce n'était point assez. Le temps qui use tout, finit par user ces impostures ; un peu de soleil suffit. Le silence excitait la curiosité au lieu de la satisfaire ; on avait hâte de pénétrer des mystères si profonds. Quel crime l'auteur avait-il commis pour qu'il fût même difficile de l'exprimer ? On attend.

Après avoir successivement passé par des pensionnats, des hôtels garnis et l'abbaye de Solesme, M. Constant se présenta, comme je l'ai raconté, à M. Affre qui lui fit donner une place de maître d'étude au collège de Juilly. Là, il écrivit *la Bible de la Liberté* ; ce fut une grande faute. A cette publication malheureuse succéda l'*Assomption de la Femme*, publication plus désolante encore. Cependant la voix de Dieu se fit entendre. La fougue de l'âge qui nous porte souvent à d'incroyables extravagances, n'étouffe pas toujours les bons sentiments du cœur. Il arrive qu'elle les éclipse pour les faire briller ensuite d'une lumière plus vive. M. Constant rencontre M. le curé de Choisy-le-Roi, saint homme et pensant que rien d'humain ne lui était étranger ; il se jette dans ses bras, il a

trouv  un p re. Apr s le temps donn  aux actes volontaires de p nitence, il obtient la permission de reprendre la soutane, d'assister le pr tre   la messe, de faire le cat chisme aux petits villageois et quelques discours  difiants aux fid les de la paroisse. Un pr tre de Saint-Roch vient pr cher le car me   Choisy-le-Roi, et s' tant inform  du nom de ce jeune eccl sastique, ayant recueilli tous les d tails d sirables sur son retour, le prend en piti , le recommande   M. Olivier, obtient son entr e au s minaire d' vreux. D'autres  v ques l'auraient infailliblement repouss  ; ils l'avaient repouss  en effet ; M. Olivier, je l'en f licite, ne ressemble pas   d'autres  v ques, il ne d sesp re pas de la conversion du p cheur, il sait qu'alors m me que ses mis ricordes seraient tromp es, Dieu en tiendra compte, et qu'en d finitive il vaut mieux s'exposer   des travaux inutiles pour le salut d'une  me que de l'abandonner d s l'abord. Il prit toutefois certaines pr cautions : positivement parce qu'il a sond  l'esprit des hommes, il approuva l'id e qu'avait M. Constant de changer son nom de famille en celui de *Beaucour*. M. Henrion qui g te tout, voulut intervenir, et on lut dans l'*Ami de la Religion* que M. Constant venait de mourir dans les sentiments de la plus vive pi t . — Ce mensonge et cette sottise ne sont pas l'affaire de M. Olivier.

Donc,    vreux, personne ne connaissait le nom de M. l'abb  Constant. Il  tait tranquille, et M. Olivier de m me. On le trouvait fort exemplaire, plein de talent,  minemment dou  de toutes les qualit s qui font les bons pr tres, lorsque soudain des indiscrets de Paris mirent au jour le myst re. Alors M. Constant fut un r prouv  ; il fallut le retirer de la maison eccl sastique, o  du reste les  l ves l'affectionnaient singuli rement. M. Olivier lui

donna une chambre dans la ville, et vit avec bonheur qu'il conservait l'habitude du travail et de la piété, partageant ses journées entre l'étude de la théologie et la peinture qui est une des heureuses passions de sa vie. — Nous devons à M. Constant les jolies peintures à fresque de Choisy-le-Roi et de la cathédrale d'Évreux. M. Olivier, dans le cours de ses visites pastorales, crut devoir l'appeler auprès de lui et utiliser la parole douce et facile dont il est doué. Il n'en fallait pas davantage pour pousser à bout toutes les malveillances. On murmurait d'abord, des cris s'élevèrent. M. Constant, tout pénétré qu'il était de reconnaissance à l'égard de son bienfaiteur et sentant retomber en traits brûlants sur son cœur la peine profonde qu'il allait lui causer, perdit patience, il perdit la tête, et s'enfuit. Dieu jugera.

M. ANNAT.

Plusieurs erreurs typographiques et des transpositions fâcheuses se sont glissées dans cette notice ; voyez la seconde édition. — Un fait : M. Annat voyant M. l'abbé Jammes négligé par les curés de Paris depuis sa chute, a osé lui dire de prêcher le carême à Saint-Merry pour la station 1844. Effectivement, M. Affre, c'est osé.—Et néanmoins M. l'archevêque de Paris vient de nommer M. Annat chanoine honoraire de la métropole, ainsi que M. Hau-met, curé de Sainte-Marguerite. — M. Bonafous possède le même titre. Nous connaissons M. Bonafous.

M. PARISIS.

M. Parisis, désormais inépuisable, a publié depuis sa biographie divers examens nouveaux du projet de loi sur

la liberté d'enseignement et des rapports de MM. de Broglie et Thiers. On lui attribue certaine petite brochure intitulée *le Député père de famille*, mais je n'y reconnais pas d'un bout à l'autre sa logique et son style. Il ne manque plus à M. Parisis que l'indifférence de l'*Univers*. Ce journal, avec les éloges diffamants qu'il invente, tombe toujours sur ses ouvrages comme une grosse tache d'encre, pour ne pas dire autre chose. J'aime mieux les attaques du National, feuille égalitaire s'il en fût, qui, pour refuter les syllogismes de M. Parisis à l'encontre de l'université, lui impute d'être le fils d'un modeste pâtissier (Traduisez *boulangier*) d'Orléans.

LE CARDINAL PACCA.

Il est mort. Le jugement d'un si grand homme sur mes pauvres petits essais, n'est certes pas à dédaigner. Je le consigne d'après plusieurs journaux italiens et français, reproduits par *le Bien social*, n° 18, 4 mai 1844, et je termine par là.

« Notre correspondance particulière de Rome nous annonce la mort du cardinal Pacca, doyen du sacré-collège, décédé dans la paix de Dieu, le 19 avril 1844.

« Ce digne et vénérable prince de l'Église, nous écrit
« un prélat romain, a conservé jusqu'à son dernier mo-
« ment toutes ses connaissances; et, malgré son âge, il
« jugeait encore les hommes et les choses avec ce sang-
« froid qu'il déploya si souvent en présence du domina-
« teur des nations, pendant tout le temps de sa captivité
« en France sous le règne de l'empereur Napoléon. Une
« de ses dernières occupations, avant que sa santé se fût
« entièrement affaiblie, était de lire sa propre biogra-